

HÉLOÏSE ET ABÉLARD

LETTRES



Paris. — Imprimerie Louis BOYER, [illegible], rue de Provence.

HÉLOÏSE ET ABÉLARD

LETTRES

TRADUCTION NOUVELLE

PAR

LE BIBLIOPHILE JACOB

PRÉCÉDÉE D'UN TRAVAIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

M. VILLENAVE

Cette édition est la seule vraiment complète qui contienne toutes les lettres d'Héloïse et d'Abélard

---

PARIS

G. CHARPENTIER ET Cie, ÉDITEURS
13, RUE DE GRENELLE, 13

—

1884



A Madame Marie de F. D. de G.....

Madame,

Lorsque, le corps brisé et souffrant, l'âme plus brisée et plus souffrante encore, je traduisais, pour me distraire et pour oublier, le latin obscur et mystique des deux illustres amans du Paraclet,

Combien de fois ai-je souhaité posséder votre merveilleuse intelligence des langues ;

Combien de fois ai-je regretté de n'avoir pas cette fine et puissante compréhension d'esprit, que vous appliquez à toutes choses ;

Combien de fois ai-je désespéré d'atteindre ces délicatesses infinies de style qui n'appartiennent qu'à la plume des femmes, et surtout à la vôtre.

Daignez agréer, Madame, l'assurance de mon profond respect.

PAUL L. JACOB, BIBLIOPHILE

Paris, 15 septembre 1840.

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR.

Les Lettres d'Abélard et d'Héloïse n'ont été publiées, pour la première fois, qu'en 1616, par les soins d'André Duchesne (*Petri Abœlardi et Heloïssœ conjugis Opera, nunc primum edita ex mss. cod. Francisci Amboesii*, Paris, 1616, in-4°); mais elles étaient célèbres long-temps auparavant, puisque Jean de Meung en a traduit plusieurs passages dans le *Roman de la Rose.*

La première traduction, ou plutôt imitation partielle de ces Lettres, fut un amusement littéraire et galant de Bussy-Rabutin, qui fit parler Héloïse comme mademoiselle de la Vallière aurait parlé dans son couvent de Carmélites, et qui donna également à Abélard le ton de la cour de Louis XIV. Madame de Sévigné admira ce détestable travestissement de la passion la plus vraie et la plus touchante. On a réimprimé souvent ces Lettres d'Abélard et d'Héloïse, arrangées à la mode du XVII[e] siècle, par l'auteur des *Amours des Gaules.*

En 1723, dom Gervaise, qui avait déjà donné une Vie des deux amans, y ajouta une paraphrase de leurs lettres, paraphrase tout à fait dépourvue du sentiment de l'original, mais néanmoins assez agréablement écrite. Le libraire Bastien, ne trouvant pas qu'elle méritât le nom de traduction, essaya d'en faire une plus concise et plus exacte à la fois : sa traduction, qui parut en 1782, se rapprocha davantage du texte latin, mais sans reproduire et son élégante simplicité et son admirable précision. Le savant Delaulnaye, chargé par le libraire Fournier de publier, en 1796, une magnifique édition de ces Lettres, adopta la version de dom Gervaise, qui fait pourtant assez triste figure vis-à-vis du texte original.

M. Oddoul a laissé bien loin derrière lui ses devanciers dans la traduction qu'il a publiée en 1838, pour accompagner

l'excellent travail de madame Guizot sur Héloïse et Abélard. Cette traduction, que nous nous plaisons à louer sans réserve, est une espèce de contre-épreuve parfaite des lettres latines, et l'on doit désespérer d'égaler un pareil traducteur, si on est juste envers lui comme envers soi-même. Mais, par malheur, cette traduction est incomplète : M. Oddoul a supprimé toute la Règle des Religieuses, c'est à dire plus d'un tiers du recueil, sans doute dans la crainte de déplaire aux gens du monde, qui sont bien étonnés de trouver un cours de doctrine monastique dans une correspondance amoureuse.

Nous avons donc voulu donner une édition complète de ces Lettres, en évitant un petit nombre de fautes dans lesquelles est tombé le dernier traducteur, et en nous attachant peut-être avec plus de scrupule à traduire ce qui gagnerait à être paraphrasé. Notre traduction littérale vaudra mieux du moins que les anciennes, si on lui reconnaît le mérite de la fidélité la plus minutieuse. A l'exemple de notre devancier, nous avons conservé une partie de la traduction de Bastien dans la lettre sur l'Origine des Religieuses.

Mais ce qui distingue surtout notre édition, c'est la très remarquable Notice de M. Villenave, Notice qui a déjà paru séparément, avec un succès que nous ne croyons pas épuisé. Cette Notice, pleine d'érudition et de charme, nous fait bien connaître les deux plus grandes figures du XIIe siècle et ce siècle lui-même en ce qui concerne la religion, les lettres et les mœurs. Nous ne saurions mieux exprimer notre estime pour cet ouvrage, qu'en le plaçant à côté des pages éloquentes que le même sujet inspira naguères à une femme d'un rare talent, que la littérature ne se console pas encore d'avoir perdue, madame Guizot !

ABÉLARD

ET

HÉLOISE.

LEURS AMOURS, LEURS MALHEURS ET LEURS OUVRAGES.

Abélard est la figure la plus saillante dans la galerie des personnages célèbres du XIIe siècle. Ecclésiastique, chanoine et docteur; amant, père et époux; philosophe et novateur, théologien et hétérodoxe, poète et moine; reportant dans son caractère l'effervescence d'un sens éteint, et dans son esprit les chagrins de son cœur; fondateur d'un monastère et directeur de congrégations des deux sexes; chef d'école et condamné dans deux conciles; poursuivi par deux saints, et absous par un autre; non moins traversé dans sa théologie que dans ses amours; toujours agité et inquiet, toujours renommé et malheureux: tel fut l'amant d'Héloïse. Il eut pour ami Pierre le vénérable, et pour ennemis saint Bernard et saint Norbert. Il fit de la femme la plus célèbre de son siècle, de celle qui en fut la plus aimante, la plus spirituelle et la plus éclairée, son élève, sa maîtresse, sa femme : il en fit aussi une prieure, une abbesse, une théologienne, un poètè et un écrivain éloquent.

Les noms d'Abélard et d'Héloïse sont unis par le malheur et par la gloire, comme leurs cendres le sont dans le même tombeau; et ces deux noms inséparables ont déjà traversé plus de huit siècles sans cesser d'exciter un intérêt vif et puissant.

Les historiens et les romanciers, les poètes et les peintres ont célébré, mais souvent en les défigurant, leurs aventures et leurs malheurs; leurs écrits ont été mutilés par les moines, et très long-temps inconnus aux littérateurs. On n'avait point encore, jusqu'à ces derniers temps, examiné, avec une critique indépendante, leur vie et leurs ouvrages. On ignorait comment Abélard s'était peint lui-même. Les Bénédictins, d'autres religieux ou les ecclésiastiques qui ont voulu retracer sa vie, l'ont fait avec des préventions contre les doctrines hardies d'un docteur philosophe, et avec des réticences obligées sur les amours d'un moine et d'une religieuse : ce n'étaient ni dom Rivet, ni dom Taillandier, ni dom Clémencet, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*; ce n'étaient ni le trappiste dom Gervaise, ni le barnabite Nicéron, ni le jésuite Feller, qui pouvaient vouloir tout dire; et, parmi les laïques, ni Colletet, ni un nommé Alluis, ni Bussy-Rabutin, ni le censeur Marin, n'avaient point remonté aux sources par eux ignorées.

Il n'existe qu'une seule édition des écrits qui nous restent d'Abélard et d'Héloïse; ils furent imprimés à Paris, en 1616, sous ce titre : *Petri* ABÉLARDI *et* HÉLOÏSSÆ *opera*, 1 vol. in-4°, devenu rare. C'est là que j'ai cherché la vie des deux amans. Un vif intérêt s'attache aux mémoires des personnes célèbres qui racontent leurs aventures et leurs malheurs; et l'on préfèrera toujours, à leur histoire écrite par une main étrangère, leurs propres confessions : c'est qu'alors les faits ont leur garantie et leur autorité; alors le lecteur ne peut attribuer à l'historien les opinions, les sentimens de son héros, et ce dernier se trouve peint par lui-même.

Abélard a raconté les événemens de sa vie dans une longue lettre, divisée en quinze chapitres, qu'il écrivit du monastère de Saint-Gildas, dans la petite Bretagne, à un ami qu'il ne nomme pas; et, en citant cette lettre, Héloïse ne le fait pas non plus connaître. Abélard embrasse, dans son récit, tout ce qu'il a fait, tout ce qui lui est arrivé depuis son enfance jusqu'au temps où il écrit : or, à cette époque, Héloïse était déjà abbesse du Paraclet; Abélard était abbé de Saint-Gildas et il

avait plus de cinquante ans. C'est dans cette narration qu'on pourrait croire, en son entier, sinon presque inconnue, du moins étrangement défigurée, que nous allons prendre les faits tels qu'Abélard les expose lui-même.

I.

Pierre Abélard naquit l'an 1079, sur les confins de la Bretagne, au bourg du Palais (*Palatium*), distant de Nantes de huit milles.[1] Béranger, son père, seigneur de ce bourg, avait, comme tous les nobles de ces temps-là, fait la guerre, mais sans négliger de cultiver son esprit. Il voulut que ses enfans reçussent une éducation soignée. Abélard nous apprend que sa passion pour l'étude lui fit abandonner à ses frères son droit d'aînesse; et que, renonçant à la carrière des armes, il se livra tout entier au culte des Muses : « Je préférai, dit-il, les armes de la dialectique aux trophées de la guerre; je parcourus, en disputant, diverses provinces, et je devins l'émule des Péripatéticiens. » Il était déjà versé dans les langues latine, grecque et hébraïque; il était déjà philosophe, poète et orateur.

La Bretagne devint bientôt un théâtre trop étroit pour son génie : il arriva dans Paris. L'Université, déjà célèbre, attirait en foule les élèves des provinces et de l'étranger. Guillaume de Champeaux, archidiacre de Notre-Dame, et qui fut depuis évêque de Châlons-sur-Marne, était le professeur le plus renommé; il tenait le sceptre de l'École. Abélard vint s'asseoir parmi ses disciples : « Il m'aima d'abord, dit-il; je lui fus cher; mais bientôt il me trouva incommode quand je cherchai à réfuter plusieurs de ses propositions, et qu'il m'arriva plus d'une fois de lui paraître supérieur dans la dispute : c'est ce que lui-même et ce que mes condisciples, qui vénéraient son âge et son savoir, ne purent supporter sans indignation; et là remonte la source de mes malheurs; là se rattache la haine de

[1] On montre encore au *Palais* ou *Palet* quelques ruines un peu suspectes de la maison d'Abélard.

mes ennemis qui me poursuivent encore. » Ces ennemis prétendaient, et ce n'était pas tout à fait sans raison, qu'Abélard ne cherchait à disputer avec Champeaux que pour l'embarrasser, et qu'il ne paraissait vouloir l'embarrasser que pour l'humilier, et pour faire passer le sceptre scolastique des mains de son maître dans les siennes.

La réputation d'Abélard s'éleva rapidement, et l'envie, dit-il, grandit avec elle. A peine âgé de vingt-deux ans, présumant beaucoup, ajoute-t-il, des forces de son âge et de son génie, il voulut lui-même ouvrir une école et se retira, dans ce dessein, à Melun; car la liberté de l'enseignement existait dans le XII[e] siècle. Alors il n'était pas besoin de diplôme, et tout Français était maître d'établir une chaire, d'y monter et d'appeler des auditeurs. On laissait les écoliers seuls juges du mérite de ceux qui entreprenaient de les instruire. Les écoles n'étaient florissantes que par le concours volontaire des disciples; elles n'étaient guères fermées que par leur désertion.

S'il faut en croire Abélard, Champeaux vit le projet de l'école de Melun avec un déplaisir extrême, et il machina, dit-il, [1] tous les moyens qui pouvaient faire succomber un concurrent si redoutable. Mais l'envie qui le travaillait trop ostensiblement, conquit elle-même des partisans à son adversaire, et l'école dialecticienne de Melun devint bientôt si florissante que la grande réputation de Champeaux s'éteignit insensiblement. [2] Alors présumant encore plus de lui-même, Abélard rapprocha son école de Paris et vint l'établir à Corbeil, afin, dit-il avec la franchise de son orgueil, d'être plus importun à son maître. [3]

Cependant l'ardeur immodérée de la gloire avait jeté Abélard dans de si pénibles veilles, que sa santé se trouva profondément altérée. Les médecins lui conseillèrent l'air natal, et

[1] *Machinatus est.*

[2] *Paulatim extingueretur.*

[3] *Ut inde videlicet crebriores disputationis assultus nostra daret importunitas.*

deux années furent nécessaires pour opérer son rétablissement. Quand il revint à Paris, il reconnut avec joie que sa réputation ne s'était point affaiblie, et qu'elle semblait même avoir reçu de son absence un relief plus grand. L'archidiacre Champeaux, qui n'avait pu supporter sa disgrâce, avait cherché un refuge dans le cloître de Saint-Victor. Mais, irrité par la honte de son abdication, il voulut essayer de ressaisir l'empire, et il ouvrit dans sa retraite une école publique. Le terrible Abélard revint s'asseoir parmi ses disciples : il voulait encore poursuivre le vieillard et le vaincre ; il engagea donc de si vives disputes, qu'après avoir détruit tous ses argumens, il le força d'abandonner sa doctrine des *universaux* ; en sorte que le maître, confus, cessa d'enseigner que la même chose était essentiellement ensemble et toute entière dans ses parties ; qu'il n'y avait pas diversité dans leur essence, mais seulement variété, résultat de la multitude des accidens (ce qui, selon Bayle, n'était qu'un spinosisme déguisé); et qu'il se mit à soutenir qu'une même chose n'était pas dans ses parties essentiellement entière, mais qu'elle s'y trouvait individuellement : tel était le grave et éternel sujet des disputes scolastiques de ce temps.

Suivant Abélard, toute la renommée de l'archidiacre tomba par le changement de sa doctrine sur la *communion des universaux* ; car c'est là qu'était sa faconde, son triomphe et sa gloire. L'école du maître fut abandonnée, et le disciple superbe lui enleva ses auditeurs. « Ceux qui avaient été, dit-il, mes plus ardens détracteurs s'empressèrent pour m'entendre. Enfin, celui-là même qui avait remplacé Champeaux dans l'école de Paris, voulut se mettre au rang de mes disciples, et me céda sa chaire où notre maître commun s'était illustré. Il n'est pas facile d'exprimer quel fut alors le dépit de Champeaux ; l'envie s'arma de toutes ses fureurs ; et, comme la pureté de mes mœurs ne pouvait *alors* être attaquée, on supposa dans celui qui m'avait cédé sa chaire les vices les plus honteux. [1] Il fut destitué, remplacé par un de mes ennemis, et j'allai rouvrir mon école à Melun.

[1] *Turpissimis objectis criminibus.*

» Mais tandis que l'envie m'attaquait et que les vents déchaînés soufflaient avec toute leur violence, Champeaux achevait de perdre son crédit ; les murmures éclataient dans l'école, et il se vit réduit à transporter dans un village éloigné de Paris sa chaire et son conventicule de frères. [1] »

Aussitôt Abélard reparut aux portes de la capitale et crut pouvoir désormais y professer paisiblement : « J'assis, dit-il, le camp de mes écoles sur la montagne de Sainte-Geneviève ; [2] mais à peine Champeaux en fut-il averti qu'il revint impudemment, [3] avec son conventicule de frères, qui était comme sa milice, et qu'il rétablit sa chaire à Saint-Victor. »

Mais, trompé dans son attente, il vit presque tous ses anciens écoliers l'abandonner ; la désertion fut telle, que le maître fut encore réduit à renoncer à l'enseignement, et, dans son désespoir, il se fit moine. [4]

« Maintenant si vous demandez, dit Abélard à son ami, quel fut le résultat de cette longue guerre, je répondrai audacieusement, mais avec plus de sagesse que ne le fait Ajax, dans le treizième livre des *Métamorphoses :* je n'ai point été vaincu par mon rival, *non sum superatus ab illo.* Si je voulais le taire, le fait lui-même parlerait en faisant connaître l'issue du combat. »

C'est à cette époque qu'Abélard fut rappelé au lieu de sa naissance. Béranger, son père, vieux guerrier, venait d'embrasser la vie monastique ; et sa mère allait aussi se consacrer dans un cloître au service des autels. Ainsi finissaient alors toutes les gloires et toutes les joies de la terre : les rois, les riches et les grands achevaient la vie sous l'habit religieux. Né sous le casque, on mourait sous le froc ; les époux n'atten-

[1] *Conventiculum fratrum.*

[2] *Scholarum nostrarum castra posui.*—La montagne de Sainte-Geneviève était encore hors de l'enceinte de Paris, et n'y fut comprise qu'en 1221 par un mur que fit élever Philippe-Auguste. Abélard n'était pas libre alors d'introduire son école dans Paris.

[3] *Impudenter.*

[4] *Ulterius de mundana desperans gloria, ad monasticam compulsus est vitam.*

daient point la grande séparation du trépas ; vivans, ils se disaient adieu pour toujours ; ils se séparaient de leurs enfans, et les liens de la famille se rompaient au nom du ciel qui les avait formés. Le monde n'en allait pas mieux, mais les couvens s'enrichissaient, et il n'y avait de domination temporelle suprême que celle de l'Église.

Cependant l'archidiacre Champeaux était sorti de son monastère pour s'asseoir sur le siége de Châlons (1113).

Abélard avait voulu connaître le professeur dont le nouvel évêque fut le plus célèbre disciple : c'était Anselme, alors archidiacre de Laon, et qu'il ne faut pas confondre avec Anselme de Cantorbery, qui vivait dans le XIe siècle. Abélard fait du docteur de Laon un portrait satirique et saillant : « Sa vieille réputation, dit-il, le recommandait plus que son génie. Si quelqu'un, venant le consulter, arrivait incertain sur une question, il s'en retournait plus incertain encore. Son aspect était imposant ; mais il fallait le voir et non l'interroger. Il avait un merveilleux usage de la parole ; mais ses discours étaient vides de sens et de raison. Lorsqu'il allumait le feu il remplissait sa maison de fumée et non de lumière :[1] c'était un arbre qui de loin présentait un beau feuillage, mais qui, lorsqu'on approchait, ne montrait aucun fruit. Je reconnus en lui ce figuier stérile, maudit par le Seigneur, ou ce vieux chêne auquel Pompée est comparé par Lucain, dans la *Pharsale :*

. . . . *Stat magni nominis umbra;*

et je ne m'arrêtai pas long-temps sous cet ombrage. »

Le vieil Anselme et ses disciples ne purent digérer cet affront ; ils imaginèrent une vengeance singulière. Abélard n'était connu que comme philosophe et dialecticien ; ils le défièrent dans un genre abstrus et difficile qu'ils croyaient n'avoir jamais occupé sa pensée ni ses veilles : l'interprétation des livres saints; et ils choisirent les passages les moins intelligibles du prophète le plus obscur dans son élévation, Ézéchiel.

[1] *Cum ignem accenderet, domum suam fumo implebat, non luce illustrabat.*

Abélard accepta le défi; ses ennemis triomphaient d'avance. ils lui demandaient combien de jours, combien de semaines il prendrait pour se préparer : « Ce n'est pas, répondit-il, ma coutume de me faire attendre;[1] donnez-moi le volume du prophète, et venez ici demain : ma glose sera prête. » Le lendemain, et les jours suivans, il *glosa* avec un tel succès que l'envie se trouva confondue. Le vieil Anselme ne pouvant vaincre par le raisonnement, eut recours au grand moyen de la faiblesse, *la clôture*. Abélard fut donc empêché de poursuivre; mais tous ses auditeurs s'élevèrent contre une tyrannie qui attestait l'impuissance, et le triomphe interrompu n'en parut que plus éclatant : car, ouvrir une discussion et se hâter de la fermer pour ne pas entendre, c'est se déclarer vaincu; c'est proclamer que la vérité qu'on craint est dans le silence qu'on impose. Ainsi, même au XII[e] siècle, *la clôture* ne prouvait rien.

De retour à Paris, Abélard rouvrit son école, reprit et acheva sur Ézéchiel les gloses qu'Anselme avait arrêtées à Laon : le succès fut prodigieux. « Vous ne pouvez ignorer, écrivait-il à son ami, combien alors le nombre toujours croissant de mes élèves me rapporta d'argent et de gloire. »[2]

II.

« Mais la prospérité enfle les insensés; une tranquillité mondaine énerve la vigueur de l'esprit et porte facilement aux tentations de la chair. Tandis que je croyais être le seul philosophe supérieur dans le monde, et que je ne craignais plus les cris de l'envie, moi qui jusqu'alors avais vécu dans la continence,[3] je commençai à lâcher le frein aux voluptés; et, plus j'avais excellé dans la philosophie et dans la science des

[1] *Indignatus respondi non esse meæ consuetudinis per usum proficere, sed per ingenium.*

[2] *Quanta mihi de pecunia lucra, quantam gloriam compararent, ex fama te quoque latere non potuit.*

[3] *Continentissime.*

choses divines, plus je commençai à m'éloigner, par une vie déréglée, des choses divines et de la philosophie. »

Ici Abélard voulant excuser la conduite qu'il va tenir, dit : « Il est constant que les philosophes profanes et même divins se sont beaucoup écartés de la continence par leurs déréglemens..... [1] Tandis que j'étais donc tout entier travaillé par l'orgueil qui était né de la science, et par la luxure, je fus guéri, contre mon gré, [2] de cette double maladie par la grâce divine ; et d'abord de la luxure par la privation de son organe ; [3] ensuite de l'orgueil qui était né de la science, suivant les paroles de l'Apôtre, *scientia inflat*, « la science enfle, » par l'humiliation que j'éprouvai lorsque je fus condamné (au concile de Soissons, 1121) à brûler le livre que je regardais comme le premier fondement de ma gloire. »

Abélard annonce ensuite qu'il va raconter à son ami ces deux histoires lamentables. Mais il commence par lui rappeler que, jusqu'à l'époque de ses liaisons avec Héloïse (il était alors âgé de trente-sept à trente-huit ans), il avait eu horreur des vices du libertinage [4] et que de profondes études l'avaient tenu constamment éloigné du commerce des femmes, et même de la société des hommes. Enfin, après avoir encore remarqué qu'il était tombé du faite de son élévation, et que le plus superbe des mortels [5] en avait été rendu le plus misérable et le plus humilié, il poursuit en ces termes, car ici nous allons le laisser parler et faire lui-même sa confession :

« Il y avait à Paris, dans la Cité, une jeune fille [6] appelée Héloïse, nièce d'un chanoine nommé Fulbert, qui l'aimait beaucoup et l'avait fait instruire, autant qu'il le pouvait, dans les sciences et dans les lettres. Elle n'était pas au dernier rang

[1] *Constat quippe philosophos, nedum divinos, continentiæ decore maximè polluisse.*

[2] *Licet nolenti.*

[3] *Luxuriæ quidem, his me privando quibus exercebam.*

[4] *Scortorum immunditiam semper abhorrebam.*

[5] *Superbissimum.*

[6] *Adolescentula.*

par sa beauté,[1] mais elle n'avait pas d'égale pour le savoir.[2] Et, comme les femmes lettrées sont rares, la réputation d'Héloïse s'était répandue dans la France.[3] Tout ce qui peut séduire les amans vint s'offrir à mon imagination. Héloïse devint l'objet de mon amour, et je crus qu'il me serait facile d'être heureux;[4] car j'étais alors si haut en renommée, et ma jeunesse et ma beauté brillaient de tant d'éclat,[5] que je ne pouvais craindre d'être repoussé par aucune des femmes que j'aurais jugées dignes de mon choix;[6] et je pensai qu'il me serait d'autant plus facile de gagner le cœur d'Héloïse, que plus elle avançait dans les sciences, plus elle les aimait; que déjà un commerce de lettres existait entre nous, et que je lui écrivais avec plus de liberté que je n'eusse d'abord osé parler. Je me laissai tout entier enflammer. Je cherchai tous les moyens d'établir entre nous des relations et des entretiens de chaque jour, ce qui me fournirait l'occasion de l'entraîner plus facilement au but de mes désirs.

» J'employai auprès de son oncle le ministère de quelques amis pour qu'il consentît à me recevoir dans sa maison, qui d'ailleurs était voisine de mon école. J'avais chargé ces amis complaisans d'exposer à Fulbert que mes études ne me permettant pas de soigner mes affaires domestiques, je le laissais libre de fixer lui-même le prix de ma pension et de mon logement. Or Fulbert était avare,[7] et il attachait une grande

[1] *Per faciem non infima.* Ce qui semble indiquer qu'Héloïse avait une beauté médiocre; mais ce qui n'a pu autoriser Bayle à déclarer qu'elle était laide, puisqu'Abélard dit que par sa *beauté* elle n'était pas au dernier rang, *non infima.*

[2] *Per abundantiam litterarum erat suprema.*

[3] *In toto regno nominatissimam.*

[4] Abélard s'exprime plus énergiquement : *commodiorem censui in amorem mihi copulare.*

[5] *Et juventutis et formæ gratia præeminebam.*

[6] *Ut quamcumque feminarum nostro dignarer amore nullam vererer repulsam.*

[7] *Cupidus ille valdè..... Ad pecuniam totus inhiaret.*

importance à ce que sa nièce continuât à faire des progrès dans les lettres : ces deux motifs lui firent donner à ma demande un facile consentement. J'obtins tout ce que je désirais du chanoine, entièrement préoccupé de l'amour de l'argent et de l'idée que sa nièce retirerait un grand profit de mon enseignement. Il me pressa donc instamment, et bien au-delà de mon espérance, de donner les leçons de mon art à Héloïse ; et, servant ainsi lui-même mon amour, il la livra toute entière [1] à mon autorité magistrale. [2] Il me conjura, lorsque je serais libre de mon école, de donner tous mes soins à sa nièce pendant le jour et même pendant la nuit; [3] et, si je la trouvais rebelle à mes leçons, de la corriger de mes mains fortement. [4]

» Je ne pouvais assez admirer la simplicité de Fulbert, et je fus aussi stupéfait [5] que s'il avait livré une tendre brebis à un loup affamé; [6] car non seulement il me chargeait d'instruire sa nièce, mais il me donnait mission de la châtier et de la châtier fortement : et qu'était-ce autre chose qu'ouvrir à mes vœux toute leur carrière, que m'offrir lui-même le dernier moyen de vaincre, quand bien même je répugnerais à le saisir; et, au cas où je ne pourrais toucher Héloïse par mes discours caressans, de la fléchir par les menaces et par les châtimens? [7] Mais deux choses détournaient facilement Fulbert de tout soupçon et de la crainte d'aucun danger : la vertu de sa nièce et la réputation si bien établie de ma continence.

» Que dirai-je de plus? Héloïse et moi nous fûmes unis d'abord par le même domicile, et ensuite par le même sentiment. Sous prétexte de l'étude, nous vaquions sans cesse à l'amour; et la solitude que l'amour désire, l'étude nous la donnait. Les livres étaient ouverts devant nous, mais nous

[1] *Totam.*

[2] *Nostro magisterio.*

[3] *Tam in die quam in nocte.*

Vehementer.

[5] *Obstupui.*

[6] *Agnam teneram famelico lupo.*

[7] *Minis et verberibus.*

parlions plus d'amour que de philosophie, et les baisers étaient plus nombreux que les sentences. [1] Ma main se portait plus souvent sur le sein que sur les livres; [2] et nos yeux étaient plus exercés par l'amour que par la lecture de l'Écriture-Sainte. Cependant, pour mieux écarter tout soupçon, des coups étaient souvent donnés, mais par l'amour et non par la colère. [3] »

Ici Abélard dit que ces châtimens surpassaient en suavité ce qu'il appelle tous les onguens; [4] et l'on voit qu'écrivant dans un cloître, plus de quinze ans après son malheur, il retrace des souvenirs d'amour qui lui plaisent encore.

Il poursuit en ces termes :

« Qu'arriva-t-il enfin? Nous nous livrâmes sans réserve à notre amour; nous trouvâmes toutes ses joies : l'imagination vint en ajouter de nouvelles et écarter la satiété. [5]

» Mais plus l'amour m'occupait, moins je pouvais vaquer à la philosophie : j'éprouvais le dégoût le plus pénible quand il fallait me rendre à mon école. Après avoir donné à la volupté mes veilles et mes jours, mon esprit ne trouvait plus rien :

[1] *Plura erant oscula quam sententiæ.*

[2] *Sæpiùs ad sinus quam ad libros.* « Au moment où écrivait Abélard, dit madame Guizot, sa passion, qui fut sincère et violente, avait perdu son empire, l'amour n'animait plus pour lui ces tableaux que seul il peut rendre touchans. La crudité est dans ses expressions, autorisées ou nécessitées par l'usage du latin, rendues familières par l'habitude des dissertations théologiques, et naturelles à cette situation d'âme où le remords s'unit aux regrets. » Cette explication est-elle tout à fait satisfaisante? Héloïse écrivait aussi en latin, elle dissertait aussi théologiquement, et cependant, comme le remarque madame Guizot, elle est plus chaste dans l'expression : « elle rappelle, mais ne détaille point. »

[3] *Verbera quandoque dabat amor, non furor; gratia, non ira.*

[4] *Omnium unguentorum suavitatem.*

[5] Le texte est beaucoup plus libre et plus expressif : *Nullus a cupidis intermissus est gradus amoris, et si quid insolitum amor excogitare potuit, est additum : et quo minus ista fueramus experti gaudia, ardentius illis insistebamus, et minus in fastidium vertebantur.*

j'étais réduit à répéter mes anciennes leçons; et si je pouvais encore composer des vers, ils étaient consacrés à l'amour, non aux secrets de la philosophie. Et, vous le savez, la plupart de mes chansons étaient répandues dans les provinces et chantées par ceux dont la vie ressemblait à la mienne. [1]

» Il est difficile d'imaginer quelle fut la tristesse, quels furent les pleurs et les gémissemens de mes élèves quand ils connurent cette grande préoccupation et ce trouble de mon esprit. Le bruit de mes amours était partout répandu, et je crois qu'elles n'étaient ignorées que de celui-là seul qui avait le plus d'intérêt à en être instruit. Plusieurs fois Fulbert fut averti, et toujours il refusa de croire, tant était grande sa confiance dans la vertu d'Héloïse et dans l'austérité de mes mœurs. [2] »

Et à ce sujet Abélard cite un passage de saint Jérôme, [3] portant que, tandis que nous connaissons les désordres qui sont dans les maisons de nos voisins, nous ignorons souvent ce qui se passe dans la nôtre. Cette confiance si étrange du chanoine Fulbert a fait croire à quelques écrivains que le titre d'oncle cachait la qualité de père; que dans un oncle la tendresse eût été plus inquiète, plus jalouse, et que dans un père seul elle avait pu avoir un si long et si profond aveuglement.

Plusieurs mois s'écoulèrent encore; les chansons d'Abélard retentissaient dans toutes les rues, dans tous les carrefours de Paris, et enfin l'oncle ou le père d'Héloïse eut les yeux ouverts : « Oh! quelle fut sa fureur! quelle fut la douleur des

[1] J'examinerai plus tard dans quelle langue étaient écrites ces chansons d'Abélard, dont aucune n'est venue jusqu'à nous, et qui furent composées dans les premières années du XII[e] siècle. Héloïse dit qu'elle leur dut de voir son nom chanté dans toute la France.

[2] *Continentiæ meæ fama præterita.*

[3] *Solemus mala domus nostræ scire novissimi, ac liberorum ac conjugum vitia vicinis canentibus ignorare. Sed quod novissime scitur, utique sciri quandoque contingit, et quod omnes deprehendunt, non est facile unum latere.* (Epist. 48.)

amans dans leur séparation cruelle ! De quelle confusion je me vis couvert ! et quel désespoir la pudeur m'obligea de comprimer ! Mais plus le ressentiment de Fulbert nous éloignait, plus l'amour nous unissait encore : sa flamme s'augmentait de l'aliment qui lui était ravi. [1] Les obstacles ne servirent qu'à nous rendre plus entreprenans. Les voiles de la pudeur, déjà rendus si faibles, devinrent plus légers, [2] et enfin nous fûmes découverts dans le même état où la fable rapporte que Mars fut surpris avec Vénus. [3]

» Bientôt après, Héloïse connut qu'elle serait mère : elle m'écrivit en m'exprimant toute sa joie, [4] et en m'invitant à délibérer sur ce que je devais faire.

» Or, une certaine nuit que Fulbert était absent de sa maison, je vins, j'enlevai furtivement Héloïse, et, sans délai, je la fis passer [5] dans ma patrie. Elle habita le bourg du Palais, et resta près de ma sœur jusqu'à ce qu'elle fût accouchée d'un enfant mâle qu'elle nomma *Astrolabe*. [6]

» Le départ d'Héloïse avait jeté Fulbert dans une fureur qui tenait de la démence ; et ce qui rendait son état plus terrible, c'est que le besoin de cacher les motifs de sa rage en comprimait la dévorante activité. Il ignorait ce qu'il pourrait oser contre moi et quels piéges il pourrait me tendre. Il craignait, en se vengeant par le meurtre, ou par tout autre moyen qui me laisserait une vie misérable, [7] que sa nièce, qu'il chérissait

[1] *Separatio autem hæc corporum, maxima erat copulatio animorum et negata sui copia amplius amorem accendebat.*

[2] *Tantoque verecundiæ minor extiterat passio, quando convenientior videbatur actio.*

[3] *Actum itaque in nobis est quod in Marte et Venere deprehensis poetica narrat fabula.*

[4] *Cum summâ exultatione.*

[5] *Transmisi.*

[6] Ou *Astralabe* (Astre brillant). Héloïse lui donne ce dernier nom. La *Biographie universelle* dit qu'*il ne vécut pas*. C'est une erreur : on voit, par les lettres d'Héloïse, qu'il survécut à son père; mais il ne justifia pas le nom qui lui fut donné.

[7] *Seu in aliquo corpus meum debilitaret.*

toujours, n'eût à souffrir dans ma famille les représailles de la vengeance. Il ne lui était pas d'ailleurs facile de me surprendre : mes précautions étaient prises, et il ne m'aurait pas trouvé sans défense. Enfin j'eus compassion de son trouble et de sa perplexité; et, m'accusant moi-même du mal qu'avait fait l'amour comme d'une trahison que j'aurais commise, j'allai, dans l'attitude d'un suppliant, trouver Fulbert et me soumettre à la satisfaction qu'il voudrait exiger. J'offris d'épouser Héloïse, pourvu que cet hymen restât secret, afin que ma réputation n'en reçût aucune atteinte. [1] Fulbert donna son consentement, et je reçus le baiser de paix de celui qui voulait, par cette feinte démonstration, me perdre plus aisément. [2]

» Je me rendis aussitôt en Bretagne pour aller chercher mon amante, la ramener à Paris et en faire ma femme. Mais Héloïse ne négligea rien pour me détourner de ce dessein : elle alléguait et les dangers que je courais et le soin de ma renommée; elle affirmait par serment [3] que son oncle ne laisserait désarmer sa vengeance par aucune satisfaction; qu'il chercherait d'abord à ruiner ma gloire, sachant bien quelle lumière cet hymen enlèverait au monde, et combien de larmes aurait à répandre la philosophie. [4] »

On voit quelle haute opinion Abélard avait de son mérite, combien grande était sa renommée, et quel rare dévoûment portait Héloïse à immoler son honneur et tout l'avenir de sa vie à la gloire de son amant! Abélard croyait céder beaucoup en consentant à un hymen secret. Héloïse, en repoussant l'hymen, se sacrifiait toute entière dans un dévoûment sublime. Abélard rapporte, en longs détails, les argumens sur lesquels Héloïse fondait sa résistance. Elle citait l'apôtre saint Paul et Cicéron, saint Jérôme et Sénèque, saint Augustin et Pytha-

[1] *Dummodo id secretum fieret, ne famæ detrimentum incurrerem.*

[2] *Quò me facilius proderet.*

[3] *Jurabat.*

[4] *Quanta damna ecclesiæ, quantæ philosophorum lacrimæ hoc matrimonium essent secuturæ.*

gore, comme les autorités qui devaient detourner son amant du mariage, en sa double qualité de clerc et de philosophe.

« Si, disait-elle, les philosophes païens vécurent dans le célibat quoiqu'ils ne fussent engagés dans aucune profession religieuse, que dois-tu faire, toi qui es clerc et chanoine?[1] dois-tu préférer aux choses divines les voluptés de la terre? Que si la prérogative cléricale te touche peu, défends au moins la dignité philosophique! et si tu méprises la crainte de Dieu, qu'au moins l'amour de la pudeur tempère ton impudence![2] Souviens-toi que Socrate prit une femme, et que la philosophie en reçut une tache si grande, que l'exemple de Socrate a rendu les autres philosophes plus prudens. C'est ce que n'a pas négligé de remarquer saint Jérôme:[3] « Un jour, » dit-il, que Socrate soutenait avec patience, depuis long- » temps, les injures dont l'accablait Xantippe placée à un » étage supérieur, il se sentit tout à coup inondé d'une eau » qui n'était pas pure;[4] et le philosophe se contenta de ré- » pondre, en baissant la tête: *Je savais qu'après le ton-* » *nerre viendrait la pluie.* »

« Héloïse ajoutait enfin combien il était dangereux pour moi de la ramener à Paris, et combien il lui serait plus cher, et à moi plus convenable, qu'elle fût mon amante et non mon épouse:[5] « Que l'amour seul me conserve à toi, et qu'aucun » lien nuptial ne vienne nous unir. Le bonheur de nous voir, » pendant notre séparation, sera d'autant plus grand qu'il de- » viendra plus rare.[6] » C'est en ces termes et par d'autres semblables discours qu'elle cherchait à me persuader; et voyant qu'elle ne pouvait triompher de ma résistance (que

[1] *Quid te clericum atque canonicum facere oportet?*

[2] *Impudentiam.*

[3] Contre Jovinien.

[4] *Aqua profusus immunda.*

[5] *Quam sibi charius existeret, mihique honestius, amicam dici quam uxorem.*

[6] *Gratiora gaudia quanto rariora.*

par parenthèse Abélard appelle sa folie),[1] Héloïse soupira profondément, et, fondant en larmes, elle termina tout ce qu'elle venait de dire pour me convaincre par ces paroles remarquables : « Crains que, dans la perte de deux......, il ne » succède une douleur non moins grande que ne le fut l'a- » mour.[2] » Et dans ces paroles, ajoute Abélard, l'esprit de prophétie n'a pas été absent, comme l'a depuis reconnu l'univers.[3] »

Ce fut au milieu de ce combat de l'amour et du devoir, combat dans lequel Abélard ne se laissa pas vaincre alors en générosité, qu'Héloïse devint mère. Abélard confia l'enfant à sa sœur et ramena secrètement à Paris son amante. Peu de jours s'étaient écoulés lorsque, après avoir passé dans une église, avec quelques témoins, la nuit en prières (c'est ce qu'on appelait alors les *vigiles des noces*), « nous reçûmes au point du jour, dit Abélard, la bénédiction nuptiale, en présence de l'oncle d'Héloïse et de quelques uns de mes amis et des siens. Ensuite nous nous retirâmes sans bruit, chacun de notre côté.

» Dès lors nous ne nous montrâmes plus, Héloïse et moi, que rarement ensemble, et notre hymen secret était soigneusement dissimulé par nous. Mais Fulbert et ses domestiques, empressés d'apporter quelques consolations au déplaisir de leur maître (déplaisir qu'Abélard appelle l'ignominie de Fulbert),[4] commencèrent à divulguer le mariage et à violer la

[1] *Meam stultitiam.*

[2] *In perditione duorum... minor non succedat dolor quam præcessit amor.*

[3] *Nec in hoc prophetiæ defuit spiritus, sicut universus agnovit mundus.* Le dernier argument d'Héloïse et la réflexion d'Abélard sembleraient annoncer ou que Fulbert, dans sa fureur, avait déjà fait connaître à sa nièce le genre de vengeance qu'il méditait, ou plutôt que ce châtiment n'était pas sans exemple dans le XIIe siècle, puisqu'Abélard nous apprend que ses assassins furent jugés et condamnés à subir la loi du talion.

[4] *Ignominiæ suæ.*

promesse que l'oncle et ses gens avaient faite de le tenir caché. Cependant Héloïse protestait et allait même jusqu'à jurer [1] qu'elle n'était pas ma femme; que le fait était faux; [2] et l'oncle, furieux de ses dénégations, l'accablait d'injures et d'outrages.

» Dès que j'en fus informé, je fis passer Héloïse dans le couvent d'Argenteuil, où elle avait été élevée. Je voulus qu'elle prît les vêtemens religieux, mais non encore le voile, et moi-même je la revêtis de la robe du Seigneur. [3] »

Ici la conduite d'Abélard peut ne pas paraître sans reproche. Il n'aimait pas Héloïse comme Héloïse l'aimait. Héloïse ne tenait qu'à ce qui intéressait la gloire d'Abélard; elle sacrifiait tout à son amant, tout, sa liberté et sa vie, son enfant et même sa réputation. Mais Abélard devait-il accepter tant de sacrifices! devait-il vouloir conserver à ce prix son honneur comme philosophe, et le crédit de son école comme professeur? Il cédait à des considérations qui lui étaient personnelles, et Héloïse ne considérait rien pour elle-même. Peut-être aussi Abélard la fit-il aller, dans son dévoûment, plus loin qu'elle ne l'avait d'abord jugé nécessaire; car il ne dit pas que son amante, que sa femme eût demandé à être enfermée dans un cloître et à renoncer au monde: « Je l'envoyai, dit-il, à Argenteuil, [4] et je la couvris moi-même des vêtemens religieux, *et his eam indui*.

Abélard reprend son récit en ces termes:

« A cette nouvelle, l'oncle et ses parens et ses amis pensèrent que j'avais trompé Héloïse; que j'avais voulu facilement me débarrasser d'elle en la vouant au culte des autels. Leur indignation s'alluma, ils jurèrent de se venger; et, une

[1] *Jurare.*

[2] *Falsissimum.*

[3] *Vestes quoque et religionis... excepto velo aptari feci, et his eam indui.*

[4] *Transmisi eam ad abbatiam quandam sanctimonalium prope Parisiis, quæ Argenteolum appellatur.*

nuit, tandis qu'un sommeil profond s'était emparé de mes sens, ils corrompirent avec de l'or l'homme qui me servait; des émissaires furent introduits dans mon appartement et m'infligèrent l'infâme et cruelle punition qui a rempli le monde d'un long étonnement.[1]

« Les coupables prirent soudain la fuite : deux furent arrêtés et subirent la loi du talion; on leur creva aussi les yeux.[2] Le troisième coupable était ce domestique qui fut conduit à la trahison par la cupidité. »

Abélard ne dit point si ce traître fut découvert. Il paraît que le chanoine, qui devait craindre ses révélations, réussit à le soustraire à la vengeance des lois. Les biographes rapportent que l'oncle d'Héloïse s'était introduit avec quatre ou cinq complices dans la chambre d'Abélard, et que cet oncle barbare, qui eût aussi mérité la peine du talion, fut décrété, dépouillé de ses bénéfices et banni. Mais ces détails, trop importans pour être oubliés, manquent dans le récit d'Abélard, et il est permis de les croire supposés. Remarquons aussi que la vengeance de Fulbert n'est révoltante que par son atrocité; car d'ailleurs il ne poursuivait point dans Abélard le simple séducteur de sa nièce ou de sa fille, comme l'ont dit plusieurs biographes, mais l'homme qui, ayant volontairement épousé Héloïse, l'avait précipitée dans un cloître, l'avait enlevée à sa famille et au monde dans le seul intérêt de sa vanité de philosophe et de professeur.

« Le lendemain matin, poursuit Abélard, mon aventure fut répandue dans toute la cité. Les habitans, plongés dans la stupeur d'un tel événement, accoururent en foule pour me voir. Il me serait difficile et même impossible d'exprimer la véhémence de leurs lamentations, les clameurs dont ils me tourmentèrent, et le trouble que m'apportaient les cris de leur douleur. Mais surtout les clercs, et principalement mes éco-

[1] Abélard ajoute ces mots que nous ne traduisons point : *Corporis mei partibus amputatis quibus ad quod plangebant, commiseram.*
[2] *Oculis et genitalibus privati sunt.*

liers, me faisaient un mal horrible [1] par leurs plaintes intolérables, par leurs sanglots et leurs gémissemens. Je souffrais beaucoup plus de leur compassion que de ma blessure, et beaucoup plus de ma honte que de mes douleurs physiques. Je me rappelais de combien de gloire je brillais encore la veille, et par quel rapide revers cette gloire se trouvait affaiblie, et même presque éteinte. Je voyais par quel juste jugement de Dieu j'étais puni par où j'avais péché ; [2] par quelles justes représailles l'homme que j'avais trahi venait de me trahir à son tour. [3] Il me semblait entendre les éloges que mes adversaires donneraient à cette justice distributive. Je pensais à ce qu'allait être l'affliction de mes parens, celle de mes amis, et au bruit dont mon infâme aventure devait remplir le monde. [4] Je connus que si désormais j'osais paraître en public je serais montré du doigt et partout regardé comme un spectacle monstrueux.[5] J'étais encore confondu par la pensée que, suivant le *Deutéronome*, [6] l'abomination des eunuques est si grande devant Dieu, qu'ils étaient réputés immondes, et que les temples se fermaient devant eux ; que, selon le Lévitique, [7] il était défendu d'offrir au Seigneur aucun animal mutilé.

» Enfin le sentiment de mon état vint me couvrir de tant de confusion que, je l'avoue, ce fut plutôt la honte qu'un désir de conversion qui me précipita dans les solitudes du cloître. [8] Je voulus cependant, avant de me ravir au monde, lui enlever Hé-

[1] *Cruciabant.*

[2] *In illa corporis mei portione plecterer in qua deliqueram.*

[3] *Quam justa proditione is quem antea prodideram vicem mihi retulisset.*

[4] *Mundum esset occupatura.*

[5] *Monstruosum spectaculum.*

[6] *Non intrabit eunuchus, attritis vel amputatis tes......., et abscisso veretro, Ecclesiam Domini.* (Deuteron., ch. XXXIII, 1.)

[7] *Omne animal, quod vel contritis, vel tusis, vel sectis ablatisque tes....... est, non offeretis Domino.* (Levit., ch. XXII, 14.)

[8] *Ne...... confusio, fateor, pudoris potiusquam devotio conversionis ad monastichorum latibula claustrorum compulit.*

loïse ; et, déférant volontiers à mon ordre,[1] elle prit le voile et prononça les vœux éternels. Ainsi, tous les deux, nous embrassâmes en même temps la vie monastique : elle dans l'abbaye d'Argenteuil et moi dans celle de Saint-Denis.

» Touchées de sa jeunesse, les compagnes d'Héloïse voulurent en vain la détourner du sacrifice qu'elle allait consommer; elle répondit en pleurant par ces vers que Lucain met dans la bouche de Cornélie :

« . . . . *O maxime conjux !*
» *O thalamis indigne meis ! hoc juris habebat*
» *In tantum fortuna caput ! cur impia nupsi,*
» *Si miserum factura fui ! Nunc accipe pœnas,*
» *Sed quas spontè luam.* »

(PHARSAL., liv. VIII.)

« O mon illustre époux ! toi dont je n'étais pas digne de par-
» tager la couche ! le sort qui me poursuit a donc eu le droit
» de t'opprimer toi-même ! pourquoi formai-je les nœuds im-
» pies qui devaient te rendre misérable ! maintenant reçois
» ma mort que je t'offre volontairement en expiation de mon
» crime. »

» Elle dit, et soudain se précipite vers l'autel, y saisit le voile que l'évêque a béni, et se consacre à toujours, devant le peuple, à Dieu qui reçoit ses sermens. »

III.

Abélard raconte que, lorsqu'il fut convalescent, les moines de Saint-Denis le firent presser par leur abbé, et le sollicitèrent vivement eux-mêmes, de reprendre l'enseignement, et de faire pour l'amour de Dieu ce qu'il avait fait jusqu'alors pour l'amour de la gloire et de l'argent. Il remarque lui-même qu'a-

[1] *Ad imperium nostrum, sponte velata et monasterium ingressa.*

près sa funeste aventure les passions tumultueuses des sens ne pouvaient plus le détourner de l'étude des lettres. [1]

Mais il lui arriva, lorsqu'il ne put plus être un sujet de scandale dans le monde, de vouloir bannir le scandale de son couvent. C'est ainsi qu'on vit depuis Charles-Quint, ne pouvant plus, après son abdication, troubler le repos de la terre, s'occuper de traverser le repos des moines de Saint-Just.

Abélard nous apprend que tous les vices avaient pénétré dans l'abbaye de Saint-Denis, que l'abbé lui-même menait une vie désordonnée, et que l'infamie de ses mœurs était publique. [2] On vit alors un spectacle singulier, le séducteur d'Héloïse prêchant la morale la plus austère, et reprenant souvent sur leurs dépravations [3] les moines en particulier et même publiquement, avec tant d'insistance et d'énergie, qu'il leur devint bientôt à tous importun, à charge et odieux. [4] Les moines et l'abbé se soulevèrent contre lui, et il se retira dans un autre monastère dépendant de l'abbaye (à Deuil).

Il y ouvrit une école et vit accourir une si grande multitude de disciples que les bâtimens ne pouvaient les recevoir, ni la terre suffire pour les nourrir. Il enseignait à la fois la philosophie et la théologie, c'est à dire les sciences humaines et les sciences divines. La réputation des autres écoles ne tarda pas à s'évanouir, et des haines nouvelles contre Abélard s'engendrèrent dans ses nouveaux succès; les autres professeurs qu'humiliait sa gloire, criaient sans cesse qu'il était contraire à la règle monastique qu'un moine professât les lettres humaines, et qu'il fallait, pour l'enseignement des lettres divines, que tout nouveau maître eût été l'élève d'un autre maître. Les ennemis d'Abélard, qui s'était fait bénédictin et qui n'avait suivi que l'école de Champeaux pour la dialectique, pressaient donc

[1] *Liberius, a carnalibus illecebris, et tumultuosa vita seculi abstractus, studio litterarum vacarem.*

[2] *Infamia notior erat.*

[3] *Intolerabiles spurcitias.*

[4] *Supra modum operosum atque odiosum.*

les évêques et les abbés de fermer la double chaire de Deuil, qui faisait tomber toutes les autres; et, comme on l'a vu souvent, l'envie prenait les dehors trompeurs de la religion et du devoir: car les tartufes sont anciens dans le monde, et leur masque, quoique souvent arraché, ne semble tomber d'un visage que pour se coller sur un autre, tant il paraît commode et facile de couvrir d'un voile sacré les passions humaines, et de placer les crimes de la terre dans l'intérêt du ciel.

Abélard raconte qu'il avait composé un *Traité de l'Unité et de la Trinité :* [1] « J'avais voulu, dit-il, porter, dans une matière si difficile, le raisonnement humain et philosophique. Mes disciples, méprisant les paroles que l'intelligence ne pouvait suivre, ne voulaient croire que ce qu'ils avaient d'abord compris; ils trouvaient ridicule qu'un maître enseignât ce que ses élèves ni lui-même ne pouvaient entendre, [2] et ils comparaient ce maître aux aveugles qui, suivant l'Écriture, veulent conduire d'autres aveugles. [3] » Ainsi les élèves d'Abélard commençaient, dès le XIIe siècle, à ressembler un peu aux élèves du XIXe. L'on aperçoit ici un rayon de lumière dans les ténèbres, et un effort sensible dans le long travail de la civilisation.

Le *Traité de la Trinité* obtint d'abord beaucoup de succès: « Il paraissait, dit son auteur, résoudre les questions les plus difficiles; et, plus la matière était grave, plus dans les solutions se montrait grande la subtilité. »

Ici s'obscurcit le rayon lumineux que nous venons d'apercevoir. Ce n'était pas la subtilité qu'il fallait dans cette haute matière; et le maître aurait dû lui-même abaisser devant la foi une raison impuissante, et renoncer à des argumens dont le plus subtil ne pouvait rien démontrer.

[1] *De Unitate et Trinitate divina.*

[2] *Dicentes quidem verborum superfluam esse prolationem, quam intelligentia non sequeretur, nec credi posse aliquid nisi primitus intellectum, et ridiculosum esse aliquem aliis predicare quod nec ipse nec illi quos doceret intellectu capere possent.*

[3] *Cœci duces cæcorum.*

Cependant les envieux de la gloire d'Abélard se soulevèrent; ses premiers ennemis, Guillaume de Champeaux et Anselme, étaient morts.[1] Mais Albéric et Lotulfe, qui s'étaient portés héritiers de leurs écoles et qui gouvernaient celles de Reims, circonvinrent l'archevêque de cette ville, Raoul-le-Verd; et ce prélat, s'étant concerté avec le légat du pape (Conan, évêque de Préneste), convoqua, sous le nom de concile, à Soissons, ce qu'Abélard appelle un *conventicule.* Abélard fut mandé avec injonction d'apporter son livre de la *Trinité.* « On avait déjà pris soin, dit-il, de diffamer avec tant de malveillance l'auteur et son ouvrage, que le premier jour de mon arrivée le peuple voulut me lapider, comme ayant *prêché trois dieux.*[2] J'allai d'abord trouver le légat; je lui remis mon *Traité* pour l'examiner, offrant de me rétracter si j'avais écrit quelque chose contre la foi catholique. Mais le légat m'ordonna de porter mon livre à l'archevêque de Reims, et de le déférer à mes adversaires, afin que s'accomplît contre moi ce passage de l'Écriture : *Et nos ennemis sont nos juges.*[3]

» Le livre fut compulsé, feuilleté, et l'envie n'y trouvait rien à condamner. Pendant cet examen, je dissertais publiquement sur ma doctrine; le peuple et le clergé applaudissaient, disant : « Le voilà qui parle devant tout le monde et » personne ne vient le contredire; est-ce donc lui ou plutôt » ne sont-ce pas ses juges qui se trompent?[4] » Mes ennemis reconnaissant enfin qu'ils ne pouvaient plus se taire sans se couvrir de confusion et sans préparer eux-mêmes mon triomphe, le chef des écoles de Reims, Albéric, parut, le livre de la *Trinité* à la main, et soutint qu'on y trouvait bien que Dieu avait engendré Dieu, mais que néanmoins l'auteur niait que

Champeaux, l'an 1119; Anselme, l'an 1116.

[2] *Dicentes me tres deos prædicare et scripsisse.*

[3] *Et inimici nostri sunt judices.* (Deuteron., c. XXXII, ℣. 31.)

[4] *Ecce nunc palam loquitur, et nemo in eum aliquid dicit... Numquid judices cognoverunt, quia ipsi potius quam ille, errant.*

Dieu se fût engendré lui-même. [1] — Tournez le feuillet, lui dis-je ; vous verrez que j'ai pour moi l'autorité de saint Augustin, et que je cite ce qu'il dit dans son premier chapitre sur la Trinité : « Quiconque croit qu'il est de la puissance de Dieu » de s'être engendré lui-même erre d'autant plus, que non » seulement il n'en est pas ainsi de Dieu, mais même d'aucune » créature spirituelle ou corporelle ; car ce n'est absolument » aucune chose qu'une chose qui s'engendre elle-même.[2] » Albéric resta confondu et ses disciples rougissaient. Alors j'offris de prouver sur-le-champ que mon accusateur était tombé dans cette hérésie qui fait que le Père est le Fils de lui-même. [3] Mais soudain, emporté par la fureur, Albéric cria que mes argumens et mes autorités n'étaient d'aucune valeur dans cette affaire, et il se retira en me prodiguant la menace et l'injure.

» Le concile qui avait été convoqué pour me condamner allait terminer sa session sans avoir rien statué ; le dernier jour de sa durée était arrivé. Avant d'entrer en séance, le légat, l'archevêque et mes ennemis se réunirent et commencèrent enfin à délibérer sur ce qu'il fallait résoudre, relativement à mon livre et à ma personne. On ne savait que reprendre dans ma doctrine, et le silence régnait lorsque Geoffroy, évêque de Chartres, personnage savant et pieux, prit la parole en ces termes : « Seigneurs, [4] vous tous qui êtes ici pré- » sens, vous connaissez le savoir de cet homme, son génie et » les nombreux partisans de ce qu'il enseigne ; vous savez » qu'il a facilement détruit la gloire de nos maîtres et des » siens, et que sa renommée s'est étendue des mers de l'Occi- » dent aux mers de l'Orient.

» Si, contre mon opinion, vous condamnez son livre, dans » lequel je ne trouve rien de répréhensible, craignez que,

Deum se ipsum genuisse.

[2] *Nulla enim omnino res est, quæ se ipsam gignat.*

[3] *Is qui pater est sui ipsius filius sit.*

[4] *Domini.*

» par cette violence, vous n'exaltiez encore son nom, et qu'on
» ne nous accuse d'avoir donné pour base à notre sentence,
» non la justice, mais l'envie et la haine. Si vous voulez agir
» selon les canons de l'Église, consentez à l'entendre; qu'il
» vienne lui-même devant le concile exposer sa doctrine et
» répondre librement à vos accusations. S'il est convaincu
» d'erreur, qu'il la confesse, et qu'il se taise après dans sa
» confusion. »

L'évêque de Chartres avait cité, à l'appui de son opinion, l'Évangile et les Pères; mais les ennemis d'Abélard s'écrièrent : « O le sage conseil! vous voulez que nous disputions
» avec un homme qui, par ses argumens et par ses sophis-
» mes, ne pourrait être vaincu quand le monde entier se lè-
» verait contre lui! [1] »

« Le vertueux prélat, ne pouvant faire adopter le moyen qu'il venait de proposer, ouvrit alors un autre avis pour refréner l'envie : [2] « Nous sommes trop peu nombreux, dit-il, pour
» juger cette grande cause; elle a besoin d'un plus mûr exa-
» men. » Il demanda donc qu'Abélard fût reconduit par son abbé, qui était présent, au monastère de Saint-Denis, et que là les évêques et les plus savans docteurs étant convoqués en concile, il fût par eux statué ce qu'il serait convenable de faire. Le légat et l'assemblée se rangèrent à cet avis. — On allait célébrer la messe; j'avais été mandé, poursuit Abélard, pour être averti de la résolution qui venait d'être prise. Mais lorsque mes ennemis sentirent que j'allais leur échapper si j'étais jugé ailleurs que sur le théâtre de leur influence, ils firent entendre à l'archevêque de Reims combien il serait ignominieux pour lui que cette cause fût enlevée à son ressort, et combien il serait dangereux de ne pas saisir cette occasion de me perdre.

» Sur-le-champ l'archevêque alla trouver le légat, et le légat, par sa pusillanime faiblesse, se vit réduit à consentir,

[1] *Universus obsistere mundus non posset.*
[2] *Invidiam refrenare.*

malgré lui, que, sans aucun examen préalable, mon livre fût condamné; que je vinsse, de ma main, le brûler en plein concile, et que je fusse condamné moi-même à une réclusion perpétuelle dans un autre monastère que le mien : « Il suffit, » disaient mes ennemis, pour proscrire le livre et son auteur, » que cet auteur ait eu la présomption de le lire dans ses éco- » les et de le donner à transcrire à plusieurs de ses disciples, » sans en avoir reçu le pouvoir ni du pontife romain ni de » l'Église. » Et ils ajoutaient que mon châtiment était devenu nécessaire pour effrayer quiconque serait tenté de m'imiter.

» Or, comme le légat était un homme simple et illettré, il trouvait tout cela concluant, et il se laissait mener par l'archevêque, comme l'archevêque se laissait entraîner par mes ennemis.

» L'évêque de Chartres s'empressa de venir me faire connaître ces machinations; [1] il m'exhorta à montrer une résignation égale à la violence qui se manifestait contre moi : « Ne » doutez pas, me disait-il, que tant de haine ne tourne non » moins à votre avantage qu'à la confusion de vos ennemis. » Que l'idée de votre réclusion dans un monastère n'apporte » aucun trouble à vos esprits; le légat, qui agit avec con- » trainte, n'aura pas plutôt quitté cette ville qu'il vous ren- » dra la liberté. » Et c'est ainsi que, pleurant avec moi, le bon évêque cherchait à soutenir mon courage et à me consoler.

» Je fus soudain appelé : j'entrai dans le concile, et, sans discussion ni examen, on me força de jeter moi-même mon livre de la *Trinité* dans les flammes; tandis qu'il s'y consumait, au milieu du silence général, un de mes ennemis se mit à murmurer ces mots : « J'ai vu dans ce livre l'assertion impie » que Dieu le père est seul tout-puissant. »

» Et aussitôt le légat, trop ignorant, s'écrie : « On ne pour- » rait croire, même d'un enfant, qu'il errât à ce point, puis-

[1] *Hæc machinamenta.*

» que la foi générale tient et confesse qu'il y a trois Tout-
» Puissans. [1] »

— « Oui, dit soudain ironiquement le maître des écoles,
» Terricus, car on lit dans le Symbole d'Athanase : *Et cepen-
» dant il n'y a point trois Tout-Puissans, mais un seul Tout-
» Puissant* ; ET TAMEN NON TRES OMNIPOTENTES, SED UNUS
» OMNIPOTENS. »

» Et tandis que Terricus était sévèrement réprimandé par son évêque, comme coupable d'irrévérence envers la majesté du légat, il reprit, avec une courageuse énergie, et comme se rappelant ces paroles de Daniel : « *Ainsi, trop insensés en-
» fans d'Israël, vous n'avez point jugé ; et, sans connaître la
» vérité, vous avez condamné une fille d'Israël* (Suzanne).
» *Revenez,* s'écria-t-il, *sur votre sentence.* [2] Et voyez quel
» juge vous avez établi pour défendre la foi et corriger l'er-
» reur ; c'est celui qui, lorsqu'il devait juger, s'est condamné
» par sa propre bouche. [3] Délivrez donc aujourd'hui celui qui
» est évidemment innocent, [4] comme jadis Suzanne fut déli-
» vrée par Daniel de ses perfides accusateurs. »

» Alors l'archevêque de Reims se leva et donna cette interprétation adroite aux paroles hérétiques du légat : « Il est bien
» vrai que Dieu le père est Tout-Puissant, que le Fils est Tout-
» Puissant, que le Saint-Esprit est Tout-Puissant ; et celui qui
» soutient le contraire erre manifestement et ne doit point être
» écouté. Et maintenant, si vous le jugez convenable, il sera
» bon que le frère (Abélard) expose sa foi devant nous, afin
» qu'il soit approuvé ou improuvé, ou corrigé s'il le faut. »

» Et comme je me levais pour exposer ma doctrine, mes ennemis crièrent : « Il suffit qu'il récite le *Symbole d'Athanase* :
» nous n'avons pas besoin ici d'autres discours. » Or c'est ce

[1] *Tres omnipotentes esse.*

[2] *Sic fatui, filii Israel, non judicantes neque quod verum est cognoscentes, condemnastis filiam Israel. Revertemini ad judicium.* (Dan., cap. XIII, vers. 48-49)

[3] *Qui cum judicare deberet, ore se proprio condemnavit.*

[4] *Innocentem patenter.*

que tout enfant eût pu faire comme moi ; et on me présenta à lire le *Symbole*, comme s'il ne devait pas être dans ma mémoire. Je le lus au milieu de mes soupirs, de mes sanglots, de mes larmes ; [1] et aussitôt je fus livré, comme coupable et convaincu, à l'abbé de Saint-Médard, qui était présent, et entraîné pour être enfermé dans son monastère comme dans une prison. [2]

» Et sur-le-champ le concile se sépara. »

Abélard avait alors quarante-deux ans.

Les historiens sont loin de rapporter ce qui se passa au concile de Soissons comme le raconte Abélard. L'abbé Fleury, qui a pourtant écrit vingt-neuf volumes in-4e sur les quinze premiers siècles de l'Église, ne donne que fort peu de détails, et s'excuse en disant qu'Abélard *témoigne trop de passion pour être cru entièrement.* Saint Bernard se contente d'écrire sommairement au cardinal Ives : « Il a été condamné à Soissons avec son livre, » devant le légat de l'Église romaine. [3] » Ce laconisme du plus terrible ennemi d'Abélard ne doit-il pas être regardé comme la condamnation du concile qui le condamna ? Cette réserve du saint le plus fougueusement éloquent de notre légende est très remarquable. Le silence est ici un témoignage : ce silence fut commandé sans doute par le blâme général qui atteignit le concile. Le motif qu'allègue l'historien Fleury, pour se dispenser de donner des détails qui, d'ailleurs, manquent dans les œuvres de saint Bernard ainsi que dans les volumineuses collections des conciles, et qui se trouvent seulement dans les écrits d'Abélard, ne paraît ni suffisant ni plausible. On a déjà vu, et l'on verra encore qu'Abélard n'a rien voulu cacher de ses fautes et des égaremens de sa vie ; qu'il s'en accuse avec une énergie qui ne pouvait être exempte de franchise ; et il est permis de croire que, dans ce qu'il a dit de ses ennemis,

[1] *Inter suspiria, singultus et lacrymas.*

[2] *Tanquam ad carcerem.*

[3] *Damnatus est Suessione cum opere suo, coram legato Romanæ Ecclesiæ.*

comme dans ce qu'il a écrit de lui-même, il n'a point cherché à blesser la vérité.

Ainsi, assez généralement, on ignore encore comment Abélard s'est peint tout entier lui-même, grâce aux opinions ennemies des Bénédictins, et grâce aux réticences des autres écrivains ecclésiastiques.

Bayle lui-même, qui a pu connaître les sources, ne donne, dans sa longue biographie d'Abélard, aucuns détails sur les singuliers événemens du concile de Soissons, détails qu'il était si bien dans l'esprit de ce philosophe hardi de faire connaître. Et cependant Bayle remarque les omissions et même les erreurs qui se trouvent dans l'abrégé de la vie d'Abélard, que Pasquier a inséré dans ses *Recherches de la France*, et il relève plusieurs de ces erreurs : car tel a été le destin de l'homme le plus remarquable du XIIe siècle, qu'on n'a encore sur lui, du moins dans notre langue, que des notions incomplètes, que des histoires partiales, avec beaucoup de réticences ; ou des abrégés insuffisans, quand ils ne sont pas infidèles ; ou des vies romanesques, dont le style ne vaut souvent pas mieux que le fonds. L'article d'Abélard est fautif dans Moréri, et Bayle y remarque dix grossières erreurs. Ce même article n'est pas plus satisfaisant dans tous les dictionnaires historiques, et, même dans la *Biographie universelle*, il laisse beaucoup à désirer.

Je reprends le récit que fait Abélard de ses calamités :

« L'abbé et les moines de Saint-Médard, se persuadant que j'étais confiné pour toujours au milieu d'eux, montrèrent une grande joie, et cherchèrent avec beaucoup de soin, mais en vain, à m'offrir des consolations. Dieu de justice ! oh ! de quel fiel mon âme était alors remplie ! avec quelle amertume, infâme et furieux que j'étais, je t'accusais toi-même, répétant souvent cette plainte que saint Jérome met dans la bouche du solitaire Antoine : « Dieu bon, où étais-tu ? » *Jesu bone, ubi eras?* De quelle douleur j'étais enflammé ! de quelle honte je me sentais confondu ! et quel désespoir égarait ma raison !.... Je ne pourrais exprimer aujourd'hui ce qu'alors je sentais. Je

comparais, avec ce que souffrait mon âme, ce que mon corps avait souffert, et je me regardais, parmi les hommes, comme étant de tous le plus misérable. La trahison de Fulbert me paraissait plus tolérable que ma nouvelle injure, et la plaie faite à ma renommée me touchait plus que celle dont m'affligea la vengeance du chanoine........ car du moins j'avais mérité par quelque faute [1] mon premier châtiment. Mais c'était par une droite intention, par un sincère attachement à la foi chrétienne que j'avais écrit mon livre: et une si grande violence était cependant exercée contre moi!

» Or il arriva, quand la renommée eut semé le bruit de ce qui s'était passé à Soissons, qu'un blâme général atteignit tous ceux qui avaient agi avec si peu de circonspection et tant de cruauté. Alors les membres du concile, n'osant défendre leur sentence, cherchèrent à en rejeter la faute les uns sur les autres. Mes ennemis mêmes se mirent à nier qu'ils eussent pris part à ma condamnation, et le légat romain détesta hautement la haine de ceux dont j'étais la victime. Peu de jours furent accordés par lui au ressentiment de mes ennemis, et, dans son repentir, il me retira de Saint-Médard pour me renvoyer à Saint-Denis.

IV.

» Mais j'allais trouver dans cette abbaye d'autres adversaires. La turpitude de leur vie et l'impudente immoralité de leurs discours, [2] que j'avais déjà reprises avec tant d'énergie, devaient m'exposer à de nouvelles persécutions : car je ne pouvais me taire devant des désordres qui augmentaient toujours. » Plus les censures d'Abélard étaient méritées, plus elles furent trouvées insupportables. « Peu de mois s'étaient écoulés, dit-il, lorsque le hasard vint offrir aux moines une occasion de me perdre.

» Un jour que, dans une leçon publique, se présentait à

[1] *Ex aliqua culpa.*

[2] *Vitæ turpido et impudens conversatio.*

mes yeux un passage où Bède le vénérable, dans son exposition sur les *Actes des Apôtres*, soutient que Denis, dit l'*Aréopagite*, fut évêque de Corinthe et non d'Athènes, je me permis de remarquer, en passant, ce témoignage comme une autorité. Les Bénédictins, qui trouvaient cette opinion fatale à la dignité de leur abbaye, se récrièrent aussitôt, disant que Bède était le plus menteur des écrivains, [1] et qu'il fallait plutôt croire Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui avait longtemps voyagé dans la Grèce pour assurer à son monastère et au patron de la France une gloire qu'il n'était pas en mon pouvoir de ruiner. Je répondis que l'autorité de Bède, dont les écrits étaient vénérés dans l'Église latine, me semblait préférable à celle d'Hilduin. Et alors on se mit à vociférer que ma présence avait toujours infesté l'abbaye; [2] que j'insultais à tout le royaume de France, [3] en lui enlevant l'honneur d'avoir pour patron l'*Aréopagite*; et mes frères coururent me dénoncer à notre abbé. Celui-ci se réjouit de trouver un prétexte à de nouvelles persécutions : car il me craignait d'autant plus que ses désordres l'emportaient en infamie sur ceux des moines soumis à son gouvernement.

» Sur-le-champ un chapitre fut convoqué : je m'y rendis avec tous mes frères, et l'abbé menaça de me traduire devant le roi, comme coupable du crime de lèse-majesté, afin qu'il vengeât l'injure faite par moi à la gloire de son règne et l'outrage qui touchait à sa couronne. [4] »

Bayle fait ici une réflexion qu'il n'est pas inutile de rappeler : « L'abbé de Saint-Denis, dit-il, se voyait en main un » prétexte de mêler aux accusations de fausse doctrine les » accusations de crime d'État, chose que ces messieurs ne » manquent jamais de pratiquer pour satisfaire sûrement leur

[1] *Dixerunt Bedam mendacissimum scriptorem.*

[2] *Quod semper monasterium illud nostrum infestaverim.*

[3] *Maxime toti regno.*

[4] *Ut de me vindictam sumeret, tanquam regni sui gloriam et coronam ei auferente.*

» vengeance. » Et le célèbre critique ajoute en note : « C'est
» un artifice dont on s'est servi tant de fois depuis que les
» Juifs l'employèrent contre Notre-Seigneur, qu'il est étran-
» ge qu'on l'ose employer encore aujourd'hui. Ne devrait-on
» pas craindre qu'une lâcheté aussi usée de vieillesse que
» celle-là ne fût incapable de séduire ! Non, on ne le doit pas
» craindre ; le monde est trop indisciplinable pour profiter
» des maladies des siècles passés. Chaque siècle se comporte
» comme s'il était le premier venu ; et comme l'esprit de per-
» sécution et de vengeance a tâché jusqu'à présent d'intéres-
» ser les souverains dans ses querelles particulières, il tâchera
» de les y mêler jusqu'à la fin du monde. »

Le crime d'Abélard était d'avoir avancé par hasard, dans une leçon et d'après le témoignage d'un pieux écrivain, que le patron de la France, premier évêque de Paris, pouvait ne pas être l'ancien membre de l'*Aréopage*, Denis, qui, converti par saint Paul, fut le premier évêque d'Athènes. Et quoique l'abbé Hilduin eût accrédité, dans le IXe siècle, l'opinion que l'*Aréopagite* était venu siéger dans la capitale des Gaules, quoique les Bénédictins aient voulu défendre cette opinion dans les siècles suivans, on sait qu'elle est maintenant abandonnée, même dans les légendes, comme on peut le voir par le *Bréviaire* de Paris. Abélard avait donc connu, il y a huit cents ans, une vérité dont la manifestation pouvait passer, de son temps, pour un attentat à la majesté du trône, pour un crime de lèse-majesté ; une vérité qui est aujourd'hui démontrée, et qu'il serait ridicule de combattre. Et c'est ainsi que la civilisation, à mesure qu'elle s'avance, dépouille les siècles de leurs erreurs.

« J'eus horreur, dit Abélard, de la méchanceté de mes frères. Il me sembla que le monde était conjuré contre moi ; et, cédant aux conseils de quelques disciples qui virent mes dangers et eurent pitié de ma misère, je me sauvai de l'abbaye furtivement pendant la nuit et je cherchai un asile en Champagne, sur les terres du comte Thibaut, qui connaissait mes infortunes et détestait mes oppresseurs. »

Cependant, pour assurer son repos, Abélard se vit obligé, comme le fut depuis Galilée, de rétracter la vérité. Il écrivit à l'abbé de Saint-Denis que le premier évêque de Paris avait été contemporain des apôtres, et que, sorti de l'*Aréopage*, il était parti d'Athènes pour venir baptiser les Gaulois. Voilà ce que peut la violence contre la vérité; mais la violence passe avec une époque, et la vérité reste avec le temps.

V.

Abélard s'était retiré en Champagne, auprès de Troyes, et avait été reçu, avec un joyeux empressement, dans un monastère dont le prieur était son ancien ami.

Quelque temps après, l'abbé de Saint-Denis, suivi de plusieurs moines de son conseil, vint visiter le comte de Champagne. Abélard et le prieur invitèrent ce prince à employer son intervention pour que l'abbé déliât le religieux fugitif de son obédience, et lui permît de vivre claustralement dans le monastère qu'il lui plairait de choisir. Mais l'abbé et son conseil pensèrent que ce serait un grand déshonneur pour l'abbaye de Saint-Denis si Abélard, qui, après sa conversion, l'avait choisie pour asile, comme étant le monastère qu'il jugeait le plus célèbre, se retirait maintenant dans un autre qu'il semblerait préférer. L'intervention du comte ne servit donc qu'à rendre la situation d'Abélard plus fâcheuse. L'abbé menaça de l'excommunier s'il ne se hâtait de regagner le cloître de Saint-Denis. Il défendit au prince, sous la même peine, de le garder dans ses Etats; et il sembla n'avoir fait ce voyage que pour obtenir du comte de Champagne l'extradition du malheureux réfugié.

» Mais peu de jours après, dit Abélard, cet abbé (dont la vie était infâme, et qui se nommait Adam) mourut dans son obstination. Alors, accompagné de l'évêque de Meaux, j'allai trouver son successeur, et nous lui demandâmes la grâce qui m'avait été refusée; mais le nouvel abbé se montra peu disposé à l'accorder. Alors, mes amis et moi, nous nous adressâmes au roi en son conseil, et j'obtins enfin ce que je désirais.

Étienne de Garlande, maître d'hôtel du roi, et l'un de ses ministres, demanda familièrement à l'abbé de Saint-Denis pourquoi il voulait me retenir malgré moi, tandis que de l'opposition de mon genre de vie avec celle de ses moines, avec la sienne même, il ne pouvait résulter que beaucoup de scandale sans aucune utilité.

» Je savais qu'on regardait, dans le conseil du roi, les désordres de l'abbaye de Saint-Denis comme rendant plus faciles la soumission des moines et les moyens d'en tirer de l'argent. C'est ce qui, dans mon opinion, devait aider au succès de ma demande, et je ne me trompai pas. Mais afin que Saint-Denis ne perdît pas la gloire[1] de m'avoir possédé exclusivement, il fut décidé et convenu, en présence du roi et de ses ministres, que la permission de me choisir une solitude ne m'était accordée qu'à la condition de ne me soumettre à la règle d'aucun autre monastère.

» Je me retirai donc près de Provins, dans un désert que j'avais déjà visité ; et là, sur un terrain dont la concession me fut faite par ses possesseurs, je construisis, avec le consentement de l'évêque, un oratoire fait de roseaux et de chaume, que j'appelai l'*Oratoire de la Trinité*. Je n'avais qu'un seul clerc avec moi, et je pouvais chanter avec le prophète : *J'ai fui, je me suis éloigné, et j'ai habité dans la solitude.*[2] »

Tels furent, dans cette cabane de chaume et de roseaux, bâtie sur les bords de l'Arduzon, à une lieue de Nogent-sur-Seine, les commencemens de la fameuse abbaye du Paraclet, vers l'an 1131.

Abélard avait alors un peu plus de cinquante ans, et depuis qu'en se retirant du monde il avait voulu lui enlever Héloïse, c'est à dire depuis dix à douze ans, il n'a pas encore parlé d'elle, il ne l'a pas même nommée en poursuivant la confession de sa vie, il ne l'a pas vue une seule fois, il ne lui a écrit aucune lettre !....

[1] *Gloriationem.*

[2] *Ecce elongavi fugiens, et mansi in solitudine.* (Ps. LIV.)

« Lorsque, poursuit-il, mes disciples connurent ma retraite, on les vit de toutes parts accourir, quittant les villes et les châteaux pour se construire d'humbles cellules dans mon désert. On les vit abandonner des couches de duvet pour des lits de feuillages, les tables où ils étaient assis pour des tertres de gazon, et des mets délicats pour de grossiers herbages. C'est ainsi, comme le dit saint Jérôme, [1] qu'on avait vu les philosophes de l'antiquité fuir les cités, les jardins et les riches campagnes où le doux ombrage, le concert des oiseaux, la fraîcheur des fontaines, le ruisseau murmurant pouvaient charmer l'œil et l'oreille, séduire les sens et amollir la vertu. C'est ainsi que les disciples de Pythagore, amans de la solitude, vivaient dans le désert. C'est ainsi que le riche Platon, quand il eut vu Diogène fouler d'un pied fangeux ses magnifiques tapis, transporta son école hors d'Athènes, dans l'Académie, qui alors était un lieu solitaire et même mal sain, [2] afin que ses disciples, vainqueurs des passions, et oubliant les jouissances de la vie, ne connussent plus d'autre volupté que celle de ses leçons. C'est ainsi, dit encore, dans sa quatrième lettre à Rustique, le même Jérôme, c'est ainsi que les fils des prophètes vivant en solitaires dans des cabanes, sur les bords du Jourdain, se nourrissaient de farine d'orge [3] et de racines, loin du tumulte des villes et des passions humaines.

» Mes disciples, en construisant leurs petites cellules, [4] sur les bords de l'Arduzon, ressemblaient plutôt à des ermites qu'à des écoliers; mais plus leur nombre allait croissant, plus leur vie était dure et sévère, et plus mes ennemis semblaient voir leur honte s'étendre avec ma gloire. Bientôt, selon l'expression de Quintilien, l'envie vint me trouver dans ma retraite. [5] « Que nous a servi de le persécuter ? disaient mes ad

[1] *Contra Jovinianum*, lib. II. 6.
[2] *Pestilentem.*
Polenta.
[4] *Casulas.*
[5] *Latentem invenit invidia.*

» versaires. Nous n'avons fait que rendre son nom plus écla-
» tant. Ses disciples, renonçant à toutes les aisances de la vie
» pour se rendre volontairement misérables, accourent en
» foule et peuplent son désert ! et le voilà qui entraîne le
» monde après lui ! [1] »

» Cependant c'était la pauvreté intolérable qui m'avait forcé de rouvrir mon école. Je ne pouvais me livrer aux rudes travaux de la terre ; j'aurais rougi de mendier mon pain : j'eus donc recours à l'art qui m'était connu, et la nécessité me fit substituer à l'œuvre des mains l'office de la langue. [2] Mes disciples vaquaient à la culture des champs, à la construction des cellules ; et, pour qu'aucun soin domestique ne me détournât de l'étude, ils s'occupaient seuls de tout ce qui concernait la nourriture et l'habillement.

» Bientôt les cellules devinrent insuffisantes pour les loger, et ils commencèrent à élever régulièrement, en pierre et en charpente, un grand monastère. Et comme, dans mes malheurs et dans mon désespoir, j'avais trouvé au milieu du désert cet asile et du repos, avec un peu d'allégeance à ma misère, je changeai le nom de *Trinité* que j'avais donné à mon oratoire en celui de *Paraclet* (mot qui signifie *esprit consolateur*).

» Mes ennemis cherchèrent, jusque dans cette invocation, un prétexte à leurs calomnies : ils criaient, avec violence, qu'il n'était pas permis de dédier spécialement une église au Saint-Esprit, à l'exclusion de Dieu le père ; et que, suivant l'antique usage, les temples ne pouvaient être consacrés qu'à Jésus seul ou à la Trinité. Ils ne pouvaient appuyer leur calomnie que sur l'erreur, qui ne distingue point entre le *Paraclet* et l'*Esprit du Paraclet*, tandis que, d'après l'Évangile, le nom de *Paraclet* ou de *soutien* est donné à chaque personne de la Trinité. »

Ici Abélard se livre longuement à des distinctions théologiques avec la dialectique du temps et la subtilité de son école. Il remarque, d'ailleurs, que le Saint-Esprit a, dans l'Église,

[1] *Ecce mundus totus post eum abiit.*

[2] *Pro labore manuum ad officium linguæ compulsus sum.*

la fête de son avènement (le jour de la Pentecôte), comme le Christ a celle de sa naissance (le jour de Noël). On peut remarquer aussi, comme une singularité, que Dieu le Père, de qui procèdent le Fils et le Saint-Esprit, n'a dans la chrétienté ni temples ni autels qui lui soient exclusivement consacrés, tandis que le Christ, l'Esprit Saint et la Trinité ont des églises qui leur sont dédiées, et qu'il en est un si grand nombre sous l'invocation de la Vierge, des Apôtres et des Saints. Ajoutons que si partout on chante : Gloire au Père (*Gloria Patri*), cependant le clergé ne se découvre et les fidèles ne s'inclinent que lorsque le nom du Christ est prononcé. Il serait difficile de donner une explication satisfaisante de cette exclusion de Dieu le Père, non du culte des chrétiens, mais de la vénération particulière qui lui est due.

Abélard poursuit ainsi sa confession :

« Tandis que je me cachais dans la solitude, la renommée faisait voyager mon nom dans le monde, et toutes ses voix, semblables à l'écho de la fable, [1] répétaient ce nom en tous lieux. Mes anciens ennemis, vaincus et méprisés, me cherchèrent des adversaires plus redoutables. Ils suscitèrent contre moi deux apôtres nouveaux, dont l'un se vantait d'avoir fait revivre la règle des chanoines réguliers, dont l'autre se glorifiait d'avoir réformé la vie monastique. »

Ces deux hommes étaient saint Norbert et saint Bernard.

« Ils m'attaquèrent si impudemment [2] dans leurs prédications, qu'ils réussirent enfin à me rendre méprisable aux yeux de certains évêques et de plusieurs seigneurs. Ils répandirent tant de sinistres blâmes sur ma doctrine et sur ma vie, que mes principaux amis s'éloignèrent de moi, et que ceux qui me conservaient encore quelque chose de leur ancienne affection ne négligèrent rien pour la dissimuler, tant était puissante la crainte qu'inspiraient mes ennemis ! »

Et tant est ancien cet avilissement de certains hommes qui

[1] Ovide, *Métamorph.*, livre III.
[2] *Impudenter.*

renieraient tous leurs amis et Dieu lui-même, si Dieu et leurs amis tombaient dans la disgrâce du pouvoir.

« Frappé de cette foudre soudaine, stupéfait, je m'attendais à être traîné dans les conciles comme hérétique, et s'il est permis de comparer la puce au lion, et l'éléphant à la fourmi,[1] je me voyais poursuivi par mes ennemis avec la même fureur que les évêques ariens poursuivirent saint Athanase (en l'accusant au concile de Tyr de viol, de meurtre et de magie). Souvent, Dieu le sait, je tombai dans un désespoir si grand que, ne pouvant trouver la paix parmi les chrétiens, je méditai d'aller la chercher dans les contrées où l'Évangile n'avait pas encore été porté, et de vivre chrétiennement parmi les ennemis du Christ. Je me flattais de les trouver d'autant plus favorables que la réputation d'impiété, qui me poursuivait, écarterait leurs soupçons et les disposerait à croire plus facilement que j'inclinais vers leur idolâtrie.

VI.

» Tandis que j'étais sans relâche affligé de ce trouble de mon esprit, l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys,[2] dans le diocèse de Vannes, perdit son chef et je fus élu son successeur d'une voix unanime. Le comte de Bretagne donna son consentement et obtint sans difficulté celui de l'abbé de Saint-Denis, qui n'avait pas cessé d'être mon supérieur. Ainsi, comme

[1] *Ut de pulice ad leonem, de formicâ ad elephantem.*

[2] Saint-Gildas, promontoire sur la côte méridionale de la Bretagne, entre la Loire-Inférieure et la Vendée, sur une mer orageuse et fertile en naufrages. « Ici, dit Pitre Chevalier, une anse abritée du vent par un rempart de roche feuilletée, forme un étang solitaire et tranquille, à deux pas d'une mer en furie; là, des rochers à fleur d'eau semblent autant de phoques endormis près du rivage ;... plus loin, le sol présente une gueule béante au flot qui s'y précipite en grondant pour en ressortir aussitôt, rejeté à gros bouillons dans l'abîme. Ailleurs s'échancrent des golfes inattendus, vastes morsures du vieil Océan dans ses jours de colère. » (*Le fou de Saint-Gildas. Simple Histoire.*)

jadis chez les Romains, l'envie avait chassé saint Jérôme en Orient, l'envie, chez les Français, me chassait en Occident. J'avais voulu aller vivre parmi les infidèles, et je tombai chez des moines pires que les païens.[1] Dieu m'est témoin que je n'aurais jamais accepté la crosse abbatiale de Saint-Gildas, s'il n'avait point fallu me soustraire à la rage et à l'oppression de mes ennemis.

» J'allais habiter un pays barbare dont la langue m'était inconnue. La vie des moines était affreuse et indomptable.[2] Les portes de l'abbaye n'étaient ornées que de pieds de biche, d'ours, de sanglier. Les moines n'avaient d'autre signal pour se réveiller que le bruit des cors et des chiens de meute aboyans. Les habitans étaient cruels et sans frein. Je ressemblais à celui qui, pour éviter le glaive, se jette dans un précipice, et qui, pour échapper un moment à la mort, court vers une autre mort. Je n'avais plus pour horizon que l'Océan : la terre ne présentait plus d'espace à ma fuite. Aussi répétais-je souvent, dans mes prières, ces paroles du Psalmiste : « Dans » les angoisses de mon cœur, j'ai crié vers toi des confins de » la terre.[3] »

» L'indiscipline des moines de Saint-Gildas me tourmentait nuit et jour, et je crois que maintenant les dangers auxquels furent exposés et mon corps et mon âme ne sont plus ignorés de personne. Je voyais bien que, si je voulais ramener ma congrégation à une vie régulière, ma mort était inévitable,[4] et que si je tolérais tant de dérèglemens, ma damnation n'était pas moins certaine.

» Un seigneur puissant, tyran de cette contrée, avait profité de l'extrême licence des moines pour subjuguer l'abbaye. Ses vexations étaient nombreuses et accablantes : il levait les

[1] *Gentibus longe sæviores atque pejores.*

[2] *Turpis atque indomabilis illorum monachorum vita omnibus fere notissima.*

[3] *A finibus terræ ad te clamavi, dum anxiaretur cor meum.* (Ps. 60.)

[4] *Me vivere non posse.*

tributs sur les moines comme s'ils avaient été des Juifs. Ces moines, n'ayant plus rien en communauté, me pressaient de les secourir dans leurs nécessités quotidiennes. Chacun d'eux employait ce qu'il avait d'argent, dans sa bourse particulière, à soutenir ses concubines, à nourrir ses fils, ses filles, [1] et tous se riaient de ce que je souffrais de n'en pouvoir faire autant. [2] Ils volaient; [3] ils emportaient de l'abbaye tout ce qu'ils pouvaient, et semblaient vouloir me forcer ou à les laisser faire, ou à me retirer.

» Toute cette terre était barbare, sans mœurs, sans lois, et il ne s'y trouvait aucun habitant dont je pusse invoquer l'appui. Au dehors de l'abbaye, j'étais, sans relâche, opprimé par le tyran et par ses satellites; au dedans, les moines ne cessaient de me tendre des embûches, et je pouvais dire comme l'Apôtre: « Au dehors, les combats; au dedans, les frayeurs. [4] »

» Je considérais avec douleur quelle inutile et misérable vie était la mienne; combien je vivais sans fruit pour les autres et pour moi-même. Je me laissais aller au désespoir en me rappelant que ce que j'avais fui valait mieux que ce que j'avais cherché. Et, regardant presque comme nulles mes premières peines, je disais souvent avec de longs soupirs: « J'ai mérité » ce que je souffre, puisque j'ai pu quitter le Paraclet, c'est à » dire *le consolateur*, et que, dans mon désir d'échapper à des » menaces vaines peut-être, je me suis précipité dans des pé» rils certains. »

Cette description rappelle, en quelques uns de ses traits, celle que fait Ovide, dans ses *Tristes* et dans ses *Pontiques*, du lieu de son exil chez les Tomitains, peuple féroce qui habitait, au nord, les confins de l'empire. De fréquentes citations du plus malheureux des poètes latins font connaître (et qui pourrait s'en étonner?) qu'il avait été beaucoup lu par

[1] *Ut concubinas suas cum filiis et filiabus sustentarent.*
[2] *Gaudebant me super hoc anxiari.*
[3] *Furabantur.*
[4] *Foris pugnæ, intus timores.* (I. *Corinth.*, 7.)

Abélard. Mais s'il y a quelque ressemblance dans les infortunes de ces deux illustres écrivains, on peut en trouver une seconde mieux caractérisée dans leur manière de peindre ce qu'ils ont souffert. L'un et l'autre ont su allier beaucoup d'esprit au sentiment, sans ôter à ce dernier sa puissance, qui semblait devoir s'affaiblir dans la recherche et dans l'affectation. Ovide et Abélard sont trop indulgens à leur génie; ils aiment à épuiser, dans des tours successifs et divers, une même pensée; et quoique, dans cette analyse de l'ouvrage le plus important d'Abélard, j'aie souvent supprimé ce que le texte a de redondant, j'ai cru devoir quelquefois le conserver, pour qu'on pût juger mieux, dans le premier auteur du XIIe siècle, sa manière de composer et d'écrire.

Et déjà l'on comprendra facilement, après avoir vu ce que rapporte Abélard des désordres du clergé, de l'ignorance hérétique d'un légat, des passions peu charitables de plusieurs évêques et de deux saints, de la vie infâme des religieux de Saint-Denis et de Saint-Gildas (tableau singulier et remarquable des mœurs dans le XIIe siècle), pourquoi les Bénédictins, si grands éditeurs, n'ont point cherché à publier les œuvres d'un écrivain qu'ils regardaient comme leur ennemi; pourquoi tout ce qu'ont écrit de lui, jusqu'à nos jours, d'autres moines et tous les auteurs ecclésiastiques, est altéré, tronqué, défiguré; et l'on voit quel intérêt nouveau peut présenter Abélard peint par lui-même.

VII.

Après avoir dit que, depuis sa retraite du Paraclet, cet asile pieux pouvait à peine suffire, par sa pauvreté, aux besoins d'un seul homme, Abélard ajoute :

« Mais ce véritable Paraclet ne tarda pas à porter, au milieu de mes peines, une grande consolation. Il arriva que l'abbé de Saint-Denis (c'était alors le célèbre ministre Suger), faisant valoir quelque antique droit de son abbaye sur le monastère d'Argenteuil, où notre sœur en Jésus-Christ, plutôt

que notre épouse, avait pris le voile, fit l'acquisition de ce monastère d'une manière ou d'autre,[1] et chassa violemment[2] toutes les religieuses dont notre compagne était prieure, et qui se dispersèrent en divers lieux.

» A cette nouvelle j'accourus du fond de la Bretagne : j'invitai Héloïse et celles de ses compagnes qui voudraient la suivre à se retirer au Paraclet. Je leur fis don de ce monastère et de toutes ses dépendances. L'évêque donna son consentement, et bientôt le pape Innocent II confirma cette donation et y ajouta des priviléges. La vie de ces religieuses fut d'abord pauvre et difficile; mais dans une année les biens du monastère reçurent plus d'accroissement que je n'eusse pu leur en procurer si j'y étais resté un siècle tout entier. Dieu le sait, plus les femmes sont faibles, plus leurs besoins trouvent des cœurs compatissans; et leur vertu n'est pas moins agréable aux hommes qu'elle ne l'est à Dieu.

» Or, notre sœur, qui l'emportait sur toutes ses compagnes, avait reçu du ciel le don de plaire aux yeux de tous.[3] Les évêques l'appelaient leur fille, les abbés leur sœur, les laïques leur mère. Tous admiraient sa piété, sa prudente sagesse, sa patience qu'accompagnait une douceur incomparable. Elle se montrait rarement aux regards des hommes; et plus elle aimait à se livrer, dans sa cellule, à la prière et à la méditation, plus au dehors on demandait sa présence, plus on désirait de la voir et de l'entendre. »

Ce que va ajouter Abélard fera voir que sa vie fut traversée par toutes les infortunes.

« Or, tous les voisins du Paraclet m'accusaient, avec véhémence, de ne pas secourir la pauvreté du monastère, comme je le pouvais et le devais, comme du moins il m'était facile de le faire par mes prédications : je commençai donc à revenir plus souvent au Paraclet, afin de pourvoir, d'une manière ou d'autre, à ses besoins

[1] *Quocumque modo.*
[2] *Violenter.*
[3] *In oculis omnium.*

» Mais bientôt on entendit murmurer l'envie ; et les actes d'une charité sincère furent regardés impudemment [1] comme d'anciens penchans d'une vie dépravée. On disait que j'étais venu tourmenté de désirs mal éteints ; que je n'avais pu et que je ne pourrais jamais supporter l'absence de celle que j'avais aimée.

» Souvent alors je me rappelai ce que saint Jérôme, se plaignant de ses faux amis, écrivait à Asella : [2] « On ne m'ob-
» jecte que mon sexe. Mais cette objection n'aurait jamais été
» faite si Jérôme ne fût parti pour Jérusalem avec sainte
» Paule..... Avant que je l'eusse connue, le bruit de mes étu-
» des remplissait la ville de Rome ; j'étais, au jugement de
» tous, digne du souverain pontificat..... Mais il faut que je
» trouve le chemin du ciel par la bonne et par la mauvaise re-
» nommée. [3] »

» Je me sentais consolé en réfléchissant que l'envie n'avait pas épargné ce grand homme, et je disais : « O si mes enne-
» mis trouvaient encore en moi un semblable fondement à
» leurs calomnies, combien je serais opprimé de leurs détrac-
» tions ! Et maintenant que le pouvoir d'être coupable m'a été
» ravi par la miséricorde divine, [4] comment, la faculté du
» crime ayant été ôtée, le soupçon du crime peut-il rester
» encore ? Quelle est donc cette accusation si impudente et si
» nouvelle ? [5] »

» Ne sait-on pas que, dans l'Orient, la chasteté des femmes est confiée à la garde des eunuques ? N'est-ce pas ce que l'*Histoire Sainte* raconte d'Esther et des autres femmes du roi Assuérus ? Ne lit-on pas, dans les *Actes des Apôtres*, que le puissant Eunuque [6] de la reine Candace était son trésorier général, et que l'apôtre Philippe, conduit par un ange, le convertit et

[1] *Impudentissimè.*

[2] Lett. 99.

[3] *Per bonam et malam famam.*

[4] *Divinâ misericordiâ.*

[5] *Quæ tàm impudens hæc criminatio novissima ?*

[6] *Potentem Eunuchum.*

le baptisa? Ces sortes d'hommes ont été élevés en crédit par des reines vertueuses, et admis d'autant plus familièrement à leurs entretiens que tout soupçon se trouvait naturellement écarté. Et ne lit-on pas dans l'*Histoire Ecclésiastique* [1] que ce grand philosophe chrétien, Origène, voulant instruire les femmes dans la sainteté de sa doctrine, sans aucun danger pour sa vertu, se fit lui-même le traitement qui m'avait été infligé? [2] Cependant je pensais que la miséricorde divine me fût plus propice [3] qu'elle ne l'avait été à Origène : car Origène agit avec peu de discernement, et tomba dans un crime qui n'était pas léger, [4] tandis que je fus atteint par le crime d'un autre, et que, surpris dans un profond sommeil, la douleur fut subite, sans durée, [5] et je sentis à peine la main qui me frappait. [6]

» Mais combien je souffre plus aujourd'hui de mes calomniateurs que je ne souffris alors de mes assassins! et combien ce que l'envie a retranché de ma renommée m'est un plus grand supplice que ce que j'avais senti des blessures du corps! [7] car il est dit, dans le vingt-deuxième proverbe de Salomon : « Une bonne renommée vaut mieux que de grandes » richesses. [8] » Et on lit, dans le cinquante-deuxième sermon de saint Augustin : « Que celui qui, se reposant sur sa con» science, néglige sa réputation, est un homme cruel. [9] Nous » devons, dit-il avec l'apôtre, [10] chercher à faire bien, non » seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes. » Et il ajoute : « La conscience et la réputation sont deux choses :

[1] Eusèbe, liv. VI.
[2] *Sibi ipsi manus intulisse.*
[3] *Magis propitiam.*
[4] *Non modicum crimen.*
[5] *Pœnâ..... breviore ac subitâ.*
[6] *Nihil pœnè sentirem.*
[7] *In corporis diminutione.*
[8] *Melius est nomen bonum quàm divitiæ multæ.*
[9] *Crudelis est.*
[10] Saint Paul, *Rom.*, 12.

» la conscience pour toi, la réputation pour ton prochain. [1] »

» Mais qu'aurait dit l'envie qui me poursuit, si elle avait vu le Christ et les apôtres, et les prophètes et les saints Pères, quoique hommes complets, [2] vivre, converser avec des femmes, et les associer à leur mission et à leurs travaux? Saint Augustin ne démontre-t-il pas, dans son livre, l'*Ouvrage des Moines*, [3] que les femmes étaient les compagnes inséparables de Jésus et des apôtres? « Les femmes, dit-il (chap. IV), al-
» laient avec eux et pourvoyaient à leur subsistance, afin
» qu'ils ne manquassent point de la nourriture terrestre dont
» ils avaient besoin. On voit, dans l'Évangile de saint Luc, [4]
» que Jésus-Christ allait évangélisant dans les villes et dans
» les campagnes, suivi de douze disciples et de femmes pur-
» gées de tout esprit immonde et de toute faiblesse humaine : [5]
» c'étaient Marie-Madeleine, qui avait été délivrée de sept dé-
» mons; [6] Jeanne, femme de Chusa, intendant de la maison
» d'Hérode ; Suzanne et beaucoup d'autres [7] qui les assis-
» taient de leurs biens. »

Abélard cite ensuite le pape saint Léon, mort dans le milieu du XIe siècle (1054), qui, dans son Épître contre Parménien, dit : « Nous professons pleinement [8] qu'il n'est point permis à
» l'évêque, au prêtre, au diacre, au sous-diacre de négliger sa
» femme pour cause de religion, [9] et de lui refuser des alimens
» et des habits : mais qu'il doit s'abstenir de vivre avec elle
» charnellement. [10] »

Ainsi, d'après le pape saint Léon, les prêtres et les évêques pouvaient être encore mariés dans le XIe siècle.

[1] *Conscientia tibi, fama proximo.*

[2] *Corpore integros.*

[3] *De opere monachorum.*

[4] Chap. VIII, versets 2 et 3.

[5] *Curatæ à spiritibus immundis et infirmatibus.*

[6] *De qua septem dæmonia exierant.*

[7] *Aliæ multæ.*

[8] *Omnino profitemur.*

[9] *Propriam uxorem causa religionis abjicere cura sua.*

[10] *Cum illá carnaliter jaceant.*

Après avoir cité quelques autres passages de l'Évangile, Abélard rapporte ce que dit saint Jérôme [1] du moine Malchus, qui vivait avec sa femme dans la même cellule. Mais cet anachorète était un vieillard [2] et sa femme une vieille. [3] « On les » eût pris, ajoute saint Jérôme, pour Zacharie et Élisabeth : » mais saint Jean n'était pas au milieu d'eux. »

« Les saints Pères, poursuit Abélard, n'ont-ils pas établi et dirigé des monastères de femmes ? » Il cite encore l'exemple des sept diacres institués par les apôtres, et à chacun desquels il était permis d'avoir une femme pour épouse. D'autres passages des *Livres Saints* lui servent à établir que les femmes sont trop faibles pour pouvoir se passer de l'appui des hommes. Mais il s'étonne que des abbesses et des abbés aient été soumis à la même règle, puisqu'il s'y trouve diverses fonctions qui ne peuvent être remplies par les unes comme par les autres. Il s'étonne surtout de voir, en certains lieux, par un renversement de l'ordre naturel, des abbesses dominer sur les pasteurs du peuple, qui pourraient être entraînés au désordre d'autant plus facilement qu'ils sont placés dans leur dépendance, et qu'elles peuvent rendre leur joug plus pesant : car, comme le dit Juvénal, dans sa sixième satire : « Rien » n'est plus insupportable qu'une femme riche. »

Intolerabilius nihil est quàm fœmina dives.

Abélard fait ici allusion à l'ordre de Fontevrault, alors nouvellement fondé par le bienheureux Robert d'Arbrissel, et dont l'abbesse avait sous sa dépendance suprême, non seulement les chapelains, les directeurs, les confesseurs, mais aussi plusieurs monastères d'hommes, dont le gouvernement lui était dévolu.

VIII.

Nous voici arrivés au quinzième et dernier chapitre des *Mé-*

[1] *Vita Malchi.*
[2] *Senex.*
[3] *Anus.*

moires d'Abélard. Il nous apprend que, malgré les calomnies répandues contre lui, il faisait de fréquens voyages au Paraclet, et qu'il venait s'y retirer, comme dans un port, pour se mettre à l'abri des tempêtes de Saint-Gildas.

« Toujours traversé par Satan, je ne pouvais, dit-il, trouver ni où me reposer, ni même où vivre. J'étais errant et fugitif, comme Caïn maudit de Dieu. J'avais plus à souffrir de mes enfans (c'est ainsi qu'il appelle les moines brigands de son abbaye) que du tyran qui nous opprimait tous. Lorsque, revenant du Paraclet, j'approchais de Saint-Gildas, j'avais tout à redouter de l'ennemi extérieur et de sa violence ; et, lorsque j'étais entré, d'autres ennemis plus terribles étaient en ma présence, et j'avais à soutenir incessamment leurs embûches et leurs machinations. [1] O combien de fois ils ont tenté de se défaire de moi par le poison ! [2] C'est ainsi, comme le rapporte Grégoire-le-Grand, [3] que saint Benoît fut traité par ses compagnons : ce qui l'obligea de fuir pour sauver sa vie. Ce grand exemple semblait m'instruire à l'imiter, afin de ne point paraître, dans ma témérité, tenter Dieu même, et me rendre, pour ainsi dire, en restant au milieu des dangers, complice de ma mort.

» Je devais veiller sans cesse à mes alimens, à ma boisson. Ils cherchèrent à m'empoisonner jusque sur l'autel, et le calice fut par eux rempli d'un affreux breuvage. [4]

» Un jour que le comte de Bretagne étant malade, je vins à Nantes le visiter, un frère du couvent, que j'avais amené, me servit quelques alimens ; et, comme je ne songeais pas encore à manger, un moine qui m'avait accompagné goûta de ces mets perfides et fut frappé de mort. Le frère servant prit soudain la fuite, et l'atrocité des moines de Saint-Gildas fut publiquement manifestée. Ils avaient gagné ce misérable,

[1] *Machinamenta.*
[2] *Veneno.*
[3] Liv. II, *Dial.*, ch. 3.
[4] *In ipso altaris sacrificio... veneno immisso calici.*

pensant qu'éloigné de leur présence, je serais moins sur mes gardes.

» Je voulus enfin me soustraire à tant de dangers : je me retirai, avec quelques uns de mes frères, dans des cellules qui n'étaient pas assez distantes de l'abbaye. Les moines payèrent des voleurs pour m'attendre sur les routes et pour m'assassiner.

» Or, tandis que ma vie était travaillée de tant de périls, je fis une chute de cheval si violente que j'eus l'épine dorsale brisée, entre la tête et les épaules, et je souffris beaucoup plus de cette blessure que de celle qui a fait tant de bruit.

» Enfin je fus forcé de recourir à l'excommunication contre la révolte indomptable des moines de Saint-Gildas. Je forçai ceux que je devais le plus redouter, de promettre publiquement et de jurer qu'ils sortiraient du monastère et qu'ils renonceraient à troubler ma vie. Mais ils violèrent avec impudence la foi qu'ils m'avaient donnée et leurs sermens publics. Le pape Innocent envoya un légat qui, en présence du comte de Bretagne et des évêques, fit prêter le même serment qu'ils avaient violé, et d'autres encore. »

On voit quelle était la puissance des moines dans le XIIe siècle : il fallait, pour contenir un seul monastère, la présence d'un légat de Rome, d'un souverain et de plusieurs évêques ! « Les moines les plus mutins de Saint-Gildas furent chassés de l'abbaye, et je vins en reprendre le gouvernement ; mais je trouvai les moines qui étaient restés pires encore [1] que ceux qui avaient été expulsés. Ce ne fut plus par le poison, [2] ce fut par le glaive [3] qu'ils attentèrent à mes jours. J'eus beaucoup de peine à me sauver, protégé par un seigneur du voisinage, qui vint me soustraire au fer levé des assassins et qui me conduisit dans son manoir. »

Ici finit, pour les faits biographiques, la relation d'Abélard : il l'écrivit dans son nouvel asile, lorsqu'il eut fui le poignard

[1] *Pejores.*
[2] *Non de veneno.*
[3] *De gladio.*

des moines de Saint-Gildas. Mais il était loin d'être rassuré. Il parle avec terreur des dangers qu'il croit le menacer encore. Un assez grand nombre de citations de l'Écriture et des Pères sur les épreuves de l'adversité, sur la résignation du chrétien, sont terminées par ces paroles de l'Oraison Dominicale : « Seigneur, que votre volonté soit faite ! »

Cette relation de ce qu'Abélard appelle ses calamités, [1] fut adressée par lui, comme on l'a vu, à un ami qu'il ne nomme pas, mais qu'il appelle son frère bien-aimé, *dilectissime frater*. Il paraît que cet ami avait aussi connu les grandes peines de la vie, puisqu'Abélard commence et achève son récit par cette même réflexion : « J'ai voulu que le tableau de mes in-» fortunes vous fît voir, si vous les comparez aux vôtres, » que les vôtres sont nulles ou légères, [2] et vous engager à » les supporter avec plus de courage. » Ceci est encore une imitation d'Ovide. [3] Lorsqu'Hippolyte, ressuscité, fait à la nymphe Égérie le récit que Racine a mis dans la bouche de Théramène, il commence par dire : « Jetez les yeux sur mes » malheurs, les vôtres vous paraîtront plus faciles à supporter.»

Aliorumque respice casus,
Mitiùs ista feres.

IX.

Une copie de cette lettre, ou plutôt de ces *Mémoires*, tomba, comme par hasard, entre les mains d'Héloïse. Leur lecture fit sur elle une impression profonde et rendit à son amour sa première exaltation.

Elle écrivit à son ancien amant; et cette lettre est la première que le temps destructeur ait conservée dans le nombre de celles qu'elle dut tracer avant cette époque, surtout pen-

[1] *Calamitatum mearum.*
[2] *Nullas aut modicas.*
[3] *Métamorph.*, liv. xv.

dant son long séjour auprès de la sœur d'Abélard, lorsqu'elle était allée cacher sa grossesse et ses couches dans un village obscur de l'ancienne Armorique.

Ainsi, fixons d'abord, comme un fait historique, qu'il ne reste aucune lettre d'Abélard, aucune lettre d'Héloïse qui remonte au temps de leurs amours, et que celles qui ont été conservées sont postérieures de douze ou treize ans à leur cruelle séparation. Héloïse avait été onze ans religieuse ou prieure du couvent d'Argenteuil ; elle était, depuis deux ou trois ans, abbesse du Paraclet, lorsqu'elle écrivit cette lettre que Pope et Colardeau n'ont ni traduite, ni toujours imitée, mais où ils ont trouvé d'heureuses inspirations. Ils ont voulu accommoder aux mœurs du XVIIIe siècle les passions, les sentimens et le langage qui, dans le XIIe, avaient moins de délicatesse, mais plus d'abandon, de force et d'énergie.

La suscription de la lettre d'Héloïse est singulière, la voici :

A son seigneur et à son père, sa servante et sa fille, sa femme et sa sœur : à Abélard Héloïse. [1]

Cette suscription semblerait présenter l'idée d'un double inceste dans les mots *femme, fille et sœur*, si elle n'était conforme au style mystique et au spiritualisme de ce temps.

Héloïse commence par annoncer à son cher époux [2] qu'elle a lu la relation de ses malheurs. « Je l'ai lue, dit-elle, avec d'autant plus d'ardeur [3] que celui qui l'a écrite et que j'embrasse [4] m'est plus cher, [5] et afin de me dédommager, en quelque sorte, de la réalité que j'ai perdue de lui, [6] par des paroles [7] qui en sont comme une certaine image. [8] »

[1] DOMINO SUO, IMO PATRI ; CONJUGI SUO, IMO FRATRI ; ANCILLA SUA, IMO FILIA ; IPSIUS UXOR, IMO SOROR ; ABÆLARDO HELOISSA.

[2] *Dilectissime.*

[3] *Ardentius.*

[4] *Amplector.*

[5] *Carius.*

[6] *Cujus rem perdidi.*

[7] *Verbis.*

[8] *Tanquam ejus quadam imagine recreor.*

Héloïse rappelle les faits principaux de la relation « où presque tout, dit-elle, est plein de fiel et d'absynthe.[1] Je ne crois pas, dit-elle, qu'aucun mortel puisse lire ou entendre sans verser des larmes cette déplorable histoire!

» Elle a renouvelé mes profondes douleurs; elle les a augmentées par l'horrible tableau de vos dangers; ils sont tels que mes compagnes et moi sommes forcées de désespérer de votre vie. Chaque jour nos cœurs palpitent dans l'effroi des rumeurs sinistres du meurtre qui annonceront votre mort. Ah! nous vous conjurons, au nom du Seigneur, qui vous a cependant protégé, en quelque sorte, dans le cours de vos misères, de nous écrire souvent pour nous faire connaître que, dans cette horrible tempête de votre vie, vous n'avez pas fait naufrage; et afin que du moins vous nous ayez pour associées à vos peines ou à votre joie, nous qui sommes seules restées fidèles à votre malheur.[2] Celui qui souffre reçoit ordinairement, quand il est plaint, quelque consolation, et la peine qui se partage devient plus légère.

» Mais, s'il peut naître quelque calme dans la tempête qui vous agite, écrivez-moi encore plus souvent, car vos lettres m'apporteront plus de joie; et, sur quelque sujet que vous m'écriviez, je recevrai du moins cette consolation que vous vous souvenez toujours d'Héloïse. Sénèque fait voir combien sont douces les lettres d'un ami absent, quand il mande à Lucile : « Je te remercie de ce que tu m'écris souvent, car tu » viens te montrer à moi de la seule manière qui te soit per- » mise. Je ne reçois jamais une de tes lettres qu'aussitôt nous » ne soyons ensemble.[3] »

Cette pensée du philosophe latin est pleine de sentiment et de grâce.

[1] *Ferè omnia felle et absynthio plena.*

[2] *Quæ tibi soli remansimus.*

[3] *Quod frequenter mihi scribis gratias ago, nam quo uno modo potes te mihi ostendis. Numquam epistolam tuam accipio, quin protinus unà simus.* (Epist. 48.)

Héloïse ajoute :

« Si le portrait de celui qui nous est cher, en nous rappelant son image, trompe par un faux et vain soulagement les ennuis de l'absence, combien ont plus de puissance les lettres d'un ami éloigné, qui nous transmettent sa pensée et ses sentimens ! Je rends grâces à Dieu de ce que du moins aucun ennemi, aucun obstacle ne s'oppose à ce que tes lettres ne viennent ainsi te rendre présent à Héloïse. Oh ! je t'en conjure,[1] écris, écris-lui souvent. Tu as voulu consoler un ami par le long récit de tes adversités, et quand tu songeais ainsi à soulager ses peines, combien tu ajoutais à ma désolation ![2] Tu cherchais à guérir les blessures de cet ami, et tu en faisais de nouvelles à mon cœur, et tu agrandissais celles qu'il avait déjà reçues ! Guéris, je t'en supplie, le mal que tu as fait, toi qui es si soigneux de la guérison des autres....

» Nous sommes ici plus que tes amies,[3] nous méritons d'être appelées plutôt tes filles que tes compagnes, ou de recevoir un autre nom plus doux et plus saint.[4] Nous savons ce qui t'est dû par nous ; il n'est besoin ni de preuves ni de témoignages, et le fait seul parlerait, si nous pouvions garder le silence. Tu es, après Dieu, le seul fondateur du Paraclet. Tout ici est ta création : c'était un désert où se cachaient les bêtes féroces et les voleurs ; on n'y voyait aucune habitation ; et sur les antres mêmes, sur les repaires des loups et des brigands, tu as élevé les tabernacles du Seigneur et dédié un temple à l'Esprit-Saint. Ce n'est ni avec le trésor des rois, ni avec les dons des princes que tu as bâti : tout a été fait, et de plus grandes choses auraient pu être faites, par ta parole.

» Mais pense à ce que tu dois à ton Héloïse,[5] toi qui es si occupé de moines ingrats que tu appelles tes enfans ! Tu veux

[1] *Obsecro.*
Desolationi.
Non tam amicas quam amicissimas.
[4] *Dulcius et sanctius.*
[5] *Tuæ.*

instruire et réformer des hommes rebelles, et tu sèmes les perles de ton éloquence devant des pourceaux! Quand tu fais tant pour ceux qui sont indociles, considère ce que devraient attendre de toi ceux qui sont obéissans. Quand tu te dévoues à tes ennemis, oublieras-tu ce que tu dois à tes filles! et, sans parler ici des autres, songe, Abélard, combien tu t'es obligé envers moi! et paie avec plus de soin [1] à ta propre femme, [2] ce que tu dois à ses compagnes.

» Tu connais, dans l'excellence de ton savoir, mieux que je ne le puis faire dans ma faiblesse, combien d'excellens traités de doctrine les saints Pères ont composés pour les vierges ou les femmes consacrées au Seigneur. Tu sais par combien d'exhortations ils les ont fortifiées; combien de consolations on les vit leur apporter! et je reste toujours dans un long étonnement que tu aies oublié Héloïse, depuis que, si jeune encore, elle renonça pour toi au monde; que ni la crainte de Dieu, ni ton amour, ni l'exemple des saints Pères ne t'aient porté à me soutenir dans mes perplexités, [3] dans la douleur où s'achevaient tous mes jours, [4] sans que, ni présent par tes discours, ni absent, par tes lettres tu sois venu me soutenir et me consoler! [5] »

Ainsi Héloïse nous apprend que, après lui avoir fait prendre le voile dans le monastère d'Argenteuil, Abélard laissa passer onze années sans la voir et sans lui écrire; qu'il ne la revit qu'un moment lorsqu'il la fit entrer au Paraclet; qu'enfin elle n'avait encore reçu aucune lettre de lui quand elle lut, par hasard, une copie de celle qu'il écrivit à un de ses amis et qui contenait l'histoire de sa vie. Qui pourrait, en partageant l'étonnement d'Héloïse, s'empêcher d'y joindre un sentiment plus pénible!

« Et cependant, poursuit-elle, tu devais te sentir d'autant

[1] *Devotius.*

[2] *Unicæ tuæ.*

[3] *Fluctuantem.*

[4] *Diutino mærore confectam.*

[5] *Vel sermone præsentem, vel epistola absentem consolari tentaveris.*

plus obligé envers moi, que j'étais plus étroitement unie à ta destinée par le sacrement du mariage;[1] et tu étais d'autant plus coupable que toujours, et qui peut l'ignorer?[2] toujours je t'ai aimé d'un amour sans mesure.[3] Tous nos amis savent, cher Abélard,[4] ce que je perdis en te perdant; par quel misérable destin la trahison dont tu fus victime, m'entraîna dans ta ruine; et combien, dans ta funeste aventure, je sentis plus vivement ton malheur que le mien![5]

» Mais plus est grande ma douleur, plus aussi est grand le besoin de consolation. Ce n'est pas de tout autre, c'est de toi-même, de toi seul que je peux la recevoir. Seul tu causes ma peine, et seul tu vaux pour la consoler: car il n'est que toi qui aies le pouvoir de m'affliger et de me réjouir; il n'est que toi qui puisses charmer les ennuis de ma vie. Mais toi seul aussi tu es obligé envers moi: car, après avoir accompli, autant qu'il était en ma puissance, tout ce que tu m'as ordonné, soumise toujours à ta volonté suprême, je n'hésiterais pas à me perdre si tu l'ordonnais encore.[6] Je dirai plus, ô prodige! mon amour est entré dans un tel état d'exaltation,[7] que ce qui fut l'objet de tous ses désirs, il s'en priverait lui-même sans espoir de le retrouver jamais.[8] »

Dans le texte, les mots sont plus obscurs que le sens: je ne chercherai point à éclaircir le texte. Héloïse poursuit, sans sortir encore de son délire: « Tant, lorsque tu l'as ordonné, j'ai changé soudain mes penchans,[9] afin de montrer que toi seul avais possédé mon corps et mon âme.[10] »

[1] *Nuptialis fœdere sacramenti.*

[2] *Ut omnibus patet.*

[3] *Immoderato amore complexa sum.*

[4] *Carissime.*

[5] Le texte est beaucoup plus expressif: *Major sit dolor ex amissionis modo, quam ex damno.*

[6] *Pro jussu tuo perdere.*

[7] *Insaniam.*

[8] *Ut quod solum appetebat hoc ipse sibi sine spe recuperationis auferret.*

[9] *Habitum.*

[10] *Tam corporis mei quam animi unicum possessorem.*

O que l'amour a sur les cœurs de puissance ! Mais roi dans la société, c'est un tyran dans la solitude. Et si, dans le monde, c'est *un feu qui dévore*, dans les cloîtres, *c'est cent fois pis encore*. Gresset l'a dit, Héloïse l'a prouvé.

« Jamais, s'écrie-t-elle, Dieu le sait, jamais je n'ai cherché en toi que toi, toi seulement et non ta fortune. Je n'ai désiré ni mariage ni dot. Je n'ai cherché ni mes volontés ni mes voluptés; je n'ai cherché que les tiennes. Tu ne l'ignores pas, tu l'as vu ;[1] et si le nom d'épouse est plus saint et plus puissant, celui d'amante m'a toujours semblé plus doux, même (et ne t'en indigne pas) celui de concubine et de prostituée ;[2] car, en m'humiliant davantage, ta gloire se conservait plus grande.

» J'ai vu, dans le récit fait à ton ami, que tu ne dédaignais pas d'exposer les argumens par lesquels je cherchais à te détourner d'un hymen qui devait être si funeste ; mais tu as passé sous silence ce que je disais pour justifier la préférence que je donnais à l'amour sur le mariage, et à la liberté des amans sur la chaîne des époux.

» Je prends Dieu à témoin [3] que si Auguste, maître du monde, m'eût offert, dans les honneurs de l'hyménée, ce monde à gouverner, il m'eût paru plus doux et plus honorable d'être appelée ton amante [4] que l'impératrice du monde ;[5] car on n'est pas meilleur pour être riche et puissant. On tient la richesse et le pouvoir de la fortune, mais on n'excelle que par la vertu. Celle qui épouse plus volontiers un homme riche qu'un homme pauvre, désire dans son mari ses biens plutôt que lui-même. »

Héloïse continue de développer son système, en citant Aspasie, Socrate et la femme de Xénophon.

« Quel roi, ou quel philosophe, ajoute-elle, pouvait égaler

[1] *Sicut ipse nosti.*

[2] *Aut, si non indigneris, concubinæ, vel scorti.*

[3] *Deum testem invoco.*

[4] Le mot latin est plus extraordinaire : *Tua meretrix.*

[5] *Charius mihi et dignius videretur tua dici meretrix quam illius imperatrix.*

ta renommée? Quel pays, quelle cité, quel canton ne désirait pas, avec ardeur, ta présence?[1] Qui, je le demande, lorsque tu paraissais en public, ne s'empressait d'attacher sur toi ses regards et de te suivre dans ta marche, le cou tendu et l'œil fixé sur ta personne? Quelle femme mariée, quelle vierge ne te désirait dans ton absence et ne s'enflammait quand tu étais présent?[2] »

Héloïse jugeait sans doute de toutes les femmes par elle-même; et, dans son exaltation sans mesure comme son amour, elle disait d'Abélard ce que les poètes de l'antiquité n'auraient osé dire même d'Apollon, c'est à dire du dieu des vers et du plus beau des immortels.

« Quelle reine, dit-elle encore dans son égarement, quelle femme puissante ne portait envie à mon bonheur?[3]

» Il y avait en toi, je l'avoue, deux talens qui pouvaient sur-le-champ séduire les femmes: l'art de ta parole et la grâce de ton chant. Tu as composé des vers qui, par la suavité du style et celle de ta voix, faisaient sortir incessamment ton nom de toutes les bouches,[4] en sorte que la douceur de tes chants charmait jusqu'aux hommes les plus illettrés. Ce sont surtout tes chansons qui faisaient soupirer pour toi toutes les femmes,[5] et, comme tu chantais nos amours, mon nom se répandit dans des régions éloignées, et la jalousie d'un grand nombre de femmes s'alluma contre moi. Et quelles qualités de l'esprit, quelles beautés du corps manquaient à ta jeunesse! »

Héloïse déplore ensuite tout ce qu'elle a perdu, et se plaint, après avoir été un objet d'envie, d'être devenue un objet de

[1] *Videre non æstuabat.*

[2] *Quævis conjugata, quæ virgo non concupiscebat absentem, et non ardebat in præsentem!*

[3] Le texte est encore ici plus expressif: *Gaudiis meis non invidebat, vel thalamis.*

[4] *Tuum in ore omnium nomen incessanter tenebant.*

[5] *Maximè in amorem tui fœminæ suspirabant.*

pitié. Elle se plaint surtout d'avoir été oubliée, et de l'être encore par Abélard.

« Dis-moi du moins que tu te portes bien : écris-moi ce mot seulement.[1] Et si tu persistes dans ton silence, je dirai ce que je sens, ce que tout le monde soupçonne ;[2] je dirai que ce n'est point le cœur qui t'unissait à moi, mais que c'était une affection terrestre ;[3] que ce n'était pas l'amour, mais l'empire des sens ;[4] et que tes désirs éteints ont fait évanouir tout le reste. Mais cette pensée est encore moins la mienne que celle de tout le monde ; et je voudrais qu'elle ne fût qu'à moi, et qu'il te fût possible, ô toi qui m'es si cher ! de m'apporter quelque excuse qui pût alléger un peu ma douleur.

» Oh ! que je voudrais pouvoir cacher mon humiliation[5] en trouvant quelque moyen de te justifier !

» J'avais cru mériter beaucoup de toi par mon sacrifice ; car ce n'est pas l'amour de Dieu, c'est ton ordre, c'est ta volonté qui m'a jetée, si jeune encore,[6] dans les rigueurs du cloître ; c'est toi que j'ai suivi, que même j'ai précédé dans la vie monastique : car c'est toi qui m'as revêtue de l'habit religieux avant de le prendre toi-même.

» Et, je l'avoue, j'ai beaucoup souffert, j'ai rougi de voir en toi cette défiance de mon amour ; mais, Dieu le sait, si le bûcher t'attendait, et que tu m'ordonnasses de t'y précéder ou de t'y suivre, je n'hésiterais pas un moment :[7] car mon âme n'est pas avec moi, mais avec toi ; et si elle n'est pas avec toi, elle n'est nulle part ![8] Mais mon âme ne peut être séparée de toi ! fais seulement, je t'en conjure, qu'elle soit bien avec toi : elle y sera si tu me rends quelques douces paroles pour beau-

[1] *Dic unum si vales.*
[2] *Quod sentio, quod omnes suspicantur.*
[3] *Concupiscentia.*
[4] *Libidinis ardor.*
[5] *Vilitatem.*
[6] *Juvenculam.*
[7] *Minime non dubitarem.*
[8] *Nusquam est.*

coup d'amour. Ce que je demande est peu de chose, et il t'est facile de l'accorder. [1]

» Oh ! si tu étais moins confiant dans mon amour tu serais plus inquiet... ; mais je t'ai donné trop de sécurité, et tu m'as négligée ! et je suis abandonnée !

» Souviens-toi, je te prie, de tout ce que j'ai fait pour toi, et considère combien tu m'es redevable ! Quand les voluptés de la terre nous unissaient, on pouvait être et l'on était incertain si j'étais soumise à l'amour ou entraînée par le désordre des sens. [2] Et maintenant on voit combien sur mon cœur l'amour eut de puissance, et la fin fait connaître ce que fut le commencement. J'ai tout sacrifié pour toi. Je ne me suis rien réservé, si ce n'est d'être à toi [3] comme je le suis maintenant. Quelle serait donc ton iniquité, [4] si, lorsque je mérite plus, tu me donnais moins, et même rien du tout ! [5] Ah ! je t'en conjure par le Dieu auquel tu t'es donné ! [6] je te conjure d'apporter à mon amour quelque consolation par ta présence ou par tes lettres, afin que je puisse, ainsi réjouie par toi, [7] vaquer avec plus de zèle au service divin. [8]

» Jadis, quand tu recherchais les voluptés temporelles, tu m'adressais de fréquentes lettres ; tu mettais dans toutes les bouches le nom d'Héloïse par le grand nombre de tes chansons. [9] Alors mon nom retentissait dans toutes les places publiques, dans toutes les maisons. [10] Serais-tu maintenant moins excité vers Dieu que tu ne l'étais alors vers le libertinage ! [11]

[1] *Parva hæc videris, et tibi facillima.*
[2] *Vel libidine agerem.*
[3] *Sic tuam.*
[4] *Iniquitas.*
[5] *Minus, imo nihil.*
[6] *Per ipsum cui te obtulisti, Deum.*
[7] *Sic recreata.*
[8] *Alacrior divino obsequio.*
[9] *Frequenti carmine tuam in ore omnium Héloïssam ponebas.*
[10] *Me plateæ omnes, me domus singulæ resonabant.*
[11] *In libidinem.*

Vois, je t'en conjure, quel est ton devoir ! [1] vois ce que je demande, [2] et je termine cette longue lettre par cette courte fin : » Adieu, mon unique! [3] »

J'ai traduit, en assez grande partie, cette épître d'Héloïse, et j'ai souvent cité le texte, parce qu'elle est, avec la relation d'Abélard, une des compositions littéraires les plus remarquables du XII[e] siècle; car Abélard et Héloïse ne furent pas seulement célèbres par l'éclat et l'infortune de leurs amours: aucun de leurs contemporains ne les surpassa par le savoir, ne les égala dans l'art d'écrire; et c'est dans leurs ouvrages que cet art se retrouve enfin, après avoir été si long-temps perdu dans la nuit des siècles barbares.

On peut maintenant comparer la belle épître de Pope, si heureusement imitée par Colardeau, avec la véritable lettre d'Héloïse.

Cette amante infortunée est bien loin de se dire à elle-même :

> Perfide! de quel nom veux-tu donc qu'on te nomme ?
> Toi, l'épouse d'un Dieu, tu brûles pour un homme !

Héloïse n'a point de remords ; elle n'a même pas de scrupule. Elle ne s'écrie point :

> Dieu terrible, pardonne!

Elle ne dit point à ce Dieu *terrible* :

> Au plus cher des époux tu lui défends d'écrire.

Elle veut, au contraire, qu'Abélard réponde souvent à ses lettres; et même elle le conjure de lui écrire au nom de Dieu qu'elle ne croit pas sans doute ennemi de son amour. Elle ne songe point du tout à s'écrier :

> Eh bien! il faut t'armer de ta puissance entière ;
> Il ne faut plus créer.... il faut plus en ce jour,
> Il faut dans Héloïse anéantir l'amour.

[1] *Quæ debes.*

[2] *Quæ postulo.*

[3] *Vale unice.*

Cet amour, elle veut toujours le conserver. Son âme n'est qu'avec Abélard et ne peut être qu'avec lui ; et si elle n'était pas avec lui, elle ne serait, dit-elle, nulle part. Héloïse désire que son âme reste toujours avec son amant : elle n'a pas un autre vœu à former.

Comment peut-on lui faire dire à Abélard :

> *Fuis!* cède à l'Eternel Héloïse mourante.
> *Fuis!* et mets entre nous l'immensité des mers!

quand toute la lettre d'Héloïse semble écrite pour dire : *Ne fuis pas! viens ou écris : je t'en conjure par tout ce que tu me dois, et même par le Dieu à qui tu t'es consacré.* [1]

Combien donc Héloïse se montre éloignée de tenir à Abélard ce langage :

> *Habitons les deux bouts de ce vaste univers.*
> *Je crains de respirer l'air qu'Abélard respire.*
> *Je crains de voir ses pas* sur la poudre tracés,
> Qui me rappelleraient des traits mal effacés.
> Du crime au repentir un long chemin nous mène :
> Du repentir au crime un moment nous entraîne.
> *Ne viens point*, cher amant! *je ne vis plus pour toi*;
> *Je te rends tes sermens : ne pense plus à moi.*

Mais c'est tout le contraire que dit sans cesse Héloïse! Elle ne parle pas non plus de la vertu d'Abélard :

> A ton cœur *vertueux* quand mon cœur fut lié...
> Hélas! notre union fut légitime et *pure.*

C'est encore tout le contraire que dit plusieurs fois la tendre abbesse du Paraclet. Dans son *Génie du Christianisme*, M. de Chateaubriand, qui est aussi poète, dit d'Héloïse : « Précipitée du monde au désert, elle est entrée soudain et » avec tous ses feux dans les glaces monastiques : la reli- » gion et l'amour exercent à la fois leur empire sur son cœur : » c'est la nature rebelle saisie toute vivante par la grâce, et

[1] *Per ipsum itaque, cui te obtulisti, Deum te obsecro, ut... tuam mihi præsentiam reddas.*

» qui se débat dans les embrassemens du ciel. [1] » En se débattant, Héloïse s'oublie et s'égare. Les sentimens que lui ont prêtés Pope et Colardeau sont plus décens, peut-être plus poétiques; mais ils ne sont pas si naturels, et on ne peut y voir que d'élégans mensonges. La poésie n'a pas exagéré le brûlant désordre de la lettre d'Héloïse : elle l'a pompeusement affaibli, et n'a pu le reproduire avec son énergie et son égarement. Le dernier traducteur des lettres d'Héloïse et d'Abélard, M. Oddoul, caractérise le style de l'abbesse du Paraclet, dans un style qui paraîtra lui-même trop désordonné : « Ah! que » notre colombe n'était guère faite pour les langueurs monasti- » ques dont parle Colardeau !... » La sève de la jeunesse coule à pleins bords sur ces *pages soupirantes et indignées* où le souvenir prodigue son miel et son amertume : sa pensée vibre de tous les tressaillemens de la chair ; sa parole a un sexe. Sous les doigts de la *nonne* le feu ruisselle. On peut compter encore les pulsations de sa veine sur le papier qu'elle a touché. Ah! Fulbert, qu'avez-vous fait? Tels passages ne sont qu'une paraphrase de ce verset du cantique : « Que sa main gauche soit » sur ma tête, et que sa droite m'embrasse !... » Si sa plume est *sœur* du pinceau de Rubens, on ne saurait non plus méconnaître *sa parenté* avec celui de Raphaël... Le style d'Héloïse a de belles *démarches.* Ses pensées, comme les déesses d'Homère et de Virgile, passent devant nos yeux avec leur regard fier et doux.... « J'ai bien peur, soit dit en passant, *d'avoir travesti toutes ces belles nymphes*, etc. » Si étrangement figuré, ce style ne pourrait-il pas un peu justifier la *peur* de M. Oddoul?

X.

Abélard répondit à la lettre si passionnée d'Héloïse, par un froid volume de sentences, tirées, au nombre de *trente-huit*, des *Livres Saints* ; cette réponse est un sermon, tel qu'on en faisait alors. Voici la suscription de cette réponse

[1] Part. 2, liv. 3, ch. 5

A Héloïse, sa très chère sœur dans le Christ, Abélard son frère dans le même Christ. [1]

Le fondateur du Paraclet appelle Héloïse *ma sœur chère autrefois dans le siècle, aujourd'hui très chère en Jésus-Christ.* « Ne m'accusez pas, dit-il, de négligence : je me suis reposé sur votre prudence, et je n'ai pas cru que vous eussiez besoin de mes conseils ni de mes exhortations pour conduire vos sœurs et pour vous diriger vous-même. »

C'est ainsi qu'Abélard prétend justifier une absence et un silence d'environ quatorze ans ! Il recommande à sa sœur en Jésus-Christ de faire de fréquentes oraisons. [2] Il lui cite divers passages sacrés, pour établir que les prières des femmes peuvent même ressusciter les morts. Il loue aussi la vertu de la continence : « Souvenez-vous donc, ajoute-t-il, dans vos prières, de celui qui vous touche spécialement ; [3] mais veillez avec soin à ce que vos prières puissent être favorablement écoutées par le Seigneur. » Il va même jusqu'à dire, en citant un passage de l'Exode, [4] *Dimitte me* : « Laissez-moi, » et il ajoute qu'elle doit cesser de le tourmenter. [5]

Abélard veut qu'Héloïse chante avec componction le *Deus in adjutorium*, et il lui envoie les formules qu'il a dressées de plusieurs versets, répons et oraisons. On ne pouvait jeter plus de glace sur un brasier.

Enfin Abélard ajoute : « J'ai un besoin d'autant plus grand de vos prières, que je me trouve exposé aux plus graves dangers. Si je tombe sous le fer de mes ennemis, ou si, par tout autre moyen, je sors de cette vie, faites chercher mon cadavre pour l'enterrer dans votre cimetière, et que nos filles et nos sœurs du Paraclet viennent souvent prier sur ma tombe. »

La position et les dangers d'Abélard peuvent peut-être

[1] HELOISSÆ DILECTISSIMÆ SORORI SUÆ IN CHRISTO ABÆLARDUS FRATER EJUS IN IPSO.

[2] *Frequens oratio.*

[3] *Qui specialiter est tuus.*

[4] Chap. 32, ℣ 10.

[5] *Et ne obsistas mihi.*

excuser la froideur de cette lettre ; elle est terminée par ces deux vers latins, les seuls qu'on sache être certainement d'Abélard :

Vive, vale, vivantque tuæ, valeantque sorores :
Vivite, sed Christo ; quæso, mei memores.

« Vivez ! portez-vous bien ! et que mes sœurs aussi vivent » et se portent bien ! Vivez, mais dans le Christ ! et, je vous » en prie, souvenez-vous de moi. »

Héloïse répondit à cette affligeante lettre, et voici la suscription de cette réponse : *A son unique après le Christ, son unique dans le Christ.* [1] Le style est encore bien tendre, mais il n'est plus enflammé ; ce n'est plus la passion qui dévore, mais la désolation d'une amante : « Vous avez ajouté, dit-elle, à mon désespoir ; je vous conjurais de tarir la source de mes larmes, et vous n'avez fait que l'agrandir. » Elle se récrie sur ce qu'Abélard dit de sa fin violente et prochaine, sur ses obsèques et sur sa tombe désirée au Paraclet : « Tu veux que je prie sur ta tombe : eh ! comment le pourrai-je lorsque ma raison sera égarée, mon désespoir sans repos, ma langue glacée ! lorsque, dans mon délire, irritée contre Dieu même, je serai plus tentée de l'accuser que de l'invoquer, et qu'il me sera plus facile de te suivre dans la mort que de t'ensevelir ! car je perdrai ma vie dans la tienne ; et puissé-je te précéder et non pas te suivre ! Pardonne, ah ! pardonne ! mais tes paroles ont traversé mon âme comme le glaive du trépas. [2] »

Le reste de la lettre offre un peu d'enflure dans une grande douleur. Héloïse a peine à se résigner ; elle ne peut encore effacer le souvenir des jours rapides de son bonheur, et elle s'accuse d'avoir elle-même causé les infortunes d'Abélard.

Elle saisit cette occasion d'exposer le mal que les femmes ont fait sur la terre : « Ève perdit, dit-elle, le genre humain ;

[1] UNICO SUO POST CHRISTUM, UNICA SUA IN CHRISTO.

[2] *Cum mens insana in ipsum, ut ità dicam, deum magis irata quam pacata, non tam orationibus ipsum placabit quam querimoniis irritabit.*

Dalila perdit Samson ; la sagesse de David et celle de Salomon firent naufrage dans l'amour des femmes ; la compagne de Job l'excitait sans cesse à maudire le Seigneur. »

Héloïse cite l'Écriture, saint Grégoire-le-Grand, saint Ambroise et saint Jérôme, pour prouver que la vertu du repentir est plus difficile que celle de l'innocence, et qu'il est plus aisé de ne pas tomber dans le chemin de la vertu que de s'y relever. Elle dit que lorsqu'elle veut prier, l'image d'Abélard vient se placer sans cesse entre elle et son Dieu ; que le fantôme des voluptés apparaît et captive son âme au sein de la prière : « Lorsque je devrais gémir de mes anciennes joies, je gémis en songeant que je les ai perdues ! leur souvenir me poursuit le jour, la nuit il occupe mes veilles et trouble mon sommeil. Ah ! je crains bien moins d'offenser Dieu que mon amant, et je cherche plus à te plaire qu'à lui obéir. [1] »

Héloïse parle encore long-temps de sa faiblesse, de sa résignation, qui n'est qu'apparente, qui a trompé le monde et Abélard lui-même, mais qui ne peut tromper le ciel. Elle demande à son ami, plus qu'à son Dieu, de lui donner la force qui lui manque, et termine sa longue lettre par ce passage de saint Jérôme : « J'avoue ma faiblesse : je ne veux point combattre avec l'espoir de vaincre, de peur de perdre enfin la victoire. [2] »

La réponse d'Abélard a pour suscription : *A l'épouse du Christ, le serviteur du Christ.* [3]

C'est encore une espèce de sermon en quatre points, où l'on trouve *quarante-huit* passages de l'*Écriture Sainte*, avec deux vers de la *Pharsale*, et même avec ce vers des bucoliques de Virgile :

Et fugit ad salices, et se cupit ante videri

[1] *Te magis offendere quam Deum vereor : tibi placere amplius quam ipsi appeto.*

[2] *Fateor imbecillitatem : nolo spe victoriæ pugnare, ne perdam aliquando victoriam.* (Adversus Vigilantium.)

[3] SPONSÆ CHRISTI SERVUS EJUSDEM.

Il y a dans cette lettre des traits singuliers, et dont plusieurs ne peuvent être chastement traduits ; tel est celui où, paraphrasant ces paroles du livre des *Cantiques* : « Je suis noire, » mais je suis belle : c'est pourquoi le roi m'a aimée et m'a » fait entrer dans son lit. [1] » Abélard explique pourquoi ce roi pouvait plus aimer une femme noire qu'une blanche. [2]

Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans un commentateur, même dans la facétieuse version de Voltaire, une interprétation plus libre du texte de Salomon. Héloïse était brune. Elle avait écrit à Abélard qu'elle le désirait le jour, qu'elle l'appelait la nuit dans sa couche solitaire. Mais, après sa première explication si extraordinaire des mots : *Nigra sum, sed formosa*, Abélard en donne une autre tout à fait mystique, qui change le roi en époux céleste, la femme noire en pécheresse convertie, le lit en oratoire, les joies de la nuit en prières, et les plaisirs de l'épouse en pénitence et en tribulations.

Abélard parle encore des dangers qui le menacent. La fureur des moines de Saint-Gildas le fait chaque jour désespérer de sa vie : « Soyez bien convaincue, dit-il, que quiconque me donnera la mort me délivrera de bien grandes peines : j'ignore ce que sont celles qui m'attendent dans un autre monde ; mais je sais combien sont terribles celles dont je serai affranchi sur la terre. Cessez, cessez vos plaintes contre moi, elles ajoutent à mes malheurs ; et si vous voulez les continuer encore, vous serez plutôt mon ennemie que mon amie. Vous cherchez, dites-vous, par-dessus tout, à m'être agréable : il n'en est qu'un moyen, ne me tourmentez plus de votre amour. [3] »

Et il l'exhorte à ne s'occuper, comme lui, que de sa conversion et de son salut.

[1] *Nigra sum, sed formosa : ideo dilexit me rex, et introduxit me in cubiculum suum.*

[2] *Et frequenter accidit ut nigrarum caro fœminarum, quanto est in aspectu deformior, tanto sit in tactu suavior ; atque ideò earum voluptas secretis gaudiis quam publicis gratior sit et convenientior, et earum viri ut oblectentur magis eas in cubiculum introducunt, quam ad publicum educunt.*

[3] *Me non crucies.*

Il rappelle cependant à Héloïse les anciens jours de leur ivresse et de leur amour, mais ce n'est pas pour se complaire dans ce souvenir ; c'est pour y trouver un grand sujet de repentir et de pénitence : « Souvenez-vous, dit-il, que nous vivions plongés dans les voluptés obcènes ; que, même dans les jours de la Passion du Seigneur, ma passion criminelle était sans frein, et que j'osais, combattant vos scrupules, vaincre vos refus par les châtimens.[1] Souvenez-vous qu'un certain jour, dans le réfectoire même du monastère d'Argenteuil, notre intempérance souilla l'asile consacré à la Vierge, mère du Sauveur. » Abélard dit ensuite qu'il a été bien justement puni.[2] Il voit, dans le châtiment que lui fit infliger le chanoine Fulbert, un effet de la clémence et de la grâce divine : « C'est ainsi que Dieu nous a pêchés[3] dans les filets de sa miséricorde,[4] lorsque nous faisions naufrage dans une mer pleine de gouffres et d'écueils. J'ai plus gagné que je n'ai perdu par la privation de ce qui fit les désordres de ma vie.[5] » Et Abé-

[1] *Flagellis.*

[2] *Justissimè et clementissimè parte illa corporis sum minutus, in qua libidinis regnum erat.*

L'ancien et fameux feuilletoniste du *Journal des Débats*, l'abbé Geoffroy, attaqua un jour de ses sarcasmes Abélard et Héloïse. Dussault, son collaborateur, repoussa, dans le même journal, l'opinion du critique, et il le fit avec décence et modération. Alors Geoffroy, qui travaillait aussi au *Journal des Défenseurs de la Patrie*, fit insérer dans cette feuille un long article, dans lequel, injuriant Dussault, le taxant de *mauvaise foi*, de *défaut d'intelligence*, et qualifiant son article de *fatras*, il l'accusa d'avoir *calomnié la vertu en préconisant le vice*, et il alla jusqu'à dire qu'en *exaltant si fort deux amans libertins*, Dussault s'était *rendu l'apologiste de la débauche*, *l'apôtre des mauvaises mœurs*, et s'était ainsi *associé à la lâcheté et à la bassesse d'Abélard.* Telle était la justice de la critique et telle son aménité, dans le *Journal des Débats*, sous le consulat, et avant l'érection de l'empire.

[3] *Nos Dominus piscaverit.*

[4] *Misericordiæ suæ retibus.*

[5] *Membris his vilissimis quæ, pro summæ turpitudinis exercitio, pudenda vocantur.*

lard cite encore l'exemple du grand philosophe des chrétiens, Origène, et de ceux qui l'imitèrent pour gagner le royaume des cieux.[1] Il dit, en citant Isaïe, que Dieu préfère les eunuques à tous les autres mortels : « Je leur donnerai, dit-il, par » la bouche du prophète, un nom qui ne périra point.[2] »

Toute cette lettre, où se trouvent encore des passages singuliers, est terminée par une prière à Dieu pour son salut et pour celui d'Héloïse : « Fais, dit-il, qu'après avoir été séparés sur la terre nous soyons réunis dans le ciel. Adieu dans le Christ, épouse du Christ ! Porte-toi bien dans le Christ et vis pour le Christ. *Amen !*[3] »

La réponse d'Héloïse[4] à cette lettre est loin de lui céder en longueur et en passages de l'Écriture et des Pères ; ils sont au nombre de *quatre-vingt-dix-huit*, et, parmi ces passages sacrés ou pieux, est une citation de quelques vers de l'*Art d'Aimer*.

Toujours obéissante, toujours soumise à son époux, la résignation d'Héloïse est entière : elle semble enfin avoir tout oublié, et ne plus écrire et ne plus vivre que comme Abélard l'a exigé.

Elle le prie de tracer, pour elle et pour ses compagnes du Paraclet, l'origine et l'histoire de la vie monastique ; et de rédiger, ce qui n'avait pas été fait encore, une règle, qui ne fût pas, comme celle de saint Benoît, commune aux religieux des deux sexes, mais qui fût applicable aux femmes seulement.

Cette lettre est la dernière que nous ayons d'Héloïse à Abélard, mais c'est moins une épître qu'un traité de la vie monastique ; et, en le lisant, on reconnaît, avec un étonnement où se mêle l'admiration, que le XII[e] siècle n'a eu aucun théolo-

[1] *Se ipsos castraverunt propter regnum Cœlorum.*

[2] *Eunuchi, si custodierint sabbatha mea, et elegerint quæ volui dabo eis in domo mea et in muris meis locum, et nomen melius à filiis et filiabus. Nomen sempiternum dabo eis, quod non peribit.* (Isaïe, 56.)

[3] *Vale in Christo sponsa Christi, in Christo vale, et Christo vive. Amen.*

[4] Elle a pour suscription : DOMINO SPECIALITER, SUA SINGULARITER.

bien plus profond, aucun écrivain plus érudit et plus éloquent qu'Héloïse.

XI.

Dix-huit ans s'étaient écoulés depuis qu'Abélard avait été condamné au concile de Soissons (1121). Dans cet intervalle il avait écrit, il avait enseigné; et sa théologie, comme beaucoup d'autres, ne paraissait pas exempte d'erreurs.

Sa vie était devenue sans doute moins orageuse, et il n'avait plus à craindre le poison, le fer et les embûches des moines de Saint-Gildas. Mais un autre religieux plus terrible pour lui, le célèbre abbé de Clairvaux, emporté par un zèle ardent, qu'il serait pourtant téméraire de ne pas croire pur et désintéressé, traversa cruellement les dernières années d'Abélard, et lui fit expier, peut-être aussi regretter l'éclat de sa renommée.

Abélard était âgé de plus de soixante ans, lorsque Guillaume, abbé de Saint-Thierry, écrivit à saint Bernard : « Cet » homme recommence à enseigner des nouveautés. Ses livres » passent les mers et traversent les Alpes. On publie, on dé- » fend sa nouvelle doctrine; elle a même, dit-on, des parti- » sans à Rome. Votre silence est dangereux *pour vous* et pour » l'Église. Je vous envoie la théologie d'Abélard : il vous craint, » et si vous vous taisez, il ne craindra personne. »

L'abbé de Saint-Thierry cite et réfute, dans sa lettre, treize des hérésies qu'il a trouvées, dit-il, dans le volume d'Abélard. Voici les principales :

Il définit la foi, l'estimation des choses qu'on ne voit pas.

Il dit qu'en Dieu, le Père, est la pleine puissance; le Fils, une certaine puissance; et que le Saint-Esprit n'est aucune puissance, mais qu'il est l'âme du monde;

Que l'homme peut vouloir le bien, et le faire par le libre arbitre, sans le secours de la Grâce;

Que Jésus-Christ, en tant que Dieu et homme, n'est pas une des trois personnes de la Trinité;

Qu'il ne s'est pas fait homme pour nous délivrer de la puissance du démon;

Que le démon ne tente l'homme que par des moyens physiques ;

Qu'il n'y a de péché que dans le consentement au péché;

Qu'on ne pèche point par la concupiscence, par la délectation, par l'ignorance, attendu que ce sont des dispositions naturelles. On voit qu'il y a ici quelque affinité entre la doctrine théologique d'Abélard et la doctrine physiologique du docteur Gall. L'un ne voit point de péché dans ce qu'il appelle *dispositions naturelles*; l'autre n'aperçoit pas de crime dans ce qu'il appelle conformation des organes. Le crime n'est reconnu, par le docteur du XII[e] siècle, que dans le consentement ; et par le docteur du XIX[e], que dans la volonté raisonnée d'agir criminellement. [1]

On lit, dans la vie de saint Bernard, qu'avant de s'engager dans une lutte avec le vainqueur de tant de rivaux, il le visita, et voulut l'engager à rétracter ses erreurs. Il alla voir aussi Héloïse, et ayant assisté à l'office divin, dans l'église du Paraclet, il fut étonné d'entendre qu'Abélard eût osé faire un changement dans l'Oraison Dominicale, en substituant à ces mots, *notre pain quotidien*, ceux-ci, *notre pain supersubstantiel*. [2] Il écrivit à Abélard, qui se justifia par l'autorité de saint Matthieu.

Mais après avoir, dit-on, promis de rétracter les erreurs de sa théologie, fier de son habileté dans l'art de la dispute, Abélard alla trouver l'archevêque de Sens; il accusa Bernard de parler secrètement contre ses livres, et se déclara prêt à les défendre dans un concile où son adversaire serait appelé pour disputer avec lui.

Le concile fut convoqué par l'archevêque, et saint Bernard, invité à s'y trouver, répondit que c'était le défi d'un hérétique dans la cause de la foi. L'éloquent abbé de Clairvaux accusait Abélard de ruse et de fourberie; [3] mais il n'était pas, ajoutait-

[1] A l'époque où j'esquissais ce parallèle à l'Athénée, le docteur Gall y faisait un cours sur son système.

[2] *Panem nostrum supersubstantialem.*

[3] *In sua versutia et calliditate.*

il, préparé à entrer en lice, et il s'en excusait en exhortant les évêques à se réunir dans un même zèle : « Montrez-vous, mes » amis, je vous en prie,[1] et non seulement mes amis, mais » encore ceux de Jésus-Christ, dont l'épouse élève sa voix » plaintive vers vous dans cette forêt d'hérésies.[2] »

Pressé de nouveau d'accepter le défi, l'abbé de Clairvaux se rendit enfin, et il écrivit au pape Innocent II[3] que le déplaisir de ce combat faisait couler ses larmes.

Le concile s'assembla le 11 janvier 1140. Mais on ne connaît ce qui s'y passa que par les lettres de saint Bernard, comme on ne sait du concile de Soissons que ce qui en est rapporté par Abélard dans le récit qu'il a fait de sa vie. Si Abélard avait étendu jusqu'à cette époque l'histoire de ses calamités, nous aurions une version bien différente de celle que je vais donner par extrait, et qui, rédigée par son adversaire, fut envoyée au pape, comme lettre synodale des évêques du concile.

Le roi de France, Louis VII, dit le Jeune, était présent, ainsi que Guillaume, comte de Nevers, et Thibaut, comte de Champagne; saint Bernard produisit les propositions incriminées dans la théologie d'Abélard, et Abélard fut sommé de les dénier; ou, s'il les avouait, de les prouver; ou, s'il ne pouvait les prouver, de les corriger, comme étant absurdes, ou plutôt absolument hérétiques.

Ici la lettre synodale laisserait croire qu'après avoir demandé lui-même le combat, Abélard n'aurait pas voulu l'accepter, et que ce champion redoutable à qui le concile de Soissons avait refusé la parole, comme à un homme qui ne pouvait être vaincu dans l'art de la dispute, aurait lui-même refusé de se faire entendre dans le concile de Sens, après l'avoir fait convoquer pour y être entendu. Le caractère connu d'Abélard rend cette assertion invraisemblable. Mais, d'un autre côté, comment croire qu'écrivant au chef de l'Église, au nom

[1] *Rogo.*
[2] *In sylva hæresum.*
[3] BERNARDI *opera*, epist. 189.

de tous les pères d'un concile, un saint ait voulu sciemment altérer la vérité!

« Abélard, dit cette lettre synodale, paraissant se défier de
» sa cause et user de fuites, ne voulut pas répondre; et quoi-
» qu'on lui donnât audience en toute liberté, et qu'il fût en
» lieu sûr et devant des juges équitables, il appela toutefois,
» très Saint-Père, à votre tribunal, et se retira de l'assemblée
» avec les siens. Pour nous, quoique cet appel ne nous parût
» pas canonique, néanmoins, par déférence pour le Saint-
» Siége, nous ne voulùmes prononcer aucun jugement contre
» sa personne. Mais, ayant fait lire et relire plusieurs fois pu-
» bliquement les propositions de sa mauvaise doctrine, et
» l'abbé de Clairvaux ayant prouvé évidemment, tant par de
» solides raisons que par l'autorité de saint Augustin et des au-
» tres Pères, qu'elles étaient non seulement fausses, mais hé-
» rétiques, nous les condamnâmes *la veille de l'appel* porté
» devant vous. [1] »

En écrivant qu'ils ont condamné, *la veille de l'appel,* les évêques du concile veulent faire entendre au Pape qu'ils n'auraient eu garde d'empiéter sur son autorité suprême en prononçant dans une cause dont l'appel aurait déjà été interjeté devant lui. Mais, suivant cette même lettre, Abélard avait déclaré, immédiatement après la lecture des propositions attaquées, qu'il interjetait son appel à Rome; et, avant toute décision et pour arrêter toute décision, il s'était, en effet, retiré avec les siens. La condamnation des propositions déférées ne fut donc pas prononcée, elle ne put être prononcée *la veille de l'appel,* puisque l'appel vint, d'après les évêques eux-mêmes, *in limine litis.* Faudrait-il entendre que cet appel ne fut formulé et libellé par Abélard qu'après sa sortie de l'assemblée? Mais, dans ce cas, le concile avait déjà reçu la déclaration verbale et positive de l'appel. Le concile n'était pas un tribunal où la forme emporte le fond; et il eût mieux témoigné sa déférence pour le Saint-Siége, ainsi qu'on parut assez

[1] FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, liv. LXVIII, n. 62.

long-temps le croire à Rome, en ne se pressant pas de prononcer lui-même après cette déclaration de l'appel! Le concile pouvait au moins accorder vingt-quatre heures à la forme, et attendre au lendemain.

Mais on n'ignorait pas, et je vais le prouver, qu'Abélard avait à Rome beaucoup de partisans parmi les cardinaux; que plusieurs de ces princes de l'Église avaient été ses disciples, entre autres Gui de Castel, qui fut bientôt après intronisé sur la chaire pontificale. La condamnation d'Abélard par le Saint-Siége pouvait donc paraître difficile, incertaine; et il fallut beaucoup faire, comme on va le voir, pour obtenir que le pape Innocent II confirmât la sentence que le concile de Sens s'était hâté de prononcer, non *la veille de l'appel,* mais immédiatement après la déclaration de l'appel.

Cet examen ne sera pas sans intérêt : il s'agit d'un grand procès sur la liberté de penser et d'écrire dans le XIIe siècle; il s'agit de deux personnages célèbres mis aux prises, de saint Bernard poursuivant Abélard, comme Bossuet poursuivit Fénélon. On pourra comparer les temps, les hommes et les moyens; on verra que les hommes ne changent point, parce que les passions sont toujours les mêmes; que les temps semblent se rapprocher; que les moyens ne varient que dans les formes. Ainsi, trop souvent le zèle a pris les couleurs du fanatisme, et la piété a fait entendre le langage de l'orgueil et de la haine : tant il y a d'égaremens même dans la vertu! tant on voit d'abaissemens dans les gloires du monde! tant l'abus des choses saintes est facile! et tant on peut servir mal une religion qui, dans le véritable esprit de l'Évangile, est un lien de concorde et de paix, en en faisant un instrument de guerre, un glaive nu dans la société!

La lettre synodale des évêques du concile de Sens était terminée par une prière instante au Pape de condamner les erreurs d'Abélard, avec défense absolue d'enseigner et d'écrire.

Une autre lettre fut envoyée au souverain Pontife par l'archevêque de Reims et par les évêques de Soissons, de Châlons et d'Arras. Cette lettre fut encore rédigée par saint Bernard,

elle est pleine de figures véhémentes et d'invectives contre le malheureux Abélard.

Voici la traduction fidèle, presque littérale, d'une troisième épître, qui fut encore rédigée par saint Bernard, adressée à Innocent II par les mêmes évêques, et dont le style pourra paraître aujourd'hui trop violent et trop figuré; mais il faut se rapporter au temps où le saint écrivait :

A notre très Révérendissime Seigneur et très illustre Père INNOCENT, *souverain Pontife, par la grâce de Dieu,* SAMSON, *archevêque de Reims;* JOSSELIN, *évêque de Soissons;* GEOFFROY, *de Châlons;* ALVISE, *d'Arras : volontaire hommage d'une soumission due.*

« Nous faisons à vos oreilles, occupées de beaucoup d'affaires, le récit d'autant plus abrégé de celle qui nous a longtemps occupés nous-mêmes, que les détails en sont plus amplement contenus dans les dépêches de l'archevêque de Sens.

» Pierre Abélard s'efforce de renverser le mérite de la foi chrétienne, et se vante de pouvoir comprendre, par la raison humaine, tout ce qui est en Dieu. Il monte jusqu'au ciel et descend dans les abîmes de la terre. Il n'est rien qu'il pense lui être caché dans les profondeurs de l'enfer et dans les hauteurs du firmament. C'est un homme grand devant ses yeux,[1] disputant de la foi contre la foi; qui est ambulant dans les grandes choses [2] et dans les merveilles qui sont au dessus de lui : c'est un scrutateur de la Majesté divine, un fabricateur d'hérésies.[3]

» Il avait déjà composé un livre de *sa* Trinité : [4] mais, devant un légat de l'Église romaine, ce livre a été *examiné* par le feu [5] (ce qui est le plus facile et le plus court des examens);

[1] *Homo est magnus in oculis suis.*
[2] *Ambulans in magnis.*
Scrutator Majestatis, hæresum fabricator.
[4] *Librum de sua Trinitate.*
Igne examinatus est.

ce livre a été examiné par le feu, parce qu'on y a reconnu l'iniquité. [1] Maudit soit celui qui relèvera les ruines de Jéricho ! Ce livre est ressuscité des morts; [2] avec lui se sont réveillées beaucoup d'hérésies qui s'étaient endormies, [3] et grand nombre de fidèles ont chancelé en voyant leur nouvelle apparition. Déjà ce livre [4] étend ses rameaux [5] jusqu'à la mer, et ses racines [6] jusqu'à Rome. Ce personnage se glorifie, disant que son livre a, dans la Cour romaine, où reposer sa tête : [7] et voilà ce qui augmente et fortifie sa fureur. [8]

» C'est pourquoi, tandis que l'abbé de Clairvaux s'élevait contre lui, en présence des évêques, avec le zèle de la foi et l'arme de la justice, il n'a ni confessé ni dénié ses erreurs. Mais, déclinant le lieu et le juge qu'il avait lui-même choisis [9] il a fait appel au Siége Apostolique pour échapper au châtiment et prolonger son iniquité. [10]

» Or, les évêques qui s'étaient assemblés pour le juger, déférant au respect qu'ils vous doivent, se sont bornés à condamner les propositions de ses livres, déjà condamnées par les Saints Pères, afin d'arrêter, par un remède nécessaire, la propagation du mal. Et, parce que cet homme entraîne la multitude après lui, et qu'il trouve le peuple docile à sa voix, la nécessité veut que vous apportiez un prompt remède à cette contagion; car la médecine vient trop tard quand de longs retardemens ont rendu l'invasion du mal plus terrible :

Sero medicina paratur
Cum mala per longas invaluere moras.

[1] *Quia inventa est in eo iniquitas.*
[2] *Surrexit à mortuis liber ille.*
[3] *Dormierant.*
Liber ille.
[4] *Palmites suos.*
[5] *Propagines ejus.*
[7] *Ubi caput suum reclinet.*
[8] *Furor ejus.*
[9] *Quem sibi ipse elegerat.*
[10] *Ut suam prolongaret iniquitatem.*

» Nous sommes entrés dans cette affaire jusqu'où nous avons osé nous avancer: le reste vous regarde, très bienheureux Père. C'est à vous de veiller à ce que, sous votre pontificat, la détestable hérésie ne ternisse pas, de souffles impurs, la belle face de l'Église. C'est à vous qu'a été confiée, comme à l'ami de l'époux, l'épouse du Christ. C'est à vous qu'il appartient enfin de montrer sa vierge toujours pure aux regards de l'*Homme-Dieu.* »

Saint Bernard envoya aussi au Pape une relation écrite en son propre nom.

« Il est nécessaire, disait-il, que les scandales viennent [1] : mais si c'est nécessaire, ce n'est point agréable. [2] »

Tel est le début de l'épître :

« Les mauvais livres [3] sont partout lus et répandus: ils volent jusque dans les carrefours. [4] Les ténèbres viennent remplacer la lumière dans les villes et dans les châteaux. Ce n'est plus du miel, c'est du poison ; ou plutôt c'est du poison dans le miel [5] qui est offert à tout le monde. On prêche un nouvel Évangile aux peuples; on propose aux nations une foi nouvelle. On dispute des vertus et des vices, non moralement ; des sacremens de l'Église, non fidèlement ; du mystère de la Sainte-Trinité, non simplement et avec réserve. [6] Tout est perverti.

» Goliath (c'est Abélard), fort de sa taille et de son armure, s'avance , précédé de son écuyer (c'est Arnaud de Bresce, son disciple, que saint Bernard avait déjà combattu) ; ils joignent leurs armes et les croient impénétrables. La mouche ou l'abeille, qui était en France [7] (c'est encore Abélard), a

[1] *Necesse est ut veniant scandala.*

[2] *Necesse, non suave.*

[3] *Virulenta folia.*

[4] *Volant libri, utinam in triviis non legerentur*
Vel potius in melle venenum.

[6] *Sobrie.*

[7] *Apis quæ erat in Francia.*

sifflé,[1] et la mouche ou l'abeille d'Italie[2] (c'est encore Arnaud de Bresce) a répondu à ce sifflement. Elles sont venues ensemble contre le Seigneur et son Christ.[3]

Maintenant Abélard et son disciple cessent d'être des mouches et redeviennent des guerriers.

« Ils ont tendu leur arc et préparé les flèches de leurs carquois pour frapper, dans l'ombre, les cœurs droits. L'extérieur de la piété est dans leur nourriture et dans leurs vêtemens; et, pour mieux tromper les hommes, ils se transfigurent en anges de lumière, tandis qu'ils sont des Satans.[4] Ainsi Goliath avec son écuyer,[5] debout entre les deux armées, crie contre les phalanges d'Israël, et avec une audace d'autant plus grande qu'il sent que David n'est point présent. Enfin, au mépris des docteurs de l'Église, il élève les philosophes par de grandes *louanges*, et préfère leurs inventions et ses propres nouveautés à la doctrine des Pères, à la foi de l'Église.

» Et tandis que tous les docteurs fuient devant lui,[6] il m'appelle, moi le dernier de tous,[7] en combat singulier.[8] Enfin, à sa requête, l'archevêque de Sens m'a écrit qu'il convoquait un concile où mon adversaire viendrait soutenir contre moi, ses dogmes pervers.[9] J'ai refusé, et parce que je suis un enfant,[10] tandis que c'est un grand et terrible guerrier,[11] et parce que je jugeais indigne de soumettre, au raisonnement de la dispute, la raison de la foi humaine. Je disais qu'il suffisait des écrits de mon adversaire pour l'accuser, et qu'aux évêques seuls appartient le jugement des doctrines.

[1] *Sibilavit.*

[2] *Apis de Italia.*

[3] *Adversus Dominum et adversus Christum ejus.*

[4] *Transfigurant se in angelos lucis, cum sint Satanæ.*

[5] *Ergo Golias cum armigero suo.*

[6] *Cum omnes fugiant à facie ejus.*

[7] *Omnium minimum.*

[8] *Ad singulare certamen.*

[9] *Prava dogmata.*

[10] *Quia puer sum.*

[11] *Vir bellator ab adolescentia.*

» A peine mon refus a-t-il été connu qu'Abélard s'est mis à crier plus haut encore ; il a appelé la multitude et rassemblé ses complices.[1] Je ne m'occupe point de dire ici ce qu'il a écrit contre moi à ses disciples. Il a répandu partout qu'au jour fixé il me répondrait dans la ville de Sens. Ses menaces n'ont pu m'être cachées. J'ai dissimulé d'abord,[2] et je me suis montré peu ému des publiques rumeurs. J'ai cédé enfin au conseil de mes amis, mais non sans regret et sans répandre des larmes.[3] Mes amis craignaient que, lorsque tout le monde semblait attendre un grand spectacle,[4] mon absence du concile ne fût un sujet de scandale pour le peuple, et ne rendît plus hautes, chez mon adversaire, les cornes de son orgueil.[5]

» Afin donc que l'erreur ne prît pas plus de force, si elle restait sans réponse et sans contradiction, je suis arrivé, au jour convenu, dans la ville de Sens. Outre les évêques et les abbés, on y voyait réunis un grand nombre de personnages pieux, de maîtres des écoles, de clercs lettrés, et le roi était présent.[6] J'ai produit, devant mon adversaire,[7] quelques propositions extraites de ses livres. Et, comme on commençait à les lire,[8] ne voulant point les entendre, il est sorti,[9] en appelant des juges qu'il avait lui-même choisis.[10] »

Il résulte évidemment de cette relation de saint Bernard, envoyée par lui à Rome, que la sentence de condamnation ne put être rendue *la veille de l'appel,* comme le porte la lettre synodale des évêques, puisque l'appel précéda la fin de la

[1] *Congregavit complices.*
[2] *Dissimulavi primum.*
[3] *Licet vix, ita ut flerem.*
[4] *Spectaculum.*
[5] *Cornua crescerent.*
[6] *Et rex præsens erat.*
[7] *Adversario stante.*
[8] *Cum cœpissent legi.*
[9] *Nolens audire, exivit.*
[10] *Appellans ab electis judicibus.*

lecture des propositions condamnées : ce qui ajouterait à la preuve, s'il en était besoin encore.

« Or, les propositions ayant été examinées par le jugement de tous, [1] furent trouvées contraires à la foi et à la vérité.... Mais vous, successeur de Pierre, vous jugerez s'il doit trouver un refuge devant le siége de Pierre, celui qui combat la foi de Pierre. Vous, dis-je, ami de l'époux (le Christ), vous aurez à délivrer l'épouse (l'Église) de l'approche des lèvres de l'iniquité et de la langue du mensonge.

» Mais, afin que je vous parle plus librement [2] avec mon Dieu, [3] considérez, ô mon Père bien aimé, [4] ce que vous devez à vous-même, et voyez la grâce qui est en vous. N'est-ce pas, lorsque vous étiez petit à vos yeux, [5] que le Seigneur vous a établi sur les nations et sur les royaumes ! [6] Et pourquoi le Seigneur vous a-t-il ainsi élevé, si ce n'est pour arracher et pour détruire, et pour édifier, et pour planter ?.... [7] Dieu a suscité dans votre temps la fureur des schismatiques, afin que, par votre puissance, les schismatiques fussent écrasés. [8] « J'ai vu l'impie élevé au dessus des cèdres du Liban : je suis passé, et déjà il n'était plus. [9] » C'est dans le schisme que Dieu a voulu vous éprouver et vous connaître. Mais, afin que rien ne manque à la gloire de votre couronne, voilà les hérésies qui sont ressuscitées.... Voyez, ô mon Père bien aimé, voyez les renards [10] qui arrachent [11] la vigne du Seigneur ! Si vous les laissez croître et multiplier, ce que vous n'aurez

[1] *Judicio omnium examinata.*

[2] *Audacius.*

[3] *Cum Domino meo.*

[4] *Amantissime Pater.*

[5] *Cum esses parvulus in oculis tuis.*

[6] *Te constituit super gentes et regna.*

[7] *Nisi ut evellas et destruas, et ædifices et plantes.*

[8] *Contererentur.*

[9] *Vidi impium superexaltatum, et elevatum sicut cedros Libani: et transivi, et ecce non erat.* (PSAL. XXXVII, ℣ 35-36.)

[10] *Vulpes.*

[11] *Demoliuntur.*

point exterminé [1] fera le désespoir impuissant de vos succes seurs.... Et ces renards ne sont ni petits, ni peu nombreux, [2] mais ils sont déjà grands, en force et en nombre, et ils ne seront exterminés [3] que par une forte main, ou par nous-mêmes. [4] »

Ces derniers mots, *ou par nous-mêmes*, semblent être pour le souverain pontife une leçon, et même une menace. La leçon véhémente est partout. On voit avec quelle liberté un moine, dans le XIIe siècle, osait écrire au chef de l'Église. De nos jours, un tel langage paraîtrait peu mesuré et même séditieux dans un discours adressé au chef d'une nation par ses représentans.

On peut maintenant comparer la manière de composer et d'écrire des trois auteurs les plus célèbres du XIIe siéle, saint Bernard, Abélard et Héloïse. Le style du saint est souvent figuré; mais ce n'est pas toujours suivant les règles du goût. On ne comparerait peut-être pas aujourd'hui, dans une moitié de page, le même individu à Goliath, puis à une mouche, puis à Satan, puis à un renard.

Pour mieux assurer la condamnation d'Abélard, l'abbé de Clairvaux écrivit encore une fort longue lettre au pape Innocent II : c'est un traité de controverse, une réfutation véhémente des treize ou quatorze propositions si hâtivement condamnées dans le concile de Sens. On y trouve ce portrait d'Abélard :

« Nous avons en France un ancien maître, nouveau théologien, qui, dès son jeune âge, se joua [5] dans l'art de la dialectique, et qui maintenant délire [6] sur les saintes Écritures; qui, tandis qu'il se vante de connaître tout ce qui est dans le ciel et au dessus, tout ce qui est sur la terre et au dessous, ne

[1] *Quidquid per vos non fuerit exterminatum.*

[2] *Non jam parvulæ, nec pauculæ.*

[3] *Exterminabuntur.*

[4] *Vel a nobis.*

[5] *Lusit.*

[6] *Insanit.*

me semble que s'ignorer lui-même. Il porte son front dans les astres ; il scrute les hauteurs de Dieu, et, redescendant jusqu'à nous, rapporte des paroles ineffables qu'il n'est pas permis à l'homme de faire entendre. Prêt à tout expliquer, il prétend rendre intelligible même ce qui est au dessus de la raison, contre la raison et contre la foi ; car qu'y a-t-il de plus déraisonnable que de vouloir aller par la raison au-delà de la raison ? et qu'y a-t-il de plus contraire à la foi que de refuser de croire ce que la raison ne peut expliquer ? Ces paroles du livre de la *Sagesse* : « Celui qui est prompt à croire est léger » de cœur,[1] » il les interprète ainsi : « Croire promptement, » c'est croire avant de raisonner... Que sert, dit-il, de parler » sur une science, si ce que nous voulons enseigner ne peut » être compris ! » Et il promet à ses disciples de leur donner l'intelligence des sublimes profondeurs des mystères sacrés. Il place des degrés dans la Trinité, des mesures dans la majesté divine, et des nombres dans l'éternité. »

Dans cette épître au pape Innocent, l'abbé de Clairvaux adresse souvent la parole à son adversaire : « Si tu dis cela, tu » es hérétique. [2] » Il appelle la théologie d'Abélard sa *stultilogie.*[3] Il lui prodigue les épithètes suivantes : *menteur, blasphémateur, calomniateur, païen, satanique, arien, pélagien, homme de perdition, homme boursoufflé et insensé,* [4] etc.

Quelques traits encore suffiront pour faire connaître quelle était l'aménité polémique des théologiens les plus célèbres, et même celle des saints dans le XII[e] siècle.

« J'ai horreur de ce qu'il dit de la toute-puissance du Père, de la semi-puissance du Fils, de la non-puissance du Saint-Esprit ; et je pense que cette horreur suffit pour toute réfutation. Voyez, très Saint Père, quels degrés il établit, ou plutôt quels précipices il ouvre pour la ruine de l'Église !...

» Tu as dit que le Saint-Esprit n'a point de puissance en

[1] *Qui credit cito, levis est corde.* (ECCLES., 19.)

[2] *Si hoc dicis, hæreticus es.*

[3] *Theologiæ, vel potius* STULTILOGIÆ *suæ.*

[4] *Insuflans et subsanans.*

Dieu ; mais c'est comme si tu disais qu'il n'y a point en Dieu de sagesse ou d'intelligence ! et voilà comme le pied de ton orgueil trébuche en voulant renverser : [1] l'ange du Seigneur est là [2] pour te pourfendre en deux...[3]

» Tandis qu'il sue beaucoup [4] pour faire de Platon un chrétien, il prouve qu'il est lui-même un païen...[5]

» Je passe sous silence ses nombreuses folies ,[6] et je viens à des choses plus graves. Il prétend que le démon n'a de pouvoir sur l'homme qu'autant que Dieu le permet quelquefois ;[7] et que le Christ ne s'est pas incarné pour délivrer l'homme de la puissance du démon. Je ne sais ce qu'il y a de plus intolérable dans ces paroles, du blasphème ou de l'arrogance, de la témérité ou de l'impiété. Je ne sais si la bouche d'où sortent de telles paroles ne serait pas plus justement écrasée par le bâton ,[8] que réfutée par le raisonnement ! Celui dont la main s'élève contre tous, ne provoque-t-il pas la main de tous ?... [9]

» Tu nous bâtis un nouvel Évangile : mais l'Église ne reçoit point de nouveaux Évangélistes; et si un ange du ciel venait évangéliser ce que tu enseignes, je dirais : « qu'il soit anathème ! [10] »

Les formes de la scolastique ne sont point oubliées par le saint docteur : *Tu dis... nous répondons.* [11] « Je te conduirai aux prophètes ; [12] mais tu ne crois peut-être pas aux prophètes; viens avec moi devant les apôtres ! [13] »

[1] *Ita pes superbiæ ruit cum irruit*
[2] *Manet.*
[3] *Qui te secet medium.*
[4] *Multum sudat.*
[5] *Se probat ethnicum.*
[6] *Nenias ejus non paucas*
[7] *Nisi forte Deo permittente.*
[8] *Justius fustibus tunderetur.*
Nonne omnium in se provocat manus?
[10] *Anathema sit!*
[11] *Dicis... respondemus.*
[12] *Ad prophetas te ducam.*
[13] *Veni mecum ad Apostolos.*

On trouve dans cette même lettre au souverain pontife d'autres aménités de l'école et de la théologie de ce temps : *tu me siffles*,[1] *tu me gazouilles.*[2] Enfin l'abbé de Clairvaux termine sa réfutation par cet avertissement donné au Pape à qui elle est adressée comme une espèce de réquisitoire : « Je ne re-
» gretterai point ma peine, et j'en aurai reçu le prix si j'ai fait
» connaître l'hérésie nouvelle à celui qui a reçu le pouvoir de
» détruire les mauvaises doctrines, et de briser l'orgueil qui
» s'élève contre la science de Dieu. »

Cette lettre est un véritable traité, divisé en neuf chapitres Le fond en est solide ; la forme appartient à l'esprit et au mauvais goût du temps. Saint Bernard y joignit quatorze mauvais articles extraits des livres d'Abélard, et que don Mabillon a publiés en tête de la lettre qui fut apportée à Rome par Nicolas, moine de Clairvaux, et alors, ou depuis, secrétaire du saint abbé.

En même temps celui-ci, infatigable dans son zèle accusateur, écrivit aux principaux membres de la cour romaine. Une de ses lettres est adressée aux évêques et aux cardinaux en général : « Lisez, s'il vous plaît, dit le saint docteur, la *théologie* de Pierre ; lisez son livre qu'on appelle *des Sentences*,[3] et celui qui est intitulé : *Connais-toi toi-même*,[4] et voyez quelle forêt de sacriléges et d'erreurs ils contiennent ;[5] » et il les presse de condamner Abélard par le pouvoir qu'ils ont reçu de fermer la bouche de ceux dont les paroles sont des iniquités.[6]

Une autre lettre est adressée au chancelier Emery : l'abbé de Clairvaux lui mande qu'Abélard se glorifie d'avoir eu pour disciples les cardinaux et les clercs de la cour de Rome ; il dit que ses livres sont entre leurs mains, et qu'ils sauront défendre la doctrine de leur maître.

Dans une autre lettre au cardinal Ives, qui avait été chanoine

[1] *Tu mihi subsibilas.*
[2] *Garris.*
[3] *Sententiarum.*
[4] *Nosce te ipsum.*
[5] *Quanta silvescant segete sacrilegiorum atque errorum.*
[6] *Obstruatur os loquentium iniqua.*

de Saint-Victor, à Paris, le saint abbé fait un portrait affreux d'Abélard : il l'appelle *moine sans règle, être ambigu ; Hérode au dedans, Jean au dehors ; fabricateur de mensonges, hérétique* ; et il termine par l'exhortation au prélat romain de se réunir à ses collègues pour délivrer l'Église de son ennemi

Le cardinal Étienne, évêque de Palestine, le cardinal Gui de Pise, et deux autres qui ne sont pas nommés dans les œuvres de saint Bernard,[1] reçurent aussi de l'abbé de Clairvaux des lettres écrites dans le même sens et dans le même style

Voici la traduction de celle qui fut remise au cardinal Gui de Castel, ancien disciple d'Abélard, et qui devint pape sous le nom de Célestin II.

« Croire que vous pouvez avoir le même attachement pour les erreurs d'un homme que pour sa personne, ce serait vous faire injure ; car celui qui aime ainsi ne connaît pas encore comment il faut aimer. Un tel attachement est terrestre, *animal*, *diabolique* ;[2] un tel attachement est également nuisible à celui qui aime et à celui qui est aimé.[3] Que d'autres jugent leur prochain comme bon leur semble, je ne puis croire de vous que ce qui est voisin de la raison,[4] que ce qui appartient à la ligne de l'équité.[5] Plusieurs commencent par juger avant d'examiner : moi je ne jugerai pas si une potion est douce ou amère avant de l'avoir goûtée.[6]

» Maître Pierre a mis dans ses livres des nouveautés dangereuses. Il dispute de la foi contre la foi, et attaque la loi avec les paroles de la loi.[7] Il ne voit rien par image et par emblême ;[8] mais il regarde toutes choses face à face.[9] Il marche

[1] Edit. de Mabillon, 1690; 2 v. in-f°.
[2] *Talis dilectio terrena est, animalis, diabolica.*
[3] *Nocens æque diligenti atque dilecto.*
[4] *Vicinum rationi.*
[5] *Quod ad lineam pertinet æquitatis.*
[6] *Ante gustum non judicabo.*
[7] *Verbis legis legem impugnat.*
[8] *Per speculum et ænigmata.*
[9] *Facie ad faciem omnia intuetur.*

sur les hauteurs et dans les merveilles qui sont au dessus de lui. Il serait mieux pour cet homme qu'il se connût lui-même suivant le titre de son livre : *Nosce te ipsum*; qu'il ne passât pas sa mesure, et qu'il fût sage jusqu'à la sobriété. [1]

« Je ne l'accuse point devant le pape. [2] »

Cette déclaration peut paraître singulière ; mais ce n'est sans doute qu'une figure pour amener ce qui suit :

« C'est son livre, dans lequel il s'est complu, c'est son livre qui l'accuse. [3] »

Mais qui accusait le livre? Et accuser le livre, n'était-ce pas accuser, dénoncer et poursuivre l'auteur?

« Lorsqu'il parle de la Trinité, il sent l'arien; lorsqu'il parle de la grâce, il sent le pélagien; et lorsqu'il parle de la personne du Christ, il sent le nestorien. [4]

» Ce serait douter de votre équité que de vous prier longtemps [5] de ne préférer, dans la cause de Jésus-Christ, personne avant Jésus-Christ. Mais sachez bien qu'il est expédient [6] pour vous, à qui le pouvoir a été donné par le Seigneur, qu'il est expédient pour l'Église du Christ, qu'il est expédient aussi pour cet homme,[7] dont la bouche est pleine de malédiction, de fiel et de mensonge, que le silence lui soit imposé.[8] »

Dans toute cette correspondance, qui rappelle si bien ces paroles du roi psalmiste : « Le zèle de votre maison m'a dévoré, [9] » on remarque, à travers les précautions oratoires, le ton d'autorité qu'un moine osait prendre, et avec lequel il gourmandait les chefs de l'Église romaine.

En poursuivant, avec cette véhémence longue et soutenue,

[1] *Saperet ad sobrietatem.*
[2] *Ego non eum accuso apud Patrem.*
[3] *Est qui eum accuset liber suus.*
[4] *Sapit Arium, etc.*
[5] *Si diu vos rogavero.*
[6] *Expedit.*
[7] *Ili etiam homini.*
[8] *Ut ei silentium imponatur.*
Zelus domus tuæ comedit me. (PSAL. LXVIII).

le malheureux Abélard, l'abbé de Clairvaux n'oubliait pas Arnaud de Bresce, qu'il appelait l'écuyer de Pierre, et il écrivait [1] à l'évêque de Constance, pour lui recommander de le faire enfermer : « Car c'est, disait-il, un homme qui ne mange ni ne boit, [2] et qui, *comme le démon*, n'est affamé et altéré que du sang des âmes. [3] C'est un *voleur de nuit*, qui a fait irruption, non dans votre maison, mais dans celle du Seigneur qui pourtant est confiée à votre garde. C'est un *loup rapace*, caché sous la peau d'un mouton. Il s'est attaché à Pierre Abélard, et défend toutes ses erreurs qui ont été condamnées par l'Église. Il dévore votre peuple comme du pain. [4] Ses pieds sont rapides pour verser le sang. [5] Ses dents sont des flèches et sa langue un glaive acéré. [6] Il sera plus expédient de l'enchaîner que de le chasser ; [7] et si les Livres saints enseignent salutairement qu'il faut se saisir des renards qui détruisent la vigne du Seigneur, à plus forte raison un *grand loup féroce* doit-il être lié, [8] pour qu'il n'égorge pas les brebis du Seigneur. [9] »

Mais il paraît que l'archevêque de Constance ne suivit qu'en partie le conseil de l'abbé de Clairvaux, et qu'il se contenta de chasser de son diocèse le disciple d'Abélard ; car la même année (1140) saint Bernard, apprenant qu'Arnaud de Bresce avait trouvé une retraite auprès de Gui, légat du pape, écrivit à ce dernier avec un ton d'autorité péremptoire et remarquable :

« Arnaud de Bresce, dont la conversation est du miel et la doctrine du poison, qui a la tête d'une colombe et la queue d'un scorpion,[10] que la Bresce a vomi, que Rome déteste, que

[1] *Opera*, epist. 195.
[2] *Homo est neque manducans, neque bibens.*
[3] *Solo cum diabolo esuriens et sitiens sanguinem animarum.*
[4] *Devorat plebem vestram sicut escam panis.*
[5] *Veloces pedes ejus ad effundendum sanguinem.*
[6] *Cujus dentes arma et sagittæ, et lingua ejus gladius acutus.*
[7] *Ligare potius quam fugare curabit.*
[8] *Multo magis lupus magnus et ferus religandus est.*
[9] *Ne Christi irrumpat ovilia, oves mactet et perdat.*
[10] *Cui caput columbæ, cauda scorpionis.*

la France a chassé, que la Germanie abhorre, annoncera et persuadera tout ce qu'il voudra s'il est le commensal d'un légat du siége *apostolique* et s'il habite sous le même toit; ce sera un nœud difficile à rompre.[1] Qui osera s'opposer à votre collatéral?[2] *Protéger un tel homme, c'est être rebelle au Pape et aussi à Dieu même.*[3] »

On voit que, dans ces âges éloignés, la tolérance était une vertu bien difficile, et qu'alors, dans les matières religieuses, comme de nos jours dans les opinions politiques, de simples nuances faisaient naître des accusations plus violentes et des haines plus vigoureuses que les dissidences les plus tranchées.

Enfin, le pape Innocent II, si long-temps et si vivement pressé par saint Bernard, condamna (1140) les erreurs d'Abélard dans une lettre adressée aux archevêques de Sens et de Reims, à leurs suffragans, et *à son très cher fils dans le Christ, Bernard, abbé de Clairvaux.* Le pontife, après avoir dit avec l'apôtre, qu'ainsi qu'il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une foi, et que dans cette foi l'Eglise est invariablement assise comme sur un fondement immobile qu'aucun homme ne peut changer; après avoir rappelé que l'arianisme, le manichéisme et le nestorianisme furent condamnés dans les conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse; après avoir déploré les doctrines pernicieuses de Pierre Abélard et de ses disciples; après avoir remarqué, comme consolation à sa douleur, que la France avait produit, sous son pontificat, tant de pasteurs illutres et vigilans, Innocent II ajoute : « C'est pourquoi nous » qui sommes assis, quoique indigne, sur la chaire de saint » Pierre, ayant pris l'avis de nos frères les évêques et les car- » dinaux, nous avons, par l'autorité des saints canons, con- » damné les propositions que vous nous avez envoyées, et » nous condamnons tous les dogmes pervers de Pierre, ainsi

[1] *Funiculus triplex qui difficile rumpitur.*
[2] *Vestro collaterali.*
[3] *Favere huic, domino Papæ contradicere est, etiam et Domino Deo.*

» que leur auteur, et nous lui avons, comme à un hérétique, » imposé un silence perpétuel [1]; et nous pensons [2] que tous » les sectateurs de son erreur [3] doivent être séquestrés de » l'assemblée des fidèles, et enchaînés [4] dans les liens de l'ex- » communication. Donné à Latran, [5] le 17 des kalendes » d'août. »

Telle fut la sentence du pape Innocent II. Mais comme elle ne remplissait pas assez bien le but des ennemis d'Abélard, le lendemain, et non *le jour précédent,* comme le dit l'abbé Fleury dans son *Histoire ecclésiastique*, le Pape aggrava la peine qu'il avait prononcée. L'erreur de l'historien est visible: car le Saint-Siége n'eût pu prononcer *la veille,* sommairement, la détention perpétuelle d'Abélard et d'Arnaud de Bresce, et *le lendemain* rendre une sentence régulière, motivée, avec beaucoup de considérans, et qui se serait bornée à condamner les erreurs d'Abélard et à lui imposer un silence perpétuel.

La seconde sentence du Pape est conçue dans les termes suivans:

« Par les présentes, nous mandons à votre fraternité [6] que » comme Pierre Abélard et Arnaud de Bresce sont les fabri- » cateurs de dogmes pervers et les ennemis de la foi catholi- » que, vous les fassiez enfermer séparément [7] dans les mo- » nastères que vous jugerez les plus convenables, et que vous » fassiez brûler les livres de leur erreur, [8] quelque part qu'ils » puissent se trouver.[9] Donné à Latran, le 18 des kalendes » d'août. »

[1] *Eique, tanquam hæretico, perpetuum silentium imposuimus.*
[2] *Censemus.*
[3] *Erroris sui.*
[4] *Innodandos.*
[5] *Datum Laterani.*
[6] *Fraternitati vestræ.*
[7] *Includi separatim.*
[8] *Libros erroris eorum igne comburi.*
[9] *Ubicumque reperti fuerint.*

Et par un *post-scriptum*, qui prouve que les copies des deux sentences furent ensemble envoyées par le Pape à saint Bernard, avant que les originaux fussent transmis aux deux archevêques de Sens et de Reims, à qui, comme on l'a vu, elles étaient adressées, il est dit : « Ne montrez ces copies à » personne, [1] jusqu'à ce que les lettres elles-mêmes aient été » présentées aux archevêques dans leur prochaine assemblée » à Paris. »

Il suffit d'avoir lu l'histoire du Quiétisme, pour trouver une ressemblance frappante et singulière dans les moyens qui furent employés, auprès de la cour de Rome, par saint Bernard et par Bossuet, afin d'obtenir, l'un, la condamnation d'Abélard, l'autre, celle de Fénélon. Ce sont les mêmes démarches : l'abbé de Clairvaux envoie son secrétaire, l'évêque de Meaux envoie son neveu pour déterminer et hâter la chute des foudres de l'Eglise sur deux têtes célèbres. Ce sont les mêmes plaintes contre les nombreux partisans qu'avaient, dans la capitale du monde chrétien, le fondateur du Paraclet et l'archevêque de Cambrai ; c'est la même activité dans la correspondance : tout se ressemble, tout, excepté le luxe et la violence des injures : mais ces injures tenaient au temps qui sépare les deux époques. Les deux condamnations furent moins obtenues qu'arrachées par des instances vives et persévérantes, où le zèle se montre si apparent, mais où la charité semble rester absente.

XII.

Il paraît que les lettres pontificales, dont une copie avait été, en toute hâte, envoyée à saint Bernard, comme la bulle de condamnation de Fénélon parvint à Bossuet avant d'être transmise aux ministres de Louis XIV, tardèrent à être présentées aux archevêques à qui elles étaient adressées, et qu'Abélard ignora lui-même assez long-temps que Rome l'avait condamné.

Il s'était mis en route pour passer les monts et pour aller suivre, devant le Pape, l'appel interjeté par lui au concile de

[1] *Transcripta ista nolite ostendere cuiquam.*

Sens. Il passait à Cluny, que gouvernait alors *Pierre-le-Vénérable*, et qui était en effet vénéré pour la réunion d'un vaste savoir à la vie la plus sainte, et par une piété qui n'avait rien de fougueux, rien d'irritable, mais qui brillait d'un doux éclat, telle qu'on la vit depuis dans la religion de Las Casas dans celle de Vincent de Paule, et de l'auteur des *Maximes des Saints*.

« Où allez-vous? » dit l'abbé de Cluny au malheureux Abélard dont le cœur était oppressé, le regard plein de tristesse et le front soucieux. — Je suis, répond-il, persécuté par les hommes qui me traitent d'hérétique, et je vais à Rome pour me justifier. — Allez, reprend l'abbé, le Pape vous rendra justice et vous absoudra, s'il en est besoin. »

Et il l'invita, il le pressa de se reposer dans son monastère; car Abélard, dont la santé était altérée, voyageait à pied comme les apôtres, et alors il avait plus de soixante ans.

Tandis qu'il était encore à Cluny, l'abbé de Citeaux, nommé Raynard, vint et, se concertant avec Pierre-le-Vénérable, proposa de réconcilier Abélard avec l'abbé de Clairvaux. Abélard se laissa persuader. Sa fierté, qui résistait à la haine de ses ennemis, tomba devant la mansuétude d'un vieillard. Il avait résisté aux menaces, il céda aux prières. L'abbé de Citeaux le conduisit vers saint Bernard. Il apprit que Rome l'avait condamné, et alors il se désista de son appel : il se soumit comme Fénélon, et promit de se rétracter.

Les deux ennemis se réconcilièrent.

Abélard revint à Cluny. Là, touché des avis paternels de Pierre-le-Vénérable, il résolut de quitter le tumulte des écoles, et d'achever en paix, dans ce monastère, une existence si pénible et si traversée.

L'abbé de Cluny écrivit à Rome et obtint, sans difficulté, pour Abélard, la permission de passer, dans son monastère, le reste d'une vie que le bon abbé ne jugeait pas devoir être désormais d'une longue durée.

Abélard vécut encore deux ans, édifiant tous ceux qui le virent par son humilité et par sa pénitence.

C'est à Cluny qu'il écrivit son apologie et sa confession de foi. Il y soutient que les articles de sa théologie, qui ont été condamnés par le concile de Sens et par le Saint-Siége, lui ont été imputés par une très grande ignorance ou par méchanceté. [1] « On connaît, dit-il, ce proverbe : *Il n'est rien de si sagement dit qui ne puisse être mal interprété*; et, comme le remarque saint Jérôme: *Celui qui écrit beaucoup de livres est soumis à beaucoup de jugemens.* [2] J'ai enseigné publiquement dans un grand nombre d'écoles : j'ai voulu avoir plutôt des juges que des disciples. Fils de l'Eglise, je rejette tout ce que l'Eglise rejette, et j'admets tout ce qu'elle admet. Mais si j'avais raisonné sur la Trinité, comme on m'accuse de l'avoir fait, je me confesserais non seulement hérétique, mais encore hérésiarque » (c'est à dire auteur ou chef d'une hérésie).

Il se justifie sur toutes les propositions qu'on lui a imputées, répète-t-il plusieurs fois, par malice ou par ignorance, [3] et qu'il nie absolument se trouver dans ses ouvrages. C'est ainsi qu'on a vu depuis les disciples de Jansénius soutenir qu'on chercherait en vain, dans le livre de cet évêque, les cinq fameuses propositions condamnées par la bulle *Unigenitus.*

Le plus impartial des écrivains ecclésiastiques, l'abbé Fleury, convient lui-même que, si on trouve, dans les écrits d'Abélard, *la plupart* des erreurs qu'on lui reprochait, on y trouve aussi *les propositions contraires ; car*, ajoute-t-il, *il n'est pas toujours d'accord avec lui-même.* Mais c'était là ce qu'il eût fallu que reconnussent, en le poursuivant, ses accusateurs. Pourquoi ne citer d'un écrit que ce qui paraît blâmable, en isolant le passage incriminé de ce qui le précède ou de ce qui le suit? Et quand l'antidote est à côté du poison, pourquoi n'extraire que le poison? Mais il paraît que cette méthode funeste a été trop suivie dans tous les temps.

[1] *Malitiæ vel ignorantiæ maximæ.*
[2] *Qui multos scribit libros, multos sumit judices.*
[3] *Per malitiam vel ignorantiam.*

XIII.

Pierre-le-Vénérable nous fait connaître, dans ses œuvres, les derniers temps et la mort d'Abélard. Dans une lettre que cet abbé écrivit à Héloïse,[1] après avoir fait un grand éloge de l'érudition et de la piété de cette femme célèbre, il ajoute, en parlant de l'infortuné qu'il avait recueilli, qu'il avait consolé : « Je ne me souviens pas d'avoir vu son pareil en humilité. Je » l'obligeais de tenir le premier rang dans notre nombreuse » communauté, mais il paraissait le dernier par la pauvreté » de son habit. Quand, dans nos cérémonies, il marchait de- » vant moi, suivant la coutume, j'admirais qu'un homme » d'une si grande réputation pût s'abaisser ainsi. Simple dans » sa nourriture comme dans ses vêtemens, il condamnait, par » ses discours et par son exemple, non seulement le superflu, » mais ce qui n'est pas d'une nécessité absolue. Il lisait con- » tinuellement; il priait souvent; il gardait un silence per- » pétuel, si ce n'est quand il était forcé de le rompre, dans les » conférences ou dans les sermons qu'il faisait à la commu- » nauté. Presque tous les jours il offrait le saint sacrifice, de- » puis que, par mes lettres et par mes sollicitations, je l'avais » réconcilié avec le Saint-Siége. Enfin, il n'était occupé que » de méditer ou d'enseigner les vérités de la religion ou de la » philosophie.

» Il avait ainsi vécu quelque temps à Cluny, lorsque, voyant » que ses infirmités augmentaient, je l'envoyai respirer un air » plus salubre dans la plus agréable situation de la Bourgo- » gne, au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône. » Il y continuait ses lectures et ses exercices pieux, lorsqu'il » fut attaqué d'une maladie qui ne laissa bientôt aucune es- » pérance de le conserver. Tous les religieux de ce monastère » ont été témoins avec quelle grande piété il a fait sa confes- » sion de foi, puis celle de ses fautes; avec quelle sainte aspi-

[1] Liv. IV, epist. 21.

» ration vers le ciel il a reçu le viatique des mourans. C'est
» ainsi que le docteur Pierre a fini ses jours. »

L'abbé de Cluny joignit à cette lettre une épitaphe qu'il avait faite pour Abélard, et qui marque sa mort au 21 avril 1142.

Dans cette épitaphe, qui est en vers, Pierre-le-Vénérable appelle celui qui fut l'amant d'Héloïse, *le Socrate des Gaules, le grand Platon de l'Occident, notre Aristote*; il le dit *égal ou supérieur aux logiciens de tous les temps*; et il ajoute : *connu dans l'univers comme le prince des écoles; génie varié, subtil et pénétrant, qui pouvait tout surmonter par la force du raisonnement et par l'art de la parole : tel était Abélard.* [1]

Il faut, pour apprécier ce magnifique éloge, le voir donné à un mort, sans autre intérêt que celui de la vérité, par un des hommes les plus savans, les plus pieux et les plus illustres du XIIe siècle. C'est en se livrant à cette considération qu'on pourra juger ce que fut, sinon le génie, du moins la renommée d'Abélard.

On trouve de semblables éloges dans un grand nombre d'auteurs contemporains, ou qui vécurent, dans le siècle suivant, en France, dans la Belgique, en Allemagne et en Italie.

Montaigne, dans le XVIe siècle, disait : « C'était une âme
» fière et qui montrait un beau visage en tout sens; une âme
» à la vieille marque, et qui eût produit de grands effets si sa
» fortune l'eût voulu, ayant beaucoup ajouté à ce riche natu-
» rel par la science et l'étude. »

Les écrivains de cette époque ne nous font point connaître quelle fut la douleur d'Héloïse lorsque la funeste nouvelle de la mort d'Abélard arriva au Paraclet.

On voit par une lettre qu'elle écrivit à Pierre-le-Vénérable,

[1] *Galliarum Socrates, Plato maximus Hesperiarum,*
Noster Aristoteles; logicis quicumque fuerunt
Aut par aut melior; studiorum cognitus orbi
Princeps; ingenio varius, subtilis et acer;
Omnia vi superans rationis et arte loquendi:
Abelardus erat, etc.

et par la réponse de ce dernier, qu'elle demanda le corps de son époux pour l'ensevelir au milieu des tombes de son monastère, où elle-même devait reposer avec lui. Cette triste dépouille lui fut envoyée secrètement, [1] mais plusieurs mois après la mort d'Abélard. Le vénérable abbé de Cluny vint lui-même célébrer les obsèques et prononcer un éloge funèbre. « Votre » présence, lui écrivait Héloïse, m'a donné de la force. Dai- » gnez m'envoyer, par écrit, et munie de votre sceau, l'abso- » lution de mon maître, afin qu'elle soit suspendue dans son » sépulcre. [2] »

C'était, dans ce siècle, un usage de donner aux morts l'absolution qu'on ne donne aujourd'hui qu'aux vivans ou aux mourans. Pierre-le-Vénérable répondit, dans une lettre pleine d'une charité tendre : « Je vous envoie, comme vous l'avez » désiré, l'absolution de maître Pierre, écrite et scellée ; [3] » et il joignit à cet envoi celui d'un don, pareillement écrit et sigillé, de *trente messes* qui seraient dites à l'abbaye de Cluny, après la mort d'Héloïse, et pour le repos de son âme. Héloïse, dans sa douleur, et croyant sa mort prochaine, avait aussi demandé ce funèbre présent.

Voici la traduction littérale de l'absolution d'Abélard :

« Moi, Pierre, abbé de Cluny, qui ai reçu Pierre Abélard » pour moine de Cluny, et qui ai accordé à l'abbesse Héloïse, [4] » et aux religieuses du Paraclet, son corps que je leur ai en- » voyé clandestinement, [5] je l'absous selon mon devoir, [6] par » l'autorité de Dieu et de tous les saints, de tous ses péchés. »

Sans imiter ici le fameux critique Le Clerc, qui dit qu'on pourrait demander l'exhibition du pouvoir que l'abbé de Cluny avait reçu du ciel pour absoudre les morts, contentons-nous, en faisant connaître l'esprit du temps, de louer, dans

[1] *Furtim.*
[2] *Ut sepulcro ejus suspendatur.*
[3] *Scriptam et sigillatam.*
[4] *Heloissæ.*
[5] *Furtim.*
[6] *Pro officio.*

ce bon abbé, la charité vraiment évangélique qui lui mérita le surnom de *Vénérable*, et regrettons que le savant Mabillon, éditeur de saint Bernard, ait trouvé beaucoup trop exagérés les éloges que l'abbé de Cluny donne à Abélard dans la première lettre qu'il écrivit à l'abbesse du Paraclet.

XIV.

On sait peu de chose d'Héloïse depuis cette époque.

Héloïse vécut encore vingt et un ans.

Elle était en correspondance avec les papes et avec les évêques.

Une bulle d'Innocent II, le même qui condamna Abélard, avait défendu, à qui que ce fût, de troubler le Paraclet, d'enlever ses biens, de se permettre contre ce monastère aucune vexation; et, pour prix de ce privilége accordé par l'Église romaine, le pontife mandait à Héloïse : « Vous paierez, tous » les ans, six écus à notre palais de Latran. [1] »

Par une autre bulle, le même pontife avait concédé à Héloïse le privilége de ne pouvoir être molestée par l'évêque dio césain, ou par toute autre personne; et, pour cette faveur, Héloïse devait encore payer, à Rome, tous les ans une obole d'or. [2]

Le pape Eugène, dans une bulle de l'an 1147, mit sous la protection de saint Pierre, et sous la sienne, les champs, les vignes, les bois, les prés, les moulins, les eaux, les décimes, et tous les biens du Paraclet, moyennant la même redevance annuelle d'une obole d'or. Cette bulle est curieuse en ce qu'elle contient un très long dénombrement de plus de cent donations qui avaient été déjà faites à cette abbaye, avec les noms de tous les donateurs.

D'autres bulles des papes Luce, Anastase, Adrien, Alexandre, confirmèrent de nouvelles donations ou de nouveaux pri-

[1] *Sex nummos quotannis Lateranensi palatio persolvetis.*

[2] *Unum obolum aureum quotannis persolvetis*

viléges, parmi lesquels on remarque celui de pouvoir *enterrer, gratuitement, les pauvres dans le cimetière du Paraclet.* La demande d'un tel privilége fait connaître ce qu'il y avait de tendre et de philanthropique dans la piété d'Héloïse, et doit l'honorer dans notre âge, où de pareils priviléges ne sont pas demandés par les congrégations.

Parmi les auteurs contemporains qui nous font connaître Héloïse, « cette noble créature qui, dit M. Cousin, aima comme » sainte Thérèse, écrivit quelquefois comme Sénèque, et dont » la grâce devait être irrésistible, puisqu'elle charma saint » Bernard lui-même,[1] » je ne citerai que Pierre-le-Vénérable. Il écrivait à cette illustre victime de l'amour : « Vous avez » vaincu en savoir toutes les femmes, et vous avez surpassé » presque tous les hommes.[2] »

Héloïse lisait les livres saints en grec et en hébreu.

Elle les lisait aussi philosophiquement, comme on le voit par les XLII *problèmes* dont elle demanda la solution à Abélard, et qu'on trouve dans les œuvres de ce dernier.

Je ne citerai qu'un petit nombre de ces *problèmes.*

Après avoir rappelé ces paroles de l'Évangile : « Comme Jo- » nas fut trois jours et trois nuits dans les entrailles de la ba- » leine, ainsi le *Fils de l'homme* restera trois jours et trois nuits » dans le sein de la terre, » Héloïse calcule les heures qui se sont écoulées depuis l'*emisit spiritum,* ou le dernier soupir du Christ dans sa passion, jusqu'au moment de sa résurrection; et elle trouve que le Christ n'a réellement passé qu'un jour complet et qu'une nuit entière chez les morts. — Abélard répond que, par les paroles évangéliques, il ne faut pas entendre l'intégrité de trois jours et de trois nuits : car le prophète Jonas étant lui-même sorti de la baleine le troisième jour, ne passa dans le ventre du cétacé qu'un jour entier et une nuit entière.

Héloïse eût pu demander encore pourquoi le Christ est sou-

[1] Introduction aux œuvres inédites d'Abélard.
[2] *Pene viros universos superasti.*

vent appelé dans l'Écriture le *Fils de l'homme*, puisqu'il est partout établi que son incarnation fut purement spirituelle, en sorte qu'il semblerait ne pouvoir être dit que *fils de la femme*. — Mais Abélard aurait sans doute répondu que l'homme est un nom général, qui comprend aussi la femme : et c'est ainsi qu'on dit les hommes pour le genre humain qui embrasse les deux sexes.

Dans les autres problèmes, Héloïse expose les divergences et les contradictions qu'elle croit remarquer dans les Évangélistes, ainsi que les difficultés ou l'obscurité que présentent divers textes sacrés.

Elle ne comprend pas pourquoi Dieu dit qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour la présence d'*un pécheur pénitent* que pour celle de *quatre-vingt-dix-neuf justes* qui n'ont pas eu besoin de faire pénitence. « Dieu aimerait-il mieux, dit-elle, un » méchant converti que quatre-vingt-dix-neuf sages qui au- » raient persévéré dans la vertu ? »

On voit que les sept béatitudes ont embarrassé Héloïse, surtout celle qui promet aux pauvres d'esprit le royaume des cieux.

« Que signifient, dit-elle, ces paroles : *Ce n'est pas ce qui » entre dans la bouche, c'est ce qui en sort qui souille l'homme.* » Serait-il donc permis de manger sans péché ce qu'on aurait » volé !

» Que veut dire saint Luc, en recommandant de ne point » redemander son bien à celui qui l'a enlevé ? [1]

» Pourquoi trouve-t-on, dans les quatre Évangélistes, quatre » versions dissemblables des mêmes paroles que Jésus dut » adresser à Pierre, sur le chant du coq et sur les trois renî- » mens de l'Apôtre?

» Pourquoi saint Marc dit-il : *Aujourd'hui, dans cette nuit*, [2] » quoique la nuit ne soit jamais dans le jour?

« Quel sens faut-il donner à ce passage : *Vous ne jurerez pas*

[1] *Et qui aufert, quæ tua sunt, ne repetas.*
[2] *Hodie in hac nocte.*

» *par votre tête, parce que vous ne pouvez faire qu'un seul de* » *vos cheveux soit blanc ou noir.* Est-ce donc que si l'on avait » ce pouvoir, il serait permis de jurer par sa tête? »

Héloïse demande encore ce que veut dire l'Apôtre, quand il recommande de *prier sans cesse.* [1]

Voici un autre de ses problèmes : « Pourquoi saint Paul » distingue-t-il l'esprit de l'âme, en disant, dans sa première » épître aux Thessaloniciens : *Ut integer spiritus vester et* » *anima?* Qu'est-ce que l'esprit, si ce n'est l'âme? Qu'est-ce » que l'âme, si ce n'est un esprit? Y a-t-il deux âmes ou deux » esprits dans un seul homme? » — La réponse d'Abélard peut ne point paraître concluante : « L'esprit, dit-il, c'est la » raison; l'âme, c'est la volonté. Or, il y a raison et volonté » dans l'homme; donc il y a dans l'homme une âme et un es- » prit. » Mais qu'est-ce que la raison sans la volonté? et, comme le dit Héloïse, qu'est-ce qu'une âme qui n'est pas un esprit? Le problème de la savante abbesse est donc mal résolu. On voit qu'elle avait appris de son époux à traiter philosophiquement les matières théologiques, et même que le disciple se montre maintefois plus avancé que le maître.

Le quarante-deuxième et dernier problème d'Héloïse est une question de métaphysique très subtile : « Nous vous deman- » dons, dit-elle, si quelqu'un peut pécher en faisant ce que » Dieu lui a permis ou même lui a commandé de faire? » — Abélard trouve cette question embarrassante et difficile ; [2] et sa réponse est une longue dissertation théologique, sur le *crescite et multiplicamini*, un peu à la manière du jésuite Sanchez dans son *in-folio* sur le mariage.

XV.

Héloïse, première abbesse du Paraclet, en fut aussi le législateur. Elle composa des constitutions avec des actes additionnels. Je citerai quelques traits des statuts : ils suffiront pour donner une idée du reste.

[1] *Sine intermissione.*

[2] *Quæstione gravi pulsamur.*

« Nos vêtemens sont humbles et simples, faits de peaux d'agneaux, de laine et de lin.

» Notre nourriture consiste en légumes, sans viande. Nous mangeons plus rarement du lait, des œufs, du fromage et du poisson quand on nous en donne. Notre dîner se compose de deux potages; le repas du soir, d'herbes, de fruits, ou de quelque chose de semblable, si on peut se le procurer; et, quand ces alimens nous manquent, nous en supportons la privation sans murmure. »

Comme le Paraclet avait reçu de nombreuses donations, il faut croire qu'Héloïse distribuait aux pauvres presque tous les produits de l'abbaye, sans trop s'occuper de réserver pour elle et pour ses compagnes les plus simples alimens de la vie.

« Après none, nous prions pour les morts; nous entrons au réfectoire et nous buvons de l'eau. [1] »

On voit, dans le chapitre des offices de la nuit, combien la vie des religieuses du Paraclet, toujours réglée au son de la cloche, était également dure et monotone. Héloïse et ses compagnes se couchaient sans se déshabiller, sans même délier le cordon qui leur servait de ceinture. [2] Mais il leur était permis de lire ou de travailler dans leur lit. Le jour, aucune sœur ne pouvait s'asseoir dans le cloître sans vaquer à la lecture ou à quelque travail.

Quelques autres articles portent ce qui suit :

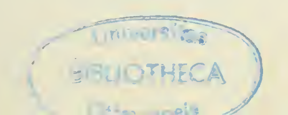
« Aucune religieuse ne peut ni donner, ni recevoir, ni garder quelque chose, sans la permission de l'abbesse ou de la prieure.

» Si une sœur converse est trouvée causant avec un laïque, elle ne pourra plus devenir religieuse professe, et restera dans son premier état.

» Si une sœur est surprise dans les faiblesses de la chair, elle doit aussitôt être chassée du monastère; et si elle obtient

[1] *Post nonam, agimus pro defunctis; indè ingredimur refectorium et bibimus aquam.*

[2] *Vestitæ et cinctæ jacentes.*



miséricorde et rentre dans le cloître, elle ne peut jamais reprendre le voile : mais, revêtue d'habits grossiers, elle sert comme servante. S'il y a de sa part rechute, son exclusion sera irrévocable.

» Si une sœur sort de l'enclos du monastère, elle sera mise au pain et à l'eau, le sixième jour de chaque semaine, pendant toute une année. »

Héloïse avait fait entrer dans ses statuts un grand nombre de canons des conciles, de décrets des papes, et quelques passages des Pères sur la vie monastique. Je ne citerai que le quatorzième canon d'un concile de Grenade, déclarant anathème toute religieuse qui tond ses cheveux pour l'amour de Dieu ; [1] et le troisième canon d'un concile de Rouen, qui veut qu'une sœur, surprise avec un clerc ou avec un laïque, soit vivement fustigée.[2]

Ainsi, comme on le voit, ce n'est pas Héloïse savante et philosophe, c'est Héloïse pénitente qu'on retrouve dans ses constitutions claustrales. On remarquera qu'elles durent être soumises à Abélard, et même être en partie son ouvrage, et que le sentiment des premiers désordres de la vie des deux amans rendit sans doute plus rigides et plus austères les règles du Paraclet.

XVI.

On ne sait pas assez que si Abélard fut le premier poète français de son temps, Héloïse en fut le meilleur poète latin : c'est le témoignage de plusieurs auteurs contemporains, entre autres, de Hugues Métel, de Toul, cité par don Mabillon dans son édition des *OEuvres de saint Bernard*.[3] Madame de Vannoz, qui a rédigé l'article *Héloïse* dans la *Biographie universelle*, dit avec raison : « C'est un personnage du XII[e] siècle que

[1] *Si qua mulier, propter divinum cultum, ut æstimat, crines, attondet, quos ei Deus ad subjectionis memoriam tribuit ... anathema sit.*

[2] *Acriter verberibus coerceatur.*

[3] Note sur l'épître 278.

» nous connaissons le plus, mais non le mieux. » Et l'on doit regretter que madame de Vannoz ne se soit pas elle-même attachée à le faire mieux connaître.

Mais les monumens ont la plupart disparu. Il ne reste aucune des nombreuses chansons d'Abélard qui furent si célèbres, si répandues dans Paris et dans toute la France qui ne purent devoir leur popularité qu'à la langue nationale encore informe, mais vulgaire, dans laquelle le poète les écrivit. Il ne reste rien des poésies d'Héloïse, rien des premières lettres des deux amans. Les moines-copistes ont pieusement négligé de les recueillir. Elles ont péri : et les témoignages d'Héloïse, d'Abélard et de quelques auteurs contemporains en conservent seuls la tradition.

XVII

Depuis plus de vingt ans Abélard n'était plus, lorsqu'Héloïse mourut, le 17 mai 1164, âgée de soixante-trois ans. Elle est inscrite dans un vieux calendrier français du Paraclet, en ces termes : HÉLOÏSSE, *mère et première abbesse de céans, de doctrine et de religion très resplendissante.*[1]

On peut remarquer qu'Abélard et Héloïse atteignirent le même terme dans le cours de leur vie ; car on lit encore dans le calendrier du Paraclet : *Maistre Pierre* ABÉLARD, *fondateur de ce lieu, et instituteur de sainte religion, trespassa le* 21 *avril, aagé de* LXIII *ans.* Il avait donc au moins vingt ans de plus qu'Héloïse.

On trouve, dans de vieilles chroniques, qu'Héloïse, sentant

[1] Héloïse est dite tantôt fille, tantôt nièce du chanoine Fulbert ; quelques auteurs lui donnent pour père un autre chanoine de Paris, nommé Jean ; d'autres disent qu'elle tenait, par le sang ou par les alliances, à la maison de Montmorency. Ces diverses opinions ont été émises, mais les deux dernières sont sans autorité historique, tandis qu'Héloïse est dite *nièce de Fulbert* par Abélard, dans le récit qu'il a fait de ses calamités (*Historia calamitatum*), et par l'ancien calendrier du Paraclet qui, rapportant la mort de Fulbert, le dit oncle d'Héloïse (*Heloïssæ avunculum*).

sa fin approcher, ordonna que son corps fût enseveli avec celui de son époux ; que le cercueil d'Abélard fût ouvert, et que le mort, élevant les bras, reçût la morte, l'embrassa et la serra sur son sein.[1]

« Ce prodige, » dit un ex-abbé de la Trappe, don Gervaise, dans sa *Vie d'Abélard*,[2] « ne paraîtra pas digne de la croyance » des esprits forts ; cependant il n'est pas sans exemple. Saint » Grégoire de Tours en rapporte un semblable :[3] il dit qu'un » sénateur de Dijon, nommé Hilaire, après avoir vécu dans » une parfaite union avec son épouse, leva ses mains pour » l'embrasser, lorsque, quelques années après, on la mettait » dans le même tombeau. Semblable chose arriva du temps » de Tertullien : il en rapporte l'histoire fort au long dans son » Livre de l'Ame. »

Don Gervaise aurait dû commencer par établir l'authenticité des preuves qu'il allait donner ; car, où faudrait-il chercher la vérité, si l'on adoptait la méthode de ne prouver le prodige ou l'erreur que par d'autres erreurs ou par d'autres prodiges ?

Mais don Gervaise n'a garde de révoquer en doute ce merveilleux embrassement. « Abélard, dit-il, laissa à toute la » postérité un exemple *inimitable* de la fidélité de l'amour » conjugal jusqu'après sa vie, et fit connaître que le parfait » amour est plus fort que la mort, puisque dans leurs per- » sonnes il ne fut pas éteint par la mort même. Subsistant » dans le tombeau, il doit donc continuer dans le ciel d'une » manière infiniment plus noble et plus élevée. »

Il est encore parlé de l'espèce de résurrection d'Abélard dans l'épitaphe qui fut mise sur le tombeau d'Héloïse. On y compare son époux au phénix qui renait de ses cendres.[4]

[1] *In ægritudine posita præcepit ut, mortua, intra mariti tumulum poneretur ; et sic eadem defuncta, ad tumulum apertum deportata, maritus ejus qui, multis diebus ante eam, defunctus fuerat, elevatis bracchiis eam recepit, et ita eam amplexatus bracchia sua strinxit.* (Chron., Turon., Quercet. in not., ad epist. Abelardi, pag. 1195.)

[2] Tome II, page 325.

[3] *De gloria confessorum*, c. 42.

[4] *Hi Abelarde redivive, tibi ipsi tuisque cineribus Phenix.*

On lit, dans la *Gaule chrétienne,*[1] qu'en l'année 1497, Catherine de Courcelle, dix-septième abbesse du Paraclet, fit transporter, du cloître de ce monastère dans l'église, le tombeau des deux amans. Elle voulut qu'on ne séparât point leurs cendres; et, comme le dit l'historien trappiste, « personne » n'a osé séparer ce que la nature et la grâce avaient joint » par des liens si merveilleux. » En 1630, Marie de La Rochefoucauld, vingt-troisième abbesse du Paraclet, fit transférer ce tombeau de la nef dans le chœur.

Alors, après plus de cinq cents ans, les os des deux époux furent trouvés entiers, distingués, déposés dans les deux côtés d'un même cercueil, séparés par une lame de plomb; rapprochés l'un de l'autre, et c'est dans cet état qu'ils ont été trouvés dans les premiers temps de la révolution française. Belleforest s'est donc trompé lorsqu'il assure, dans sa *Chronique de France,* que les restes d'Abélard avaient été déterrés, brûlés et les cendres jetées au vent. Don Gervaise loue la piété qui a respecté le tombeau des deux époux. « Il semble, dit-il, » que Dieu eût gravé fortement dans le cœur de ces illustres » abbesses ces paroles de son Évangile : *Que les hommes ne* » *soient pas si hardis que de séparer ce que Dieu a uni.*[2] »

Une autre épitaphe d'Héloïse en quatre mauvais vers latins,[3] qui paraît avoir été composée dans le treizième ou quatorzième siècle, est un monument de la basse latinité. Don Gervaise a prétendu la traduire en neuf lignes rimées, qui sont encore inférieures à l'original.[4]

[1] *Gallia Christ.,* tome IV, page 708.

[2] *Quod Deus conjunxit homo non separet.* (S. MATTH., c. XIX, ℣ 6.

Hæc tumulo abbatissa jacet prudens Heloissa.
Paraclitum statuit, cum Paraclito requiescit.
Gaudia sanctorum sua sunt super alta polorum
Nos meritis precibusque suis exaltet ab imis.

Cy-gît cette savante abbesse,
Héloïse est son nom;
De ce lieu d'oraison
La fondatrice et la maîtresse, etc.

Les religieuses du Paraclet honorèrent dignement, pendant plusieurs siècles, la mémoire de leur savante fondatrice, en célébrant, tous les ans, le jour de la Pentecôte, l'office divin dans la langue grecque dont Héloïse avait donné le goût à ses compagnes qui en transmirent l'enseignement.[1] Or, dans aucun des nombreux monastères d'hommes, qui couvraient alors la France, si ce n'est à Saint-Denis, cet exemple n'eût pu être imité.

XVIII.

J'ai fait connaître tout ce qui nous reste d'Héloïse, c'est à dire trois longues lettres à Abélard, deux lettres à Pierre-le-Vénérable, les quarante-deux problèmes théologico-philosophiques, et les constitutions du Paraclet. Les deux premières lettres à Abélard offrent le tableau le plus énergique de ce que l'amour peut avoir d'empire et d'égarement dans la solitude; la troisième lettre est un savant traité sur la vie monastique. Les poésies latines d'Héloïse ne sont pas venues jusqu'à nous.

Il ne reste rien des nombreuses poésies érotiques qu'Abélard écrivit en vers français, et qui étaient chantées en diverses contrées, comme lui-même nous l'apprend dans la relation de sa vie, et comme Héloïse le rappelle dans ses lettres.

Les journaux (juillet 1838) ont annoncé qu'on venait de découvrir, dans la bibliothèque du Vatican, un manuscrit d'Abélard contenant plusieurs chansons de sa composition, et notées suivant la musique de son époque; qu'un savant s'occupait de les accommoder au style moderne (c'est-à-dire de les défigurer), et qu'un Allemand, résidant à Rome, se chargeait de les publier.[2] Mais ou la découverte est fausse, ou jusqu'à ce jour elle est restée sans résultat connu.

Quelques auteurs ont voulu attribuer à Abélard le fameux *Roman de la Rose*, et ils ont prétendu qu'il avait peint Héloïse dans le personnage allégorique de *Beauté*. Bussi-Rabutin avait

[1] Aubert Le Mire, *de Scriptoribus ecclesiasticis*, page 165.
[2] *Courrier Français* du 20 juillet 1838.

adopté cette opinion ; il fait ridiculement écrire par Héloïse à Abélard : « Personne ne badine comme vous ; il n'y a que » vous qui sachiez louer. Cette *jolie rose* en sera une preuve » et un modèle dans la postérité. »

Bayle a cru inutile de combattre cette opinion. Mais l'abbé Tricaud prétend qu'elle était généralement reçue dans le XVIe siècle : il la défend et l'appuie dans ses *Essais de Littérature* (publiés en 1703), et il soutient que les témoignages du président Fauchet et de La Croix du Maine doivent prévaloir contre le sentiment de Bayle. Et, en effet, ces témoignages pourraient être d'un grand poids, comme plus rapprochés des temps d'Abélard. Mais l'abbé Tricaud a oublié d'indiquer en quel endroit de leurs ouvrages La Croix du Maine et Fauchet ont donné le *Roman de la Rose* à Abélard ; et il faut convenir que jusqu'à présent on n'a pu le découvrir.

On ne doute plus aujourd'hui que le fameux *Roman de la Rose* ne soit de *Guillaume*, dit *de Lorris*, parce qu'il était né dans un bourg du Gatinois portant ce nom. On sait que le sujet de ce poème est un jeune homme qui, dans un beau jour du printemps, s'endort et rêve qu'il voit, dans un jardin délicieux, une rose *fraische* et *vermeille*, nouvellement éclose, et qu'il veut cueillir, mais que mille obstacles s'opposent à son désir ; que ces obstacles naissent et se multiplient dans un long dédale d'allégories ; que le jeune homme surmonte les obstacles et que la fleur *vermeille* est enfin en son pouvoir :

Alors fut jour, et il s'éveille.

Guillaume de Lorris, mort en 1260 (118 ans après Abélard), ne composa que les 4,150 premiers vers de ce poème. *Jéhan*, dit de *Meung*, parce qu'il naquit dans la petite ville de Meun sur la Loire, et dit aussi *Clopinel*, parce qu'il était boiteux, entreprit, vers la fin du XIIIe siècle, ou dans les premiers temps du XIVe, de continuer le songe allégorique et galant de Guillaume de Lorris. La Croix du Maine fait de Clopinel un docteur en théologie de Paris, tandis que du Verdier et le président Fauchet en font un jurisconsulte. Quoi qu'il en soit, le

poète, docteur ou avocat, mit, avec plus d'esprit, moins d'imagination et moins de décence dans la continuation de l'œuvre de Lorris. Il attaqua surtout les femmes avec un cynique travers :

Prudes femmes, par sainct Denys,
Autant en est que des phénix.

Et ce ne sont pas là les vers les plus licencieux et les plus insolens, dont une vieille tradition veut qu'il ait reçu, de la main même de plusieurs dames, irritées de son irrévérence, un insigne et honteux châtiment.

On ne lit plus guère, de nos jours, ce *Roman de la Rose* qui, pendant plus de trois siècles, eut une grande vogue; on sait que les prédicateurs l'anathématisaient en chaire; que le célèbre chancelier de l'Église de Paris, Gerson écrivit en latin un traité pour démontrer les dangers de la lecture de ce livre qui fit les délices de la cour de Philippe-le-Bel; qu'un chanoine de Valenciennes, Jehan *Moulinet*, le translata de rime en prose (1480); et que, tandis qu'il charmait aussi la cour de François Ier, *Clément Marot* voulut le rendre plus lisible, en substituant aux mots qui avaient vieilli des mots qui étaient modernes de son temps, mais dont la plupart ont vieilli à leur tour.

Il ne reste guère du *Roman de la Rose* que sa vieille réputation, que le souvenir de l'étrange folie des alchimistes qui voyaient, dans ce poëme, l'enveloppe mystérieuse et allégorique du grand œuvre qu'ils allaient cherchant, et que ce vers, devenu proverbe :

Car l'*habit ne fait pas le moine.*

On fait peu de cas des anciennes et modernes éditions de cet ouvrage. Mais les amateurs de manuscrits, ornés de miniatures en or et en couleur, recherchent ceux du *Roman de la Rose*, auquel on peut appliquer ce qui s'y trouve dit par Lorris de toutes choses de ce monde :

Le temps s'en va et rien ne dure,
Ne fer, ne chose tant soit dure,

Car il gaste tout et transmue;
C'est celluy qui les choses mue,
Qui tout fait croistre et tout nourist,
Et qui tout use et tout pourist.

La grande renommée des chansons françaises d'Abélard put seule lui faire attribuer, dans les âges suivans, un poème, dont le style était cependant beaucoup moins imparfait que ne pouvait l'être le langage français encore en sa première enfance dans le milieu du XIIe siècle.

J'ai cité les deux seuls vers latins qu'on sache être positivement d'Abélard. Il paraît avoir composé une *prose* latine de la Vierge qu'on a placée à la fin de ses œuvres; elle contient quatorze strophes, chacune de cinq petits vers qui riment entre eux : mais on y trouve plus de piété que de verve poétique.

Ce qui reste des œuvres d'Abélard et d'Héloïse n'a été imprimé qu'une seule fois, il y a plus de deux siècles, en 1616, par les soins de François d'Amboise, conseiller d'État, et de l'historiographe André Duchesne, qui a été appelé *le père de l'Histoire de France.* Ce recueil, devenu rare, ne se trouve même pas dans toutes nos bibliothèques publiques. C'est là que nous avons cherché les faits comme à leur source première, et l'on a pu voir que cette source semblait avoir été ignorée par la plupart des biographes.

Les écrits d'Abélard contenus dans ce volume, et dont je n'ai pas encore parlé, sont :

1° *Histoire de l'Origine de la Vie monastique,* composée sur la demande d'Héloïse, et qui lui fut adressée.

2° *Constitution* pour le Paraclet : c'est la première règle qui ait été faite pour des communautés de femmes.

3° Plusieurs savantes *lettres* écrites aux religieuses du Paraclet, sur l'amour de l'étude et sur divers points de doctrine ou de morale religieuse. Abélard exhorte les compagnes d'Héloïse à suivre son exemple dans la culture des langues hébraïque et grecque.

4° *Exposition de l'Oraison dominicale.*

5° *Exposition du Symbole des Apôtres.*

6° *Exposition du Symbole d'Athanase.*

7° *Théologie,* divisée en trois livres.

8° *Traité contre les hérésies.* Or, Abélard avait été condamné trois fois comme hérétique dans les conciles de Soissons, de Sens, et à Rome par le pape Innocent II.

9° *Commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains*, divisé en cinq livres.

10° Enfin, trente-deux *sermons*, dont cinq sur la *Pentecôte* et un sur la chaste *Suzanne,* prononcés dans l'église du Paraclet.

Le livre *des Sentences*, qui a rendu fameux le nom de Pierre Lombard, évêque de Paris et disciple d'Abélard, est attribué au maître par saint Bernard : mais, dans sa profession de foi, Abélard déclare qu'il n'a jamais écrit de livre de *Sentences.*

On peut comprendre, parmi les ouvrages perdus d'Abélard, ceux qu'il dit avoir écrits sur la *grammaire* et sur la *logique ;* et le livre de la *Trinité* qu'il brûla lui-même au concile de Soissons.

On lit, dans le *Voyage littéraire* de deux religieux bénédictins (dom Martenne et dom Durand, Paris, 1717, in-4°, 1re partie, p. 245), qu'étant dans la bibliothèque de Tamied (en Savoie) ils y trouvèrent des manuscrits, « parmi lesquels » il y a un ouvrage de Pierre Abailard, qui a pour titre : *Petri* » Abælardi *de universalibus et singularibus ad* Olivarium, » *filium suum, Tractatus.* » Mais les deux savans bénédictins n'en disent pas davantage sur ce manuscrit et sur cet Olivarius, fils d'Abélard. Dans le même ouvrage (p. 94) les deux bénédictins se contentent aussi de rapporter que, visitant la bibliothèque de l'Oratoire, à Troyes, on leur a montré, parmi les manuscrits, « qui sont fort beaux et en grand nombre, un » pastoral de saint Grégoire, écrit il y a plus de mille ans.... » les *lettres* de Pierre Abailard, les lettres du pape Clé- » ment IV, etc. »

Le Moniteur du 28 juillet 1836 contient l'article suivant : « On vient de découvrir, à Sens, des cahiers gothiques en par- » chemin, où sont traitées quelques unes de ces questions

» théologiques pour lesquelles on se faisait brûler au XIIe siè-
» cle. On croit qu'ils ont appartenu à Abélard ou à Guillaume
» de Champeaux. »

Un rapport fait au roi par le ministre de l'instruction publique (M. Guizot), et inséré dans *le Moniteur* du 28 novembre 1834, vint apprendre au monde savant que le manuscrit du fameux ouvrage d'Abélard, intitulé SIC ET NON (*Oui et Non*), et qui motiva sa condamnation au concile de Sens, l'an 1140, venait d'être découvert dans la bibliothèque de Tours, par M. Renard, proviseur du collége royal de cette ville, et qu'il serait publié sous la surveillance de M. Cousin. On apprit aussi que le manuscrit de Tours contenait d'autres ouvrages du même auteur (*Moniteur* du 10 décembre 1834), et le *Courrier français* du 30 décembre rapporte que le ministre de l'instruction publique, ayant demandé par une lettre, au maire de Tours, que le manuscrit lui fût expédié, courrier par courrier, pour être remis à M. Cousin, le conseil municipal avait décidé, à une majorité de vingt et une voix contre deux, que le fameux manuscrit ne sortirait pas de la bibliothèque. Mais on avait découvert un autre manuscrit du *Sic et Non*, et, en 1836 (juillet), parut un grand volume sous ce titre : *Œuvres inédites d'*ABÉLARD, *précédées d'une introduction aux ouvrages inédits d'Abélard,* par M. *Victor* COUSIN. Paris, imprimerie royale, in-4° de près de 900 pages.

Ces Œuvres inédites d'Abélard sont intitulées :

1° SIC ET NON.

2° *Gloses sur l'introduction de* PORPHYRE.

3° *Catégories et interprétation d'*ARISTOTE.

4° *Sur les Topiques de* BOECE.

5° La *Dialectique*.

6° Un *fragment* précieux sur les espèces et sur les genres.

Ces écrits sont précédés d'une savante introduction (qui a plus de 200 pages) par M. Cousin, et suivie d'un appendice où l'illustre éditeur analyse un certain nombre de manuscrits inédits des contemporains et des devanciers d'Abélard, entre autres : *Raban Maur, Gerbert, Guillaume de Champeaux*.

Bernard de Chartres, *Honoré* d'Autun, et *Guillaume* de Conches.

« Abélard, » dit M. le baron d'Eckstein dans l'*Encyclopédie des Gens du monde,* « s'élevait au dessus de son siècle par sa » manière vraiment libérale de concevoir la liberté chrétienne » et l'indépendance de ses opinions. Sur ce point il surpas- » sait saint Bernard.... Dans la défense de Platon et de son » orthodoxie chrétienne, il considère ce philosophe comme » le père de la vie monastique et de l'ascétisme, et fait remar- » quer une grande ressemblance entre la république de Platon » et celle des moines.... Il n'y a certainement pas un de ses » ouvrages qui ne soit riche en idées rendues avec éclat et » bonheur, et surtout qui ne soit important pour l'apprécia- » tion de l'histoire philosophique, morale et littéraire des XIe » et XIIe siècles. » Et M. d'Eckstein exprime les vœux que le gouvernement fasse faire une édition complète de toutes les œuvres d'Abélard.

XIX.

La famille d'Abélard n'est pas encore bien connue. J'ai trouvé des renseignemens certains, où on les a peu cherchés, dans le *Calendrier* ou *Nécrologe* du Paraclet.

C'était dans le XIIe siècle un usage déjà ancien, et qui s'est conservé, en France, dans un grand nombre de monastères jusqu'à leur suppression, d'avoir des *Nécrologes* où était marqué le jour du décès, non seulement des religieux des deux sexes qui avaient été revêtus de quelque dignité claustrale, ou qui avaient obtenu, soit par leur sainte vie, soit par leurs talens, quelque renommée, mais aussi les noms de divers personnages contemporains, protecteurs, amis ou bienfaiteurs des monastères, et dont les moines voulaient garder le souvenir.

C'est ainsi que, dans le *Nécrologe de Port-Royal,* imprimé en deux gros volumes in-4°, on trouve des notices, non seulement sur les abbesses et sur les confesseurs de cette fameuse abbaye, dont la fondation remonte au commencement du XIIIe siècle (1204), mais aussi sur le roi Charles IV, dit le Bel,

sur le comte de Montfort, sur le grand Arnauld, sur Boileau, Racine, Nicole, Pascal, sur la princesse de Conti, sur la duchesse de Longueville, et sur un grand nombre de personnes plus ou moins célèbres dans le XVII[e] siècle.

Les Nécrologes, surtout ceux des anciens temps, sont utiles pour l'éclaircissement de plusieurs points historiques. C'est ainsi que le calendrier nécrologique du Paraclet nous fait connaître la mère, le frère, la sœur et l'enfant d'Abélard et d'Héloïse ; on y lit :

« Le 2 des nones de septembre, est mort *Raoul,* frère de notre maître Pierre.[1] »

« Le 11 des nones de décembre, est morte *Denise,* sœur de notre maître Pierre.[2] »

« Le 14 des calendes de novembre, mourut *Lucie,* mère de notre maître Pierre.[3] »

« Le 4 des calendes de novembre, mourut *Pierre Astralabe,* » fils de notre maître Pierre.[4] »

Deux nièces d'Abélard, *Agnès* et *Agathe,* sont inscrites dans le même Calendrier comme étant mortes religieuses du Paraclet ; et l'une d'elles, Agnès, était prieure sous Héloïse.

Héloïse paraît avoir rédigé elle-même, pendant sa vie, le Nécrologe du Paraclet. Mais, comme c'est encore l'usage pour les Calendriers et les Martyrologes, ce sont les jours mortuaires, et non les années, qui sont fidèlement enregistrés.

Astrolabe ou *Astralabe* (car Abélard lui donne le premier nom et Héloïse le second), cet enfant d'un amour malheureux, que ne put légitimer un hymen plus malheureux encore, embrassa l'état ecclésiastique, à l'exemple de son père, auquel il survécut, comme on le voit par la correspondance d'Héloïse avec le vénérable abbé de Cluny : « Souvenez-vous, lui écrivait- » elle, souvenez-vous, pour l'amour de notre Dieu, de votre

[1] *Radulphus, magistri nostri Petri germanus.*
[2] *Dionysia, magistri nostri Petri germana.*
[3] *Lucia, mater magistri nostri Petri.*
[4] *Obiit Petrus Astralabius, magistri nostri Petri filius.*

» Astralabe,[1] et obtenez-lui quelque prébende,[2] ou de l'é-
» vêque de Paris, ou dans un autre diocèse. » Et Pierre de Cluny répondait à l'abbesse du Paraclet : « Dès que je pourrai » saisir l'occasion, je m'emploierai volontiers[3] pour procurer » un bénéfice,[4] dans quelque grande église, à votre Astralabe,[5] » qui, par mon attachement pour vous, est aussi le mien.[6] »

On ignore en quelle année mourut le fils d'Abélard et d'Héloïse, et voilà tout ce qu'on sait de sa vie. On trouve quelques vers adressés par Abélard *à son fils Astralabe* dans la 3e édition des *Fragmens philosophiques* de M. Victor Cousin. (Paris, 1838, deux vol. in-8°.)

XX.

L'histoire d'une seule famille fait voir quel était l'esprit du XIIe siècle, dans quel honneur s'y trouvait le monachisme, et de combien de fortunes séculières il allait s'enrichissant.

Le père d'Abélard, BÉRENGER, seigneur du Palais, se laisse persuader d'abandonner sa femme et ses enfans, de se retirer dans un cloître de Bretagne, et de mourir moine.

LUCIE, mère d'Abélard, prend aussi le voile du vivant de son mari, et meurt, comme lui, dans un monastère.

ABÉLARD, qu'on croit avoir été d'abord chanoine de Notre-Dame de Paris, comme l'était Fulbert, se fait moine bénédictin à Saint-Denis, fonde le monastère du Paraclet, et, devenu abbé de Saint-Gildas de Rhuys, en Bretagne, meurt dans un monastère de l'ordre de Cluny en Bourgogne.

HÉLOÏSE, sa femme, d'abord prieure d'Argenteuil, meurt première abbesse du Paraclet, en Champagne.

Deux nièces d'Abélard, AGNÈS et AGATHE, prennent le voile dans cette abbaye.

[1] *Astralabii vestri.*
[2] *Aliquam præbendam.*
[3] *Libens laborabo.*
[4] *Præbendam.*
[5] *Astralabio vestro*
[6] *Vestrique causa nostro.*

Enfin son fils ASTRALABE, s'il ne trouva pas de prébende, acheva probablement sa vie dans un monastère.

On ignore d'ailleurs comment terminèrent leurs jours RAOUL et DENISE, frère et sœur d'Abélard.

Dans ce siècle, un roi de France, Philippe Ier, était vivement sollicité par Hugues, abbé de Cluny, de venir dans son cloître, se faire bénédictin pour assurer son salut.

Alors des reines mouraient abbesses, des princes légitimes se faisaient bernardins.

C'est ainsi qu'Adélaïde, veuve de Louis-le-Gros, et Henri, son troisième fils, devinrent l'une, abbesse fondatrice de Montmartre, l'autre, moine de Clairvaux.

Peut-on s'étonner que, d'après l'esprit de ce temps, objet encore de quelques regrets, les richesses se soient accumulées dans les monastères! On voit, dans l'*Almanach* royal de 1789, qu'il y avait alors en France *mille* abbayes commendataires, dont deux cent cinquante de filles. Le nombre des prieurés était beaucoup plus considérable. Le savant abbé d'Expilly, dans son grand *Dictionnaire géographique des Gaules,* qui n'a pas été terminé, et qui forme néanmoins six gros volumes *in-folio,* comptait en France seize maisons chefs d'ordres, ayant un million cent dix mille francs de rente. Il portait le revenu annuel de tous les monastères, y compris les commanderies et les prieurés de Malte, à quatre-vingt-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille soixante-seize francs; et le nombre des moines, y compris les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à deux cent quarante-deux mille sept cent soixante-cinq, dont trois mille jésuites, et vingt et un mille capucins, récollets et picpus, trois espèces du même genre.

Il y avait des abbayes qui rapportaient quarante, soixante, quatre-vingts, et cent mille francs de revenu. Ces saintes sinécures étaient, depuis long-temps, données, non à des moines, car tout avait dégénéré, mais à des ecclésiastiques séculiers. L'abbé de Voisenon, qui fit *la Coquette fixée* ; l'abbé de Radonvilliers, auteur d'une comédie intitulée *les Talens inutiles* ; l'abbé de *Bernis,* poète érotique, et bon nombre d'autres

abbés mondains, avaient des abbayes, comme les chansonniers du gouvernement ont depuis obtenu des croix et des pensions.

Ces bénéfices, sans aucune charge de résidence, pouvaient être cumulés. Les cardinaux de Rohan et de Loménie cumulaient donc des abbayes qui rapportaient, à chacun d'eux, plus de deux cent mille francs par an; et leur vie n'était pas plus exemplaire. Le cardinal de *Bernis* avait, parmi ses abbayes, celle de Saint-Médard, où le concile de Soissons avait fait enfermer Abélard.

C'est ainsi que les moines, qui cependant restaient trop riches encore, avaient vu, depuis long-temps, passer la plus forte partie de leurs biens dans le clergé séculier.

Il suffisait d'un nom connu dans l'ancienne noblesse pour avoir un abbaye de filles. Le droit d'aînesse et de substitution aurait trop pesé sur les grandes familles, si on n'avait, pour établir les cadets, dépouillé les monastères de leurs anciens droits et de la pleine jouissance de leurs biens.

On voyait de grandes dames porter la croix pectorale et marcher processionnellement la crosse à la main. Il y avait des chapitres de chanoinesses nobles, et l'on trouvait, dans les salons, des chanoinesses en falbalas, dont la croix faisait un singulier contraste avec leur costume mondain. On rencontre encore, dans le monde, de jeunes et vieilles chanoinesses portant les croix de quelques chapitres d'Allemagne. Ce sont des hochets qui font donner, par courtoisie, aux filles, le titre de dame, et aussi celui de comtesse.

L'abbesse de Fontevrault avait un revenu de cent mille francs. L'abbesse du Paraclet, qui était, en 1789, une dame de La Rochefoucault, n'en avait que vingt mille. Quant à l'abbaye de Saint-Gildas, elle n'était évaluée qu'à six mille francs de revenu dans les almanachs royaux.

Tout cela a disparu, et l'on a crié contre les philosophes.

Le Paraclet, acquis par l'artiste dramatique Monvel, a été aussi la propriété de M. le général Pajol. Les cellules, les dortoirs, le réfectoire, ont été métamorphosés en une manufacture de taillanderie; et où la faux du temps a passé, où la

bèche des tombeaux se repose, on a fait depuis des bèches, des faux et d'autres instrumens aratoires. Les ouvriers de la manufacture ont été logés sur l'emplacement où s'élevaient les cellules d'Héloïse et de ses compagnes. Le jardin, ou l'enclos que traversait la rivière de l'Arduzon, a cessé de retentir de cantiques pieux et d'être l'Élysée des vierges du Seigneur, On n'y a vu que des hommes de forge et d'atelier; on n'a entendu que des chansons profanes : ainsi tout passe et change dans le monde!

Les ruines des anciennes abbayes, que les fureurs révolutionnaires ont multipliées sur le sol de la France, et dont il eût été si facile de faire, partout, des hospices, ou des ateliers, ou des manufactures, sont restées poétiques dans leurs débris : elles ont inspiré à Delille ces vers mélancoliques et touchans :

. . . . . . C'est là, qu'amante du désert,
La méditation avec plaisir se perd
Sous ces portiques saints, où des vierges austères
Jadis, comme ces feux, ces lampes solitaires,
Dont les mornes clartés veillent dans le saint lieu,
Pâles, veillaient, brûlaient, se consumaient pour Dieu.
Le saint recueillement, la paisible innocence,
Semble encor de ces lieux habiter le silence.
La mousse de ces murs, ce dôme, cette tour,
Les arcs de ce long cloître impénétrable au jour;
Les degrés de l'autel, usés par la prière,
Ces noirs vitraux, ce sombre et profond sanctuaire.....
Tout parle, tout émeut dans ce séjour sacré.
Là, dans la solitude, en rêvant égaré,
Quelquefois vous croirez, au déclin d'un jour sombre
D'une Héloïse en pleurs entendre gémir l'ombre.

XXI.

Les tombes célèbres ont aussi leurs révolutions.

Abélard et Héloïse ont été troublés et agités dans la mort, comme ils l'avaient été dans la vie. Le tableau de ces révolutions funèbres pourra ne pas paraître sans intérêt.

Les religieux du prieuré de Saint-Marcel, jaloux de conserver les cendres de l'homme le plus célèbre du XIIe siècle, renfermèrent son corps dans un tombeau de pierre gypseuse, monument d'*un style fort simple et d'un travail grossier*[1], et qui, d'abord placé dans la chapelle de l'infirmerie, fut ensuite transporté dans l'église du monastère. M. Boisset, médecin de Châlons-sur-Saône, dit, dans une lettre écrite à Alex. Lenoir, en s'appuyant du témoignage de *deux auteurs estimés et véridiques*, que Pierre-le-Vénérable, cédant aux instantes prières d'Héloïse, se rendit, dans les premiers jours de novembre 1142, au prieuré de Saint-Marcel, sous prétexte d'y faire une visite, en sa qualité d'abbé directeur; que, pour éviter l'opposition des moines et la résistance qu'il prévoyait, il profita du silence de la nuit et du sommeil de ses frères, pour enlever le corps d'Abélard, et qu'il partit rapidement avec ce dépôt pour se rendre au Paraclet, où il arriva le 16 du même mois : c'est ce qui explique pourquoi le vénérable abbé écrivait à Héloïse, et répétait dans la sentence d'absolution d'Abélard, qu'il avait enlevé furtivement (*furtìm*) le corps du fondateur du Paraclet. M. Boisset ajoute que, lors de la suppression des couvens, le monument sépulcral d'Abélard était passé dans une ferme de campagne, où il était destiné à *un usage domestique* (à servir d'auge peut-être), lorsqu'il en fit l'acquisition, et en décora un jardin qu'il avait dans la commune même de Saint-Marcel. Depuis, il en fit don au Musée des monumens français. [2]

[1] ALEX. LENOIR, *Notice historique sur les sépultures d'Héloïse et d'Abélard*, 1815, in-8°.

[2] Le corps d'Abélard n'était resté que six à sept mois dans son premier sépulcre. M. Boisset dit, d'après ses *deux auteurs estimés et véridiques*, qu'il ne nomme pas, qu'une maladie cutanée causa la mort d'Abélard : « Une maladie éruptive couvrit presque tout son » corps ; il ne pouvait être assis ou couché... Tous les remèdes furent » sans succès, et les médecins conseillèrent un air plus salubre. » Son digne et estimable ami l'envoya alors à Saint-Marcel, près » Châlons... Les commencemens parurent favorables au malade ; » les ulcères se fermèrent d'eux-mêmes et ne coulèrent plus. Le » corps reprit sa première fraîcheur. Mais ce qui avait paru lui don-

Héloïse plaça les restes de son époux dans une chapelle qu'Abélard avait fait construire, dont une partie était dans le cloître, l'autre dans le chœur, et qu'on appelait le *Petit Moustier.* C'est là que, dans les heures silencieuses de la nuit, et lorsque le sommeil était entré dans les cellules de ses compagnes, Héloïse venait pleurer celui qu'elle avait tant aimé. Et, après vingt ans de deuil et de regrets, elle alla reposer avec lui dans le même tombeau.

En 1497, le cercueil des deux amans fut transféré du *Petit Moustier* dans la grande église de l'abbaye. Mais alors une piété sévère voulut séparer ce que la mort avait réuni. Les ossemens d'Abélard et ceux d'Héloïse furent mis dans deux tombes placées aux deux côtés du chœur. Cependant le temps avait mêlé les cendres des deux amans, et leurs os purent seuls être distingués.

En 1630, Marie de La Rochefoucauld, vingt-troisième abbesse du Paraclet [1] fit transporter les deux tombes dans la chapelle de la Trinité.

En 1766, Marie de Roye de La Rochefoucauld, vingt-sixième abbesse, conçut le projet d'un monument qui ne fut érigé qu'après sa mort. On y voyait le groupe en pierre de la Trinité qu'Abélard avait fait sculpter lui-même dans le XIIe siècle.

Enfin, en 1779, Charlotte de Roucy (La Rochefoucauld), dernière abbesse du Paraclet, fit graver, sur un marbre noir, une épitaphe qu'on croit avoir été rédigée par Marmontel, et qui prouve que les corps des deux amans avaient été réunis de nouveau dans un seul monument. [2]

» ner la santé, fut pour lui la cause de la mort. La subtilité de l'air » ayant répercuté l'éruption cutanée, la fixa sur les organes in- » ternes, etc. »

[1] Le Paraclet a eu, depuis Héloïse, vingt-six abbesses, et, dans ce nombre, on remarque des Coligny, des Turenne, des Rohan-Chabot; et, par une singularité rare dans l'histoire monastique, les cinq dernières abbesses, depuis 1630 jusqu'en 1790, ont été cinq dames de La Rochefoucauld.

[2] Hic
Sub eodem marmore jacen.

En 1792, le Paraclet allait être vendu comme domaine national. Le 9 novembre, les autorités de Nogent procédèrent solennellement à l'extraction des corps d'Héloïse et d'Abélard, et leur translation dans l'église de cette ville fut faite processionnellement par le clergé et par les magistrats. Le curé, Dominique-Antoine Mesnard, prononça un discours funèbre; des vers furent lus; on apporta des couronnes, et les reliques des deux amans reposèrent dans le caveau de la chapelle de Saint-Léger. Un procès-verbal et une inscription, qui fut gravée sur cuivre, constatèrent qu'à cette cérémonie simple et touchante avaient assisté les administrations du district de Nogent, le maire et le procureur-syndic de la municipalité, les juges et le commissaire national près le tribunal civil, les juges de paix *intrà et extrà muros*, le curé, etc.

Sept ans s'étaient écoulés, lorsque Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, ordonna, dans les premiers temps du Consulat, le 27 ventôse an VIII (16 février 1800), que les restes d'Abélard et d'Héloïse seraient portés dans le Musée des monumens français. Le créateur de cet établissement vraiment national, Alexandre Lenoir, se rendit à Nogent, et, le 25 avril, le sous-préfet et le maire lui remirent le cercueil où les deux corps étaient renfermés, mais *séparés par une lame de plomb*. Le procès-verbal constate que le cercueil ayant été ouvert à la sous-préfecture, le crâne d'Abélard ne fut pas trouvé entier, mais que la tête d'Héloïse était *complète*. [1]

Hujus monasterii
Conditor Petrus Abælardus,
Et abbatissa Heloissa.
Olim studio, ingenio, amore, infaustis nuptiis,
Et pœnitentia,
Nunc æterna, quod speramus, felicitate
Conjuncti.
Petrus Abælardus obiit XX prima aprilis, anno M. C. XLII.
Heloïssa, XVII maii M. C. LXIII.
Curis Carolæ de Roucy, Paracleti abbatissæ.
M. DCC. LXXIX.

[1] « L'une des parties contenait les restes d'Abélard, consistant

Delaunaye, auteur d'une vie d'Abélard, imprimée en 1795, rapporte qu'il avait examiné, avec soin, les os d'Abélard et d'Héloïse, et que de cette inspection il résultait que les deux corps avaient été « d'une grande stature et de belles proportions. »

Alexandre Lenoir dit avoir fait *la même remarque*; il ajoute : « La tête d'Héloïse est d'une belle proportion; son front, d'une forme coulante, bien arrondie et en harmonie avec les autres parties de la tête, exprime encore la beauté parfaite. »

Delaunaye raconte que, tandis que les restes d'Héloïse et d'Abélard étaient déposés dans l'église de Nogent, *il a été offert plusieurs fois des sommes énormes, jusqu'à mille écus, pour avoir une seule dent d'Héloïse*; et il ajoute : *Je n'ai pas besoin de dire que c'étaient des Anglais qui ont fait de pareilles offres.*

Le fondateur du *Musée des Monumens français* conservait dans son cabinet des fragmens de vertèbres et des dents d'Héloïse et d'Abélard. Il voulut bien partager avec moi ces reliques, et me donna un écrit, signé de lui, qui constate leur authenticité.

Le cercueil en plomb des deux amans, deux épitaphes, et la pierre creusée de Saint-Marcel qui renferma, pendant quelques mois, le corps d'Abélard, voilà tout ce qui fut transporté à Paris. Les monumens du Paraclet ont été détruits. Ainsi la chapelle sépulcrale où Lenoir renferma les restes d'Abélard et d'Héloïse n'est point leur antique tombeau. Il dit lui-même, dans sa *Description du Musée*, [1] qu'il l'a *fait construire avec les débris d'une chapelle de Saint-Denis*; et dans sa *Notice historique*, [2] que *cette chapelle* a été *construite avec les débris du*

»en divers ossemens, parmi lesquels on distinguait particulière-
»ment des portions de fémur, de tibia, plus les côtes, les vertèbres,
»et entre autres une grande portion du crâne et de la mâchoire
»inférieure; l'autre partie renfermait également les restes d'Hé-
»loïse, parmi lesquels on remarquait particulièrement une tête
»complète, la mâchoire inférieure en deux parties, des ossemens
»de cuisses, de jambes et de bras, conservés dans leur entier.»

[1] Sixième édition, an x (1801).

[2] 1815, in-8°.

cloître du Paraclet. [1] Il n'y a de vrai dans ce monument que le tombeau de Saint-Marcel, *resté long-temps orphelin*, et dans lequel, dit Lenoir, *j'ai déposé moi-même les ossemens des célèbres amans du* XII[e] *siècle.* Les effigies couchées sur le tombeau n'ont point été sculptées à cette époque.

Il ne reste aucune image authentique des deux illustres personnages, qui furent, un moment, le flambeau des lettres et de la philosophie dans les longues ténèbres du moyen âge.

Tous les historiens de Paris, qui ont parlé de ses antiquités, citent deux médaillons d'Abélard et d'Héloïse qu'on voit encore dans la petite cour d'une ancienne et chétive maison du cloître Notre-Dame. Une inscription fait connaître que c'était la demeure d'Héloïse, la maison canoniale de Fulbert. [2] Mais tout annonce que ces deux médaillons, incrustés dans le mur, sont bien postérieurs au temps où vécut Fulbert. Et, d'ailleurs, cet homme vindicatif eût-il voulu faire à sa victime l'insigne honneur de placer, chez lui, son image en regard de celle d'Héloïse! D'ailleurs, encore, Alexandre Lenoir a reconnu que l'artiste avait donné à Héloïse un *costume en usage dans le commencement du dix-septième siècle*; et les *moustaches* du docteur Abélard, et le *manteau à la romaine* dont il est affublé, prouvent surabondamment que les deux médaillons sont l'ouvrage d'un sculpteur moderne et par trop ignorant.

N'ayant donc pu se procurer *des types sûrs de ces personnages*, Lenoir nous apprend qu'il fit *mouler leur tête de mort*; et c'est d'après ces moules que le statuaire de Senne a fait les deux bustes d'Héloïse et d'Abélard. La statue d'Héloïse, qu'on voit couchée à côté d'Abélard, est, dit Lenoir, *une figure de femme sculptée de ce temps-là, à laquelle j'ai fait mettre le masque d'Héloïse.*

[1] Il résulte de cette apparente contradiction que la chapelle monumentale a été construite avec des débris du Paraclet et des débris de Saint-Denis.

[2] Cette maison appartenait titulairement, en 1789, à l'abbé de La Fage, chanoine de la métropole, et prédicateur assez renommé.

La description du monument, tel que cet ami zélé de la gloire nationale et des arts le fit construire, a été publiée par lui, et on la lit avec intérêt.

En 1801, la chapelle monumentale fut placée dans les jardins du Musée, où les nationaux et les étrangers allaient la visiter avec empressement et non sans émotion. Mais dans cet Élysée même, Abélard et Héloïse n'ont pu trouver leur dernier repos. En 1815, la restauration donna au Mont-de-Piété le petit terrain qu'occupait la tombe, et il fallut la déplacer!... Mais une révolution l'attendait encore.

La France était fière d'un Musée qui présentait, disposés siècle par siècle, une foule de monumens de son histoire. L'étranger nous enviait cet établissement, dont la pensée avait été grande, dont la création fut le seul moyen de préserver, d'une dispersion ou d'une destruction inévitable, les chefs-d'œuvre des arts, des pierres et des marbres qui avaient leur éloquence et l'empreinte de tant de siècles!...... Mais on était pressé de rendre à Saint-Denis des tombeaux déserts; mais des curés et des marguilliers faisaient des réclamations pour leurs églises. Un zèle exalté criait à la profanation, quelques vils intérêts d'artistes jaloux élevaient aussi une voix sacrilége, et la Restauration supprima le véritable Musée national de la France..... Les Cosaques l'avaient respecté!

Alors le tombeau d'Abélard et d'Héloïse fut transporté au cimetière du Père La Chaise, où on le voit sans cesse parsemé de couronnes d'immortelles, tribut touchant, payé encore, après tant de siècles, à la mémoire des deux amans, par l'amante sensible ou par l'amant malheureux.

VILLENAVE.

LETTRES
D'ABÉLARD ET D'HÉLOISE.

I.

LETTRE
D'HÉLOISE A ABÉLARD.

SOMMAIRE.

Héloïse, autrefois amante d'Abélard, ensuite son épouse, et enfin abbesse au monastère du Paraclet, que ce philosophe avait fondé pour lui-même, ayant lu la lettre adressée à un Ami, [1] laquelle, je ne sais comment, était tombée entre ses mains, lui écrit celle-ci, en le suppliant qu'il daigne l'instruire des périls qui le menacent et de ceux qu'il a heureusement surmontés, afin qu'elle participe à son chagrin ou à sa joie. Elle le gourmande doucement de ce que, depuis sa profession monastique, il ne lui a écrit aucune lettre : il lui en envoyait jadis tant de passionnées ! Elle proteste de son amour pour son mari, amour tout à fait dissolu et impur au temps passé, mais à présent chaste et vraiment platonique, et elle se plaint amèrement de ce qu'il ne la paie pas de retour. Cette lettre, remplie d'un violent amour et de plaintes touchantes, comme les femmes en savent faire, révèle à la fois un tendre cœur de femme et un esprit mâle orné de la plus riche érudition.

A son seigneur ou plutôt à son père, à son mari ou plutôt à son frère, sa servante ou plutôt sa fille, son épouse ou plutôt sa sœur; à Abélard, Héloïse.

Cette lettre envoyée à un ami pour sa consolation, mon

[1] La lettre *à un Ami* n'a pas été jointe à cette édition, parce qu'elle

bien aimé, [1] quelqu'un me l'a naguères apportée par hasard. Aussitôt que j'eus reconnu, dès les premiers mots de la suscription, qu'elle venait de vous, j'ai commencé de la lire avec d'autant plus d'empressement que je chéris davantage celui qui l'a écrite; celui-là que j'ai perdu, je croyais le retrouver, comme si son image se fût reflétée dans ses paroles. Elles étaient, je m'en souviens, pleines de fiel et d'absinthe, les lignes de cette lettre qui narrait la misérable histoire de notre conversion et vos épreuves incessantes, ô mon unique trésor!

En effet, vous tenez bien, dans cette lettre, ce que vous aviez promis en commençant à votre ami, pour lui prouver que ses peines, en comparaison des vôtres, lui paraîtraient nulles ou du moins légères. Après lui avoir exposé d'abord les persécutions de vos maîtres et ensuite l'outrage de la plus infâme trahison exercée sur votre corps, vous lui avez dépeint l'exécrable jalousie et l'extrême acharnement d'Albéric de Reims et de Lotulfe de Lombardie, vos condisciples.

Vous n'avez pas omis de raconter que, par leurs cabales contre votre glorieux ouvrage de théologie, vous avez été condamné et comme retenu en prison. Après, vous avez dit les machinations de votre abbé et de vos frères, les atroces calomnies de ces deux faux apôtres [2] soulevés contre vous par vos rivaux, et le scandale excité par eux à cause du nom de *Paraclet*, que vous aviez donné, malgré l'usage, à votre oratoire. Enfin les persécutions intolérables et encore continuelles,

ne fait pas réellement partie de la correspondance d'Abélard et d'Héloïse; d'ailleurs elle se trouve analysée ou citée presque textuellement dans la notice de M. Villenave.

[1] Dom Gervaise prétend que le mot latin *carissime* est *infiniment plus modeste et plus dégagé des idées de familiarité* que le mot français de *mon cher*; mais, à notre avis, *carissime* est encore plus expressif que *très cher*.

[2] Ce sont saint Norbert et saint Bernard. Voyez la *Notice*.

dont vous êtes accablé par ce cruel exacteur et ces méchans moines que vous appelez pourtant vos enfans, achèvent cette déplorable histoire.

Je doute que personne puisse la lire ou l'entendre sans verser des larmes. Cette lettre a renouvelé mes douleurs avec d'autant plus de violence, que tous les détails étaient plus fidèlement retracés, et ces douleurs se sont augmentées, en raison des périls qui s'accroissent encore autour de vous. Nous sommes toutes ensemble forcées de désespérer de votre vie, et tous les jours nos cœurs tremblans et nos poitrines palpitantes attendent pour dernier coup le bruit de votre mort.

Au nom du Christ même qui semble encore vous protéger, nous qui sommes ses petites servantes, ainsi les vôtres, nous vous conjurons de nous apprendre, par de fréquentes lettres, quels sont les naufrages au milieu desquels vous êtes encore balotté; afin que nous, qui vous restons seules au monde, soyons participantes à votre douleur ou à votre joie. Ordinairement, c'est procurer de la consolation à un affligé que de s'affliger avec lui, et un fardeau soutenu par plusieurs est moins lourd à porter. Si cette tempête s'apaise un peu, hâtez-vous d'autant plus de nous écrire, que les nouvelles seront plus favorables; mais quel que soit l'objet de ces lettres, elles nous feront beaucoup de bien, puisqu'elles nous montreront que vous vous souvenez de nous.

Que les lettres des amis absens sont agréables à recevoir! Sénèque lui-même l'apprend dans celle qu'il écrit à son ami Lucilius: « Vous m'écrivez souvent et je vous en remercie; » car vous vous présentez à moi de la seule manière qui vous » soit possible. Je ne reçois pas une de vos lettres, sans qu'aussitôt nous soyons ensemble! » Si les portraits de nos amis absens ravivent leur souvenir et allègent le regret de leur absence par une vaine et trompeuse consolation, combien sont plus précieuses les lettres qui nous apportent de véritables empreintes de l'ami absent!

Je rends grâces à Dieu de ce qu'au moins la haine ne vous défend pas de nous rendre ainsi votre présence : aucune difficulté ne s'y oppose ; que votre négligence ne soit cause d'aucun retard, je vous conjure.

Vous avez écrit à votre ami une longue lettre où, pour le consoler de ses adversités, vous lui racontez les vôtres. Dans ce récit trop fidèle, la consolation que vous lui offrez a mis le comble à notre désolation, et lorsque vous espériez fermer ses blessures, vous en avez ouvert de nouvelles dans notre douleur et vous avez élargi les anciennes. Guérissez, je vous supplie, les blessures que vous fîtes vous-même, vous qui essayez de guérir celles que d'autres ont faites ! Vous avez, à la vérité, agi comme il le fallait envers un ami et un compagnon; vous avez rempli les devoirs de l'amitié et de la confraternité; mais n'avez-vous pas contracté une plus grande dette envers nous que vous devez nommer, non vos amies, mais vos bien aimées, non vos compagnes, mais vos filles, si l'on ne peut imaginer un nom plus doux et plus saint !

Quant à cette dette qui vous oblige envers nous, les preuves et les témoignages ne lui manqueraient pas, si vous la regardiez comme douteuse ; et lors même que tout le monde le tairait, la chose parle assez haut; car, après Dieu, vous êtes le seul fondateur de cet asile, le seul architecte de cet oratoire, le seul instituteur de cette congrégation. Vous n'avez rien établi sur un fondement étranger : tout ce qui est ici est votre création. Cette solitude, occupée seulement par des bêtes féroces et des voleurs, n'avait jamais servi de séjour aux hommes, n'avait possédé aucune maison : à la place de ces tanières de bêtes féroces et de ces repaires de voleurs, là où le nom de Dieu n'avait point été prononcé, vous avez élevé à Dieu un tabernacle, vous avez dédié un temple au Saint-Esprit. Pour l'édifier, vous n'avez point eu recours aux trésors des rois et des princes, lorsque vous pouviez obtenir un si puissant appui; afin que tout ce qui se ferait ne pût être at-

tribué qu'à vous seul. Les clercs et les écoliers, accourant à l'envi se ranger sous votre discipline, vous fournissaient toutes les choses nécessaires, et ceux qui, vivant des revenus ecclésiastiques, étaient accoutumés à recevoir plutôt qu'à faire des offrandes, et ceux qui jusqu'alors avaient eu des mains pour prendre et non pour donner, devenaient prodigues et importuns dans leurs dons.

Ainsi donc elle vous appartient véritablement cette nouvelle plantation dans le champ de la parole de Dieu, [1] remplie de plantes encore fort tendres qui, pour profiter, demandent à être arrosées. Cette plantation est incomplète par la nature du même sexe féminin; elle est faible, quand bien-même elle ne serait pas nouvelle. Elle exige donc une culture plus diligente et plus assidue, selon cette parole de l'apôtre : [2] « J'ai planté, Apollon a arrosé, mais Dieu a donné l'accroissement. » L'apôtre avait planté et établi dans la foi, par la doctrine de sa prédication, les Corinthiens, auxquels il écrivait. Ensuite Apollon, disciple de cet apôtre, les avait arrosés par ses saintes exhortations, puis la Grâce divine, ce germe des vertus, se répandit sur eux. Ce cep de vigne étrangère, [3] que vous n'avez point planté et qui se change pour vous en amertume, vous le cultivez en vain par de pieux discours et de saintes admonitions. Voyez ce que vous devez à votre vigne, vous qui donnez tant de soins à la vigne d'autrui? Vous enseignez, vous exhortez des rebelles, et le tout sans profit; c'est en vain que devant des pourceaux vous semez les perles de votre divine éloquence. Vous, si prodigue pour des âmes obstinées, considérez ce que vous devez aux âmes soumises; vous, si libéral à l'égard de vos ennemis, méditez ce que vous devez à vos enfans, et, sans parler des autres, pensez à l'immense dette qui vous oblige vis-à-vis de

[1] C'est la communauté de femmes transférée d'Argenteuil au Paraclet. Voyez la *Notice*. — [2] Saint Paul. — [3] L'abbaye de Saint-Gildas. Voyez la *Notice*.

moi ; peut-être alors, ce que vous devez à toutes ces saintes femmes ensemble, vous le paierez plus religieusement à une seule qui ne vit que pour vous.

Ces nombreux et importans traités que les Saints-Pères ont composés pour l'instruction, l'exhortation ou la consolation des religieuses, votre génie, mieux que notre petitesse, les connaît. Quel a donc été mon étonnement de voir que déjà vous avez mis en oubli les fragiles commencemens de notre conversion! Comment la charité chrétienne, votre amour pour moi et l'exemple des Saints-Pères ne vous ont-ils pas inspiré, lorsque mon âme flotte en proie à un chagrin dévorant ? Pourquoi n'avez-vous pas tenté de me consoler : absente, par vos lettres, présente, par vos paroles ?

C'était là un devoir qui vous obligeait d'autant plus envers moi, que nous sommes liés l'un à l'autre par le sacrement du mariage, et vous êtes d'autant plus coupable à mon égard, que toujours, comme tout le monde l'a vu, je vous ai aimé d'un amour immodéré.

Vous savez, ô mon bien cher ! et personne ne l'ignore, combien j'ai perdu en vous perdant ; vous savez que cette abominable trahison, connue partout, m'a retranchée du monde en même temps que vous, et ma douleur est incomparablement plus grande par les circonstances de cette perte cruelle que par la perte elle-même. Plus est grande la cause de la douleur, plus grands doivent être les moyens de consolation. Ce n'est point d'un autre, c'est de vous-même que je l'attends : vous qui êtes seul intéressé dans la cause de ma douleur, seul vous avez le pouvoir de me consoler ; car vous êtes le seul qui puissiez m'attrister, qui puissiez me réjouir ou me consoler. Et vous y êtes seul obligé, puisque j'ai accompli aveuglément toutes vos volontés : plutôt que de vous contrarier en quoi que ce fût, j'ai consenti à me perdre moi-même pour vous obéir. J'ai fait plus encore, incroyable dévoûment ! mon amour s'est tourné en folie, au point de sacrifier l'unique

objet de mes désirs, sans espérance de le recouvrer jamais. Par votre ordre, en prenant cet habit, j'ai changé de cœur aussitôt, pour vous faire voir que vous étiez le possesseur absolu de mon cœur ainsi que de mon corps.

Jamais, Dieu le sait, jamais en vous je n'ai cherché autre chose que vous ; c'était vous, ce n'étaient pas vos biens que j'aimais; je n'ai point examiné les conditions du mariage; ni le douaire, ni mes plaisirs, ni mes volontés : ce sont les vôtres, comme vous le savez, que je me suis étudiée à satisfaire.

Bien que le nom d'épouse paraisse plus fort et plus saint, celui de votre maîtresse a toujours été plus doux à mon cœur; et même, si vous me permettez de le dire, celui de votre concubine, de votre fille de joie; car plus je me serais humiliée pour vous, plus j'aurais conquis votre bonne grâce, et ainsi j'aurais moins porté atteinte à la gloire de votre génie.

Vous n'avez pas tout à fait oublié mes sentimens à cet égard, dans cette lettre, dont je parlais plus haut, que vous adressiez à un ami pour sa consolation. Vous n'avez pas dédaigné d'exposer quelques unes des raisons par lesquelles je m'efforçais de vous détourner de ce funeste hymen; mais vous avez caché la plupart de celles qui me faisaient préférer l'amour au mariage, la liberté à une chaîne. Je prends Dieu à témoin que si Auguste, maître du monde entier, m'eût jugée digne de l'honneur de son alliance et m'eût assuré à jamais l'empire de tout l'univers, le nom de votre courtisane m'aurait été plus cher et plus glorieux que le titre d'impératrice; [1] car le plus

[1] Jean de Meung imite ce passage remarquable dans les vers du *Roman de la Rose*, où il parle des amours d'Héloïse et d'Abélard :

Elle-mesme nous le raconte
Et escript, et n'en ot pas honte,
A son amy, que tant amoit
Que père et seignor le clamoit,
Une merveilleuse parole,
Que moult de gent tendroat à tole

riche et le plus puissant n'est pas le plus grand homme : l'un doit tout au hasard, l'autre à son mérite.

C'est une femme vénale, celle-là qui épouse plus volontiers un riche qu'un pauvre et qui recherche dans un mari ses biens plutôt que lui-même. Assurément, toutes les fois qu'une pareille convoitise conduit au mariage, on ne doit aucune reconnaissance à qui contracte un marché; car il est certain que cette femme s'attache à la fortune plutôt qu'à l'homme, et se prostituerait, si elle le pouvait, à un plus riche. Tel est le raisonnement de la savante Aspasie dans un entretien avec Xénophon et sa femme, entretien rapporté par Eschine, disciple de Socrate.[1] Cette philosophe, qui s'était proposé de réconcilier les deux époux,[2] conclut en ces termes : « Puisque vous avez agi comme s'il n'y eût pas d'homme supérieur ni de femme plus gracieuse sur la terre, vous ne tarderez pas à vous mettre d'accord, si vous vous persuadez, vous mari, que vous possédez la meilleure des femmes, et vous femme, le meilleur des maris. »

Et est escript en ces epistres,
Qui chercheroit bien les chapistres,
Et li manda par lettre expresse,
Depuys ce qu'elle fut abesse,
En celle forme gracieuse,
Comme femme bien amoureuse :
« Se l'Empereur qui est à Rome,
Soubz qui doibvent estre tout homme.
Me daignoit vouloir prendre à femme
Et faire moy du monde dame,
Si vorroye-je miex (ce dist-elle,
Et Dieu à tesmoing apelle)
Estre ta p..... apelée
Qu'estre emperière clamée. »
Mès je ne croy mie, par m'ame,
Qu'onc puys fut nulle telle femme.....

[1] Cet Eschine a écrit la vie de Socrate et huit dialogues.

[2] La célèbre Aspasie, qui vivait du temps de Periclès, sut, par le pouvoir de sa philosophie et son éloquence, réconcilier Xénophon, capitaine athénien, avec sa femme.

En vérité cette sentence est plutôt sainte que philosophique; ce n'est pas la philosophie, c'est la sagesse qui l'a dictée. Sainte erreur, heureuse tromperie chez les époux, quand un parfait amour garde intacts les sermens du mariage, moins par la continence des corps que par la pudeur des âmes!

Mais ce qui n'est qu'une erreur pour les autres femmes était pour moi une vérité manifeste; car l'opinion qu'elles ont seules de leurs maris, je l'avais de vous, et le monde entier la partageait avec moi: en sorte que mon amour pour vous était d'autant plus véritable, qu'il était éloigné de toute erreur. Quels rois et quels philosophes auraient pu égaler votre renommée? Quel pays, quelle cité, quel village n'était impatient de vous voir? Qui ne s'empressait de vous contempler, dites, chaque fois que vous paraissiez en public; et quand vous partiez, qui ne vous suivait des yeux, le cou tendu, le regard fixe? Quelle épouse, quelle vierge n'a pas brûlé pour vous en votre absence et n'a pas senti redoubler ses feux en votre présence? Quelle princesse, quelle reine n'a pas envié et mes joies et mon lit nuptial?

Vous aviez, je l'avoue, deux talens particuliers qui pouvaient vous gagner à l'instant le cœur de toutes les femmes: le talent de la parole et celui du chant: jamais philosophe ne les avait possédés à si haut degré. C'est avec ces talens que, pour vous délasser de la fatigue de vos études philosophiques, vous avez composé ces chansons d'amour, qui, partout répétées à cause des charmes de la poésie et de la musique, mettaient sans cesse votre nom dans toutes les bouches, tellement que la douceur de la mélodie ne permettait plus même aux gens illettrés d'oublier vos vers. Aussi, comme les femmes soupiraient d'amour pour vous! et la plus grande partie de ces vers célébrant nos amours, mon nom retentit dans beaucoup de pays, et l'envie de beaucoup de femmes s'alluma contre moi.

En effet, quelle perfection de l'esprit ou du corps n'ornait

pas votre adolescence? Des femmes qui m'enviaient alors, en est-il une qui, me voyant privée de tant de délices, ne compatirait à mon infortune? Quel est celui, quelle est celle, fussent-ils mes ennemis, qui ne ressentirait la pitié due à mon sort?

Je vous ai fait bien du mal, et pourtant, vous le savez, je suis innocente; car c'est moins le fait que l'intention qui caractérise le crime. L'équité ne pèse pas l'acte lui-même, mais la pensée qui l'a inspiré. Quant à ce qui s'est passé pour vous dans mon cœur, vous qui me connaissiez, vous seul le pouvez juger. C'est à votre examen que je confie tout, j'abandonne tout à votre témoignage.

Dites-moi seulement, si vous pouvez, pourquoi, depuis ma retraite du monde, retraite que vous seul avez exigée, dites pourquoi vous m'avez négligée, oubliée, au point de me refuser le bonheur de votre présence et de votre entretien, ainsi que la consolation de vos lettres, puisque vous êtes absent.

Dites-le donc, si vous l'osez; autrement, je dirai ce que j'en pense moi-même, ce que tout le monde en soupçonne..... C'est la concupiscence, plutôt que l'amitié, l'ardeur du plaisir, plutôt que l'amour, qui vous ont attaché à moi. Dès que vous avez cessé de désirer, toutes ces démonstrations de tendresse ont disparu à la fois.

Ceci, mon bien cher, n'est pas tant une conjecture de ma part, que celle de tout le monde; ce n'est pas tant une opinion personnelle et secrète, qu'une opinion commune et publique. Plût à Dieu que j'eusse seule cette opinion, et que votre amour trouvât, pour son excuse, quelques défenseurs qui pussent assoupir un peu ma douleur! Plût à Dieu que je pusse imaginer des prétextes pour vous excuser et pour me convaincre!

Faites, je vous supplie, ce que je vous demande; c'est si peu de chose et cela vous est si facile. Tandis que je suis frustrée de votre présence, exprimez-moi au moins des vœux

qui, grâce à l'éloquence de vos paroles, me rendront la douceur de votre image. J'espère en vain de vous trouver libéral dans les choses, lorsque je vous vois avare même de paroles. J'avais cru, jusqu'à présent, mériter beaucoup de votre part, puisque j'ai tout fait pour vous et que je persévère de plus en plus dans cette soumission. Lorsque, jeune encore, j'embrassai les austérités de la profession monastique, ce n'est pas à une religieuse vocation, c'est à votre ordre que j'ai obéi. Si vous ne m'en tenez aucun compte, je me suis donc sacrifiée en vain? Désormais, quelle récompense dois-je attendre de Dieu, pour l'amour duquel il est constant que je n'ai rien fait?

Quand vous avez marché vers Dieu, je vous ai suivi; bien plus, je vous ai dévancé. Comme si vous vous souveniez de la femme de Loth qui regarda derrière elle, vous m'avez enchaînée la première par l'habit et la profession monastiques. C'était là, je l'avoue, avoir peu de confiance en moi; j'en ai profondément gémi, j'en ai rougi même, moi qui, pour vous obéir, n'aurais pas hésité à vous suivre, que dis-je, à vous précéder dans les enfers! car mon cœur n'était plus avec moi, mais avec vous; et maintenant plus que jamais, s'il n'est pas avec vous, il n'est nulle part, puisqu'il ne peut vraiment pas exister sans vous. Faites donc qu'il soit bien avec vous, je vous en conjure, et il sera bien avec vous s'il vous trouve propice, si vous lui rendez amour pour amour: peu pour beaucoup, et des mots pour des choses. Plût à Dieu, ô cher, que vous fussiez moins sûr de mon amour, vous en seriez plus inquiet! Mais pour vous avoir donné trop de sécurité à ce sujet, j'ai à souffrir davantage de votre négligence. Souvenez-vous, je vous supplie, de ce que j'ai fait pour vous, et réfléchissez à tout ce que vous me devez!

Lorsque je goûtais avec vous les voluptés charnelles, on a pu douter si j'agissais par amour ou par libertinage; mais la fin

montre quel fut mon but dès le principe. Je me suis interdit toutes ces jouissances, pour obéir à votre volonté ; je me suis réservé seulement le droit de me regarder comme toute à vous. Voyez donc quelle est votre injustice, si vous accordez moins à qui mérite plus, si vous refusez tout quand on vous demande peu et qu'il vous serait bien facile de le faire !

Par ce Dieu, à qui vous vous êtes consacré, je vous adjure de me rendre votre présence autant qu'il vous est possible, c'est à dire en m'écrivant quelques lettres de consolation, afin que, reconfortée par cette lecture, je vaque avec plus de ferveur au service de Dieu. Lorsqu'autrefois vous aspiriez à des voluptés mondaines, vous me visitiez par de fréquentes épîtres, et sans cesse vos vers apprenaient le nom d'Héloïse à toutes les bouches; toutes les places, toutes les maisons retentissaient de ce nom : eh bien! pour m'élever maintenant vers Dieu, ne sauriez-vous faire ce que vous fîtes jadis pour m'exciter à de terrestres plaisirs ? Pesez, je vous supplie, vos devoirs ; songez à ce que je réclame, et je termine cette longue lettre par ces seuls mots :

« Adieu, mon tout ! »

II.

LETTRE

D'ABÉLARD A HÉLOISE.

SOMMAIRE.

Abélard, répondant à la lettre précédente d'Héloïse, atteste dans toute la sincérité de son âme, que son silence si prolongé n'est pas du tout l'effet de l'oubli ni de l'indifférence, mais seulement de la confiance qu'il avait en elle, en sa sagesse, en son érudition, en sa piété et en ses mœurs irréprochables, au point de ne pas croire qu'elle eût besoin d'avis ou d'encouragemens. Il la prie de s'expliquer simplement au sujet des institutions et des consolations qu'elle réclame de lui, et il promet de répondre à ses vœux. Il la conjure, ainsi que la très sainte communauté de ses sœurs vierges et veuves, de lui concilier par leurs prières le secours divin. Il lui prouve clairement, par l'autorité des Saintes Écritures, combien les prières sont puissantes auprès de Dieu, surtout celles des femmes qui implorent pour leurs maris. Il lui recommande ensuite une formule de prière, dont il voudrait que les religieuses fissent usage dans le monastère, à certaines heures réglées, pour le salut de leur fondateur absent. Il la supplie enfin qu'elle veuille bien, de quelque manière et dans quelque lieu qu'il sorte de cette vie, prendre soin de faire apporter son corps au Paraclet et de l'y faire ensevelir.

A Héloïse, sa bien-aimée sœur en Jésus-Christ, Abélard, son frère dans le même Jésus-Christ.

Si, depuis que nous sommes sortis du siècle pour aller à Dieu, je ne vous ai écrit ni exhortations, ni consolations, il faut l'imputer, non à ma négligence, mais à la confiance absolue que j'ai toujours eue en votre sagesse, car je n'ai pas cru que vous eussiez besoin d'être exhortée ou consolée, vous à qui Dieu a départi abondamment tous les dons de sa grâce, et qui, par votre exemple, aussi bien que par vos paroles,

avez le pouvoir de diriger ceux qui s'égarent, de consoler ceux qui gémissent et d'exhorter ceux qui chancellent.

Dès long-temps, vous aviez l'habitude d'agir ainsi, lorsque vous fûtes élevée à la dignité de prieure sous une abbesse. Que si maintenant vous veillez sur vos filles avec autant de zèle qu'autrefois sur vos sœurs, c'est assez, je crois, pour que mes exhortations et mon savoir me paraissent tout à fait superflus. Cependant si votre humilité en juge autrement, et si, dans les choses qui regardent le ciel, vous avez besoin de mon enseignement et de mes préceptes, dites-moi sur quel sujet vous voulez que je vous écrive, afin que je le fasse selon que le Seigneur me le permettra.

Je rends grâces à Dieu qui, en inspirant à vos cœurs l'inquiétude des dangers qui me menacent sans cesse, vous a fait participer à mon affliction. Faites que, par l'assistance de vos prières, la miséricorde divine me protège et bientôt écrase Satan sous mes pieds. [1] C'est pour cela surtout que je me suis empressé de vous envoyer la formule de prière [2] que vous m'avez demandée avec tant d'instances. O ma sœur ! vous qui m'étiez si chère dans le siècle, vous qui m'êtes plus chère mille fois à présent en Jésus-Christ, offrez à Dieu un holocauste d'oraisons, pour expier nos grands et innombrables péchés, pour conjurer les périls qui m'environnent à toute heure du jour !

Quant au mérite que les prières des fidèles ont auprès de Dieu et de ses Saints, surtout celles des femmes pour ceux qui leur sont chers et des épouses pour leurs maris, les témoignages et les exemples se présentent en foule. Plein de foi dans

[1] Il fait allusion aux persécutions que les moines de son abbaye lui faisaient alors éprouver. Voyez la Notice.

[2] C'est ainsi que tous les traducteurs ont compris le mot *psalterium*, qui signifierait plutôt un psautier, un livre d'Heures, puisqu'on ne trouve pas ici la *formule de prière* qu'Abélard dit envoyer avec tant d'empressement.

l'efficacité des prières, l'apôtre[1] nous avertit de prier sans interruption. Nous lisons que le Seigneur dit à Moïse[2] « Laisse-» moi, afin que ma fureur éclate ! » Et à Jérémie[3] « Cesse » de me prier pour ce peuple et ne t'oppose pas à ma volonté. » Par ces paroles, Dieu lui-même avoue manifestement que les prières des Saints imposent à sa colère une espèce de frein qui l'empêche d'égaler le châtiment à la faute des pécheurs : la justice le mène spontanément à la vengeance, mais la supplication des fidèles le fléchit et le retient malgré lui comme par une sorte de violence. Ainsi donc il sera dit à celui qui prie ou qui priera : « Laisse-moi et ne t'oppose pas à ma volonté ! » Le Seigneur ordonne de ne pas prier pour les impies ; mais le juste prie, malgré la défense de Dieu, et il obtient ce qu'il demande, et il change la sentence d'un juge irrité. Ainsi l'Esprit-Saint a mis ces mots dans la bouche de Moïse : [4] « Et le Seigneur » apaisé arrêta le mal qu'il voulait faire à son peuple. »

Il est écrit ailleurs, touchant les œuvres de Dieu : [5] « Il a dit, » et elles ont été faites ! » Mais dans cet endroit, on rapporte qu'il dit que son peuple avait mérité une affliction, et néanmoins, prévenu par la vertu de la prière, il n'accomplit pas ce qu'il avait dit. Voyez donc quelle est la vertu de la prière, si nous la faisons telle qu'elle nous est ordonnée, puisque le Prophète obtint, en priant, ce que Dieu lui avait défendu de réclamer par la prière, et força Dieu de revenir sur ce qu'il avait dit. Un autre prophète lui dit encore : [6] « Et lorsque vous serez » irrité, grand Dieu, souvenez-vous de votre miséricorde ! »

Qu'ils entendent et qu'ils apprennent, les princes de la terre, qui se montrent plus obstinés que justes dans les arrêts de la justice, et qui rougiraient de paraître faibles s'ils étaient miséricordieux, et de paraître menteurs s'ils changeaient un seul édit, s'ils ne remplissaient pas ce qu'ils ont décidé imprudem-

[1] Saint Paul. *Epist. ad Thess.* II. 5. — [2] *Exod.* 32. — [3] *Hierem.* 7. — [4] *Exod.* 32. — [5] *Psalm.* 148. — [6] *Habac.* 3.

ment et s'ils corrigeaient les paroles par les faits! Certes, je les compare avec raison à Jephté, [1] qui, accomplissant follement un vœu insensé, mit à mort sa fille unique.

Celui qui veut être un membre du Seigneur, dit avec le Prophète : [2] « Je chanterai, Seigneur, votre miséricorde et votre » justice! » — « La miséricorde, ainsi qu'il est écrit, surpasse » la justice. » L'Écriture fait ailleurs cette menace : [3] « Justice sans miséricorde contre celui qui ne fait pas miséri» corde! »

Pénétré de ce précepte, le Psalmiste, [4] à la prière de l'épouse de Nabal, cassa, dans sa miséricorde, le serment qu'il avait fait dans sa justice, de détruire le mari de cette femme et toute sa maison. La prière l'emporta ainsi sur la justice, et les supplications de l'épouse effacèrent le crime du mari.

Que ceci vous soit un exemple, ma sœur, et un gage de sécurité. Si la prière d'une femme a eu tant d'empire sur un homme, jugez ce que la vôtre obtiendra pour moi de la bonté de Dieu; car Dieu, qui est notre père, aime ses enfans plus que David n'aimait cette femme suppliante. David passait vraiment pour un homme pieux et miséricordieux; mais Dieu est la charité et la miséricorde mêmes. Or, cette femme, qui suppliait David, n'avait pas quitté le siècle pour se donner à Dieu par un saint mariage de religion.

Que si votre intercession seule ne suffisait pas, celle de la sainte communauté de vierges et de veuves qui sont avec vous obtiendra ce qui vous serait refusé; car le Dieu de vérité l'a dit à ses disciples : [5] « Quand deux ou trois sont assemblés en mon » nom, je suis au milieu d'eux. » Et ailleurs : « Si deux de » vous sont d'accord de tout point sur ce qu'ils me deman» dent, ils l'obtiendront de mon Père. » Qui ne sait ce que

Judic. 11.—[2] David *Psalm.* 100.—[3] *S. Jac.* 2.—[4] *Reg.* I, 25.—[5] ***Evang.*** *S. Math.* 18.

vaut devant Dieu la prière d'une sainte congrégation? Si, comme l'affirme l'apôtre[1] : « la prière assidue d'un juste a » beaucoup de puissance, que ne doit-on pas espérer des » prières réunies d'une sainte congrégation? »

Vous avez appris, ma très-chère sœur, dans la trente-huitième Homélie de saint Grégoire, combien la prière d'une communauté apporta de soulagement à un de ses membres qui refusait ou niait ce secours! Déjà, se voyant à l'extrémité, il sentait sa malheureuse âme travaillée par l'angoisse d'une mort prochaine, et dans son immense désespoir, dans son dégoût de la vie, il détournait ses frères de la prière : les circonstances remarquables de ce fait vous ont sans doute frappée. Puisse-t-il inviter à la prière l'assemblée de vos saintes sœurs, et vous plus particulièrement, afin que je vous sois conservé vivant par Celui qui, d'après le témoignage de saint Paul,[2] accorda aux femmes, qui le prièrent, la résurrection de leurs morts.

Si vous feuilletez l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*, vous trouverez que les plus grands miracles de résurrection furent montrés seulement à des femmes, furent accomplis sur elles ou pour elles. Ici l'*Ancien Testament* fait mention de deux morts ressuscités à la prière maternelle, l'un, par Élie, et l'autre, par son disciple Élisée. Là, l'Évangile contient la résurrection de trois morts faite par le Seigneur en présence des femmes, ce qui confirme la parole de l'apôtre que j'ai citée plus haut : « Les femmes obtinrent la résurrection de leurs » morts. » En effet, touché de compassion pour une veuve, aux portes de la ville de Naïm, Jésus-Christ lui rendit son fils ressuscité ; il ressuscita aussi le Lazarre, qu'il aimait, aux prières de ses deux sœurs, Marthe et Marie. Quand il accorda encore la même grâce à la fille du chef de la Synagogue, sur la demande de son père : « Les femmes obtinrent la résur-

[1] Saint Jacques. *S. Jac.* 5. — [2] *Ep. ad Hebr.* 11.

» rection de leurs morts; » car celle-ci, en ressuscitant, recouvra son propre corps que la mort avait saisi, les autres recouvrèrent les corps de leurs parents. Et pourtant peu de personnes avaient prié ensemble, lorsque ces résurrections ont été faites. Une prière commune que la piété fera sortir de vos cœurs obtiendra donc facilement la conservation de ma vie.

La pénitence et la chasteté des femmes consacrées à Dieu le trouveront d'autant plus propice, qu'elles lui seront plus agréables. Or, la plupart de ceux qui furent ressuscités n'étaient peut-être pas des fidèles; on ne lit pas que cette veuve, dont le Seigneur ressuscita le fils sans qu'elle l'eût demandé, ait vécu dans la foi. Nous, au contraire, non seulement une foi entière nous réunit, mais encore nous sommes associés par la profession de la même règle religieuse.

Mais, sans parler davantage de votre sainte communauté où nombre de vierges et de veuves sont pieusement soumises au joug du Seigneur, je m'adresse à vous seule, dont la sainteté, je n'en doute pas, est bien puissante auprès de Dieu, et qui me devez votre appui efficace, surtout dans la pénible épreuve de ma grande adversité. Souvenez-vous donc toujours, dans vos prières, de celui qui est tout vôtre, et veillez en oraison, avec une parfaite confiance, puisque vous ne demandez rien que de juste, et par conséquent votre demande sera mieux accueillie de Celui qui doit être prié. Écoutez, je vous conjure, avec l'oreille du cœur ce que vous avez si souvent entendu avec l'oreille du corps. Il est écrit dans les *Proverbes* : [1] « La » femme vigilante est une couronne pour son mari. » Et ailleurs : [2] « Celui qui trouve une bonne femme a trouvé le bien, » et il s'abreuve à une source de joie qui vient du Seigneur. » Et encore : [3] « La maison et les richesses sont données par les » parens, mais une femme sage est donnée par le Seigneur » lui-même. » Et dans l'Ecclésiastique : [4] « Heureux le mari d'une

[1] *Prov.* 12. — [2] *Prov.* 18. — [3] *Prov.* 19. — [4] *Eccl.* 26.

» bonne femme. » Et ensuite : « Le meilleur partage, c'est une » bonne femme. » Et enfin, selon l'autorité de l'apôtre[1] : « Le » mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle. »

La Grâce divine nous a offert, dans notre royaume de France, une expérience mémorable de cette vérité, lorsque le roi Clovis, converti à la foi du Christ par les prières de son épouse plutôt que par les prédications des saints, asservit tout son royaume aux lois divines, afin que l'exemple des maîtres excitât les sujets à persévérer dans la prière. La parabole du Seigneur nous invite à cette persévérance.

« Que cet homme, dit-il, [2] persévère à frapper, et son » ami, qui ne lui donnerait rien parce qu'il est son ami, se lè- » vera pourtant à cause de cette importunité et lui donnera » autant (de pains) qu'il en a besoin. » C'est donc, pour ainsi dire, par cette importunité de prière, que Moïse, ainsi que je l'ai rapporté, adoucit la sévérité de la justice de Dieu et changea son arrêt.

Vous savez, ma très chère, avec quelle ardeur de charité autrefois votre communauté avait l'habitude de prier pour moi en ma présence; car, tous les jours, pour clore les Heures canonniales, elle offrait une prière à mon intention, et après avoir chanté l'antienne avec le répons, ajoutait les prières et la collecte suivantes :

Repons. Ne m'abandonnez pas et ne vous éloignez pas de moi, Seigneur. [3]

Vers. Soyez toujours prêt à me secourir, Seigneur. [4]

Oremus. Sauvez, Seigneur, votre serviteur, qui espère en vous. Seigneur, écoutez ma prière et que ma voix vienne jusqu'à vous. [5]

Prière. Seigneur, qui avez daigné, par la main de votre serviteur, rassembler en votre nom vos petites servantes, nous vous prions de lui accorder, ainsi qu'à nous, de persévérer dans votre volonté. Par notre Seigneur, etc.

[1] Saint Paul. *Ep. ad Cor.* I, 7. — [2] *Evang. S. Luc.* 11. — [3] *Psalm.* 37. — [4] *Psalm.* 85. — [5] *Psalm.* 101.

Maintenant que je suis éloigné de vous, le secours de vos prières m'est d'autant plus nécessaire que j'ai l'âme en proie à l'inquiétude d'un péril croissant. Je vous demande donc avec prière, je vous supplie avec instance de me prouver que votre véritable attachement pour moi existe toujours malgré mon absence, en ajoutant, à la fin des heures canoniales, cette formule d'oraison.

RÉPONS. Ne m'abandonnez pas, Seigneur, père et maître absolu de ma vie, afin que je ne tombe point en face de mes ennemis, et que mes ennemis ne se raillent pas de moi.

VERS. Saisissez vos armes et votre bouclier, et levez-vous pour ma défense, de peur que mes ennemis ne se réjouissent.

OREMUS. Sauvez, Seigneur, votre serviteur qui espère en vous. Envoyez-lui, Seigneur, le secours du Saint-Esprit; et, de votre montagne de Sion, protégez-le: soyez-lui, Seigneur, une forteresse contre ses ennemis. Seigneur, écoutez ma prière et que ma voix vienne jusqu'à vous.

PRIÈRE. Seigneur, qui avez daigné, par la main de votre serviteur, rassembler en votre nom vos petites servantes, nous vous prions de le protéger dans toutes les adversités et de nous le rendre sain et sauf. Par notre Seigneur, etc.

Si le Seigneur me livre aux mains de mes ennemis, et que ceux-ci, triomphans, me donnent la mort, ou bien si, par quelque accident, loin de vous je m'achemine vers le terme commun à tous les hommes, faites, je vous en conjure, transporter dans votre cimetière mon corps inhumé ailleurs ou gisant abandonné, afin que mes filles, que dis-je, mes sœurs en Jésus-Christ, ayant sans cesse mon tombeau sous les yeux, soient invitées à répandre pour moi plus de prières devant Dieu; car, pour une âme contrite et désolée de ses péchés, je ne pense pas qu'il y ait un séjour plus sûr et plus salutaire que celui qui est consacré au vrai Paraclet, c'est à dire au Consolateur, et qui s'honore de porter ce nom. En ou-

tre, je crois qu'aucun lieu de sépulture chrétienne, parmi les fidèles, n'est plus convenable que l'asile des femmes vouées au Seigneur. Ce sont des femmes qui, attentives à la sépulture de Jésus-Christ, l'embaumèrent de parfums précieux et la gardèrent, vigilantes autour du sépulcre et déplorant avec larmes la mort de l'époux, comme il est écrit : « Les femmes, » assises près du tombeau, se lamentaient en pleurant le Sei- » gneur. » Aussi furent-elles les premières consolées, en apprenant sa résurrection, par l'apparition et les paroles d'un ange, et ensuite elles méritèrent de goûter les joies de cette résurrection, lorsqu'il leur apparut deux fois lui-même, et de le toucher de leurs mains.

Enfin, ce que je vous demande par dessus toute chose, c'est que, vous qui vous montrez inquiète maintenant des dangers de mon corps, vous soyez désormais plus préoccupée du salut de mon âme. Vous prouverez, après ma mort, combien vous m'avez aimé pendant ma vie, en m'accordant le secours spécial de vos prières.

Vivez en paix et en santé, vous et vos sœurs ; vivez, mais en Jésus-Christ, et, je vous prie, souvenez-vous de moi.

III.

LETTRE

D'HÉLOISE A ABÉLARD.

SOMMAIRE.

Dans cette lettre, remplie de gémissemens et de douleur, Héloïse déplore sa malheureuse condition, celle de ses religieuses et celle d'Abélard lui-même, en prenant pour texte de ses lamentations le passage de la lettre précédente, dans lequel Abélard se résigne à sortir de cette vie. Elle se sert de sa plus tendre éloquence, et cette affliction qui s'exprime avec tant d'élégance, la rend encore plus aimable. Ses plaintes, plus douces que les chants du rossignol, arracheraient des larmes à des cœurs de fer, et les lecteurs les plus stoïques sont forcés de compatir aux malheurs d'Héloïse et d'Abélard. Elle gémit sur la fatale mutilation qui a ravi en même temps à Abélard son rôle de père, son nom de mari et l'ineffable bonheur de son épouse. Elle se plaint aussi de ses désirs brûlans et des voluptés délicieuses qu'elle a goûtées autrefois avec son Abélard, voluptés qu'elle a perdues depuis, et qu'elle ne retrouvera jamais. Ensuite elle rabaisse les apparences de sa piété et confesse que cette piété est plutôt simulée que sincère. Elle supplie donc Abélard de l'aider de prières, et elle repousse humblement ses louanges.

A son unique après Jésus-Christ, son unique en Jésus-Christ, à Abélard, Héloïse.

Je m'étonne, mon unique, que, malgré l'usage épistolaire, bien plus, contre l'ordre naturel des choses, vous ayez mis, en tête de votre lettre, mon nom avant le vôtre : [1] la femme

[1] Dans les lettres écrites en latin, la suscription, ou *salutation*, qu'on plaçait au commencement, répondait à l'adresse que l'on met aujourd'hui sur l'enveloppe et à la signature, accompagnée des formules affectueuses ou polies par lesquelles on finit les lettres.

avant l'homme, l'épouse avant le mari, la servante avant le seigneur, la religieuse avant le moine et le prêtre, la diaconesse avant l'abbé! Il est juste et convenable que les supérieurs, en écrivant à leurs égaux, placent les noms de ceux-ci avant leurs propres noms; mais quand ils écrivent à des inférieurs, les noms dans la suscription doivent être rangés suivant l'ordre de la dignité.

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons trouvé dans votre lettre un surcroît de désespoir, pour nous à qui elle aurait dû apporter des consolations : elle a fait couler les larmes qu'elle devait essuyer. Qui de nous, en effet, pouvait, sans fondre en pleurs, entendre lire le passage où vous dites, à la fin de cette lettre : « Que si le Seigneur me livre aux mains » de mes ennemis et que ceux-ci triomphans me donnent la » mort, etc. » O mon bien cher! comment avez-vous pu avoir une pareille pensée? comment avez-vous pu l'exprimer? Plaise à Dieu qu'il n'oublie jamais ses petites servantes, au point de permettre qu'elles vous survivent! Plaise à Dieu qu'il ne nous laisse pas une vie plus insupportable que tous les genres de mort! C'est à vous qu'il appartient de célébrer nos obsèques; à vous, de recommander nos âmes à Dieu; à vous, d'envoyer vers Dieu celles que vous lui avez rassemblées, afin que vous ne soyez plus troublé d'aucune inquiétude sur elles, et que dès lors vous nous suiviez avec d'autant plus de joie que vous serez plus tranquille sur notre salut.

Epargnez, je vous en prie, seigneur, épargnez-nous ces paroles qui nous font plus malheureuses encore, et ne nous enlevez pas, avant la mort, le peu de courage qui nous aide à vivre. A chaque jour suffit son mal, et le jour dont vous parlez, jour tout chargé d'amertume, apportera avec soi assez de deuil à celles de nous qu'il trouvera de ce monde : « A quoi bon, dit Sénèque,[1] appeler les maux et perdre la vie avant la mort? »

[1] *Marhob.* 34.

Vous nous priez, ô mon bien aimé ! si par quelque accident vous terminiez votre vie loin de nous, vous nous priez de faire apporter votre corps dans notre cimetière, afin que, votre souvenir nous étant toujours présent, vous recueilliez une plus abondante moisson de prières. Mais comment soupçonnez-vous que votre souvenir puisse jamais s'éloigner de nous? Sera-ce d'ailleurs le temps de prier, lorsque le bouleversement de notre âme ne nous laissera aucun répit? lorsque nous aurons perdu le sentiment de la raison et l'usage de la parole? lorsque notre esprit en délire, irrité, pour ainsi dire, plutôt que résigné devant Dieu, l'apaisera moins par des prières qu'il ne l'irritera par des reproches. Pleurer alors, telle sera notre occupation, malheureuses! mais nous ne saurons pas prier, et nous songerons à vous suivre, plutôt qu'à vous ensevelir, puisque, destinées à être ensevelies nous-mêmes, nous n'aurons pas la force de préparer votre sépulture. Quand nous aurons perdu notre vie, qui est toute en vous, dès que vous nous aurez quittées, nous ne pourrons plus vivre. Ah! plaise à Dieu que nous ne puissions vivre jusque là ! La pensée de votre mort est déjà une espèce de mort pour nous. Que serait-ce donc si cette mort réelle nous trouvait encore vivantes? Non, jamais, Dieu ne permettra que nous vous survivions, que nous vous rendions ces funèbres devoirs que nous attendons de vous-même comme un dernier service. C'est à nous de vous précéder dans la tombe, et non de vous suivre.

Epargnez-nous donc, je vous conjure, épargnez, surtout à moi qui suis toute à vous, ces cruelles paroles qui percent nos âmes comme avec des glaives de mort ! épargnez-moi ces prévisions de mort plus pénibles que la mort même !

Un cœur accablé de chagrin n'est pas en repos : un esprit plein de trouble ne peut s'adonner sincèrement à Dieu. Gardez-vous, je vous en conjure, de mettre obstacle à la divine mission que vous nous avez imposée. Lorsqu'un malheur est inévitable et qu'il traîne après soi une grande douleur, on doit

souhaiter qu'il arrive tout à coup, pour qu'il ne tourmente pas à l'avance, par des craintes inutiles, un infortuné que nulle prévoyance humaine ne peut secourir. C'est ce qu'un poète [1] a bien compris dans cette prière à Dieu :

« Que tes décrets soient soudains! que l'esprit humain soit aveugle en sondant l'avenir! que celui qui craint, puisse espérer. »

Si je vous perds, que me restera-t-il à espérer? Pourquoi demeurer dans ce pèlerinage de la vie, où je n'ai pas d'autre consolation que vous, où je n'ai pas d'autre bonheur que de savoir que vous vivez, puisque tous mes plaisirs terrestres me sont interdits, puisqu'il ne m'est pas même permis de jouir de votre présence qui pourrait du moins me rendre quelquefois à moi-même?

Oh! s'il m'était permis de dire que Dieu m'a été cruel en toute chose! O clémence inclémente! ô Fortune funeste! elle a épuisé contre moi seule tous ses efforts et tous ses traits, au point qu'elle n'en a plus pour ceux qu'elle voudrait frapper! Elle a vidé sur moi un plein carquois, en sorte que les autres ne redoutent déjà plus ses atteintes! Si quelque trait lui restait encore, il ne trouverait pas en moi la place d'une nouvelle blessure. Après tant de coups, elle craint seulement que la mort finisse mon martyre, et lorsqu'elle me tue sans cesse, elle redoute pourtant le moment de ma fin qu'elle précipite.

O la plus malheureuse des malheureuses! ô la plus infortunée des infortunées! Élevée par vous au dessus de toutes les femmes, n'ai-je obtenu cette haute distinction que pour souffrir davantage du terrible coup qui nous a brisés l'un et l'autre à la fois? Plus haut est le rang où l'on est monté, plus rude est la chute qui en fait descendre. Entre tant de femmes nobles et puissantes, laquelle a jamais surpassé ou égalé mon bonheur? laquelle aussi a pu tomber plus bas dans un abîme de douleur? Quelle gloire m'attendait en vous! quelle ruine

[1] Lucain, *Phars.* liv. II.

aussi m'est venue affliger en vous ! La Fortune, des deux côtés, est allée jusqu'à l'excès, sans garder de mesure dans les biens ni dans les maux. Pour me faire la plus malheureuse de toutes les femmes, elle m'avait faite auparavant la plus heureuse. Ah ! quand je pense à tout ce que j'ai perdu, les regrets pans lesquels je me consume ne peuvent jamais égaler les malheurs inouis qui m'ont accablée ; la douleur que je ressens de tant de pertes irréparables s'accroît de tout l'amour que j'avais pour ce qui m'a été ravi, et l'amertume d'un profond chagrin a succédé aux enivremens d'une volupté suprême.

Et, pour que l'outrage soulevât une plus vive indignation, tons les droits de l'équité ont été violés à notre égard. En effet, lorsque nous jouissions des délices d'un amour inquiet, et, pour me servir d'un terme plus expressif et moins honnête, lorsque nous nous livrions à la fornication, la sévérité divine nous a épargnés; mais quand nous avons légitimé cet amour illicite et couvert des voiles du mariage la honte de la fornication, la colère du Seigneur a rudement appesanti sa main sur nous, et notre lit purifié n'a pas trouvé grâce devant Celui qui en avait souffert si long-temps la souillure.

Pour des hommes surpris en adultère, c'eût été assez les punir, que de leur infliger le supplice que vous avez subi. Ce que d'autres méritent par l'adultère, vous l'avez encouru par ce mariage qui vous semblait une réparation de tous vos torts. Ce que les femmes adultères attirent à leurs complices, votre propre épouse vous l'a attiré, non pas même quand nous goûtions les plaisirs de l'amour, mais quand, séparés, pour un temps, nous vivions chastement, vous à Paris, dirigeant les Écoles, et moi, par votre ordre, à Argenteuil, dans la compagnie des religieuses. Nous nous étions ainsi séparés pour que nous nous consacrassions, vous, plus studieusement à vos Écoles, et moi, plus librement à la prière ou à la méditation des Saintes Écritures. C'est pendant cette vie si chaste

et si sainte que vous avez seul enduré un châtiment corporel que nous avions mérité ensemble également : vous fûtes seul pour la peine, nous étions deux pour la faute, et le moins coupable a porté tout le faix !

En vous humiliant pour moi, en m'élevant jusqu'à vous avec ma famille, vous nous aviez donné satisfaction, et vous ne deviez pas plus craindre de représailles de la part de ces traîtres, que de celle de Dieu. Oh ! que je suis malheureuse d'être née pour devenir la cause d'un grand forfait ! Faut-il donc que les femmes soient toujours le plus grand fléau des grands hommes ! Ainsi, doit-on se garder de la femme, comme il est écrit dans les *Proverbes* : [1] « Maintenant donc, ô mon fils ! écoute-moi et sois attentif aux paroles de ma bouche, pour que ton cœur ne se laisse point entraîner dans les voies de la femme, et ne t'égare point dans ses sentiers ; car elle en a blessé et renversé un grand nombre, et les plus forts ont été sacrifiés par elle. Les chemins de l'enfer conduisent de sa maison dans les profondeurs de la mort. » Et dans l'Ecclésiaste : [2] « J'ai considéré toutes choses avec les yeux de mon âme, et j'ai trouvé la femme plus amère que la mort, la femme semblable au filet des chasseurs: son cœur est un piége et ses mains sont des entraves. Celui qui est agréable à Dieu lui échappera ; mais le pécheur sera sa proie. »

D'abord, la première femme rendit esclave l'homme chassé du paradis, [3] et celle que le Seigneur avait créée pour le secours de l'homme, devient l'instrument funeste de sa perte Dalilah seule a vaincu ce Nazaréen, rempli de la force du Seigneur et dont un ange avait annoncé la naissance; et livré aux Philistins, privé de la vue, dans son désespoir, il s'est enseveli lui-même dans la ruine de ses ennemis. [4] Le plus sage de tous les hommes, Salomon, ce fut une femme [5] qui lui fit

[1] *Prov.* 7, 24. — [2] *Eccles.* 7,26. — [3] *Genes.* 3. — [4] Samson. *Judic.* 16. — [5] Une fille de Pharaon, roi d'Egypte.

perdre la raison ; et cette femme, qu'il avait épousée, le précipita dans un tel excès de folie, que lui-même, que le Seigneur avait choisi de préférence à David, son père, qui était pourtant un juste, pour bâtir le temple, tomba dans l'idolâtrie jusqu'à la fin de sa vie, abandonnant le culte divin qu'il avait célébré et enseigné dans ses paroles et ses écrits. [1] Le saint homme Job soutint une lutte pénible et persévérante contre sa femme qui l'excitait à blasphémer le Seigneur,[2] et le malin Tentateur savait très bien, pour l'avoir souvent éprouvé, que les femmes ont dans leurs mains la perte de leurs maris.

C'est le démon qui, étendant sur nous sa malice accoutumée, faute de pouvoir nous perdre par la fornication, a tenté de le faire par le mariage : il a fait le mal avec le bien, lui qui n'a pas eu le pouvoir de faire le mal avec le mal.

Pourtant, je rends grâces à Dieu de ce qu'il m'a préservée de commettre, de propos délibéré, les mêmes péchés que les femmes dont j'ai parlé, quoique ma tendresse pour vous ait servi la malice du démon. Mais si mon âme est pure de fait comme d'intention, et si mon consentement n'a été pour rien dans l'exécution de ce monstrueux attentat, j'avais auparavant commis tant de péchés, qu'ils ne me permettent pas de me croire tout à fait innocente de l'attentat et de son exécution. Oui, dès long-temps, en servant aux voluptés de vos amours charnels, moi-même j'ai mérité ce qui me fait gémir aujourd'hui, et ce sont là les suites de mes péchés passés. Il faut imputer toute mauvaise fin à de mauvais commencemens.

Plaise à Dieu que je fasse une pénitence digne de ce crime ! puissé-je, par la contrition d'une longue pénitence, participer, en quelque sorte, à la douloureuse blessure qu'on vous a infligée ! Ce que vous avez souffert un moment dans votre corps, il est juste que je le souffre toute ma vie dans mon âme contrite, et je croirai par là offrir, à vous, sinon à Dieu, une espèce de satisfaction.

[1] *Reg.* III, 2. — [2] *Job.* 2.

S'il faut vous avouer la faiblesse de mon âme misérable, je ne trouve pas de repentir qui puisse apaiser Dieu, que j'accuse toujours d'une bien grande cruauté à votre égard; j'offense Dieu par mon indignation contre sa Providence, plutôt que je ne le satisfais par ma pénitence : car est-ce là une pénitence de ses péchés, quelle que soit d'ailleurs l'affliction du corps, si l'âme conserve encore la volonté de pécher et brûle des mêmes désirs qu'auparavant? Sans doute il est facile de s'accuser soi-même en confessant ses péchés, et même d'affliger son corps par des austérités extérieures; mais il est très difficile d'arracher son âme aux tentations des plus douces voluptés. Voilà pourquoi le saint homme Job, après avoir dit avec raison : [1] « Je lancerai ma parole contre moi-même » (c'est à dire, je délierai ma langue et ouvrirai ma bouche par la confession pour accuser mes péchés), ajoute aussitôt : « Je parlerai dans l'amertume de mon âme. » Saint Grégoire,[2] citant ce passage, dit : « Il y en a beaucoup qui confessent leurs fautes à haute voix, mais qui ne savent pourtant pas gémir dans leur confession et qui disent en riant ce qu'ils devraient dire avec des larmes. Il faut donc que celui qui confesse ses péchés en les détestant, les confesse aussi dans l'amertume de son âme, afin que cette amertume soit elle-même la punition des fautes que la langue accuse par le conseil de l'esprit. »

Mais cette amertume de la vraie pénitence est si rare, que saint Ambroise a soin de le remarquer : [3] « Il est plus facile, dit-il, de trouver des cœurs qui ont conservé l'innocence, que d'en trouver qui aient fait pénitence. » Quant à moi, ces plaisirs de l'amour, auxquels nous nous livrions ensemble, m'ont été si doux, qu'ils ne peuvent me faire horreur ni sortir de ma mémoire! De quelque côté que je me tourne, ils se

[1] *Job*. 10. — [2] *Moral. in Job.*, l. IX, c. 23 et 24. — [3] *Lib. de Pænit.*, c. 10.

présentent toujours à mes yeux avec d'ardens désirs, et leurs illusions n'épargnent pas même mon sommeil.

Au milieu des cérémonies mêmes de la messe, où la prière doit être la plus pure, les images licencieuses de ces plaisirs captivent tellement ce misérable cœur, que je suis plus occupée de leurs turpitudes que de l'oraison. Lorsque je devrais gémir sur les péchés que j'ai commis, je soupire plutôt après ceux que je ne peux pas commettre.

Et non seulement ce que nous avons fait, mais encore les lieux et les temps où nous fûmes heureux ensemble, sont gravés si avant dans mon cœur avec votre souvenir, que j'éprouve les mêmes impressions de bonheur qui me poursuivent et me troublent jusque dans mon sommeil.

Souvent les pensées de mon cœur sont trahies par l'agitation de mon corps, et je ne sais pas retenir des paroles imprudentes. Oh! ne suis-je pas vraiment malheureuse? et que cette plainte d'une âme gémissante est bien faite pour moi! « Oh! infortuné que je suis! qui me délivrera de ce corps déjà mort? [1] » Plût à Dieu que je pusse ajouter avec vérité : « C'est la grâce de Dieu par Jésus-Christ, notre Seigneur. »

Cette grâce, ô mon bien cher! vous est venue plutôt qu'à moi, et, salutaire à ces souffrances, une seule blessure de votre corps a guéri toutes celles de votre âme; là où Dieu avait paru plus hostile contre vous, il s'est montré plus propice, ainsi qu'un fidèle médecin qui ne ménage pas la douleur au malade, pourvu qu'il le sauve.

Mais chez moi ces aiguillons de la chair s'irritent davantage par les feux d'une jeunesse ardente au plaisir et par l'expérience que j'ai faite des plus enivrantes voluptés. Ce sont autant d'ennemis qui me livrent de continuels assauts, et la nature qu'ils assiègent reconnaît sa faiblesse.

Ils me proclament chaste, ceux qui ne me savent pas hypocrite! ils prennent la pureté de la chair pour de la vertu,

[1] *Ep. ad Rom.* 7.

quoique la vertu soit l'affaire de l'âme et non du corps. On m'accorde des louanges parmi les hommes ; mais je n'en mérite pas devant Dieu, qui sonde les cœurs et les reins, et qui voit dans le secret des cœurs.

Je passe pour une femme religieuse, dans ce temps où la plus grande part de la religion n'est que de l'hypocrisie, dans ce temps où l'on exalte par dessus tout quiconque ne blesse pas l'opinion.

Et peut-être est-il louable et, je dirai presque, agréable à Dieu, de ne point scandaliser l'Église par l'exemple des actions extérieures, quelle qu'en soit d'ailleurs l'intention; car du moins ce n'est pas une occasion aux infidèles de blasphémer le nom du Seigneur, et aux libertins, d'insulter la sainteté de notre profession. Cela même est un don de la Grâce divine, et nous en tirons l'avantage, non seulement de faire le bien, mais encore d'empêcher le mal. Mais ce premier pas doit être suivi d'un autre ainsi qu'il est écrit : « Éloigne-toi du mal et fais le bien. » Et encore observerait-on en vain ce précepte si l'on n'était dirigé par l'amour de Dieu.

Dans tous les états de ma vie, Dieu le sait, j'ai plus appréhendé de vous offenser que d'offenser Dieu lui-même, et je désire vous plaire bien plus qu'à lui. Votre commandement, et non une vocation divine, m'a déterminée à prendre l'habit monastique. Voyez quelle infortunée et misérable vie je mène, si je fais sans fruit tant de sacrifices, moi qui ne dois point avoir de récompense dans le ciel ! Long-temps ma dissimulation vous a trompé comme les autres, puisque l'hypocrisie vous a semblé de la religion, puisque, vous recommandant à mes prières, vous réclamez de moi ce que j'attends de vous.

N'ayez pas, je vous conjure, une si haute opinion de moi, et ne cessez de me secourir par vos prières : ne me croyez pas guérie, et ne m'enlevez pas le bienfait du remède ; ne me croyez pas riche, et ne retardez pas l'aumône qui m'est nécessaire ; ne me croyez pas forte, et soutenez-moi toute

chancelante, avant que je sois tombée. La flatterie a été funeste à plusieurs, en leur ôtant l'aide dont ils avaient besoin. Le Seigneur nous crie par la bouche d'Isaïe : [1] « O mon peuple ! ceux qui t'élèvent aux nues, te trompent et gâtent le chemin de tes pas. » Et par la bouche d'Ezéchiel : [2] « Malheur à vous ! Posez des coussins sous les coudes, et des oreillers sous la tête de tout un siècle, pour abuser les âmes ! » Et cependant Salomon dit aussi : [3] « Les paroles des sages sont comme des dards et des clous enfoncés profondément, qui ne savent pas sonder une plaie, mais qui l'écorchent. »

Ainsi donc, je vous prie, cessez vos louanges, pour ne pas commettre un mensonge et contracter la honteuse tache de la flatterie. Si vous soupçonnez qu'il y ait quelque peu de bien en moi, craignez, en le louant, de le voir disparaître au souffle de la vanité. Un médecin habile ne juge pas une maladie interne par l'examen de quelques signes extérieurs. Tout ce qui est également commun entre les élus et les réprouvés, n'a aucune espèce de mérite devant Dieu. Tels sont ces beaux dehors que les saints eux-mêmes ne recherchent pas avec autant de soin que les hypocrites.

Le cœur de l'homme est mauvais et impénétrable. [4] Qui le connaîtra ? Il y a des voies de l'homme qui paraissent droites, mais elles conduisent souvent à la mort. Le jugement de l'homme est téméraire dans tout ce qui est réservé à l'examen de Dieu. Aussi, est-il écrit : [5] « Vous ne louerez pas l'homme durant sa vie ; » car si vous louez un homme, vous pouvez faire, en le louant, qu'il ne soit déjà plus louable.

La louange que vous m'adressez est donc pour moi d'autant plus dangereuse, qu'elle m'est plus agréable : je me sens enivrée et captivée par elle, moi qui mets mon étude à vous plaire en toute chose. Ayez, je vous conjure, plus de crainte que de confiance à mon sujet, afin que votre sollicitude me vienne en aide. Hélas ! c'est maintenant qu'il faut craindre,

[1] *Isaïe*, 3. — [2] *Ezech.* 13. — [3] *Eccles.* 12. — [4] *Hierem.* 17. — [5] *Eccles.* 11

puisque vous n'êtes plus là pour donner un aliment à ma passion !

Je ne veux pas que, pour m'exhorter à la vertu et m'encourager à la lutte, vous me disiez : [1] « La vertu s'élabore » dans la faiblesse. » Et : [2] « Il ne sera pas couronné, celui » qui n'aura pas combattu loyalement. » Je ne cherche pas la couronne de la victoire ; ce m'est assez d'éviter le péril : il est plus sage de l'éviter que de faire la guerre. Dans quelque coin du paradis que Dieu me place, il aura fait assez pour moi : là, personne n'enviera autrui, parce que chacun sera content de son sort.

Pour donner à mon opinion la force d'une grande autorité, écoutons saint Jérôme : [3] « J'avoue ma lâcheté : je ne veux pas combattre dans l'espoir de la victoire, de peur de la perdre. » A quoi bon abandonner ce qui est certain, et poursuivre ce qui ne l'est pas ?

[1] *Ep. ad Cor.* II, 12. — [2] *Ep. ad Tim.* II, 2. — [3] *Advers. Vigil.*

IV

LETTRE

D'ABÉLARD A HÉLOISE.

SOMMAIRE.

Abélard divise adroitement sa réponse en quatre points, auxquels il fait concorder la lettre précédente d'Héloïse; il déduit ses raisons sur chaque point, non pas tant pour s'excuser lui-même, que pour instruire Héloïse, l'exhorter, la consoler. Premièrement, il déclare le motif qui lui avait fait mettre le nom d'Héloïse avant le sien dans sa lettre. Secondement, sur ce qu'il avait fait mention de divers événemens et du péril de mort qui le menace, il proteste qu'elle-même l'avait adjuré de ne rien lui cacher. Troisièmement, il approuve Héloïse de mépriser les louanges, pourvu que ce mépris soit sincère et dégagé du désir d'être loué. Quatrièmement, il s'étend fort au long sur la circonstance qui leur a fait embrasser ensemble la vie monastique. Quant à la blessure infligée a une partie obscène de son corps, blessure qu'elle avait déplorée avec tant d'amertume, il en atténue l'importance, comme un philosophe, et il lui démontre que cette blessure, très salutaire à tous deux, peut être une source de biens, eu égard aux actes honteux de la chair. Il exalte même, à cause de sa catastrophe, la sagesse et la clémence divines. Il termine cette lettre par une petite oraison, afin que les religieuses du Paraclet rendent Dieu propice à Héloïse et à Abélard.

A l'épouse de Jésus-Christ, le serviteur du même Jésus-Christ.

Votre dernière lettre, souvenez-vous en, consiste en quatre points principaux, par lesquels vous avez exprimé l'ensemble de vos griefs : Premièrement, vous vous plaignez de ce que contre l'usage épistolaire et même contre l'ordre naturel des choses, j'ai mis votre nom avant le mien dans la suscription de la lettre que je vous ai adressée; secondement, vous vous plaignez de ce que, quand j'aurais dû vous apporter des consolations, je n'ai fait qu'augmenter votre douleur et raviver

les larmes que je devais essuyer, savoir en écrivant ceci : « *Que* » *si le Seigneur me livre aux mains de mes ennemis, et* » *que ceux-ci triomphans me donnent la mort*, etc. ; » troisièmement, vous renouvelez votre ancienne et continuelle plainte contre la Providence au sujet de notre retour vers Dieu et de la cruelle trahison exercée sur mon corps; en dernier lieu, vous opposez votre propre accusation aux louanges que je vous ai données, et vous me suppliez avec instances de ne pas les réitérer.

J'ai résolu de répondre à chacune de ces objections, moins pour m'excuser que pour vous instruire et vous exhorter, afin que vous vous rendiez de meilleur cœur à mes demandes, quand vous aurez compris qu'elles sont très raisonnables. Vous m'écouterez plus volontiers en ce qui vous concerne, si vous me trouvez moins blâmable dans ce qui me regarde ; enfin, vous hésiterez à dédaigner mes conseils, quand vous verrez que je ne mérite pas vos reproches.

A l'égard de cette suscription, où, comme vous dites, l'ordre est renversé, j'ai agi suivant votre avis, si vous y réfléchissez bien ; car, ne convenez-vous pas vous-même, avec tout le monde, que, lorsqu'on écrit à des supérieurs, leurs noms doivent être écrits les premiers ? Eh bien ! sachez que vous êtes devenue ma supérieure, et que vous avez commencé à être ma dame, dès que vous fûtes l'épouse de mon Seigneur, selon ces paroles de saint Jérôme, écrivant à Eustochie : [1] « J'écris » donc à ma dame, car je dois appeler ma dame celle qui a » épousé mon Seigneur. » Quel heureux changement dans votre mariage ! vous, épouse du plus misérable des hommes, vous êtes montée dans la couche du plus grand des Rois, et, par l'honneur de ce choix, vous vous élevez, non seulement au dessus de votre premier mari, mais au dessus de tous les serviteurs de ce Roi divin. Ne vous étonnez donc pas si je me recommande, vivant ou mort à vos prières : il est constant,

[1] *Epist.* 22.

d'après le droit commun, que les épouses qui intercèdent leurs seigneurs, ont plus de crédit que la famille entière; il est constant que la maîtresse doit l'emporter sur les esclaves. C'est un modèle que leur offre la reine et l'épouse du souverain Roi, représentée soigneusement dans le Psaume où il est dit : [1] « La » reine s'asseoit à votre droite. » Ce qui signifie clairement qu'unie à son époux par un intime lien, elle se tient à ses côtés et marche au même rang que lui, tandis que les autres restent à distance ou le suivent de loin.

Pénétrée de l'excellence de ses prérogatives, l'épouse du Cantique des Cantiques, cette Éthiopienne, pour ainsi dire, que Moïse épousa, s'écrie avec fierté : [2] « Je suis noire, mais belle, » filles de Jérusalem : c'est pourquoi le Roi m'a chérie et m'a » introduite dans sa couche. » Et ailleurs : « N'ayez pas égard » à ce que je suis brune, parce que le soleil m'a donné cette » couleur. »

Ces paroles dépeignent en général l'âme contemplative qui est appelée spécialement l'épouse de Jésus-Christ; et elles se rapportent d'autant plus exactement à vous, que l'habit que vous portez leur est conforme : car ce vêtement noir, d'étoffe grossière, semblable au lugubre appareil de ces bonnes veuves gémissant sur la mort de leurs époux bien-aimés, montre aux yeux, suivant l'Apôtre, [3] que vous êtes vraiment veuves et désolées, et, comme telles, entretenues aux frais de l'Église. La douleur de ces veuves qui pleuraient leur époux crucifié, est peinte en ces termes par l'Écriture : [4] « Les femmes as- » sises près du sépulcre, se lamentaient en pleurant le Sei- » gneur. »

Or cette Éthiopienne est noire de peau, et elle paraît, à ne juger que les dehors, moins belle que les autres femmes; mais elle ne leur est pas inférieure en beautés cachées, et même, en quelques parties, elle est plus belle et plus blanche, comme

[1] *Psalm.* 44. — [2] *Cant.* 1. — [3] Saint Paul. *Ep. ad Tim.* I, 5. — [4] *Evang. S. Matth.* 27.

pour les os et les dents. La blancheur de ses dents est louée par l'époux lui-même, lorsqu'il dit : [1] « Ses dents sont plus » blanches que le lait. » Ainsi, elle est noire au dehors, mais belle au dedans, parce que dans cette vie les fréquentes adversités et les tribulations dont elle est affligée corporellement, noircissent la surface de sa peau, selon cette parole de l'Apôtre : « Ceux qui veulent pieusement vivre en Jésus-Christ, souf» friront la persécution. » Comme le blanc est l'emblème du bonheur, le noir est, à juste titre, celui de l'adversité. Au dedans, elle est blanche jusque dans ses os, parce que son âme brille de vertus, ainsi qu'il est écrit : [2] « Toute la gloire de la » fille du Roi vient de l'intérieur. »

Or, les os, qui sont intérieurs, environnés de chair au dehors, font la force et la vigueur de cette chair qu'ils soutiennent ; ne représentent-ils pas bien l'âme qui, vivifiant le corps où elle réside, le soutient, le fait agir, le dirige et le maintient en santé ? La blancheur et la beauté de l'âme, ce sont les vertus dont elle est ornée.

Elle est noire à l'extérieur, parce que, dans cette vie de passage où elle est exilée, elle se résigne à être abjecte et humiliée, jusqu'à ce qu'elle s'élève dans cette autre vie qui est cachée comme le Christ dans le sein de Dieu, céleste patrie qui lui appartient.

Le soleil a change ainsi sa couleur, parce que l'amour de son divin Époux l'humilie et la crucifie de tribulations, de peur que la prospérité ne l'enorgueillisse ; il change sa couleur, c'est à dire il la rend différente des autres femmes qui aspirent aux biens terrestres et cherchent la gloire du siècle, afin qu'elle ressemble, par son humilité, aux lis de la vallée,[3] et non aux lis des montagnes, comme ces vierges folles qui, toutes orgueilleuses de leur pureté charnelle et de leur continence apparente, sont brûlées intérieurement par le souffle embrasé des tentations.

Genes. 49. — [2] *Psalm.* 44. — [3] *Cant.* 3.

C'est avec raison que, s'adressant aux filles de Jérusalem, c'est à dire aux fidèles qui, à cause de leurs imperfections, méritent plutôt le nom de filles que celui de fils, elle leur dit : « N'ayez pas égard à ce que je suis brune, parce que le soleil » a changé ma couleur. » C'est comme si elle eût dit plus clairement : « Si je m'humilie ainsi et supporte mes adver» sités avec tant de force, ce n'est point par un effet de ma » propre vertu, c'est par la grâce de Celui que je sers. » Bien autrement font les hérétiques et les hypocrites qui, tant qu'ils se trouvent sous les regards des hommes', s'humilient profondément dans l'espoir d'une gloire mondaine et font une vaine parade de patience. Cette humilité et les souffrances volontaires qu'ils supportent, ont de quoi nous étonner beaucoup : car ne sont-ils pas les plus misérables de tous les hommes, eux qui renoncent aux biens de la vie présente comme à ceux de la vie future ?

Aussi, considérant leur sort attentivement, l'épouse dit : « Ne soyez pas surpris de ce que je fais ceci. » Mais il faut s'étonner de la conduite de ceux-là qui, ambitionnant avec ardeur les louanges mondaines, se privent de toutes les ressources du monde, et ne sont pas moins malheureux ici-bas que dans l'éternité. Telle est la chasteté de ces vierges folles qui sont écartées du seuil de l'Époux.[1]

C'est encore à bon droit qu'elle se dit aimée et introduite dans la chambre du Roi, parce qu'elle est noire et belle, comme il est écrit. La chambre du Roi signifie la retraite et le repos de la contemplation, cette couche enfin, dont elle dit ailleurs : [2] « Durant les nuits, j'ai cherché dans ma couche Celui » que mon âme chérit. » Car la couleur noire qui nuit à sa beauté, recherche l'ombre plutôt que la lumière, le mystère plutôt que la publicité. Cette épouse est mieux faite pour les plaisirs secrets de son mari, que pour flatter son amour-propre

[1] *Evang. S. Matth.* 5. — [2] *Cant.* 3.

en public; elle préfère qu'on la sente au lit plutôt qu'on la voie à table.

Et il arrive souvent que la peau des femmes noires, quoique plus désagréable à la vue, est aussi plus douce au toucher; le plaisir que donne leur amour est aussi plus vif et plus délicieux dans le particulier que devant le monde; et leurs maris, pour se plaire avec elles, ne les mènent pas dans les assemblées, mais les font entrer dans la chambre à coucher.

Selon cette métaphore, l'épouse spirituelle, après avoir dit: « Je suis noire, mais belle, » ajoute aussitôt: « Voilà pourquoi » le Roi m'a aimée et m'a introduite dans sa chambre. » Donnant ainsi une raison à chaque chose: « Parce que je suis belle, » il m'a aimée; parce que je suis noire, il m'a introduite. » Belle au dedans, comme je l'ai dit, par les vertus que l'époux chérit; noire au dehors, par les adversités des tribulations corporelles.

Or, cette noirceur des tribulations corporelles écarte facilement de l'amour des choses terrestres les cœurs des fidèles et les élève facilement aux désirs de l'éternelle vie; elle les attire hors du tumulte du siècle, dans le secret de la contemplation. C'est ainsi que saint Paul embrassa la même vie que nous, c'est à dire la vie monacale, comme l'a écrit saint Jérôme. [1]

Cette humilité de nos vêtemens grossiers est aussi plus en harmonie avec la retraite qu'avec le monde, et il nous faut garder la pauvreté et la solitude qui conviennent surtout à notre profession; car on est excité à paraître en public par ce luxe et cette recherche de toilette, auxquels personne n'aspire, suivant saint Grégoire, [2] que pour satisfaire un vain orgueil et jouir des pompes du siècle: « Personne, dit-il, ne se pare » pour rester caché, mais pour se montrer aux regards des » autres. »

[1] *Vita S. Pauli.* — [2] *Hom.* XL, *in Luc.* 16.

Quant à cette chambre à coucher où l'épouse fût introduite, c'est celle que l'Époux lui-même assigne à la prière dans l'Évangile, en disant : [1] « Ne prie pas sur les places et dans les lieux » publics, comme font les hypocrites. » Il entend par cette chambre un endroit secret, dans lequel, loin des tumultes et de la vue du siècle, on puisse prier plus tranquillement et plus purement. Tels sont les sanctuaires des solitudes monastiques où la Règle ordonne de clore la porte, c'est à dire de fermer toutes les issues, de peur que la pureté de l'oraison ne soit troublée par quelque événement extérieur et que notre œil ne cause la perte de notre âme.

Ce conseil, ou plutôt ce divin précepte, a, parmi les gens de notre habit, nous en gémissons, beaucoup de contempteurs qui, ouvrant les cloîtres et le chœur de leur église, lorsqu'ils célèbrent les saints offices, se montrent en spectacle aux yeux des hommes et des femmes, et revêtent, dans ces cérémonies solennelles, leurs plus précieux ornemens, de même que les mondains qui viennent les contempler. A leur avis, la fête est d'autant mieux célébrée qu'on y étale plus de pompe extérieure et que les offrandes y sont plus abondantes. Leur misérable aveuglement est si contraire à la religion des pauvres de Jésus-Christ, que nous le passons sous silence pour éviter le scandale d'en parler. Semblables aux Juifs, ils suivent leur habitude pour seule règle; ils annihilent, avec leurs traditions, les commandemens de Dieu, car ils font, non pas ce qu'ils doivent, mais ce qu'ils ont coutume de faire. Pourtant, comme saint Augustin le remémore, [2] le Seigneur a dit : « Je suis la » vérité. » Et non pas : « Je suis l'habitude. »

Se recommande qui voudra à ces prières qui se font ainsi les portes ouvertes ! Mais vous, que le Roi céleste lui-même a introduites dans sa chambre et qui reposez dans ses embrassemens, vous vous donnez à lui tout entières, la porte toujours

[1] *Evang. S. Matth.* 6. — [2] *De Bapt. cont. Donat.* VI, 3.

close ; et comme vous êtes unies intimement à lui, selon ces paroles de l'Apôtre : [1] « Celui qui s'unit au Seigneur ne fait plus » qu'un esprit avec lui. » J'ai foi que votre prière est plus pure et plus efficace, et j'implore avec d'autant plus d'ardeur son secours. Je crois aussi qu'elle trouvera pour moi un redoublement de ferveur, puisque nous sommes liés ensemble par un tendresse mutuelle.

Que si, en vous parlant du péril qui me menace et de la mort que je crains, je vous ai trop émue, je ne l'ai fait que d'après votre demande, bien plus, votre sollicitation; car la première lettre que vous m'avez adressée renferme ce passage : « Au nom du Christ même qui semble encore vous » protéger, nous qui sommes ses petites servantes ainsi que » les vôtres, nous vous conjurons de daigner nous apprendre, » par de fréquentes lettres, quels sont les naufrages au milieu » desquels vous êtes encore ballotté, afin que nous, qui » vous restons seules au monde, soyons participantes à votre douleur ou à votre joie. Ordinairement, c'est procurer » de la consolation à un affligé que de s'affliger avec lui, et un » fardeau soutenu par plusieurs est moins lourd à porter. »

Pourquoi donc me reprochez-vous de vous avoir fait participer à mes angoisses, lorsque vous-même m'y avez obligé par vos sollicitations? Est-ce que, dans la désolation qui tourmente ma vie, vous auriez le cœur de vous réjouir ? Ne voulez-vous pas être compagne de ma douleur, mais seulement de ma joie ? Voulez-vous ne pas pleurer avec ceux qui pleurent, mais rire avec ceux qui rient ? La plus grande différence qui existe entre les vrais et les faux amis, c'est que les uns s'associent à l'adversité, les autres à la prospérité.

Cessez de m'accuser, je vous en prie, et réprimez des plaintes qui sont bien loin de sortir des entrailles de la charité. Si vous persistez dans ces injustes plaintes, pardonnez-moi, placé

[1] Saint Paul. *Ep. ad Cor.* 16.

que je suis dans une si périlleuse extrémité et dans un déses-poir continuel, pardonnez-moi d'être inquiet du salut de mon âme et d'y pourvoir lorsque je le puis encore.

Certes, si vous m'aimez véritablement, vous ne prendrez pas en haine cette prévoyance de ma part; et même, si vous aviez quelque espérance de voir la miséricorde divine s'étendre sur moi, vous souhaiteriez davantage que je fusse délivré des misères de cette vie, que vous savez vous-même intolérables. Soyez certaine que, si quelqu'un me délivre de cette vie, il m'arrachera d'un abîme de maux. J'ignore les peines qui m'attendent hors de ce monde, mais je sais bien toutes celles dont je serai affranchi.

Une vie malheureuse a toujours une heureuse fin, et quiconque compatit véritablement aux douleurs des autres et en souffre avec eux, désire qu'elles finissent, et, eût-il beaucoup à perdre, il consulte moins, s'il aime sincèrement ceux qu'il voit affligés, son propre intérêt que l'avantage de ses amis. Ainsi une mère, voyant languir son fils, désire que la mort vienne mettre fin à cette langueur qu'elle-même ne peut plus supporter; elle aime mieux être privée de son enfant que de partager avec lui ses souffrances. Qui de nous, quoique la présence d'un ami soit bien douce, ne consentirait à savoir son ami heureux et absent, plutôt que de le voir présent et malheureux; car, si l'on ne peut venir en aide à ses misères, on n'a pas le courage d'en être témoin.

Quant à vous, ma présence, si misérable qu'elle soit, ne vous est pas même permise, puisque je suis désormais étranger à tout ce qui peut vous être avantageux. Je ne sais pas pourquoi vous préférez que je vive misérablement, lorsque je m'estimerais heureux de mourir; et si vous souhaitez que mes misères se prolongent au profit de vos propres intérêts, vous êtes moins mon amie que mon ennemie, et si vous craignez de le paraître, de grâce, comme je vous l'ai déjà dit, cessez vos plaintes.

Toutefois je vous approuve de désapprouver les louanges que je vous ai données, et, par cela même, vous vous en montrez plus digne; car il est écrit : [1] « Le juste est d'abord l'accusateur de lui-même. » Et : [2] « Quiconque s'humilie, s'élève. » Fasse le Ciel que votre esprit soit d'accord avec votre lettre! et, s'il en est ainsi, votre modestie est trop vraie pour que mes éloges y aient porté atteinte. Mais pensez-y, je vous conjure : ne cherchez pas la louange en faisant semblant de fuir la louange et ne repoussez pas des lèvres ce que vous appelez du fond de l'âme. C'est à ce sujet que saint Jerôme écrivait, entre autres choses, à Eustochie [3] : « Naturellement nous som-» mes conduits au mal; nous prêtons volontiers l'oreille à nos » flatteurs, et quoique nous nous reconnaissions indignes d'être » loués et qu'une feinte rougeur se répande sur notre visage » à ces éloges, notre cœur en tressaille de joie. »

Telle est la ruse de l'aimable Galathée, décrite par Virgile, cette Galathée qui exprimait ses désirs par la fuite, et qui excitait davantage l'ardeur de son amant en feignant de la repousser. « Elle fuit vers les saules, dit-il, mais elle a bien soin qu'on la voie.[4] » Avant de se cacher, elle a soin qu'on l'ait vue fuir, afin que cette fuite, qui semble mettre obstacle à sa rencontre avec le jeune homme, les rapproche plus vite l'un de l'autre. Ainsi, lorsque nous avons l'air de fuir la louange des hommes, nous l'aimons davantage, et quand nous feignons de vouloir nous cacher, de peur que quelqu'un ne découvre ce qui mérite d'être loué en nous, c'est une manière adroite d'encourager d'autant les éloges des imprudens qui nous en jugent plus dignes.

Et je cite là ce qui arrive souvent, non que je vous soupçonne d'une pareille feinte, vous dont l'humilité ne me permet aucune espèce de doute; mais je veux que vous vous gardiez de ces paroles qui laisseraient supposer à ceux qui vous

[1] *Prov.* 18.— [2] *Evang. S. Luc.* 18.— [3] *Ep.* XXII, *ad Eustoch.*— [4] *Ecl.* 3.

connaissent moins que moi, que vous cherchez la gloire, comme dit saint Jerôme, en la fuyant. Jamais un éloge de ma part ne vous enflera le cœur, mais il vous inspirera une salutaire émulation pour mieux faire, et vous mettrez plus d'ardeur à mériter mes louanges en vous efforçant davantage de me plaire. Mes éloges ne sont pas une garantie de votre piété, et vous ne devez pas en tirer un sujet d'orgueil, car il ne faut pas plus croire l'approbation de ses amis que le blâme de ses ennemis.

Il reste enfin à vous parler de cette ancienne et continuelle plainte que vous adressez à Dieu sur les circonstances de notre conversion, lorsque vous devriez plutôt le glorifier que l'accuser. J'avais pensé que depuis long-temps l'amertume de votre âme s'était dissipée sous l'influence de la divine miséricorde : amertume dangereuse, qui attaque le corps en même temps que l'âme, et qui m'atteint aussi en vous rendant plus malheureuse. Si, comme vous le dites, votre envie est de me plaire en toute chose, faites donc en sorte, non seulement pour me plaire, mais encore pour m'épargner un véritable supplice; faites en sorte de déposer cette amertume : sans cela, vous ne pouvez me plaire ni parvenir avec moi à la béatitude éternelle. Souffrirez-vous que j'y aille sans vous, vous qui jurez de me suivre jusqu'aux enfers? Appelez la religion à votre aide, de peur d'être séparée de moi, alors que je m'en vais à Dieu, comme vous le croyez; prenez courage, en songeant que nous allons dans un lieu bienheureux où nous serons réunis au sein d'une parfaite félicité; souvenez-vous de ce que vous avez dit, souvenez-vous de ce que vous avez écrit au sujet des circonstances mêmes de notre conversion, dans laquelle Dieu s'est montré certainement plus miséricordieux que cruel envers moi. La manière dont le Ciel m'a traité ne doit pas vous déplaire, puisqu'elle m'est très profitable, et à vous pareillement, si la violence de votre douleur ne vous empêche pas d'entendre la voix de la raison. Ne vous affligez

pas d'être cause d'un si grand bien, et ne doutez pas que Dieu vous ait créée exprès pour cela. Ne vous plaignez pas de ce que j'ai supporté, à moins que les souffrances des martyrs et la mort de Jésus-Christ ne vous contristent, tout avantageuses qu'elles soient pour eux et pour nous. Et, si j'eusse mérité un semblable traitement, vous en auriez donc moins souffert, vous seriez donc plus résignée? Ah ! s'il en était ainsi, mon malheur vous toucherait de plus près, car il serait plus ignominieux pour moi et plus glorieux pour mes ennemis : la juste peine qu'ils m'auraient infligée serait leur éloge, et ma faute ne me vaudrait que du mépris. Personne ne les accuserait du fait, car personne ne serait ému de compassion pour moi.

Cependant, pour adoucir l'amertume de votre douleur à ce sujet, je vous montrerai la justice et l'utilité de ce qui est arrivé. Je vous montrerai que Dieu a été plus offensé depuis notre mariage que quand nous vivions dans le désordre. Rappelez-vous qu'après ce mariage qui sanctifia notre union, pendant que vous étiez retirée dans le couvent des religieuses d'Argenteuil, je suis allé, un certain jour, vous visiter secrètement, et là, faute d'un autre endroit où nous pussions être libres, ce fut dans le réfectoire même que nous nous abandonnâmes aux dérèglemens de notre libertinage. Souvenez-vous, dis-je, de ce que nous avons eu l'impudence de faire dans un lieu si respectable et consacré à la Vierge? N'eussions-nous pas commis d'autres péchés, celui-là seul était bien digne de la vengeance la plus éclatante. Comptez-vous pour rien les anciennes débauches et les désordres abominables qui ont précédé notre mariage? Et cette insigne trahison que j'ai commise à cause de vous envers votre oncle, lorsque j'étais reçu comme son hôte dans sa maison? Qui ne jugera pas que j'ai été trahi justement par celui-là que j'avais trahi auparavant avec tant d'impudeur? Pensez-vous que la souffrance passagère de cette blessure ait suffi à l'expiation de si grands crimes? Que dis-je? de si grands péchés devaient-ils mériter tant

de bienfaits? Croyez-vous que, devant la justice de Dieu ce que j'ai souffert soit suffisant pour effacer la profanation d'un lieu consacré à sa sainte Mère? Certes, si je ne me trompe grossièrement, cette plaie très salutaire compte moins pour châtiment de mes fautes que la continuité des maux que je supporte aujourd'hui.

Vous savez aussi que, pendant votre grossesse, je vous ai envoyée dans mon pays, revêtue d'un habit de religieuse, et que, par ce déguisement, vous vous êtes jouée de la profession que vous avez embrassée depuis. D'après cela, voyez si la Justice divine ou plutôt la Grâce n'avait pas lieu de vous entraîner malgré vous dans l'état monastique dont vous vons étiez fait un jeu : car la Grâce a voulu que vous expiassiez sous cet habit la faute que vous aviez faite en le prenant, afin que la vérité du fait porte remède au mensonge de votre déguisement et amende cette fraude sacrilége.

Que si à la justice divine vous voulez ajouter notre propre intérêt, vous pourrez reconnaître que c'est la grâce de Dieu et non sa justice qui veillait alors sur nous. Remarquez, ô ma chère! remarquez que le Seigneur, avec les filets de sa miséricorde, nous a retirés des profondeurs d'une mer bien périlleuse! il nous a sauvés du gouffre de Carybde, en dépit de nous-mêmes, dans le naufrage, afin que l'un et l'autre nous pussions nous écrier à la fois : [1] « Le Seigneur s'inquiète de » moi! » Pensez et repensez aux périls dans lesquels nous étions tombés, périls dont le Seigneur nous a délivrés, si grands qu'ils fussent. Racontez sans cesse, avec mille actions de grâce, les grandes choses que le Seigneur a faites pour le salut de notre âme, [2] et consolons par notre exemple les pécheurs qui désespèrent de sa bonté, afin qu'ils sachent tous ce qui est réservé aux fidèles qui demandent et qui prient, puisque tant de grâces sont accordées à des cœurs endurcis

[1] *Psalm.* 39. — [2] *Psalm.* 65.

dans le péché et la rébellion. Pesez le mystérieux décret de la clémence divine, et observez avec quelle miséricorde le Seigneur a permis dans ses jugemens l'attentat dont j'ai été victime ; observez avec quelle sagesse il s'est servi des méchans pour changer l'impiété en piété, de manière qu'une blessure, infligée justement à une seule partie de mon corps, guérît deux âmes à la fois. Comparez le danger et la délivrance ; comparez la maladie et le remède. Recherchez les causes de tant d'indulgence et admirez les effets de la miséricorde.

Rappelez-vous à quelles turpitudes mon insatiable libertinage tenait nos corps asservis, puisque ni la pudeur ni le respect de Dieu, même durant les jours de la Semaine sainte ou des plus grandes solennités, n'avaient pas le pouvoir de m'arracher à ce bourbier? Combien de fois, malgré vos refus, votre résistance et vos représentations, vous, dont le sexe est plus faible que le mien, fûtes-vous contrainte de céder à mes menaces et à mes violences ! Je brûlais pour vous de tous les feux de la concupiscence, au point de préférer à Dieu et à moi-même ces misérables et impures voluptés que je rougirais maintenant d'appeler par leur nom. La clémence divine ne pouvait donc me sauver, si ce n'est en m'interdisant à jamais et sans espoir ces voluptés mêmes.

Qu'il est juste, qu'il est miséricordieux, le Seigneur ! L'odieuse trahison de votre oncle m'a fait croître en vertus, alors qu'elle me privait de cette partie de mon corps qui était le siége de mon libertinage et qui faisait toute la source de ma concupiscence. Ce membre, qui a été frappé justement, était seul coupable, et la douleur fut pour moi une expiation du plaisir. Ainsi j'ai été tiré de ces ordures dans lesquelles j'étais plongé comme dans la fange ; ainsi j'ai été circoncis d'âme et de corps en même temps ; ainsi je suis devenu d'autant plus apte au service des autels, que la contagion des impuretés charnelles ne saurait plus m'atteindre. N'est-ce pas de la clémence, que d'avoir voulu me faire souffrir seulement dans un

membre dont la privation fait le salut de mon âme, sans déshonorer mon corps et sans le rendre inhabile à l'usage de ses autres facultés? Et même ne suis-je pas à présent plus dispos pour tous les actes honnêtes, quand je me sens délivré des entraves de la concupiscence ! Oui, par la perte de ces parties méprisables, qui sont dites honteuses puisqu'elles servent aux plus grands excès de la débauche et dont le nom blesse nos oreilles, la Grâce divine m'a purifié, car elle n'a pas fait autre chose, en m'en privant, que d'éloigner de moi les vices et les souillures qui auraient altéré la pureté de ma nouvelle robe d'innocence.

Certains sages, désirant conserver cette robe d'innocence, portèrent la main sur eux-mêmes, vous le savez, pour éloigner d'eux à jamais la tache de la concupiscence. L'Apôtre [1] pria le Seigneur de l'affranchir de cet aiguillon de la chair, et ne fut pas entendu. Origène, le plus grand philosophe des chrétiens, nous offre un mémorable exemple, [2] lui, qui pour éteindre tout à fait l'incendie allumé au dedans de lui-même, ne craignit pas de sacrifier sa virilité, regardant comme véritablement bienheureux, ainsi qu'il est écrit, [3] ceux qui se sont mutilés eux-mêmes pour acquérir le royaume des cieux, et croyant accomplir réellement ce précepte du Seigneur qui nous ordonne de couper et de rejeter loin de nous les membres qui nous seraient un sujet de scandale. Ce grand homme prit à la lettre, et non dans le sens mystique, cette prophétie d'Isaïe, [4] dans laquelle il est dit que le Seigneur préfère les eunuques aux autres fidèles. « Les eunuques qui garderont mes jours du » sabbat et qui s'attacheront à ce qui me plaît, je leur donne» rai une place dans ma maison et dans l'enceinte de mes mu» railles; je leur donnerai un nom meilleur que celui de fils » et de filles, un nom éternel qui ne périra pas. » Cependant

[1] Saint Paul. *Ep. ad Cor.* 12. — [2] *Euseb. Hist.* VI, 7. — [3] *Evang. S. Matth.* 10 et 18. — [4] *Isaïe*, 56.

Origène a commis une grande faute en cherchant ainsi à prévenir celles que son corps pouvait commettre.

Ce fut par amour de Dieu, mais un amour mal éclairé, qu'il a encouru l'accusation d'homicide en portant la main sur lui-même. La suggestion du diable ou quelque grande erreur l'a poussé à exercer sur sa personne cette mutilation que j'ai subie de la main d'autrui, par la grâce de Dieu. J'évite la faute, je ne la cherche pas : je mérite la mort, et il m'est permis de vivre ; Dieu m'appelle, et je résiste ; je persévère dans mes crimes, et malgré moi il me traîne au pardon. Et pourtant, l'Apôtre prie et n'est pas entendu ; il redouble de prière et il n'obtient pas. En vérité, le Seigneur s'inquiète de moi ! J'irai donc et je raconterai les grandes choses que le Seigneur a faites pour mon âme.

Joignez-vous à moi et soyez ma compagne inséparable dans l'action de grâces, vous qui avez participé à la faute et au pardon : car Dieu s'est souvenu de votre salut ; bien plus, il ne vous a jamais oubliée, vous qu'il avait marquée comme sienne par le saint présage d'un nom, en vous appelant Héloïse, de son propre nom qui est Héloïm.

Lui-même, dis-je, dans sa clémence, a fait dépendre de l'un de nous notre sort commun, alors que le démon s'efforçait de nous perdre tous deux en perdant l'un de nous ; car peu de temps avant cet événement, l'indissoluble loi du sacrement de mariage nous avait unis l'un à l'autre, et lorsque j'aspirais à vous retenir auprès de moi pour toujours, vous que j'aimais par dessus tout, le Seigneur préparait déjà la circonstance qui devait nous ramener vers lui.

En effet, si auparavant vous ne m'eussiez pas été conjointe en mariage, ma retraite du monde, les conseils de vos parens ou les charmes des voluptés charnelles vous auraient enracinée dans le siècle. Voyez donc à quel point Dieu s'est préoccupé de nous, comme s'il nous réservait à de grandes destinées, et comme s'il eût été indigné ou affligé que ces connaissances et

ces talens, qu'il avait confiés à chacun de nous, ne fussent pas employés à l'honneur de son nom ; ou comme s'il eût craint l'incontinence de son serviteur, ainsi qu'il est écrit : [1] « Parce » que les femmes font même apostasier les sages. » Témoin le sage par excellence, Salomon.

Tous les jours le trésor de votre prudence rapporte de grosses usures au Seigneur. Déjà vous lui avez engendré un grand nombre de filles spirituelles, tandis que je demeure stérile et que je travaille vainement au milieu des fils de la perdition. O quel détestable malheur, quelle lamentable perte, si, vous adonnant aux impuretés des voluptés charnelles, vous eussiez mis au monde avec douleur un petit nombre d'enfans, au lieu de cette immense famille que vous enfantez avec joie pour le Ciel ! Vous ne seriez pas plus qu'une femme, vous qui êtes maintenant supérieure aux hommes, vous qui avez transformé la malédiction d'Eve en bénédiction de Marie ! O quelle profanation, si ces mains sacrées, qui feuillètent sans cesse aujourd'hui les Saintes Écritures, eussent été employées aux soins vulgaires du commun des femmes !

Dieu lui-même a daigné nous arracher aux contagions de ce cloaque, aux voluptés de cette fange, et nous attirer vers lui par cette puissance qui voulut frapper saint Paul pour le convertir [2] et qui veut peut-être, par notre exemple, abaisser la présomption des lettrés et des doctes.

Ne vous affligez donc plus, ma sœur, je vous en prie ; ne soyez pas injuste envers un père qui nous corrige si paternellement, mais réfléchissez à ce qui est écrit. [3] « Le Seigneur » châtie ceux qu'il aime ; il corrige aussi celui qu'il accepte » pour fils. » Et ailleurs : [4] « Celui qui épargne la verge, hait » son fils. » Cette peine est momentanée, non éternelle : peine de purification et non de damnation. Écoutez le prophète, [5] et reconfortez-vous : « Le Seigneur ne jugera pas deux fois le

[1] *Eccles.* 19. — [2] *Act. Apost.* 9. — [3] *Prov.* 3 — [4] *Prov.* 13. — [5] *Nahum.* 1.

» même homme, et le même châtiment ne se lèvera pas deux » fois contre la même faute. » Comprenez cette exhortation suprême du Dieu de vérité : [1] « Dans votre patience, vous pos» séderez vos âmes. » D'où Salomon a dit : [2] « L'homme pa» tient vaut mieux que l'homme fort, et celui qui domine son » esprit, que celui qui prend des villes. »

Est-ce que les larmes ne vous viennent pas aux yeux, est-ce que votre âme n'est pas émue d'une profonde douleur, en pensant que, pour votre salut et pour celui de tous, le Fils unique de Dieu, innocent, a été saisi par des impies, traîné, flagellé, moqué, ayant la face voilée, souffleté, couvert de crachats, couronné d'épines, et enfin ignominieusement suspendu entre deux larrons sur une croix patibulaire, et mis à mort dans cet horrible et exécrable supplice? Toujours, ô ma sœur, ayez devant les yeux et portez dans votre cœur ce divin Époux, qui est aussi l'époux de toute l'Église. Voyez-le sortant du prétoire et portant sa croix, lorsqu'il va se faire crucifier pour vous. Mêlez-vous au peuple et parmi ces femmes qui se frappaient la poitrine et qui pleuraient sur lui, comme saint Luc le raconte en ces termes : [3] « Or, il était suivi d'une grande » foule de peuple et de femmes qui se frappaient la poitrine » et qui pleuraient sur lui. » Se retournant vers elles avec bonté, il leur prédit dans sa clémence les désastres prochains qui vengeraient sa mort et dont elles pourraient se garantir en suivant ses conseils : « Filles de Jérusalem, leur dit-il, ne » pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur » vos enfans ; car le jour approche où l'on dira : « Heureuses » les femmes stériles, et les entrailles qui n'ont pas enfanté, » et les mamelles qui n'ont pas allaité ! » Alors ils commen» ceront à dire aux montagnes : « Tombez sur nous ! » et aux » collines : « Couvrez-nous ! car si le bois vert est traité de la » sorte, que fera-t-on du bois sec ? »

[1] *Evang. S. Luc.* 12. — [2] *Prov.* 16. — [3] *Evang. S. Luc.* 23

Compatissez donc pour Celui qui a souffert afin de vous racheter : que votre cœur saigne en songeant à Celui qui a été crucifié pour vous ! Restez toujours, en esprit, auprès de son sépulcre ; pleurez et lamentez-vous avec les saintes femmes, desquelles il est écrit, comme je l'ai rappelé plus haut : « Les » femmes assises près du sépulcre se lamentaient en pleurant » le Seigneur. » Préparez avec elles les parfums de la sépulture, mais qu'ils soient plus précieux, c'est à dire spirituels et non matériels : ce sont là les parfums qu'il réclame de vous, puisque les autres lui sont inutiles. Pénétrez-vous de ces devoirs avec toutes les forces de votre dévotion.

C'est à cette amère compassion sur ses douleurs, que le Seigneur exhorte les fidèles, par la bouche de Jérémie en disant :[1] « O vous tous qui passez par ce chemin, arrêtez-vous et voyez » s'il est une douleur semblable à la mienne ! » C'est à dire : « Si l'on se sent saisi de pitié pour quelqu'un qui souffre, combien plus en mériterai-je, moi, innocent, qui expie seul les péchés des autres ! » Le Seigneur est la voie par où les fidèles vont de l'exil terrestre dans leur céleste patrie.

Cette croix, du haut de laquelle il vous parle ainsi, cette croix, il l'a élevée comme une échelle de salut pour nous. Là, immolé pour vous, le fils unique de Dieu s'est offert en holocauste, parce qu'il l'a voulu. Gémissez sur ce sacrifice en compatissant à ses angoisses, compatissez-y en gémissant. Et accomplissez ce qui a été dit des âmes dévotes par le prophète Zacharie :[2] « Elles pousseront des gémissemens, comme à la » mort d'un fils unique, et elles pleureront sur lui, comme on » a coutume de pleurer sur un premier-né. »

Voyez, ma sœur, quelle grande douleur ont ceux qui aiment un roi, à la mort de son fils unique et premier-né ? Observez le deuil de sa famille, l'affliction de sa cour entière, et quand vous serez parvenue jusqu'à l'épouse de ce fils unique défunt, vous ne pourrez supporter ses lamentables plaintes.

[1] *Hierem.* 1. — [2] *Zach.* 12 et 10.

Telles doivent être vos plaintes, ma sœur, et telle votre affliction, vous qui avez été unie intimement à ce bienheureux Époux. Il vous a achetée, non avec ses biens, mais au prix de lui-même; avec son propre sang, il vous a achetée et rachetée. Voyez quel est son droit sur vous, jugez combien vous lui êtes précieuse !

Aussi l'Apôtre, [1] considérant le prix de la rédemption, et appréciant l'incomparable valeur de Celui qui nous a rachetés à ce prix, et mesurant sa reconnaissance à la grandeur du bienfait : « Loin de moi l'idée de me glorifier, s'écrie-t-il, si » ce n'est dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, par » lequel le monde est crucifié pour moi, et moi pour le » monde! » Vous êtes supérieure au ciel, supérieure au monde, vous que le Créateur du monde a rachetée de son sang. Qu'a-t-il donc vu en vous, dites-moi, lui à qui rien ne manque, pour vouloir vous acquérir aux dépens des angoisses d'une horrible et ignominieuse mort? Que cherche-t-il en vous, dis-je, si ce n'est vous-même? C'est un véritable ami, celui qui ne désire que vous et non ce qui vous appartient; c'est un véritable ami, Celui qui disait en mourant pour vous : « Personne ne peut donner une plus grande preuve d'affection, » que de rendre l'âme pour ses amis. » C'était vous qu'il aimait véritablement et non pas moi. L'amour qui nous enveloppait tous deux dans un tourbillon de péchés, ne fut que de la concupiscence : il ne méritait pas d'être appelé amour. J'assouvissais mes misérables passions, et voilà tout ce que j'aimais en vous! J'ai, dites-vous, souffert pour vous, et peut-être dites-vous vrai; mais j'ai plutôt souffert par vous, et encore était-ce malgré moi; j'ai souffert, non pour l'amour de vous, mais par la violence exercée sur moi; non pour votre salut, mais pour votre douleur. Au contraire, Jésus-Christ a souffert profitablement et librement pour vous; Jésus, dont la Passion

[1] Saint Paul. *Ep. ad Galat.* 6.

guérit toute langueur, écarte toute souffrance. Portez donc vers lui, je vous conjure, et non vers moi, toute votre dévotion, toute votre pitié, toute votre componction. Déplorez cet excès d'injustice et de cruauté accompli sur ce Dieu d'innocence ; mais ne déplorez pas cette juste et équitable vengeance qui m'a frappé et qui semble plutôt une grâce infinie répandue sur nous deux.

Car vous êtes injuste, si vous n'aimez pas la justice, et très injuste, si vous êtes sciemment contraire à la volonté de Dieu, bien plus, à la grâce qu'il nous a faite. Pleurez votre Réparateur et non votre corrupteur, Celui qui vous a rachetée et non celui qui vous a perdue ; pleurez le Seigneur mort pour vous, et non votre esclave qui vit encore ou qui vient d'être vraiment délivré de la mort.

Prenez garde, je vous prie, qu'on ne vous applique, à votre honte, ce que dit Pompée à la triste Cornélie : [1]

« Le grand Pompée vit encore après la bataille, mais sa
» fortune a péri : ne pleurez-vous pas cela seul que vous ai-
» miez ? »

Songez-y, je vous en avertis, et rougissez, si vous tenez encore aux plaisirs honteux qui vous sont ravis.

Recevez donc, ô ma sœur, recevez, je vous prie, patiemment les épreuves qui vous sont échues de la miséricorde divine. C'est la verge d'un père, non l'épée d'un persécuteur. Le père frappe pour corriger, de peur que l'ennemi ne frappe pour tuer. Il prévient la mort par la blessure, et ne la donne pas ; il emploie le fer pour trancher le mal ; il blesse le corps et guérit l'âme ; il aurait dû mettre à mort, et il vivifie ; il punit une fois pour ne pas punir toujours. Un seul a souffert la blessure, et deux ont été sauvés de la mort : deux pour la faute, un pour la peine !

Aussi la faiblesse de votre sexe fut prise en considération

[1] Lucain, *Phars.* VIII.

par la miséricorde divine, et ç a été en quelque sorte justice; car étant plus faible naturellement à cause de votre sexe et plus forte par votre conscience, vous étiez moins coupable que moi. Je rends grâces au Seigneur, qui vous a tenue quitte de la punition et vous a réservé la couronne. Lorsque, par l'effet d'une seule souffrance corporelle, il refroidit tous les feux de cette concupiscence qui me dévorait, lorsqu'il m'empêche de retomber dans les déréglemens de mon incontinence, il vous laisse sous l'empire des nombreuses passions de l'adolescence, il vous laisse exposée aux perpétuelles tentations de la chair, pour que vous gagniez la couronne du martyre. Quoique vous répugniez à l'entendre et que vous me défendiez de le dire, c'est là pourtant une vérité manifeste : [1] « A celui qui » combat toujours appartient la couronne, et celui-là seul » sera couronné, qui aura dignement combattu. »

Quant à moi, nulle couronne ne m'attend, parce que je n'ai plus rien à combattre. Les élémens du combat manquent, si les aiguillons de la concupiscence sont détruits. Cependant, quoique je ne doive prétendre à aucune couronne, j'estime que c'est quelque chose de n'encourir aucune peine et d'échapper peut-être par une peine douloureuse d'un instant à mille peines éternelles. Or, il est écrit, en parlant des hommes et des animaux dans cette misérable vie : [2] « Ils périront sur » leur propre fumier. »

Je m'inquiète moins de voir mon mérite diminuer, lorsque je suis assuré que le vôtre s'accroît. Nous ne faisons qu'un en Jésus-Christ; nous ne faisons qu'une seule chair par le mariage. Tout ce qui est vôtre ne saurait m'être étranger. Jésus-Christ est donc votre époux, parce que vous êtes devenue son épouse. Et maintenant, comme je vous l'ai dit, vous m'avez pour serviteur, moi que vous reconnaissiez autrefois pour maître, et je vous suis attaché désormais par l'amour spirituel,

[1] *Ep. ad Tim.* I, 2. — [2] *Joel.* I, 17.

plutôt que soumis par la crainte. Ainsi votre protection auprès de lui m'inspire plus de confiance d'obtenir par vos prières ce qu'il n'accorderait pas aux miennes; et aujourd'hui surtout, que l'imminence quotidienne de mes périls et de mes angoisses ne me permet pas de vivre, ni de prier, ni d'imiter ce bienheureux Éthiopien, qui avait la garde de tous les trésors de la reine Candace, et qui vint de si loin adorer Dieu à Jérusalem : lorsqu'il retournait chez lui, l'apôtre Philippe fut envoyé par un ange pour le convertir à la foi dont l'avaient rendu digne la prière et la lecture assidue des livres saints. Comme il les lisait sans cesse, tout idolâtre qu'il fût, pendant la route, par un bienfait de la grâce divine, il tomba sur un passage de l'Écriture, qui fournit à l'Apôtre le moyen le plus favorable d'opérer sa conversion.[1]

Or donc, afin que rien ne fasse obstacle à ma requête ou n'en retarde l'accomplissement, voici la Prière que j'ai composée et que je vous envoie, pour que vous la récitiez humblement avec vos religieuses :

PRIÈRE. « Dieu, qui, dès la création de l'espèce humaine, avez, en tirant la femme d'une côte de l'homme, sanctionné le grand sacrement du mariage; qui avez conféré des honneurs éclatans à cet état, soit en naissant d'une Vierge, soit en commençant vos miracles par celui des noces de Cana; vous qui avez daigné autrefois accorder ce remède à mon incontinence et à ma fragilité, ne rejetez pas les prières de votre petite servante, prières que je répands, suppliante en présence de votre divine majesté, pour mes péchés et ceux de mon bien-aimé. Pardonnez, ô Dieu très bon, ô vous qui êtes la bonté même, pardonnez à nos crimes, si grands qu'ils soient, et que l'immensité de votre ineffable miséricorde égale la multitude de nos fautes. Punissez les coupables dans la vie présente, je vous conjure, épargnez-les dans l'autre; punissez-les à l'in-

[1] *Act. Apost.* 8.

tant, mais ne les punissez pas dans l'éternité. Prenez contre vos serviteurs la verge de la correction, et non le glaive de la fureur. Frappez la chair pour conserver les âmes. Venez à nous en purificateur, et non en vengeur; soyez bon plutôt que juste, père miséricordieux plutôt que maître sévère.

» Éprouvez-nous, Seigneur, et tentez-nous, ainsi que le Prophète vous le demande pour lui-même, comme s'il disait clairement : « Jugez d'abord nos forces et mesurez » d'après elles le fardeau des tentations. » C'est ce que saint Paul promet à vos fidèles, en disant : [1] « Dieu est puissant, et » il ne souffrira que vous soyez tenté au delà de vos forces; » mais dans la tentation même, il vous donnera de nouvelles » forces, afin que vous puissiez la soutenir. »

» Vous nous avez conjoints, Seigneur, et vous nous avez séparés quand et comment il vous a plu. Maintenant, ô Seigneur, ce que vous avez commencé si miséricordieusement, ne l'achèverez-vous pas avec miséricorde ? Ceux que vous avez séparés une fois dans le monde, réunissez-les à vous éternellement dans le ciel. Notre espérance, notre héritage, notre attente, notre consolation, c'est vous, Seigneur, qui êtes béni dans tous les siècles. Ainsi soit-il. »

Salut en Jésus-Christ, épouse du Christ, salut en Jésus-Christ, et vivez en lui. Ainsi soit-il.

[1] *Ep. ad Cori. I. 10.*

LETTRE

D'HÉLOISE A ABÉLARD.

SOMMAIRE.

Dans cette lettre, Héloïse prie instamment Abélard de répondre à elle et à ses religieuses sur deux points principaux : le premier qu'il leur apprenne d'où l'ordre des Moniales a tiré son origine; le second, qu'il leur propose une Règle et qu'il leur prescrive un genre de vie qui puisse convenir particulièrement aux femmes, ce qui n'avait été essayé auparavant par aucun des Saints-Pères. Or, les Saints-Pères n'ayant pas imposé de Règles aux Moniales, elle donne elle-même son avis, en soutenant qu'il suffit que les femmes ne restent pas, en fait d'abstinence et de continence, au dessous des clercs et des ecclésiastiques séculiers ou des moines réguliers. Elle disserte longuement sur la Règle de saint Benoit et sur son observance, ainsi que sur l'interdiction de la viande et l'usage permis du vin. Elle parle aussi plus amplement des actes extérieurs, qu'elle rabaisse en leur préférant les actes intérieurs. Enfin elle avertit Abélard de vouloir bien, pour tout ce qui regarde les jeûnes et les pratiques de religion, n'être pas trop rigoureux et prendre en considération la faiblesse du sexe feminin.

A son seigneur et maître, sa servante indigne.

Afin que vous n'alliez pas m'accuser de désobéissance, votre ordre sera un frein imposé à l'expression de ma douleur désordonnée, et je saurai en vous écrivant modérer les paroles qu'il serait fort difficile, sinon impossible, de prévenir dans un entretien.

En effet, rien n'est moins en notre pouvoir que notre cœur, et ne pouvant lui commander, nous sommes forcées de lui obéir davantage. Voilà pourquoi, lorsque les sentimens du cœur nous stimulent, personne ne peut repousser leurs atteintes au point d'empêcher qu'ils se fassent jour au dehors par des actions et qu'ils se répandent plus aisément encore par des

paroles, selon qu'il est écrit : « C'est par l'abondance du cœur » que la bouche parle. » J'empêcherai donc ma main d'écrire ce que ma langue ne saurait se défendre d'exprimer de vive voix. Plaise à Dieu que mon cœur affligé soit aussi prompt à obéir que la main qui vous écrit !

Vous pouvez cependant apporter quelque remède à ma douleur, si vous ne pouvez l'enlever tout à fait ; car, de même qu'un clou chasse l'autre, une pensée nouvelle repousse l'ancienne, et l'esprit, occupé ailleurs, est forcé de perdre la mémoire ou d'en suspendre l'usage. En effet, une pensée quelconque occupe d'autant plus l'esprit et le distrait de toutes les autres, que son objet est plus honnête et nous paraît plus indispensable.

Ainsi, nous toutes, servantes de Jésus-Christ et vos filles en Jésus-Christ, nous supplions votre bonté paternelle de nous accorder deux choses qui nous paraissent absolument nécessaires : la première, c'est de vouloir bien nous apprendre d'où l'Ordre des religieuses a tiré son origine et quelle est l'autorité de notre profession ; la seconde, c'est d'instituer et de nous envoyer écrite une Règle qui soit propre à des femmes et qui fixe irrévocablement l'état et l'habit de notre communauté, ce qui n'a jamais été fait par les Saints-Pères. C'est à défaut de cette institution qui n'existe pas, que les hommes et les femmes sont reçus dans les monastères sous la même Règle, et qu'on impose le même joug monastique au sexe faible comme au sexe fort. Jusqu'à présent la Règle de saint Benoît, dans l'Eglise latine, est suivie également par les femmes et par les hommes, quoique cette Règle n'ait été écrite que pour les hommes et que des hommes seuls peuvent l'observer, eu égard aux devoirs des inférieurs et des supérieurs. Mais sans parler de tous les chapitres de cette Règle, est-ce à des femmes que s'adressent ceux où il est question de capuchons, de haut-de-chausses et de scapulaires?[1] Est-ce à elles qu'il faut recomman-

[1] *Regul. S. Bened.* 55.

ler ces tuniques et ces chemises de laine que le mouvement périodique du sang chez les femmes leur défend d'adopter? Qu'ont-elles de commun avec ce statut qui prescrit à l'abbé de lire lui-même l'Évangile et de commencer l'hymne après cette lecture? [1] avec cet autre statut, qui établit la table où l'abbé s'assied avec les hôtes et les pèlerins? [2] Convient-il à notre état, qu'une abbesse donne jamais l'hospitalité à des hommes ou qu'elle mange avec ceux qu'elle aurait reçus? O que la ruine des âmes est facile dans cette cohabitation des hommes et des femmes, surtout à table, où règnent la gourmandise et l'ivresse, où l'on est entraîné doucement à boire du vin qui allume la luxure!

Saint Jérôme prévoyait ce danger, lorsqu'écrivant à une mère et à sa fille, il leur disait: [3] « Il est difficile de conserver » la pudeur au milieu des festins. » Ovide lui-même, ce docteur en fait de débauche et de luxure, recherche avec soin dans son livre de l'*Art d'aimer* combien les banquets offrent d'occasions de libertinage, quand il dit:

« Lorsque les ailes de Cupidon pendent imbibées de vin, il » reste immobile et appesanti à la place qu'il a prise. Alors » viennent les ris; alors le pauvre devient fier; alors la dou- » leur et le soucis s'en vont et les fronts se déridènt. Là bien » souvent les jeunes filles ont dérobé les cœurs des jeunes » garçons, et Vénus embrase leurs veines en jetant du feu » dans du feu. »

Et si les femmes seules, à qui nous donnons l'hospitalité, sont admises à notre table, n'y-a-t-il pas encore là un danger caché? Certainement. Rien n'est plus facile que de séduire une femme par l'entremise d'une autre. A qui une femme confie-t-elle promptement la perversité de son âme, sinon à une femme? Voilà pourquoi saint Jérome exhorte surtout les femmes de sainte profession à éviter le commerce de celles qui vivent dans le siècle.[4]

[1] *Regul. S. Bened.* 11. — [2] *Ibid.* 56. — [3] *Epist.* 47. — [4] *Epist.* 13 et 22.

Enfin, si, refusant l'hospitalité aux hommes, nous l'accordions aux femmes, ne serait-ce pas offenser et irriter les premiers dont les services sont indispensables aux monastères de notre sexe, puisque nous paraîtrions rendre moins ou ne rien rendre même à ceux dont nous recevons davantage ?

Or, si nous ne pouvons remplir la teneur de la Règle prescrite, je crains bien que ces paroles de l'apôtre saint Jacques ne portent notre condamnation : [1] « Quiconque ayant ob- » servé toute la Loi, l'aura violée en un seul point, est coupa » ble comme l'ayant violée tout entière. » Ce qui veut dire : Par cela même est coupable celui qui a fait beaucoup, mais qui n'a pas tout fait, car, un seul point omis, on devient transgresseur de la Loi, et, pour la remplir exactement, il faut que tous les préceptes soient exécutés. C'est ce qu'expose l'Apôtre, en ajoutant : [2] « Celui qui a dit : Vous ne serez point adul- « tère, a dit aussi : Vous ne tuerez point. Mais, bien que vous » ne commettiez pas d'adultère, si vous avez tué, vous êtes » transgresseur de la Loi. » C'est comme s'il disait clairement : On est coupable par la transgression de l'un ou l'autre commandement, attendu que Dieu, qui prescrit l'un, a prescrit l'autre ; et quelque précepte de la Loi qui soit violé, c'est un outrage envers Dieu, qui n'a pas renfermé la Loi dans un seul précepte, mais dans tous également.

Mais sans citer les statuts que nous ne pouvons observer, ou dont l'observance ne serait pas sans péril, a-t-on jamais vu une communauté de religieuses sortir du couvent pour faire la moisson et pour se livrer aux travaux des champs ? [3] La vocation des femmes qui se destinent à l'état monastique, serait-elle suffisamment éprouvée au bout d'une année, et serait-ce assez pour les instruire, que de leur lire trois fois la Règle, comme cette Règle le commande ? [4] Quoi donc de plus insensé que d'entrer dans une route inconnue et non encore

[1] S. *Jac.* 2, 10. — [2] *Ibid.* 5, 12. — [3] *Regul. S. Bened.* 44. — [4] *Ib. c.* 53.

frayée ? Quoi de plus présomptueux que de choisir et d'adopter une vie qu'on ne connaît pas, ou de faire un vœu qu'on ne saurait remplir ? Mais si la prudence est la mère de toutes les vertus, si la raison est la médiatrice de tous les biens, peut-on regarder comme un bien ou comme une vertu ce qui s'éloigne de tous les deux ? En effet, les vertus qui dépassent le but et la mesure, ainsi que l'affirme saint Jérôme, [1] doivent plutôt être placées au rang des vices. Or, n'est-ce pas s'écarter de la prudence et de la raison, que de ne point examiner d'abord les forces de ceux à qui on impose une tâche, afin que celle-ci soit en rapport avec la constitution de l'homme ? Qui pense à charger un âne comme un éléphant ? Exige-t-on autant des enfans et des vieillards, que des hommes faits ? autant des faibles, que des forts ? autant des malades, que des gens en bonne santé ? autant des femmes, que des hommes ? en un mot, autant du sexe faible, que du fort ?

C'est à ce sujet que le bienheureux pape Grégoire, dans le quatorzième chapitre de son *Pastoral*, où il traite des avis et des commandemens, fait cette distinction : « Il faut donc avertir » les hommes, d'une manière, et les femmes, d'une autre, parce » qu'on doit attribuer à celles-ci les prescriptions les plus faciles ; à ceux-là, les plus pénibles au contraire ; car pour » occuper les hommes il faut de grandes choses, tandis que » des bagatelles suffisent à distraire les femmes. »

Assurément ceux qui ont écrit les Règles des moines, non seulement ne parlent point des femmes, mais encore, en établissant ces statuts, ils savaient bien que des femmes n'en pourraient faire usage. Ils ont assez prouvé par là qu'il ne convient pas d'imposer le même joug au taureau et à la génisse et de contraindre au même travail ceux que la nature a faits dissemblables. Saint Benoit n'a pas oublié cette distinction : rempli, pour ainsi dire, de l'esprit de tous les justes, il a, dans

[1] *Epist.* 8.

sa Règle, tout disposé suivant la diversité des temps et des personnes,[1] de manière que tout se fasse avec modération, ainsi qu'il l'a consigné dans un endroit de cette Règle.[2] D'abord, commençant par ce qui regarde l'abbé, il lui ordonne de veiller à ses moines, de telle sorte qu'il se mette en relation avec tous selon la valeur ou l'intelligence de chacun, et que, loin de laisser dépérir le troupeau qui lui est confié, il ait la joie de le voir augmenter;[3] il lui enjoint de se défier toujours de sa propre fragilité et de se souvenir qu'on ne doit pas fouler aux pieds un roseau secoué par le vent.[4] Qu'il ait égard aux circonstances, en se rappelant la prudence de Jacob qui disait:[5] « Si je fatigue davantage mes troupeaux dans leur » marche, ils mourront tous en un seul jour. » Enfin donc, qu'en prenant ainsi conseil de la prudence, mère des vertus, il règle toute chose de manière à satisfaire les forts et à ne pas effaroucher les faibles.

D'après ce système de sage modération, il témoigne beaucoup d'indulgence aux enfans, aux vieillards, et particulièrement aux infirmes.[6] Il veut que le lecteur du réfectoire et les semainiers de la cuisine mangent avec les autres, et que, dans chaque congrégation, la qualité et la quantité des alimens et de la boisson soient en harmonie avec les tempéramens des religieux. Tous ces détails sont traités avec le plus grand soin.

Il règle aussi les temps des jeûnes, selon les époques, et la somme de travail, selon ce que réclame la faiblesse de la nature.[7]

Dites-moi, je vous prie, si celui qui, dans cette Règle établie pour des hommes, a proportionné tout au temps et aux tempéramens, afin que tous puissent se conformer sans murmure à ses institutions, dites-moi, dis-je, si ce grand saint eût ap-

[1] *Regul. S. Bened.* 48. — [2] *Ibid.* 2. — [3] *Ibid.* 64. — [4] *Isaie.* 42. — [5] *Genes.* 33. — [6] *Regul. S. Bened.* 37, 38 et 39. — [7] *Ibid.* 42.

pliqué aux femmes la même Règle qu'aux hommes? lui qui s'est efforcé d'adoucir la rigueur de sa Règle en faveur des enfans, des vieillards et des infirmes, à cause de leur infirmité et de leur faiblesse ; n'eût-il pas pourvu de même aux besoins d'un sexe faible dont la nature infirme et débile n'est que trop connue? Jugez donc combien ce serait s'éloigner de toute espèce de raison, que de vouloir obliger les femmes à suivre la même Règle que les hommes, et de charger du même fardeau les faibles et les forts?

Je pense que c'est assez pour notre faiblesse, si nous égalons en vertus de continence et d'abstinence les chefs de l'Église et ceux qui sont dans les ordres sacrés, puisque l'Évangile nous dit :[1] « Celui-là est parfait, qui ressemble à son maître. » Ce serait même beaucoup pour nous, si nous pouvions égaler les pieux laïques ; car nous admirons dans les faibles ce qui nous semble peu de chose chez les forts, selon cette parole de l'Apôtre :[2] « La vertu dans la faiblesse est plus parfaite encore. »

Ne faites pas peu de cas de la religion des laïques, tels qu'Abraham, David, Job, même dans l'état de mariage ! Saint Chrisostôme, dans son sermon septième sur l'*Épître aux Hébreux*, nous éclaire là-dessus en disant : « Il y a plusieurs » charmes que l'on peut essayer pour enchanter cette bête » infernale. Quels sont-ils? Les travaux, les lectures, les » veilles. Mais que nous importe à nous qui ne sommes pas » moines, me direz-vous? Répondez plutôt ainsi à saint Paul » lorsqu'il dit :[3] « *Veillant dans la patience et dans la priè-* » *re*, etc., » ou lorsqu'il dit :[4] « *N'écoutez pas la voix de la* » *chair dans vos concupiscences.* »

Ce n'était pas pour des moines qu'il écrivait ceci, mais pour tous ceux qui étaient dans l'enceinte des villes. En effet, le séculier ne doit différer du moine qu'en ce seul point, la coha-

[1] *Evang. S. Luc.* 6. — [2] Saint Paul. *Ep. ad Corin.* I 12. — [3] *Ep. ad Colos.* 4. — [4] *Ep. ad Rom.* 13.

bitation avec une femme. La loi lui en donne la permission sans le dispenser des autres devoirs, et, pour tout le reste, il est tenu d'agir de même que les moines. Ces béatitudes que Jésus-Christ nous a promises ne sont pas seulement réservées pour les moines; autrement, le monde entier périrait, si le cloître renfermait tout ce qui mérite le nom de vertu. Et comment le mariage serait-il un état honorable, s'il était un obstacle à notre salut? [1]

Ces paroles démontrent clairement que quiconque ajoutera la continence aux préceptes de l'Évangile égalera la perfection monastique. Plût à Dieu que notre profession nous obligeât à suivre ces préceptes et non à les dépasser, en voulant être plus que chrétiennes !

C'est là sans doute, si je ne m'abuse, ce qui a engagé les Saints-Pères à ne pas établir de Règles générales pour nous comme pour les hommes, et à ne pas accabler notre faiblesse sous les obligations d'une nouvelle Loi ; ils avaient devant les yeux cette parole de l'Apôtre : [2] « La Loi produit la colère, » puisque là où il n'y a point de Loi, il n'y a pas de prévarica- » tion. « Et ailleurs : [3] « La Loi est donc survenue pour mul- » tiplier le péché. »

Eh bien ! ce grand prédicateur de la continence, ayant pitié de notre faiblesse, et, pour ainsi dire, poussant les jeunes veuves à de secondes noces : [4] « Je veux, dit-il, que les jeu- » nes veuves se remarient, qu'elles engendrent des enfans, » qu'elles dirigent leur ménage et qu'elles ne donnent aucune » prise à l'Ennemi du monde. » Saint Jérôme, pénétré de l'excellence de ces paroles, répondit en ces termes à Eudoxie qui l'avait consulté sur les vœux inconsidérés des femmes : [5] « Si celles qui sont vierges n'ont pas reçu l'absolution de leurs » fautes, qu'adviendra-t-il de celles qui ont prostitué les mem-

[1] *Ep. ad Hebr.* 13. — [2] Saint Paul. *Ep. ad Rom.* 4, 15. — [3] *Ibid.* 5. — [4] *Ep. ad Tim. I.* 5. — [5] *Epist.* 22.

» bres de Jésus-Christ et qui ont changé le temple de l'Esprit-» Saint en un lieu de débauche? mieux eût valu pour elles » subir la chaîne du mariage et marcher terre à terre, plutôt » que de s'élever trop haut et de tomber dans le gouffre de » l'enfer. »

Considérant la témérité d'une pareille profession monastique, saint Augustin, dans son livre de la Continence des veuves, adressé à Julien,[1] s'exprime en ces termes : « Que celle » qui n'a pas encore embrassé cet état, réfléchisse; que celle » qui s'y est engagée, persévère, afin de ne donner accès à au-» cune tentation du démon, afin de n'ôter rien des offrandes » que Jésus-Christ a daigné accepter. » Les conciles mêmes, prenant aussi en considération notre faiblesse, ont décrété que les diaconesses ne pourraient être ordonnées avant l'âge de quarante ans,[2] et cela, après les plus grandes épreuves, tandis qu'il est permis de faire des diacres à vingt ans.

Il est des monastères où les religieux, appelés chanoines réguliers de saint Augustin, professent une Règle particulière et ne se croient nullement inférieurs aux autres moines, quoique nous les voyions faire usage de viande et de linge. Si notre faiblesse pouvait seulement nous mettre au niveau de ces religieux, ne serait-ce point assez pour nous?

Mais, pour qu'on se relâchât sans inconvénient, à notre égard, sur tout ce qui concerne les alimens, la nature y a pourvu elle-même en douant notre sexe d'une plus grande vertu de sobriété; car il est constant que les femmes peuvent vivre à moins de frais et avec plus de tempérance que les hommes, et l'expérience prouve qu'elles ne s'enivrent pas autant qu'eux.

Ainsi Théodose Macrobe, dans le septième livre des Saturnales,[3] confirme cette opinion : « Aristote dit que les femmes

[1] *De Contin. viduali.* 9. — [2] C'est un canon du concile d'Agde, tenu au VIe siècle, mais on ne le suivait pas dans l'Église. — [3] *Saturn.* VII, 5.

» s'enivrent rarement, les vieillards très souvent. La femme » est très humide de corps, comme l'annoncent le poli et » l'éclat de sa peau, comme le témoignent surtout les purga- » tions périodiques qui débarrassent son corps des humeurs » superflues. Or, le vin qu'une femme boit, tombant dans » cette masse d'humeurs, perd sa force, et sa chaleur, une » fois éteinte, ne monte plus aisément jusqu'au cerveau. » Ailleurs : « Le corps féminin, épuré par de fréquentes pur- » gations, est semblable à un crible, à travers lequel s'échappe » sans cesse l'humeur qui y abonde de toutes parts et qui de- » mande des issues ; c'est par là que s'exhale en un instant la » vapeur du vin. Au contraire, chez les vieillards, le corps » est sec : ce que prouvent la rudesse et la couleur terne de la » peau. »

D'après cela, examinez s'il n'est pas plus juste et plus sûr de nous laisser, eu égard à notre faiblesse, toute liberté sur le boire et le manger, puisque nos cœurs ne seraient point facilement subjugés par l'intempérance et l'ivresse : notre frugalité nous préserve de l'une, et notre constitution, comme je l'ai dit plus haut, nous garantit de l'autre. Ce doit être assez pour notre faiblesse, peut-être même est-ce beaucoup, si, vivant dans la continence, sans rien posséder au monde et seulement occupées de nos devoirs envers Dieu, nous égalons dans notre manière de vivre les chefs de l'Église, les pieux laïques, ou enfin ceux qui s'intitulent chanoines réguliers et qui se flattent surtout de suivre l'exemple des apôtres.

Au reste, n'est-ce pas une grande prudence, chez les personnes qui se consacrent à Dieu, de restreindre leurs vœux pour les outrepasser ensuite, afin que la gratitude leur permette d'aller toujours au delà de leurs promesses. Jésus-Christ a dit cette vérité : [1] « Lorsque vous aurez fait tout ce qui est » prescrit, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles ; ce que

[1] *Evang. S. Luc.* 17.

» nous devions faire, nous l'avons fait. » C'est comme s'il eût dit : « Gens inutiles et sans mérite, qui ne doivent compter pour rien, parce que, contens seulement d'acquitter ce que vous devez, vous n'ajoutez rien par gratitude. »

Le Seigneur, parlant ailleurs de ce que la gratitude fait ajouter, dit en parabole : [1] « Si vous y mettez quelque chose » du vôtre, lorsque je reviendrai, je vous le rendrai. »

Si beaucoup de ceux qui en notre temps s'engagent témérairement dans la profession monastique, faisaient plus d'attention à l'état qu'ils embrassent et pesaient plus scrupuleusement la lettre de la Règle, ils l'enfreindraient moins par ignorance, ils pécheraient moins par négligence. Mais tous ceux qui se précipitent aveuglément dans les ordres monastiques, y vivent plus irrégulièrement encore qu'ils n'y sont entrés, et, méprisant leur Règle aussi facilement qu'ils l'ont acceptée sans la connaître, ils prennent pour loi leurs caprices qu'ils transforment en usages. Les femmes doivent donc se garder d'un fardeau sous lequel nous voyons presque tous les hommes succomber, s'ils ne cherchent pas à s'y soustraire. Déjà nous remarquons que le monde a vieilli et que les hommes, ainsi que tout ce qui a été créé, ont perdu leur première vigueur; et, suivant les paroles de Jésus-Christ, c'est moins la charité d'un grand nombre que celle de tous les fidèles qui s'est refroidie, tellement que, les hommes ayant dégénéré, il est nécessaire de changer ou d'adoucir les Règles qui ont été écrites pour eux.

Saint Benoît, qui s'était aperçu de cet état de choses, avoue lui-même qu'il a fort adouci la rigueur de la vie monastique, et que si l'on compare sa Règle aux premières institutions, on trouvera plutôt que c'est une Règle de simple convenance pour se préparer à la vie religieuse : [2] « Nous avons tracé cette Rè» gle, dit-il, afin de pouvoir prouver qu'en l'observant à peu

[1] *Evang. S. Luc.* 10. — [2] *Reg. S. Bened. c. ultimum.*

» près, nous avons l'honnêteté des mœurs qui faisait la base » de l'association monastique. D'ailleurs, celui qui aspire à une » vie plus parfaite que la nôtre, peut recourir à la doctrine » des Saints-Pères, dont la pratique conduit l'homme au com- » ble de la perfection. » Ensuite : « Qui que vous soyez, qui » avez hâte d'arriver dans la céleste patrie, complétez, avec » l'aide de Jésus-Christ, cette chétive Règle qui n'est qu'un » prélude, et alors vous pourrez, sous la protection de Dieu, » parvenir à la fin aux sommités les plus hautes de la science » et des vertus...

» Les Saints-Pères autrefois, dit-il, avaient coutume de » répéter tout le Psautier chaque soir ;[1] » mais la tiédeur du siècle l'a contraint de diminuer la tâche de ses moines, qui, attendu la distribution des Psaumes dans le cours de la semaine, ont moins à faire que les clercs.

Quoi de plus contraire à la religion et au repos du cloître, que l'usage du vin ? Il réchauffe la luxure, il excite le tumulte des sens, il efface en nous l'image de Dieu, cette raison qui nous élève au dessus de tous les êtres. L'Écriture le représente comme plus dangereux que tout ce qui sert à la nourriture de l'homme, et nous avertit d'y prendre garde. Le grand Salomon en parle ainsi dans ses *Proverbes* : [2] « Le vin engendre » la luxure, et l'ivresse le désordre. Quiconque s'y délecte » ne sera jamais sage. A qui malheur ? Au père de qui malheur ? » A qui les rixes ? A qui les précipices ? A qui les blessures » sans sujet ? A qui les yeux gonflés et rouges ? N'est-ce pas » à ceux qui se plaisent dans le vin et qui font une étude de » vider des coupes ? Ne regardez pas le vin, quand il paraît » doré, quand sa couleur brille dans le cristal. Il entre douce- » ment, mais bientôt il mordra comme le serpent, et comme » le basilic il répandra son venin. Vos yeux alors verront ce » qui n'est pas, et votre cœur jettera des paroles perverses. Et » vous serez comme un homme qui dort en pleine mer, comme

[1] *Reg. S. Benea.* 49, 42, 18 et 40. — [2] *Prov.* 20 et 23.

» un pilote assoupi qui a perdu son gouvernail, et vous direz :
« Ils m'ont accablé de coups, et je n'ai pas souffert; ils m'ont
» entraîné, et je ne l'ai pas senti. Quand je me réveillerai, à
» Dieu plaise que je trouve encore du vin ! » Et plus bas :[1]
« N'allez pas donner aux rois, ô Lamuel, n'allez pas leur
» donner du vin ! car il n'y a plus de secret, là où règne l'ivro-
» gnerie ; ne leur donnez pas de vin, de peur qu'en buvant ils
» oublient leurs jugemens et fassent tort à la cause des fils du
» pauvre. » Et il est écrit dans l'Ecclésiaste : « Le vin et les
» femmes font apostasier les sages et rendent fous les plus
» sensés. »

Aussi saint Jérôme, écrivant à Népotien[2] sur la conduite des clercs, s'indigne hautement de ce que les lévites de l'ancienne Loi, s'abstenant de tout ce qui peut enivrer, l'emportaient sur ceux de la nouvelle par cette abstinence : « Jamais, dit-il,
» vous ne sentez le vin, de peur qu'on ne vous applique le
» mot du philosophe : Ce n'est pas là offrir un baiser, mais
» présenter du vin. » L'Apôtre[3] condamne les prêtres qui sentent le vin, et l'ancienne Loi le défend :[4] « Que ceux qui des-
» servent l'autel ne boivent ni vin ni bière. » En langage hébreu, on appelle *bière* toute boisson capable d'enivrer, qu'elle soit faite par la fermentation, ou avec le jus des pommes, ou par la coction, avec du miel, ou avec des fruits de palmier, ou avec des herbes dont on exprime le suc, ou avec des grains qui, par infusion, donnent à l'eau l'apparence et le goût d'un sirop. Tout ce qui peut enivrer et bouleverser l'assiette de l'esprit, fuyez-le comme le vin.

Voilà donc le vin retranché de la table des rois, interdit absolument aux prêtres d'Israël et considéré comme le plus dangereux de tous les breuvages. Mais pourtant saint Benoît, ce grand homme inspiré par l'Esprit-Saint, fut obligé, à cause du

[1] *Prov.* 31. — [2] *Epist.* 2. — [3] Saint Paul. *Epist. ad Tim.* 1, 3. — [4] *Levit.* 10.

relâchement de son siècle, de permettre le vin aux moines : « Certes, dit-il, [1] nous lisons que le vin ne convient pas du » tout aux moines; mais comme, dans les temps où nous » vivons, il n'est pas possible de le leur persuader, etc. »

Il avait lu, si je ne me trompe, ce qui est écrit dans la Vie des Pères : [2] « On rapporta un jour à certain abbé-Pasteur que » certain moine ne buvait pas de vin, et il répondit : Les » moines doivent s'en abstenir tout à fait. » Et plus loin : « Un jour, comme on célébrait des messes dans le monastère » de l'abbé Antoine, on y trouva une cruche de vin. Un des » vieillards, en ayant rempli un petit vase, le porta à l'abbé » Sisoï, qui le prit et but; la coupe remplie de nouveau, » l'abbé l'accepta et la vida encore. On la lui offrit une troi- » sième fois, mais il refusa en disant : Assez, frère, ne savez- » vous pas que c'est Satan ? »

Et parlant encore de l'abbé Sisoï : « L'abbé dit à ses disci- » ples : S'il arrive qu'un jour de sabbat ou le dimanche on » boive dans l'Église trois verres de vin, n'est-ce pas trop ? » — Si ce n'était Satan, répondit le vieillard, ce ne serait pas » trop. »

Dans quel endroit, je vous prie, les viandes ont-elles été condamnées par le Seigneur et interdites aux moines? Voyez et réfléchissez bien par quelle nécessité saint Benoit a voulu adoucir sa Règle sur le point qui est le plus périlleux pour les moines et qu'il savait ne pas leur convenir ; ce fut sans doute parce que dans ces temps-là il n'aurait pu persuader aux moines de renoncer au vin.

Plût à Dieu que, dans notre temps, on usât de la même prudence, en adoptant un tempérament pour toutes les choses qui, n'étant ni bonnes ni mauvaises en soi, sont indifférentes! Et si la profession religieuse n'exigeait pas des choses qu'il est impossible de persuader, toutes ces choses indifférentes se

[1] *Reg. S. Bened.* 40. — [2] *Vit. Patrum*, pars II. Peut-être faudrait-il mieux traduire *quidam abbati pastori* par : certain abbé-évêque.

trouvant permises sans scandale, il suffirait d'interdire les péchés seuls. Ainsi, en fait de nourriture et de vêtemens, on achèterait ce qu'il y a de moins cher et l'on rechercherait en toute chose le nécessaire plutôt que le superflu.

Il ne faut pas en effet attacher beaucoup de prix à ce qui ne nous prépare pas au royaume de Dieu ou ne nous recommande guère vis à vis de lui; tels sont ces objets extérieurs, également communs aux réprouvés et aux pénitens, aux hypocrites et aux vrais dévots. Rien ne sépare les juifs et les chrétiens, si ce n'est cette distinction des actes extérieurs et intérieurs; puisque la charité distingue seule les fils de Dieu des fils du diable, [1] la charité que l'Apôtre [2] nomme le complément et la fin de la Loi. Ainsi, ce même Apôtre, amoindrissant le mérite des œuvres pour élever au dessus d'elles la justice de la foi, dit, en s'adressant à la Judée : [3] « Où est ta glorification? elle est anéantie. Par quelle Loi? est-ce par la Loi des » œuvres? Non, par la Loi de la justice, car nous pensons que » l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la Loi. » Et plus bas : [4] « Si Abraham est justifié par ses œuvres, il y » a de quoi se glorifier, mais non devant Dieu; car que dit » l'Ecriture? *Abraham a cru à Dieu, et sa foi lui fut imputée* » *à justice.* » Et il ajoute : « Pour celui qui ne fait pas des » œuvres, mais qui croit en Dieu qui justifie l'impie, sa foi » lui est imputée à justice, selon le décret de la grâce de » Dieu. »

Le même Apôtre, permettant aux chrétiens l'usage des viandes et séparant de ces sortes de choses celles qui nous justifient devant Dieu : [5] « Le royaume de Dieu, dit-il, n'est » ni boisson ni nourriture; mais c'est la justice et la paix, et » la joie en l'Esprit-Saint. Toutes choses sont pures, mais le » mal vient de l'homme qui en mange pour causer du scan-

[1] S. August. 10—[2] Saint Paul. *Ep. ad Rom.* 15.—[3] *Ep. ad Rom.* 3, 13.—[4] *Ibid.* 4. 2.—[5] *Ibid.* 14, 17.

» dale. Il est bon de ne pas manger de chair et de ne pas » boire de vin ; si cela doit offenser son frère, le scandali- » ser ou infirmer sa foi. » Or, dans ces paroles, l'usage d'aucun aliment n'est interdit, mais seulement le scandale qui en peut résulter, comme lorsque les Juifs convertis se scandalisaient de voir manger des alimens que la loi de Moïse avait interdits. C'est ce scandale que l'apôtre Pierre voulait aussi éviter, quand il fut réprimandé et très salutairement averti par saint Paul, ainsi qu'il le rapporte lui-même en écrivant aux Galathes. [1]

Il y revient en écrivant aux Corinthiens : [2] « Notre nourri- » ture ne nous recommande pas à Dieu. » Et de plus : « Man- » gez tout ce qui se vend au marché, car la terre est au Sei- » gneur avec tout ce qu'elle renferme. » Et aux Collossiens : [3] « Que personne ne vous juge pour le boire et le manger. » Et après : « Si vous êtes morts en Jésus-Christ, pourquoi » vous occuper encore des élémens de ce monde, comme si » vous viviez encore au monde, quand on vous dit : Vous ne » toucherez, vous ne goûterez, vous ne prendrez pas tous » ces alimens dont l'usage donne la mort, suivant les pré- » ceptes et les doctrines des hommes. »

Il appelle *élémens du monde* les premiers rudimens de la Loi touchant les observances charnelles, parce que le monde, c'est à dire un peuple charnel, s'exerçait à cette étude comme pour apprendre les élémens de l'alphabet. A ces élémens, c'est à dire à ces observances charnelles, sont morts les chrétiens, et ils ne leur doivent rien, eux qui ne vivent plus dans ce monde parmi des hommes charnels attachés à la matière, posant des principes, établissant des distinctions entre les alimens, entre une chose et une autre, et disant : Vous ne toucherez ni à ceci ni cela ; car ces choses touchées ou goûtées

[1] *Ep. ad Gal.* 14. — [2] *Ep. ad Corint.* I, 8, 10, 25. — [3] *Ep. ad Coloss.* 2 16, 20.

ou prises, sont d'un usage funeste pour la mort de l'âme dit l'Apôtre, lors même que nous nous en servons ave quelque apparence d'utilité. C'est parler, dis-je, selon le préceptes et les doctrines des hommes charnels, selon la lo des intelligences qui voient avec les yeux de la chair, et no selon la loi de Jésus-Christ et des siens.

En effet, lorsqu'il[1] destinait ses apôtres à prêcher l'Évangile, Jésus devait sans doute prévenir tout sujet de scandale et pourtant il leur permit l'usage de toute espèce de nourriture afin que, partout où ils seraient reçus, ils vécussent comm leurs hôtes, buvant et mangeant ce qu'on leur présenterait. Saint Paul, inspiré par le Saint-Esprit, prévoyait déjà qu'ils s'écarteraient bientôt de cette céleste doctrine qui était aussi la sienne, lorsqu'il écrivit en ces termes à Timothée : [2] « L'Es-
» prit-Saint dit manifestement que dans les temps à veni
» quelques uns déserteront la foi, écoutant des esprits d'er-
» reurs et des doctrines diaboliques enseignées par des hypo
» crites qui prêcheront le mensonge, proscriront le mariage
» et commanderont de s'abstenir des alimens que Dieu a créé
» exprès pour que les fidèles, ainsi que ceux qui ont conn
» la vérité, en usent avec des actions de grâces; car tout
» créature de Dieu est bonne, et il n'y a rien à rejeter de ce
» qui est reçu avec actions de grâces, après avoir été sanctifi
» par la parole de Dieu et la prière. En annonçant ceci à vo
» frères, vous serez un bon ministre de Jésus-Christ, nourri
» des paroles de la foi et de cette bonne doctrine que vou
» avez recherchée. »

Enfin, si l'on juge avec les yeux du corps les semblans extérieurs de l'abstinence, qu'est-ce qui n'élève pas, au dessus de la vie de Jésus-Christ et de ses disciples, saint Jean et les siens, poussant à l'extrême l'abstinence et les macérations? Les disciples de saint Jean, qui s'attachaient encore aux apparences, à

[1] *Evang. S. Luc.* 10. — [2] *Ep. ad Tim.* I, 4.

l'exemple des juifs, murmuraient contre Jésus-Christ et ses disciples et l'interrogèrent lui-même en disant : [1] « Pourquoi » jeûnons-nous fréquemment, nous et les pharisiens, tandis » que vos disciples ne jeûnent pas ? »

Saint Augustin, approfondissant cette matière et observant combien la vertu diffère de l'apparence de la vertu, pense que les actes extérieurs n'ajoutent rien à nos mérites. Voici ce qu'il dit dans son traité des Biens du Mariage : [2] « La continence » n'est pas vertu du corps, mais de l'âme. Souvent les » vertus de l'âme se manifestent dans le for intérieur, et quel- » quefois au dehors, comme la vertu des martyrs apparut » dans leur courage à supporter les supplices. » Après : « La » patience était déjà dans l'âme de Job, le Seigneur le savait » et en était garant ; mais elle ne fut connue des hommes que » par l'épreuve de la tentation. » Plus loin : « En vérité, » pour que chacun comprenne plus facilement comment la » vertu peut exister dans l'âme sans se produire par des » œuvres, je cite un exemple dont nul catholique ne saurait » douter.

» Que notre Seigneur Jésus-Christ ait eu faim et soif dans » la réalité de la chair, qu'il ait bu et mangé, personne ne » le conteste de tous ceux qui sont fidèles à son Évangile. Est- » ce que la vertu de continence dans le boire et le manger » n'était pas aussi grande en lui qu'en Jean Baptiste ? car » Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant, et ils ont dit : [3] « Il » est possédé du démon. » Le Fils de l'Homme vint, mangeant » et buvant, et ils ont dit : « Voilà un homme vorace, un buveur » de vin, un ami des publicains et des gentils. » Puis, après » avoir parlé de Jean et de lui-même, l'Évangéliste ajoute : « La sagesse a été justifiée par ses enfans, qui voient que la » vertu de la continence doit toujours résider dans le fond du » cœur et se manifester par les œuvres, en raison de l'oppor-

[1] *Evang. S. Marc.* 2.—[2] *De bono Conjug.* 21.—[3] *Evang. S. Matth.* 11.

» tunité des choses et des temps, comme la vertu de la pa-
» tience chez les saints martyrs. C'est pourquoi le mérite de
» la patience est égal chez Pierre qui a été martyr, et chez
» Jean qui ne l'a pas été; ainsi est égal le mérite de la conti-
» nence chez Jean qui n'a jamais été éprouvé par le mariage, et
» chez Abraham qui a engendré des fils. Le célibat de l'un et le
» mariage de l'autre, suivant les circonstances, ont milité pour
» Jésus-Christ; mais la continence de Jean se montrait dans
» ses œuvres, et celle d'Abraham n'était que dans son âme. »

Ainsi, dans le temps où la Loi, concordant avec les longs jours des patriarches, déclarait maudit celui qui ne laisserait pas de postérité dans Israël; celui qui était impuissant, n'engendrait pas, et néanmoins il se conformait à la Loi. Depuis, les temps étant accomplis, il a été dit : « Que celui qui peut
» prendre, prenne; que celui qui possède, travaille; que celui
» qui n'aura pas voulu travailler, ne mente pas en disant qu'il
» n'avait rien. » Il résulte clairement de ces paroles que les vertus seules sont méritantes devant Dieu, et que tous ceux qui sont égaux en vertus, bien qu'ils diffèrent par les œuvres, sont également récompensés dans le ciel. Ainsi ceux qui sont vraiment chrétiens, sont tout occupés de l'homme intérieur, qu'ils purifient de ses vices et qu'ils ornent de nouvelles vertus, tandis qu'ils négligent ou abandonnent tout à fait l'homme extérieur.

Nous lisons que les apôtres eux-mêmes vivaient aussi grossièrement et pour ainsi dire malhonnêtement dans la compagnie du Seigneur, comme s'ils oubliaient toute convenance et tout respect. Lorsqu'ils passaient à travers un champ, ils n'avaient pas honte d'arracher des épis, de les égrainer et de les manger à la façon des enfans. [1] Ils ne se souciaient pas de se laver les mains avant de prendre leur nourriture, ce qui les fit accuser de malpropreté; mais le Seigneur les excusa :

[1] *Evang. S. Matth.* 22.

« Manger avec les mains sales, dit-il, ce n'est pas ce qui souille » l'homme.[1] » Et il ajoute aussitôt que l'âme n'est pas souillée par les choses extérieures, mais seulement par celles qui partent du cœur, « qui sont, dit-il, les pensées, les adultères, les » homicides, » etc.; car, à moins que l'âme ne soit d'abord corrompue par mauvaise volonté, tout ce qui se produira en actions extérieures ne saurait être péché. Aussi, dit-il que les adultères et les homicides viennent du cœur, puisqu'ils peuvent être commis sans la complicité du corps, selon cette parole :[2] « Quiconque voit une femme et la convoite, est déjà adultère » dans son cœur. » Et :[3] « Quiconque hait son frère, est ho- » micide. » Et le viol et le meurtre accomplis ne comptent pour rien, quand c'est une femme qui a été victime d'une violence, quand c'est un juge qui est contraint par la justice de mettre à mort un coupable. « Tout homicide, ainsi qu'il » est écrit, n'aura point part au royaume de Dieu. »

Il faut donc moins penser à nos actions qu'à l'esprit dans lequel nous les faisons, si nous avons désir de plaire à Celui qui sonde les cœurs et les reins, qui voit dans les ténèbres et qui jugera les plus secrètes actions des hommes. « Selon mon » Évangile, » dit saint Paul, c'est à dire : selon la doctrine de ma prédication. Voilà pourquoi la modique offrande de la veuve, qui ne donna que deux deniers valant un quatrain, est préférée aux larges offrandes des riches, par Celui à qui nous disons :[4] « Vous n'avez pas besoin de nos biens ; » Celui qui agrée l'offrande à cause du donateur, plutôt que le donateur à cause de l'offrande, comme il est écrit : « Le Seigneur regarda » favorablement Abel et ses présens.[5] » Ce qui signifie qu'il examina d'abord la piété du sacrificateur, et que cet examen lui rendit le sacrifice agréable. C'est que la dévotion du cœur est d'autant plus grande aux yeux de Dieu, que nous en faisons moins paraître dans nos actions extérieures.

[1] *Evang. S. Matth.* 15. — [2] *Ibid.* 15. — [3] *Evang. S. Johan.* 3. — [4] *Psalm.* 15. — [5] *Genes.* 4.

C'est pourquoi l'Apôtre, après avoir, en sa lettre à Timothée, comme nous l'avons dit plus haut, accordé une liberté générale dans le choix des alimens, traite aussi de l'exercice du travail corporel, en ces mots : [1] « Exercez-vous donc vous-» même à la piété ; car l'exercice corporel est utile à peu de » chose, tandis que la piété est utile à toutes choses, ayant la » promesse de la vie présente et de la vie future ; » parce qu'un pieux dévoûment de l'âme envers Dieu nous fait obtenir de lui les biens temporels ici bas, et les biens éternels dans l'autre vie.

Que nous enseignent tous ces préceptes, sinon de vivre chrétiennement et de faire servir, comme Jacob, à la nourriture de notre père les animaux domestiques, au lieu d'aller chercher, comme Esaü, des animaux sauvages, [2] et de judaïser dans les pratiques extérieures? C'est ce qui faisait dire au Psalmiste : [3] « Vos vœux sont en moi, Seigneur, avec les ac-» tions de grâces que je vous rendrai ! » A cette citation ajoutez celle d'un poète : [4] « Ne vous cherchez pas hors de » vous-même. »

Il y a dans les auteurs sacrés et profanes d'innombrables témoignages qui nous apprennent combien peu méritent d'importance les actions extérieures que l'en nomme même indifférentes. Autrement, ne faudrait-il pas mieux préférer les œuvres de la Loi et l'insupportable joug de sa servitude à la liberté de l'Évangile et au joug aimable de Jésus-Christ, dont le fardeau est si léger ? Jésus lui-même, nous invitant à recevoir ce joug aimable et ce léger fardeau : « Venez, dit-il, venez à moi, » vous qui êtes fatigués et vous qui êtes chargés ! » Aussi l'apôtre saint Paul, reprenant avec force quelques juifs devenus chrétiens qui pensaient encore accomplir les œuvres de l'ancienne Loi, comme il est écrit dans les Actes des Apôtres, leur dit : « Hommes, mes frères, pourquoi tentez-vous Dieu,

[1] *Ep. ad Tim.* I, 4. — [2] *Genes.* 27. — [3] *Psalm.* 55. — [4] Perse. *Satir.* 1.

» en courbant la tête des disciples sous un joug que ni vous » ni vos pères n'avez pu porter? Mais nous croyons être » sauvés de même qu'eux par la grâce du Seigneur Jésus- » Christ. »

Et vous donc, non seulement disciple de Jésus-Christ, mais encore véritable imitateur de cet Apôtre par la sagesse aussi bien que par le nom, je vous supplie de ne nous prescrire dans notre Règle que des œuvres conformes à la faiblesse de notre sexe, afin que nous puissions surtout être occupées à rendre gloire au Seigneur. C'est là l'holocauste que nous demande le Seigneur, en réprouvant tous les sacrifices extérieurs : [1] « Quand j'aurai faim, je ne vous le dirai pas; car toute la » terre est à moi, avec tout ce qu'elle renferme. Mangerai- » je la chair des taureaux ou boirai-je le sang des boucs? » Immolez à Dieu un sacrifice de louanges et rendez vos vœux » au Très-Haut, et invoquez-moi au jour de la tribulation, et » je vous en tirerai, et vous m'honorerez. »

Je ne parle pas ainsi pour repousser le travail des œuvres corporelles, lorsque la nécessité le demandera; mais je ne considère pas comme majeures ces œuvres qui sont utiles au corps et nuisibles à la célébration de l'office divin, puisque, d'après l'autorité de l'Apôtre, [2] on accorde spécialement aux femmes vouées à Dieu le privilége d'être nourries par les secours de la charité d'autrui plutôt que par le produit de leur propre travail : ce qui fait dire à saint Paul dans sa lettre à Timothée : « Si quelque fidèle a des veuves, qu'il subvienne à » leurs besoins et que l'Église n'en soit pas chargée, afin » qu'elle ait de quoi soulager celles qui sont les véritables » veuves. »

Il appelle *véritables veuves* les femmes consacrées à Jésus-Christ, de qui non seulement le mari est mort, pour qui le monde a été vraiment crucifié et qui sont elles-mêmes mortes au monde. Voilà les veuves qu'il convient d'entretenir aux dé-

[1] *Psalm.* 49. — [2] Saint Paul. *Ep. ad Tim.* I, 5.

pens de l'Eglise comme des propres revenus de leur Epoux. C'est pourquoi le Seigneur préféra confier le soin de sa mère à un apôtre plutôt qu'à son mari, [1] et les apôtres eux-mêmes ont institué sept diacres, c'est à dire sept ministres de l'Église, pour avoir soin des saintes femmes.

Nous savons aussi que l'Apôtre, [2] écrivant aux Thessaloniciens, blâme ceux qui vivent oisivement et contemplativement, de telle sorte qu'il veut que quiconque refuse de travailler ne mange pas; nous savons aussi que saint Benoît a ordonné le travail des mains pour éviter l'oisiveté. [3] Mais Marie n'était-elle pas assise oisivement pour entendre les paroles de Jésus-Christ? [4] Et Marthe, qui travaillait pour elle en même temps que pour le Seigneur, murmurait par jalousie contre la paresse de sa sœur, comme si elle eût porté seule le poids du jour et de la chaleur.

De même aujourd'hui nous entendons fréquemment murmurer ceux qui s'occupent des choses extérieures, lorsqu'ils fournissent les biens de la terre à ceux qui sont occupés des choses divines, et souvent ils se plaignent moins des rapines d'un tyran que des dîmes qu'ils sont obligés de payer à ces fainéans, comme ils disent, et à ces oisifs qu'ils voient cependant occupés non seulement à écouter les paroles de Jésus-Christ, mais encore à les lire et à les célébrer assidûment. Ils ne font pas attention que c'est peu de chose, comme dit l'Apôtre,[5] de partager les choses matérielles avec ceux qui leur procurent les spirituelles, et qu'il est bien juste que ceux qui s'adonnent aux œuvres terrestres assistent ceux qui sont consacrés aux œuvres célestes. Et même, par une sanction de l'ancienne Loi, cette salutaire liberté de loisir a été concédée aux ministres de l'Église, et la tribu de Lévi ne devait posséder aucun héritage temporel, [6] afin qu'elle fût moins empêchée à servir le Seigneur; mais elle devait prélever sur le travail des autres les dîmes et les oblations.

[1] *Act. Apost.* 6.—[2] Saint Paul. *Ep. ad Thess.* II, 3.—[3] *Reg. S. Bened.* 48. —[4] *Evang. S. Luc.* 10. —[5] Saint Paul. *Ep. ad Cor.* I, 9. —[6] *Num.* 18.

Quant aux jeûnes, qui sont plutôt pour les chrétiens l'abstinence des vices que celle des alimens, délibérez s'il faut ajouter quelque chose aux prescriptions de l'Église, et réglez ce qui nous convient le mieux.

C'est principalement les offices de l'Église et la distribution des Psaumes qui réclament votre attention ; et en cela, s'il vous plaît, vous soulagerez notre faiblesse, de manière qu'en récitant le Psautier dans le cours de la semaine, nous n'ayons pas besoin de répéter ces mêmes Psaumes. Saint Benoît, après avoir distribué la semaine à sa fantaisie, avertit toutefois ses successeurs qu'ils seraient libres d'en ordonner autrement, si cela leur convenait mieux, prévoyant sans doute que par la suite des temps la splendeur de l'Église s'accroîtrait et que, sur les grossiers fondemens où elle reposait alors, s'élèverait un jour un admirable édifice.

Avant tout, nous vous demandons de nous tracer ce qu'il faut faire quant à la lecture évangélique pendant les vigiles nocturnes; car il me semble dangereux d'admettre auprès de nous, à cette heure-là, des prêtres ou des diacres pour faire cette lecture. Nous devons éviter absolument la vue et l'approche des hommes, pour nous donner à Dieu plus sincèrement et pour être moins exposées à la tentation.

A vous donc, mon seigneur, pendant que vous vivez, à vous le soin d'instituer notre Règle que nous observerons toujours; car, vous êtes, après Dieu, le fondateur de ce couvent; vous êtes, par la grâce de Dieu, le planteur de cette congrégation : soyez, avec Dieu, le législateur de notre ordre. Peut-être aurions-nous après vous un autre chef qui édifierait sur un fondement étranger; et nous craignons que ce chef futur ait pour nous moins de sollicitude, ou soit moins obéi par nous; peut-être enfin, avec la même volonté, n'aurait-il pas le même pouvoir. Parlez-nous, vous, et nous vous écouterons!

Adieu.

VI.

LETTRE
D'ABÉLARD A HÉLOISE.

DE L'ORIGINE DES RELIGIEUSES.

SOMMAIRE.

Abélard, à qui Héloïse, dans sa dernière lettre, avait demandé, tant en son nom qu'en celui de ses compagnes, de leur écrire touchant l'origine de l'Ordre des religieuses, répond amplement à cette lettre et au désir qu'elles lui avaient témoigné. Il fait remonter cette origine à la primitive Eglise, et même à la communion des apôtres de Jésus-Christ; il passe en revue ce que le juif Philon et ce que l'histoire Tripartite [1] rapportent des premiers anachorètes; mais, dans toutes les parties de cette lettre, il exalte, avec de merveilleuses louanges, le sexe féminin; et la virginité, non seulement chez les chrétiennes et les juives, mais encore chez les païennes, est le principal objet de ces louanges. Enfin presque toute cette lettre ne contient qu'un panégyrique très délicat du sexe féminin.

Votre zèle religieux, ma très chère sœur, m'a interrogé, tant en votre nom qu'en celui de vos filles spirituelles, sur l'Ordre religieux auquel vous appartenez : je vous écrirai succinctement, si je le puis, quelle est l'origine des moniales.

C'est de notre Seigneur Jésus-Christ que l'Ordre des moines et des religieuses a reçu la forme la plus parfaite de sa religion, quoiqu'avant l'Incarnation il y ait eu quelque germe de cet établissement dans les deux sexes. Saint Jérôme, en effet,

[1] C'est une version des histoires de Socrate, de Sozomène et de Théodoret attribuée à Epiphane le Scolastique, qui vivait au VIe siècle.

écrivant à Eustochie : [1] « Les fils des prophètes, dit-il, selon » l'Ancien Testament, étaient des moines, etc. » Saint Luc rappelle aussi qu'Anne étant veuve se consacra au Temple et au culte divin ; qu'elle mérita, conjointement avec Siméon, de recevoir le Seigneur dans le Temple, et d'être remplie de l'esprit prophétique. [2]

Ainsi Jésus-Christ, qui est la fin de la justice et l'accomplissement de tous les biens, est venu dans la plénitude des temps, pour achever ce qui était commencé et pour dévoiler ce qui était inconnu ; comme il était venu appeler à lui et racheter les deux sexes, il les a rassemblés également sous la vraie discipline de sa communion. Par là il a établi le principe de l'état religieux pour les hommes et pour les femmes, et il leur a proposé en exemple, à tous, la perfection de sa vie.

Nous lisons [3] que sa mère et plusieurs saintes femmes l'ont accompagné avec ses apôtres et ses autres disciples. Elles avaient sans doute renoncé au monde, en se dépouillant de toute propriété pour ne posséder que Jésus, ainsi qu'il est écrit : « Le Seigneur est une part de mon héritage. » Elles ont accompli scrupuleusement ce que doivent faire, selon la règle prescrite par le Seigneur, tous ceux qui sortent du monde pour entrer dans cette sainte communauté de vie : [4] « A moins » que quelqu'un n'ait renoncé à tout ce qu'il possède, il ne » peut être mon disciple. »

Avec quel amour ces saintes femmes, qu'on peut appeler de vraies religieuses, ont suivi Jésus-Christ ! Quelle reconnaissance et quel honneur Jésus-Christ lui-même a rendus à leur dévoûment ainsi que ses apôtres ! Ce sont des faits que l'histoire sacrée contient.

Nous lisons dans l'Évangile, [5] que le Seigneur réprimanda les murmures d'un Pharisien qui l'avait reçu pour hôte et mit beaucoup au dessus de l'hospitalité de cet homme l'humble

[1] *Ep.* 4. — [2] *Evang. S. Luc.* 2. — [3] *Ibid.* 8. — [4] *Ibid.* 14. — [5] *Ibid.* 7.

hommage de la femme pécheresse. Nous lisons aussi [1] que, le Lazare après sa résurrection étant à table avec d'autres convives, Marthe, sa sœur, fut seule occupée au service du repas, et que Marie répandit abondamment un vase de parfum précieux sur les pieds du Seigneur, et les essuya avec ses propres cheveux, en sorte que toute la maison fut remplie de l'odeur des aromates; que Judas convoita la grosse somme qu'ils avaient dû couter, et que les disciples furent indignés de les voir employés en pure perte. Ainsi, tandis que Marthe prenait soin des alimens, Marie préparait des parfums pour Jésus-Christ; l'une pourvut à ses besoins intérieurs, et l'autre soulagea sa lassitude par cette ablution extérieure.

L'Évangile [2] ne fait mention que de femmes qui ont servi le Seigneur, et qui avaient consacré tout leur bien pour lui assurer sa nourriture de tous les jours et pour lui procurer les choses nécessaires à la vie. Lui-même servait ses disciples à table: [3] lui-même leur lavait très humblement les pieds, et nous ne voyons pas qu'il ait jamais reçu ni d'eux ni d'autres hommes les mêmes services; mais ce furent des femmes seules, comme je l'ai dit, qui lui prêtaient secours dans les choses de l'humanité: Marthe et Marie ont rempli ces deux devoirs; celle-ci s'en est acquittée avec d'autant plus de dévotion, qu'elle avait été auparavant plus criminelle. [4]

Le Seigneur mit de l'eau dans un bassin pour laver les pieds de ses disciples; mais ce fut avec les larmes d'une intime contrition et non avec de l'eau, que Marie lava ceux de Jésus. Le Seigneur essuya avec un linge les pieds de ses apôtres; elle, au lieu de linge, se servit de ses cheveux; de plus, elle fit usage de parfums salutaires, ce que Jésus-Christ n'a nullement fait. Tout le monde sait que cette femme, espérant son

[1] *Evang. S. Joh.* 12. — [2] *Evang. S. Luc.* 8. — [3] *Evang. S. Joh.* 13. — [4] Selon l'opinion des meilleurs théologiens, Marie, sœur de Marthe, n'est pas la femme pécheresse de l'Évangile. Abélard n'en fait ici qu'une seule et même personne.

pardon de la miséricorde du Sauveur, répandit aussi le parfum sur sa tête. L'Histoire rapporte même qu'elle ne le tira pas du vase d'albâtre; mais qu'elle brisa ce vase, en l'épuisant jusqu'à la dernière goutte, afin de mieux prouver l'ardeur de sa dévotion, qui ne lui permettait pas sans doute de réserver pour un autre usage ce dont elle avait usé dans cette espèce de sacrifice.

Par là, elle montre à tous l'effet de cette onction, telle que Daniel avait prédit qu'elle aurait lieu, sans doute après que serait oint le Saint des Saints. Voici qu'une femme est venue oindre le Saint des Saints, et c'est par ce fait, qu'elle proclame qu'il est Celui en qui elle croit et que le Prophète[1] avait désigné. Quelle est donc, je vous prie, cette bonté du Seigneur, ou quel est donc le mérite des femmes, puisque ce n'est que par des femmes qu'il laisse oindre sa tête et ses pieds? Quelle est donc, dites-moi, cette prérogative du sexe[2] le plus faible, pour qu'une femme ait pu oindre le souverain Christ, qui était, depuis le moment de la conception, trempé de tous les parfums du Saint-Esprit, et pour que, consacrant, comme par des sacremens matériels, la royauté et le sacerdoce du Christ, elle l'ait fait Christ, c'est à dire, oint corporellement.

Nous savons d'abord que le patriarche Jacob oignit une pierre qui était l'image du Seigneur,[3] et ensuite, qu'il ne fut permis qu'aux hommes de faire les onctions des rois et des prêtres, ou de conférer les autres sacremens; bien que les femmes quelquefois prissent sur elles de baptiser. Le patriarche sanctifia autrefois la pierre qui était l'image du temple, le prêtre actuellement sanctifie l'autel avec l'huile bénite. Ce sont donc les hommes qui impriment par les figures le caractère sacramentel; mais la femme a opéré sur la Vérité elle-même, ainsi que la Vérité elle-même l'atteste en disant: [4] « Elle a opéré » sur moi une bonne œuvre. » C'est donc d'une femme que

[1] *Daniel.* 9. — [2] *Isaie*, 11. — [3] *Genes.* 28. — [4] *Evang. S. Matth.* 26. *S. Marc.* 14.

le Seigneur a reçu l'onction, tandis que les chrétiens ne la reçoivent que des hommes: la tête a été ointe par une femme; les membres sont oints par des hommes.

On rapporte qu'elle a versé, par effusion, et non goutte à goutte, le parfum sur la tête du Seigneur, ainsi que l'épouse le chante dans le Cantique des Cantiques: « Votre » nom est une huile répandue. » Le Psalmiste voit une figure mystique dans cette abondance de parfum qui coula de la tête du Sauveur jusqu'au bord de son vêtement, lorsqu'il dit: [1] « Comme le parfum répandu sur la tête d'Aaron, lequel des- » cendit, descendit sur la barbe, puis descendit jusqu'au bord » de son vêtement. »

Saint Jérôme nous rappelle,[2] sur le Psaume XXVI, que David a reçu une triple onction, ainsi que Jésus-Christ ou les chrétiens; car les pieds du Seigneur, et ensuite sa tête, ont reçu des parfums versés de la main d'une femme; puis, après sa mort, Joseph d'Arimathie et Nicodême, comme le raconte saint Jean, l'ont enseveli avec des aromates. Les trois onctions qui sanctifient les chrétiens, sont le baptême, la confirmation et l'extrême-onction. Considérez donc la dignité de la femme, par laquelle le Christ vivant a été oint deux fois tant aux pieds que sur la tête, et de laquelle il daigna recevoir les sacremens de roi et de prêtre. La myrrhe et l'aloës, qui servent à conserver les corps des morts, ne font que figurer l'incorruptibilité future du corps de Jésus-Christ, incorruptibilité dont tous les élus jouiront à la résurrection.

Les premiers parfums de cette femme démontrent la dignité du règne de Jésus-Christ et de son sacerdoce: l'onction de la tête annonce la première; celle des pieds, la seconde. Il reçut d'une femme le sacrement de roi, tandis qu'il refusa d'accepter la royauté que les hommes lui offraient, et qu'il s'enfuit même pour échapper à ceux qui voulaient le faire roi. [3] C'est

[1] *Psalm.* 132. — [2] *In Psalm.* 26. — [3] *Evang. S. Joh.* 6.

une femme qui l'a sacré roi du ciel et non de la terre, suivant ce qu'il dit de lui-même : [1] « Mon royaume n'est pas de ce » monde. »

Les évêques se glorifient, lorsque, revêtus d'habits magnifiques et brillans d'or, aux acclamations des peuples, ils oignent les rois, ils consacrent les prêtres, et souvent bénissent ceux que Dieu maudit. C'est une humble femme qui, sans avoir changé de vêtement, sans aucun appareil, au milieu même de l'indignation des apôtres, confère ces deux sacremens à Jésus-Christ, non par devoir d'état, mais par inspiration. O grande constance de la foi! ô inestimable ferveur d'amour, qui croit tout, espère tout et souffre tout! Le pharisien murmure de ce qu'une pécheresse oint les pieds du Seigneur ; les apôtres s'indignent hautement de ce qu'une femme se permet de lui oindre la tête. La foi de cette femme reste inébranlable, confiante dans la bonté du Seigneur, qui l'approuve dans ces deux onctions; car il témoigne lui-même combien ces parfums lui ont été agréables, lorsque, demandant qu'on les lui réservât, il dit à Judas, qui en était indigné : « Laissez-les lui » conserver pour le jour de ma sépulture. » C'est comme s'il eût dit : « Ne la détournez pas de me donner ce témoignage » d'amour pendant ma vie, de peur que vous ne l'en empê- » chiez après ma mort. »

Or, il est certain que ce sont les saintes femmes qui ont préparé les aromates pour la sépulture du Seigneur, et que Marie se serait moins empressée d'être du nombre, si elle eût alors éprouvé un refus. Au contraire, il a réprimandé ses disciples qui murmuraient de la hardiesse de cette femme et qui en témoignaient hautement leur indignation; après les avoir apaisés par des réponses très modérées, il loua son action, au point d'ordonner à saint Marc d'en faire mention dans son Evangile, [2] afin que la terre en fût instruite et retentît des

[1] *Evang. S. Joh.* 8. — [2] *Evang. S. Marc.* 14.

louanges de cette femme qu'ils accusaient de présomption. Nous ne voyons pas que le Seigneur ait ordonné pareille chose à l'égard des hommages que lui avaient rendus diverses autres personnes. Il a encore montré combien il avait pour agréable la dévotion des femmes, par la préférence qu'il accorda à l'aumône de la pauvre veuve sur toutes les oblations du temple. [1]

Pierre, ainsi que les autres apôtres, osa se vanter d'avoir tout abandonné pour le Christ. Zachée, après avoir, suivant son désir, reçu le Seigneur, donna la moitié de son bien aux pauvres et restitua le quadruple à ceux à qui il avait pu faire quelque tort. Beaucoup d'autres encore ont fait de grandes dépenses, ou pour Jésus-Christ ou pour l'amour de lui, et lui ont sacrifié des choses infiniment précieuses; cependant il ne leur a pas accordé les mêmes louanges qu'aux femmes. En effet, leur conduite à sa mort prouve évidemment quelle avait toujours été la grandeur de leur dévotion. Elles seules restèrent inébranlables dans ce moment où le prince de ses apôtres le renia, où son bien aimé s'enfuit, où ses apôtres étaient dispersés : rien ne put les éloigner de Jésus-Christ, ni au moment de sa Passion, ni au moment de sa mort; en sorte qu'on peut leur appliquer ces paroles de saint Paul : [2] « Qui nous séparera » de l'amour du Seigneur? Sera-ce la persécution ou la dou- » leur? » Saint Matthieu lui-même, [3] après être convenu de sa fuite avec les autres, lorsqu'il dit : « Alors tous ses disciples » s'enfuirent après l'avoir abandonné; » parle ensuite de la constance des femmes, qui s'approchaient le plus qu'elles pouvaient de la croix du Sauveur : « Il y avait, dit-il, plusieurs » femmes qui avaient suivi le Seigneur depuis la Galilée, en » lui rendant tous les secours possibles. » Le même évangéliste rapporte avec soin leur persévérance auprès du sépulcre, en disant : « Marie-Madeleine et l'autre Marie étaient assises

[1] *Evang. S. Marc.* 12. — [2] *Epist. ad Rom.* 8, 35. — [3] *Evang. S. Matth.* 15, 40.

» auprès du sépulcre. » Saint Marc dit également, en parlant de ces femmes : « Il y avait aussi des femmes qui regardaient » de loin, parmi lesquelles étaient Marie-Madeleine et Marie, » mère de Jacques et de Joseph, et Salomé, qui l'avaient suivi » en Galilée et qui le servaient. Il y en avait encore beaucoup » d'autres qui étaient venues avec lui à Jérusalem. »

Il rapporte encore que Jean, qui d'abord s'était enfui, revint au pied de la croix; mais il préfère la persévérance des femmes, dont l'exemple paraissait l'avoir rappelé : « La mère » de Jésus, dit-il, [1] et la sœur de sa mère, Marie, femme de » Cléophas, et Marie-Madeleine, se tenaient au pied de la » croix. Lorsque Jésus vit sa mère et son disciple qui était » auprès d'elle, etc. »

Depuis long-temps Job avait prédit la constance des saintes femmes auprès de Jésus-Christ et l'abandon de ses disciples, lorsqu'il a dit : [2] « Mes os se sont attachés à ma peau, mes » chairs étant consumées, et il ne me reste que les lèvres au- » tour des dents. » Dans les os, en effet, qui soutiennent la chair et la peau, existe toute la force du corps. Or, dans le corps de Jésus-Christ, qui est l'Église, il entend par l'os le fondement durable de la foi chrétienne, ou cette ardeur d'amour de laquelle il est dit dans le Cantique : [3] « Des torrens d'eaux » n'ont pu éteindre son amour; » de laquelle l'Apôtre dit aussi : [4] « Elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout » et souffre tout. »

Or, la chair est dans le corps la partie intérieure, et la peau, la partie extérieure : les apôtres donc occupés à prêcher la foi qui est la nourriture de l'âme, et les femmes veillant aux besoins corporels, peuvent être comparés à la chair et à la peau. Lorsque les chairs ont été consumées, l'os du Seigneur s'est attaché à la peau, parce que, les apôtres étant scandalisés dans

[1] *Evang. S. Joh.* 19, 25. — [2] *Job.* 19, 20. — [3] *Cant.* 8, 7. — [4] Saint Paul. *Epist. ad Cor.* I, 13, 7.

sa Passion et désespérés de sa mort, la dévotion des saintes femmes resta inébranlable et ne s'écarta point de l'os de Jésus-Christ; elles ont persévéré dans la foi, l'espérance et la charité, au point de ne pas l'abandonner après sa mort. Les hommes ont naturellement l'esprit et le corps plus forts que les femmes : d'où, avec raison, la chair, qui est plus voisine des os, figure la nature de l'homme, et la peau, la faiblesse de la femme.

Les apôtres, dont le devoir est de reprendre les hommes de leurs fautes, sont appelés les dents du Seigneur; mais ils n'avaient plus que des lèvres, c'est à dire qu'ils avaient alors plus de facilité pour parler que pour agir, puisqu'ils parlaient beaucoup de leur désespoir de la mort de Jésus-Christ, sans oser rien faire pour lui. Tels étaient ces disciples, qui, en allant à Emmaüs, s'entretenaient de tout ce qui était arrivé, et auxquels il apparut pour ranimer leur foi.[1] Pierre lui-même et les autres disciples, de quoi furent-ils capables, au moment de la Passion de Jésus-Christ, malgré ce qu'il leur avait prédit lui-même, que cet instant serait pour eux un sujet de scandale? « Et quand tous, dit Pierre,[2] seraient scandalisés, je ne » le serai jamais. » Et encore : « Quand il me faudrait mourir » avec vous, je ne vous renierai pas. Les autres disciples di- » rent la même chose. » Ils le dirent, mais ils ne l'exécutèrent point; car le premier et le plus grand des apôtres, qui avait montré assez de fermeté dans ses paroles pour dire au Seigneur : « Je suis prêt à souffrir pour vous l'oppression et la » mort; [3] » à qui le Seigneur, en confiant la conduite de son Église, avait dit : « Affermissez vos frères par votre exem- » ple, » le renia à la première parole d'une servante; ce qu'il fit même jusqu'à trois fois. Les autres disciples l'abandonnèrent au même instant, quoiqu'il fût encore au monde, tandis que les femmes ne le quittèrent pas même après sa mort.

[1] *Evang. S. Luc.* 24. — [2] *Evang. S. Matth.* 26, 33. — [3] *Evang. S. Luc.* 22, 33.

Parmi elles, cette pécheresse convertie, [1] cherchant Jésus-Christ qu'elle reconnaît toujours pour son Dieu, dit : « Ils ont » enlevé le Seigneur de son tombeau, » Et encore : « Si vous » l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, afin que je l'em- » porte. » Les béliers, enfin les pasteurs du troupeau du Seigneur prennent la fuite, et les brebis restent seules intrépides. Jésus-Christ reproche à ses apôtres la faiblesse de la chair, qui, au moment de sa Passion, ne leur a pas permis de veiller une heure avec lui ; les femmes, au contraire, passèrent la nuit entière en pleurs auprès de son tombeau, [2] et ont mérité d'être les premiers témoins de sa résurrection. C'est moins par les paroles que par les actions qu'elles ont prouvé après sa mort combien elles l'aimaient de son vivant ; aussi, le chagrin qu'elles éprouvèrent pendant sa Passion et à sa mort les rendit-il dignes de participer les premières à la joie de sa résurrection.

En effet, tandis que Joseph d'Arimathie et Nicodême enveloppaient dans des linges le corps du Seigneur et l'ensevelissaient avec des aromates, Marie-Madeleine et Marie, mère de Joseph, examinaient soigneusement l'endroit où le corps était déposé. [3] Saint Luc [4] en fait aussi mention, lorsqu'il dit : « Les femmes qui avaient suivi Jésus-Christ depuis la Ga- » lilée, virent son tombeau, et la manière dont son corps y » était posé ; ensuite elles s'en retournèrent pour préparer des » aromates. » Elles ne crurent pas sans doute ceux de Nicodême suffisans sans les leurs ; le jour du sabbat les empêcha d'exécuter leur dessein. Mais, selon saint Marc, le lendemain du jour du sabbat, Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques,

[1] Les meilleurs commentateurs distinguent aujourd'hui Madeleine de la *femme pécheresse*.

[2] Selon l'Évangile, les saintes femmes quittèrent le sépulcre pendant la nuit du vendredi, et n'y retournèrent que le dimanche matin avant le jour.

[3] *Evang. S. Marc.* 15, 47. — [4] *Evang. S. Luc.* 23, 55.

et Salomé, vinrent de très grand matin au tombeau, au moment de la résurrection.

Après avoir vu leur dévotion, examinons quelle fut la récompense qu'elles méritèrent. D'abord un ange vint les consoler, en leur apprenant la vérité de la résurrection du Seigneur; enfin elles le virent elles-mêmes avant tout le monde et le touchèrent. Marie-Madeleine, plus empressée, fut favorisée la première; ensuite, avec les autres, desquelles il est écrit,[1] qu'après avoir vu l'ange, « elles sortirent du tombeau pour aller » en diligence annoncer aux disciples la résurrection du Sei» gneur; et voici que Jésus vint au devant d'elles, et leur dit: « Je vous salue. » Or, elles s'approchèrent de lui; elles tou» chèrent ses pieds et l'adorèrent. Alors il leur dit: « Allez » annoncer à mes frères, qu'ils aillent en Galilée: là ils me » verront. »

Saint Luc[2] continue de dire: « C'étaient Madeleine, et Jeanne, » et Marie, mère de Jacques, et les autres femmes qui étaient » avec elles, qui disaient cela aux apôtres. » Saint Marc[3] ne cache pas que ce fut d'abord l'ange qui les envoya porter cette nouvelle aux apôtres, lorsqu'il leur dit: « Il est ressuscité, il » n'est plus ici; mais allez, dites à ses disciples et à Pierre, » qu'il vous précèdera en Galilée. » Le Seigneur lui-même, lorsqu'il apparut d'abord à Marie-Madeleine, lui dit: « Allez à » mes frères, et dites-leur que je monte vers mon Père.[4] » De là, je conclus que ces saintes femmes sont les apôtres des apôtres; puisque ce sont elles qui furent envoyées par l'ange et par le Seigneur pour annoncer aux disciples cette grande nouvelle de la résurrection, que tout le monde attendait, afin qu'ils apprissent d'elles ce qu'ils devaient ensuite prêcher dans l'univers.

L'Évangéliste a rapporté, en outre, que le Seigneur, ve-

[1] *Evang. S. Matth.* 28, 8. — [2] *Evang. S. Luc.* 24, 10. — [3] *Evang. S. Marc.* 16, 7. — [4] *Evang. S. Joh.* 20, 17.

nant à leur rencontre après sa résurrection, les salua, afin de leur montrer, par ce salut plutôt que par cette apparition, combien il avait de sollicitude et de reconnaissance pour elles; car nous ne voyons pas qu'il ait employé vis à vis de qui que ce soit ce mot : « Je vous salue. » Il avait défendu, au contraire, à ses disciples, de saluer personne, en leur disant : « Et » vous ne saluerez personne dans le chemin; » comme s'il eût réservé ce privilége aux saintes femmes, pour le leur accorder lui-même lorsqu'il jouirait de la gloire de l'immortalité.

Les Actes des Apôtres, [1] lorsqu'ils rapportent qu'aussitôt après l'ascension du Seigneur ses disciples revinrent du mont des Olives à Jérusalem, et qu'ils ont décrit la piété de leur sainte congrégation, ne passent pas sous silence la persévérance de la dévotion des saintes femmes : « Ils étaient tous, » est-il dit, persévérans unanimement en prières avec les » femmes et Marie, mère de Jésus. »

Mais pour ne plus rien dire des femmes juives qui, en se convertissant d'abord à la foi, du vivant du Seigneur et par sa prédication, ont jeté les fondemens du genre de vie que vous avez embrassé, parlons des femmes grecques, dont la conversion est due aux apôtres : avec quel soin, avec quelle attention ne les traitèrent-ils pas, puisqu'ils nommèrent, pour veiller à leurs besoins, le flambeau de la milice chrétienne, Étienne, le premier martyr, avec quelques autres saints personnages? De là il est écrit dans les mêmes Actes : [2] « Le nombre des disci- » ples se multipliant, il s'éleva un murmure des Grecs contr » les Hébreux, parce que leurs veuves étaient méprisées dan » la répartition des secours de chaque jour. C'est pourquoi » les douze apôtres ayant convoqué tous leurs disciples, leur » dirent : « Il n'est pas juste que nous quittions la parole de » Dieu pour veiller aux tables. Choisissez donc, mes frères, » parmi vous, sept hommes d'une conduite irréprochable,

[1] *Act. Apost.* I, 14. — [2] *Ibid.* 6.

» remplis de sagesse et de l'Esprit-Saint, afin que nous leur » donnions ce soin. Pour nous, nous nous livrerons entière» ment à la prière et à l'instruction » Ce discours plut à toute » l'assemblée, et ils choisirent Étienne, plein de foi et de l'Es» prit-Saint, avec Philippe, et Prochore, et Nicanor, et Ti» mon, et Parmenas, et Nicolas d'Antioche ; ils les amenèrent » devant les apôtres, qui leur imposèrent les mains en priant. »

Ce qui prouve quelle était la continence d'Étienne, c'es le choix qu'on fit de lui pour veiller aux besoins des saintes femmes et leur administrer des secours; ensuite, quelle était l'excellence de ce ministère tant devant Dieu que devant les apôtres, c'est autant la prière de ceux-ci que l'imposition des mains, comme s'ils conjuraient ceux qu'ils commettaient à cette fonction, de s'en acquitter avec fidélité, en leur promettant de les aider de tout leur pouvoir par leurs prières et leur bénédiction.

Saint Paul regardait lui-même cette fonction comme l'accomplissement de son apostolat : « N'avons-nous pas, dit» il, [1] comme les autres apôtres, le pouvoir de mener avec » nous une femme qui soit notre sœur? » C'est comme s'il eût dit clairement: « Est-ce qu'il ne nous est pas permis, ainsi qu'aux autres apôtres, d'avoir un cortége de saintes femmes qui nous accompagnent dans notre mission, et qui nous soulagent avec leurs biens dans nos travaux? » C'est ce qui a fait dire à saint Augustin, dans son livre du Travail des moines : [2] « Pour cela, ils avaient de saintes femmes, riches des biens de » ce monde, qui les accompagnaient, et qui leur adminis» traient les secours temporels, afin qu'ils ne manquassent » d'aucune des choses essentielles à la vie. » Ensuite: « Si » quelqu'un doute de cette sainte conduite des apôtres avec les » femmes qui les suivaient partout où ils prêchaient l'Evangile, » qu'il lise l'Évangile, et qu'il apprenne que ce n'est qu'à

[1] *Ep. ad Cor.* I, 9. — [2] *De Op. Monac.* c. 4.

» l'exemple du Seigneur qu'ils le firent ; car il est écrit dans » l'Evangile :[1] « Jésus allait dans les villes et les bourgades, » prophétisant le royaume de Dieu, avec ses douze apôtres e » quelques femmes qu'il avait guéries de l'esprit immonde et » de leurs infirmités. Marie, surnommée Madeleine, Jeanne, « femme de Cuza, intendant d'Hérode, Suzanne, et beaucoup » d'autres qui l'aidaient de leurs biens. Ce qui prouve que le « Seigneur lui-même, dans sa mission spirituelle, a été se- » couru pour le temporel par des femmes, et que ces fem- » mes restèrent pareillement attachées aux apôtres, comme » des compagnes inséparables. »

Enfin, le nombre des femmes qui embrassèrent ce genre de vie s'étant multiplié comme celui des hommes, elles eurent, de même qu'eux, des monastères particuliers, dès la naissance de l'Église. Car Philon, ce Juif si éloquent, après avoir fait dans l'Histoire ecclésiastique,[2] une description magnifique de l'Église d'Alexandrie sous la conduite de saint Marc, dit entre autres choses, au chapitre seizième du livre second : « Il y » a, dans beaucoup de contrées, des hommes de cette es- » pèce. » Ensuite : « Dans chacun de ces lieux-là, il se trouve » des maisons consacrées à la prière, qu'on appelle monas- » tères. » Et plus bas : « Et non seulement ils compren- » nent les hymnes anciens les plus difficiles, mais encore » ils en composent eux-mêmes de nouveaux en l'honneur de » Dieu, et les chantent sur les airs les plus doux et les plus » mélodieux. » Dans le même endroit, après avoir parlé fort au long de leurs austérités et de leurs saints offices, il ajoute : « Avec les hommes dont je fais mention, il y a aussi des » femmes, parmi lesquelles il se trouve déjà plusieurs vierges » fort âgées, qui conservent leur chasteté et leur candeur, » non par nécessité, mais par dévotion ; qui consacrent égale- » ment leur corps et leur âme à l'étude de la sagesse, pen- » sant qu'il serait indigne à elles de livrer au plaisir un vase

[1] *Evang. S. Luc.* 8, 1. — [2] Eusèbe, *Hist. Eccl.* I, c. 16.

« préparé pour recevoir la sagesse, et d'enfanter un être » mortel, lorsqu'elles ont goûté les immortels et sacrés em- » brassemens du Verbe divin, d'où sortira une postérité éter- » nellement victorieuse de la corruption et de la mort. » Et il dit encore, au sujet de ces congrégations, que « les hommes vi » vent séparément des femmes dans les mêmes lieux, où ils cé- » lèbrent les vigiles, comme nous avons coutume de le faire. »

Ce que l'histoire Tripartite [1] rapporte du dévoûment égal des hommes et des femmes, fait bien l'éloge de la philosophie chrétienne, c'est à dire de la vie monastique ; car il y est dit, au livre 1er, chapitre XI : « C'est Élie, à ce que l'on croit, et » Jean-Baptiste, qui les premiers ont embrassé cette divine » philosophie. » Philon, le pythagoricien, raconte que de son temps les Juifs les plus accomplis avaient embrassé ce genre de vie dans une maison bâtie sur une colline, aux environs de l'étang Maria. Ce qu'il dit de leur demeure, de leur nourriture et de leurs entretiens, est absolument conforme à la vie des moines actuels d'Egypte : ils ne mangeaient jamais, suivant cet écrivain, avant le coucher du soleil ; ils s'abstenaient, en tout temps, de vin et de viande, ne vivant que de pain, de sel, d'hysope, et ne buvant que de l'eau. Et des femmes, ainsi que des vierges âgées qui avaient renoncé d'elles-mêmes au mariage, menaient avec eux le même genre de vie par amour pour la philosophie.

Saint Jérôme, dans son livre des Hommes illustres, chapitre VIII, parle ainsi, à la louange de saint Marc et de son Église : « Le premier, en prêchant Jésus-Christ par sa doctrine et par » son exemple, fonda une Église à Alexandrie pour engager » tous les prosélytes de Jésus-Christ à l'imiter. » Enfin Philon, le plus éloquent des Juifs, voyant que la première Église d'Alexandrie judaïsait encore, composa un ouvrage à la louange de la conversion des Juifs ; et ainsi que saint Luc dit [2] que les chrétiens de Jérusalem avaient tout en commun, de même

[1] L. I, c. II. — [2] *Act. Apost.* 2.

il rapporte ce qui se passa sous ses yeux dans l'Église d'Alexandrie, enseignée par saint Marc. On lit, au chapitre XI : « Nous avons mis au rang des écrivains ecclésiastiques le Juif » Philon, natif d'Alexandrie, et du corps des prêtres, parce » que, dans le livre qu'il a composé sur la première Église » d'Alexandrie, fondée par saint Marc, il a fait l'éloge de » nos frères, en disant qu'il y avait encore dans d'autres » lieux beaucoup d'habitations semblables, qu'on nommait » monastères. »

Il est donc évident que les premiers fidèles sont le modèle de nos moines, qui tâchent et qui désirent de les imiter, en évitant d'avoir rien en propre, d'avoir parmi eux ni riches ni pauvres, en partageant leur patrimoine avec les indigens, en se livrant à la prière, à la psalmodie, à l'instruction et à la continence, tels que furent d'abord, comme le rapporte saint Luc, [1] les chrétiens de Jérusalem.

En parcourant l'Ancien Testament, on y trouve que les femmes ne se sont point séparées des hommes dans tout ce qui concerne Dieu et les actes particuliers de religion, et que non seulement, ainsi qu'eux, elles ont chanté en son honneur les cantiques divins, mais encore qu'elles en ont composé. Les hommes et les femmes ont d'abord chanté ensemble le cantique composé pour la délivrance d'Israël ; c'est de ce moment qu'elles se sont acquis le droit de célébrer les offices divins dans l'église, ainsi qu'il est écrit : [2] « Marie, la pro» phétesse, sœur d'Aaron, prit un tambour dans ses mains, » et toutes les femmes la suivirent avec des tambours et des » chants, après qu'elle eut entonné le cantique, en disant : » Chantons en l'honneur du Seigneur, car sa grandeur a éclaté » glorieusement. » Il n'est pas question dans cet endroit que Moïse ait prophétisé, ni chanté avec Marie, ni même que des hommes aient pris des instrumens ni formé des chœurs comme les femmes.

[1] *Act. Apost.* 4. — [2] *Exod.* 15.

Ainsi, quand Marie, par ce seul fait, est appelée prophétesse, il paraît que c'est moins pour avoir entonné ou récité, que pour avoir fait ce cantique en prophétisant; et si l'on raconte qu'elle l'a entonné avec les autres, c'est pour montrer l'ordre ou l'accord qui régnait dans leur chant. Elles accompagnèrent leurs voix du son du tambour et en formant des chœurs; ce qui prouve non seulement leur grande dévotion, mais encore ce qui exprime mystiquement la célébration des offices dans nos monastères.

C'est à quoi David nous exhorte, en disant : [1] « Louez-le » avec des tambours et des chœurs, » c'est à dire, par la mortification de votre corps et par cet accord de la charité, ainsi qu'il est écrit : « Parce que la multitude des fidèles n'avait » qu'un cœur et qu'une seule âme. »

Leur sortie du camp pour chanter le Seigneur renferme encore un sens mystique, car toute la vie contemplative y est figurée. L'âme abandonne alors, pour ainsi dire, le camp et le séjour terrestre afin de s'élever à la connaissance des choses célestes; et sentant toute la douceur de sa contemplation, elle entonne, dans l'excès de sa joie, un hymne en l'honneur du Seigneur.

On y voit encore le cantique de Debora, d'Anne, de la veuve Judith, comme dans l'Évangile celui de Marie, mère du Seigneur. Anne, offrant son fils Samuël dans le Temple, a autorisé les monastères à recevoir des enfans. [2] C'est pourquoi saint Isidore, écrivant à ses frères, [3] établis dans le monastère d'Honorat, leur dit : « Quiconque sera présenté par ses pro» pres parens dans un monastère, saura qu'il doit toujours » y rester; car Anne a présenté son fils Samuël au Seigneur,

[1] *Psalm.* 150.

[2] Allusion à la Règle de saint Benoit, qui permet (ch. 59) de recevoir des enfans en bas âge, lorsque leurs parens veulent bien les consacrer à Dieu. Mais plus tard les conciles défendirent d'admettre personne au noviciat avant l'âge de seize ans.

[3] *Ep. ad Fratres Honor.* 5.

» et il demeura au service du temple où sa mère l'avait con-
» sacré, et il s'y acquitta des fonctions qu'on lui avait desti-
» nées. » Il est certain que les filles d'Aaron appartenaient absolument, ainsi que leurs frères, aux fonctions du sanctuaire, et qu'elles devaient hériter du sort de la tribu de Lévi, puisque le Seigneur assura leur entretien, ainsi que, suivant le livre des Nombres, [1] il le dit lui-même à Aaron : « Toutes
» les offrandes du sanctuaire faites au Seigneur par les en-
» fans d'Israël, je vous les ai données, et à vos fils et à vos
» filles, pour toujours. » D'où il ne paraît pas que la religion des femmes ait été séparée de celle des prêtres : [2] au contraire, il paraît qu'ils ont été unis par les mêmes noms, puisqu'il y avait des diaconesses et des diacres, comme si, dans ces deux noms, nous trouvions la tribu de Lévi et les Lévites.

Nous lisons encore dans le même livre, [3] que le vœu célèbre et que la consécration des Nazaréens à Dieu étaient également institués pour les deux sexes, par les paroles que le Seigneur lui-même adresse à Moïse : « Parlez aux enfans d'Israël, et
» dites-leur : « L'homme ou la femme qui aura fait vœu pour
» son salut de se consacrer au Seigneur, s'abstiendra de vin et de
» tout ce qui peut enivrer. Ils ne boiront, ni l'un ni l'autre, de
» vinaigre fait avec du vin, ni d'autre boisson que la vigne peut
» produire; tout le temps de leur consécration, ils ne mange-
» ront pas des raisins nouveaux, ni même secs. Tout le temps
» de leur séparation, ils ne feront aucun usage de tout ce qui
» sort de la vigne, depuis le grain jusqu'au pepin. » Je pense

[1] *Num.* 18.

[2] Dans la primitive Eglise, les femmes ne recevaient pas les ordres sacrés, mais elles faisaient partie du clergé en remplissant les fonctions des diaconesses, fonctions qui exigeaient la continence, et qui consistaient principalement à déshabiller les femmes présentées au baptême, à les dévoiler pour l'application du saint chrême, à visiter les prisonniers, à orner les autels, à recueillir les aumônes, etc.

[3] *Num.* 6.

que telle était la conduite de ces femmes qui veillaient à la porte du Temple, lesquelles livrèrent leurs miroirs d'airain à Moïse,[1] dont il fit fabriquer un vase où Aaron et ses fils se purifiaient, ainsi qu'il est écrit : « Moïse fit mettre un vase » d'airain, dans lequel Aaron et ses fils se purifiaient, lequel » était fait avec les miroirs d'airain des femmes qui veillaient » à la porte du Temple. » L'ardeur de la dévotion de ces saintes femmes n'est-elle pas bien peinte, lorsque, le Temple fermé, elles restaient au dehors pour célébrer les vigiles, et que sans cesse, occupées de Dieu, elles passaient même en oraisons le temps de la nuit que les hommes donnaient au repos? La porte du Temple qui leur était fermée, figure bien la vie des pénitens qui se sont séparés des autres, pour pouvoir se livrer à une pénitence plus rigoureuse. Cette vie ressemble clairement à celle que mènent les moines, dont l'état n'est autre chose que l'image d'une pénitence moins austère.

C'est ainsi qu'il faut prendre sous la figure du mystère le tabernacle, à la porte duquel elles veillaient; l'Apôtre[2] en parlait ainsi aux Hébreux : « Nous avons un autel qui ne donne » pas de quoi manger à ceux qui desservent le tabernacle, » c'est à dire : à laquelle ne sont pas dignes de participer ceux qui livrent leur corps à l'impétuosité des plaisirs. Quant à la porte du tabernacle, c'est la fin de la vie présente, lorsque l'âme, en sortant du corps, entre dans la vie éternelle. A cette porte veillent ceux qui sont inquiets de la sortie de ce monde et de l'entrée dans l'autre, et qui se préparent à cette sortie par la pénitence, pour mériter d'entrer dans l'éternité.

Au sujet de cette entrée et de cette sortie journalières de la sainte Eglise, David faisait cette prière : [3] « Que le Seigneur » veille à votre entrée et à votre sortie. » En effet, il veille également à notre entrée et à notre sortie, lorsqu'au moment

[1] *Exod.* 30, 38. — [2] Saint Paul. *Ep. ad Heb.* 13, 10. — [3] *Psalm.* 120.

de cette sortie, si nous sommes déjà purifiés par la pénitence, il nous fait jouir du bonheur éternel. C'est avec raison qu'il a nommé l'entrée avant la sortie, parce qu'il a fait plus d'attention à la dignité qu'à l'ordre, puisque l'on sort de cette vie mortelle avec douleur, et qu'au contraire, en entrant dans la vie éternelle, l'on arrive au comble du bonheur.

Les miroirs des femmes, ce sont leurs actions extérieures, par lesquelles on voit la turpitude ou la beauté de l'âme, comme dans un miroir on juge de la beauté du visage ; et de ces miroirs, on fait un vase dans lequel Aaron et ses fils se purifient, quand les ouvrages des saintes femmes et la constance de ce sexe si faible reprochent violemment aux pontifes et aux prêtres leur négligence, et leur arrachent des larmes de componction ; et si, comme ils le doivent, ils remplissent envers elles leur devoir de ministres, les bonnes œuvres de ces femmes apprêtent le pardon qui efface leurs péchés.

C'est de ces miroirs que saint Grégoire se préparait le vase de la componction, lorsque, admirant la force des saintes femmes et la victoire que ce faible sexe remportait dans le martyre, il s'écriait en soupirant : [1] « Que diront ces hommes » cruels, si des filles délicates souffrent tant de tourmens » pour Jésus-Christ, et si ce sexe fragile triomphe dans une » telle lutte, en sorte qu'il remporte souvent la double couronne du martyre et de la virginité? »

A ces femmes qui, comme on l'a dit, veillaient à la porte du tabernacle, et qui avaient, comme les Nazaréennes, consacré leur veuvage au Seigneur, je ne doute nullement qu'on ne puisse joindre Anne, cette sainte femme qui mérita, conjointement avec saint Siméon, de recevoir dans le Temple le véritable Nazaréen de Dieu, Jésus-Christ, d'être remplie de l'esprit prophétique à la même heure que Siméon, de reconnaître le Sauveur et de l'annoncer publiquement.

[1] *Homel.*

C'est à la louange de cette femme que l'Évangéliste disait[1].
« Il y avait une prophétesse nommée Anne, fille de Phanuel,
» de la tribu d'Aser. Elle était fort avancée en âge, et elle
» n'avait vécu que sept ans avec son mari, sans avoir perdu sa
» virginité. Cette veuve, alors âgée de quatre-vingt-quatre
» ans, ne quittait pas le Temple, servant le Seigneur jour et
» nuit par la prière et le jeûne. Elle arriva en cet instant, et
» se mit à louer le Seigneur et à parler de lui à tous ceux qui
» attendaient la rédemption de Jérusalem. »

Observez tout ce que dit l'Évangéliste; examinez avec quelle attention il loue cette veuve et quel éloge il fait de sa supériorité. Il parle d'abord du don de prophétie dont elle jouissait depuis long-temps, de son père, de sa tribu, de sept années de virginité qu'elle passa avec son mari, du temps de ce long veuvage qu'elle avait consacré au Seigneur, de son assiduité au temple, ensuite de ses jeûnes, de sa prière continuelle et de ses actions de grâces, et de cet esprit de prophétie qui lui fit annoncer la naissance du Sauveur promis. Et le même Évangéliste, en parlant plus haut de la vertu de Siméon, ne dit pas qu'il eut le don de prophétie; il ne met pas en balance ni sa continence, ni ses jeûnes, ni son exactitude à servir le Seigneur, et il n'ajoute rien sur sa prédication.

Ces véritables veuves, dont parle l'Apôtre en écrivant à Timothée, [2] me paraissent atteindre à cette perfection. « Honorez, dit-il, les veuves qui le sont véritablement. » Et encore : « Celle qui est véritablement veuve et abandonnée
» de tout le monde, espère dans le Seigneur et persévère nuit
» et jour dans les prières et les oraisons. Faites-lui donc entendre ceci, afin qu'elle se conduise d'une manière irrépréhensible. » Et ensuite : « Si quelque fidèle a des veuves,
» qu'il les secoure et que l'Église n'en soit pas chargée, afin
» qu'elle puisse subvenir aux besoins des véritables veuves. »

Il appelle *véritables veuves* celles qui n'ont pas déshonoré

[1] *Evang. S. Luc.* 2, 36. — [2] *Ep. ad. Tim.* I, 5.

leur veuvage par de secondes noces, et qui se sont consacrées au Seigneur, uniquement par dévotion. Il les dit abandonnées, parce qu'elles ont renoncé à tout, sans s'être réservé la moindre consolation sur terre, ou parce qu'elles n'ont personne pour prendre soin d'elles. Ce sont celles-là qu'il ordonne d'honorer et d'entretenir aux dépens de l'Église, comme des propres revenus de Jésus-Christ, leur époux.

C'est parmi elles qu'il recommande expressément de choisir les diaconesses, lorsqu'il dit: [1] « Qu'on choisisse une veuve qui » ait au moins soixante ans, qui n'ait eu qu'un mari, qui ait mené une conduite irréprochable et donné une bonne éducation » à ses enfans, qui ait exercé l'hospitalité, qui ait lavé les pieds » des saints et secouru les affligés, enfin qui ait toujours fait » de bonnes œuvres. Mais ne choisissez pas de jeunes veuves. »

Saint Jérôme, en parlant de ces dernières, dit: [2] « Évitez » de les nommer diaconesses; car encore jeunes, d'une nature plus faible et plus inclinée vers la tentation, elles donnent de mauvais exemples, au lieu de bons; et faute de cette » expérience qui s'acquiert avec l'âge, elles pourraient plutôt » scandaliser qu'édifier. » Il pense clairement ce que déjà l'Apôtre, d'après une expérience certaine, avait dit, touchant l'exemple des jeunes veuves, et il entre dans l'explication de son sentiment à ce sujet; car, après avoir dit: « Évitez les jeunes » veuves, » il en présente aussitôt la cause et le remède dans son conseil: [3] « En effet, la mollesse de leur vie passée les porte à » secouer le joug de Jésus-Christ; elles veulent se remarier, » s'engageant ainsi dans la condamnation par le violement de » la foi qu'elles lui avaient donnée auparavant; mais, de plus, » elles se livrent à l'oisiveté; elles s'accoutument à courir par » les maisons, et elles ne sont pas seulement oisives, mais » encore causeuses et curieuses, s'entretenant de choses dont » elles ne devraient pas parler. J'aime donc mieux que les

[1] *Ep. ad Tim.* I, 5. — [2] *In S. Paul.* 11. — [3] *Ibid.* 14.

» jeunes veuves se remarient, qu'elles aient des enfans, qu'el-
» les gouvernent leur ménage, et qu'ainsi elles ne donnent aux
» ennemis de notre religion aucun sujet de nous faire des
» reproches ; car déjà quelques unes se sont égarées et ont
» quitté le Christ pour suivre Satan. »

Adoptant la prudence de l'Apôtre dans le choix des diaconesses, saint Grégoire écrivait ainsi à Maxime, évêque de Syracuse : [1] « Nous vous défendons très expressément de nommer de
» jeunes abbesses, et de permettre à aucun évêque de donner
» le voile à une vierge sexagénaire, si sa conduite et ses
» mœurs ne sont pas irréprochables. »

Celles que nous appelons actuellement abbesses, s'appelaient autrefois diaconesses, comme étant plutôt servantes que mères ; car les diacres sont appelés serviteurs, parce qu'ils étaient censés prendre ce nom plutôt de leurs offices que de l'autorité épiscopale, ainsi qu'il est prouvé par les exemples et les paroles du Seigneur : [2] « Celui qui est plus grand que vous
» sera votre serviteur. » Ensuite : [3] « Quel est le plus grand,
» de celui qui est à table ou de celui qui sert ? Pour moi je
» suis au milieu de vous, comme votre serviteur. » Et ailleurs : [4] « Comme le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être
« servi, mais pour servir les autres. »

C'est sur ce précepte du Seigneur que saint Jérôme osa reprendre fortement plusieurs abbés qui étaient orgueilleux de ce titre, en leur rappelant ce passage de l'Épître aux Galates :
« Abbé, dit-il, [5] est un mot hébreu, qui signifie *père*. Puis-
» qu'il a donc cette signification dans la langue hébraïque, et
» que le Seigneur ordonne dans l'Évangile de ne donner le
» nom de pere qu'à Dieu, j'ignore de quelle autorité nous
» donnons ce nom aux autres, ou nous souffrons qu'il nous
» soit donné ? Ce précepte vient également de celui qui défend

[1] *Epist.* III, 11.— [2] *Evang. S. Matth.* 21, 26.— [3] *Evang. S. Luc.* 22, 27.
— [4] *Evang. S. Matth.* 23, 11. — [5] *In Epist. ad Gal.* 4.

» de jurer. Si nous ne jurons pas, ne donnons donc à per-
» sonne le nom de père ; car, ou nous interprêterons autre-
» ment ce titre de père, ou nous serons forcés d'avoir une
» autre opinion sur le jurement. »

Il est certain que du nombre des diaconesses était Phœbé, que l'Apôtre recommande si fort aux Romains, lorsqu'en priant pour elle il dit : [1] « Je vous recommande Phœbé notre sœur,
» diaconesse de l'Église de Corinthe, qui est au port de Cen-
» chrée, afin que vous la receviez au nom du Seigneur, comme
» on doit recevoir les saints, et que vous l'assistiez dans toutes
» les choses où elle pourrait avoir besoin de vous ; car elle en
» a assisté elle-même plusieurs, et je suis du nombre. » Cassiodore et Claude,[2] en citant ce passage, assurent aussi qu'elle fut véritablement diaconesse. Le premier dit : « Qu'elle fut diaco-
» nesse de l'Église-mère, usage qui s'est conservé jusqu'à
» ce jour chez les Grecs, comme nécessaire au service de
» Dieu, et on ne leur refuse pas, dans cette Eglise, le
» pouvoir de baptiser. » Claude dit, d'après le même texte : « Que c'est par l'autorité apostolique que les femmes ont
» été établies dans le ministère de l'Église, et que Phœ-
» bé, si fort recommandée par l'Apôtre, avait été investie
» de ces fonctions à Cenchrée. » Le même Apôtre, dans sa lettre à Timothée, [3] comprenant les femmes parmi les diacres, leur prescrit la même règle de conduite ; car en réglant tous les ordres du ministère ecclésiastique, après avoir descendu de l'évêque aux diacres : « Que les diacres pareille-
» ment soient honnêtes, dit-il, non menteurs, non adonnés au
» vin ; qu'ils ne soient pas avides d'un gain sordide, mais
» qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience
» pure. » Ensuite : « Ils doivent aussi être éprouvés aupa-

[1] *Ep. ad Rom.* 16, 1.

[2] Le commentaire de Cassiodore sur les épîtres de saint Paul n'existe plus, et celui de Claude, archevêque de Turin au IXᵉ siècle, n'a jamais été publié ; mais on en connaît plusieurs manuscrits.

[3] *Ep.* I, 3, 3.

» ravant, puis admis dans le saint ministère s'ils ne sont cou-
» pables d'aucun crime. Que leurs femmes soient également
» honnêtes, sobres, non médisantes, et fidèles en tout. Il faut
» que les diacres n'aient épousé qu'une seule femme, qu'ils veil-
» lent bien à la conduite de leurs enfans et de leurs maisons ;
» car ceux qui s'acquitteront bien de leur devoir, s'élèveront,
» et acquerront une grande foi dans Jésus-Christ. »

Or, ce que l'Apôtre dit des diacres : « Qu'ils ne soient pas » menteurs, » il le dit des diaconesses : « Qu'elles ne soient pas » médisantes. » Il demande de la sobriété dans celles-ci, lorsqu'il ordonne aux autres de n'être pas adonnés au vin; enfin il renferme les autres préceptes dans ce peu de mots : « Qu'elles » soient fidèles en tout. »

Car, ainsi qu'il ne veut pas que les évêques et les diacres soient élus parmi ceux qui ont été mariés deux fois; de même il veut que les diaconesses soient soumises à la même loi, comme nous l'avons déjà dit plus haut : « Qu'on choisisse une » veuve qui ait au moins soixante ans, qui n'ait épousé qu'un » seul homme, qui ait mené une conduite irréprochable et » donné une bonne éducation à ses enfans, qui ait exercé » l'hospitalité, qui ait lavé les pieds des saints et secouru les » affligés, enfin, qui ait toujours fait des bonnes œuvres; » mais surtout, a-t-il dit, ne choisissez pas de jeunes veuves. » Il est aisé de voir combien l'Apôtre recommande plus d'attention dans le choix des diaconesses que dans celui des évêques et des diacres, lorsqu'il dit : « Qu'elles aient mené une con- » duite irréprochable, qu'elles aient exercé l'hospitalité; » il ne fait pas cette observation pour les diacres, et n'exige pas d'eux, non plus que des évêques : « Qu'ils aient lavé les pieds » des saints, secouru les affligés, etc. » Il se contente de dire que les évêques et les diacres ne soient coupables d'aucun crime; et il veut que non seulement les femmes soient sans reproches, mais encore qu'elles aient toujours fait de bonnes œuvres. Il fixe leur âge avec soin, pour qu'elles aient plus

d'autorité, en disant : « Pas au dessous de soixante ans ; » afin que non seulement leur vie, mais encore leur âge avancé, leur ayant donné plus d'expérience, inspire aussi plus de respect.

Voilà pourquoi Jésus-Christ, malgré son amitié pour saint Jean, lui préféra saint Pierre, ainsi qu'aux autres, à raison de son âge. Car on est moins offensé de se voir préférer un vieillard qu'un jeune homme, et l'on se soumet plutôt à celui que l'âge, la nature et l'ordre des temps, ont mis au dessus de nous.

Saint Jérôme, dans son livre contre Jovinien, dit, en parlant de l'élection de saint Pierre : « Un seul est choisi, afin » d'ôter l'occasion du schisme, par l'établissement d'un chef. » Mais pourquoi Jean ne fut-il pas élu ? C'est que Jésus-Christ » a déféré à l'âge, parce que Pierre était plus vieux, et pour » ne pas donner à un jeune homme, encore presque enfant, » la préférence sur des vieillards ; en bon maître il devait » ôter à ses disciples tout sujet de querelle et ne pas exciter » leur jalousie en choisissant son bien aimé. »

C'est par cette considération que cet abbé dont il est parlé dans les Vies des Pères, ôta la prélature à un frère plus ancien de profession, pour la donner à un autre qui vint après lui, par la seule raison qu'il était plus âgé. Il craignait que ce frère, encore trop attaché au monde, ne supportât avec peine la préférence que l'on donnerait à un plus jeune ; il se souvenait de l'indignation des apôtres contre deux d'entre eux, à qui l'intercession de leur mère parut avoir obtenu quelques prérogatives, surtout parce que l'un des deux était bien plus jeune que les autres apôtres ; c'est Jean lui-même, duquel nous venons de parler.

La vigilance de l'Apôtre a recommandé le plus grand soin, non seulement dans le choix des diaconesses, mais encore dans celui des veuves qui voudraient se consacrer à Dieu, afin de leur ôter tout sujet de tentation ; car, après avoir dit : « Honorez les veuves qui sont véritablement veuves, » il ajoute

aussitôt : [1] « Que si quelque veuve a des enfans ou des neveux, » qu'elle apprenne d'abord à conduire sa maison et à leur » inspirer le respect qu'ils doivent à leurs parens. » Et plus loin : « Si quelqu'un, dit-il, n'a pas soin des siens et surtout » de ceux qui dépendent de lui, il a renoncé à la foi et il est » pire qu'un infidèle. » Par ces paroles il satisfait en même temps à la dette de l'humanité et aux devoirs de la religion ; de peur que, sous le prétexte de la religion, de pauvres orphelins ne soient abandonnés, et que la compassion humaine envers des malheureux ne nuise aux vœux des veuves et à la sainteté de leur état, ne détourne leurs regards en arrière, ne les conduise quelquefois au sacrilége et ne les engage à donner à leurs proches ce qu'elles distrairaient de la communauté.

Il était donc bien nécessaire d'avertir celles qui sont encore chargées de famille, avant qu'elles passent à un véritable veuvage et qu'elles se consacrent absolument à Dieu, de rendre à leurs parens ce qu'elles en ont reçu, et de suivre la même loi, en élevant leurs enfans comme elles ont été élevées elles-mêmes par leurs parens.

Le même Apôtre, pour augmenter encore la perfection religieuse des veuves, leur ordonne d'assister à l'office et de prier nuit et jour. Également inquiet sur leurs besoins, il dit : « Si » quelque fidèle a des veuves, qu'il les secoure et que l'Église ne » soit chargée que de celles qui sont véritablement veuves. » C'est comme s'il disait : [2] « Si quelque veuve tient à une famille riche qui puisse subvenir à ses besoins, qu'elle en soit secourue, afin que les revenus de l'Église puissent subvenir aux autres. Cette doctrine prouve clairement que si quelqu'un refuse de secourir les veuves qui lui appartiennent, il faut le contraindre, d'autorité apostolique, à l'acquit de cette dette. L'Apôtre a donc non seulement pourvu à leurs besoins, mais encore à l'honneur qui leur était dû, en disant : « Honorez les » veuves qui sont véritablement veuves. »

[1] *Epist ad Tim.* I, 5, 3. — [2] *Ibid.* 5, 16.

Telles étaient, nous le croyons, celle que l'Apôtre appelle sa mère et celle que Jean l'Evangéliste appelle sa dame, par respect pour la sainteté de leur état. « Saluez, dit » saint Paul dans une lettre aux Romains, [1] Rufus qui est élu » dans le Seigneur, et sa mère qui est également la mienne. » Saint Jean commence ainsi sa seconde épître : [2] « Le plus âgé, » à madame Electe et à ses enfans ; » et ajoute plus bas, en lui demandant son amitié . « Actuellement je vous prie, Ma» dame, que nous nous aimions l'un et l'autre. »

Appuyé de cette autorité, saint Jérôme, écrivant à Eustochie, [3] qui avait embrassé votre profession, ne rougit pas de l'appeler sa dame, et rend compte aussitôt de la raison qui l'y oblige : « J'appelle Eustochie ma dame, parce que c'est » ainsi que je dois appeler l'épouse de Notre Seigneur. » Et dans la même lettre, en mettant la sainteté de cet état au dessus de toute la gloire humaine, il dit : « Je ne veux pas que vous » communiquiez avec les dames du monde, que vous fré» quentiez les maisons des nobles et que vous les visitiez » souvent, puisque vous avez renoncé à tout, en consacrant » votre virginité au Seigneur. Si l'ambition des courtisans les » pousse à venir en foule saluer l'impératrice, pourquoi fe» riez-vous injure à votre époux? Épouse de Jésus-Christ, » pourquoi vous empressez-vous de rendre des devoirs à » une mortelle? Revêtez-vous d'un saint orgueil, et sachez » que vous êtes bien au dessus d'elle. »

Le même Père, écrivant à une vierge consacrée à Dieu, sur le bonheur céleste qui attend ses semblables et sur le respect qui leur est dû sur la terre, dit : [4] « C'est non seulement le té» moignage des Saintes Écritures, mais encore la conduite de » l'Église, qui nous enseigne quel est le bonheur dont les vier» ges jouissent dans le ciel et qui nous apprend qu'on ne » saurait, sans un mérite particulier, soutenir une con-

[1] *Ep. ad Rom.* 16.—[2] *Ep.* II, 1.—[3] *Ep.* 22.—[4] *Ep. ad Maurit. filiam.* 14. Cette lettre était encore attribuée à saint Jérôme, qui n'en est pas l'auteur.

» sécration spirituelle ; car, quoique chaque chrétien participe » à la grâce divine et que tous se glorifient de participer aux » mêmes sacremens, celles-ci ont cependant quelque chose » au dessus des autres, puisqu'elles sont choisies par l'Esprit » Saint dans ce troupeau sanctifié, comme des victimes plus » saintes et plus pures que le grand-prêtre offre à Dieu pour le » service de ses autels... La virginité a donc un mérite au des- » sus des autres, puisqu'elle obtient spécialement la grâce et » qu'elle jouit du privilége d'une consécration qui lui est par- » ticulière; car cette consécration ne peut pas être célébrée, » excepté en cas de danger de mort, à d'autres époques que » le jour de l'Épiphanie, l'octave de Pâques et les Fêtes des » Apôtres : de plus, il n'y a qu'un évêque qui puisse procéder » tant à la bénédiction des vierges que du voile qui doit cou- » vrir leurs têtes sacrées. »

Pour les moines, au contraire, quoiqu'ils soient de même profession et de même ordre et d'un sexe plus élevé, peut-être avec la même pureté, il est toujours permis à leur abbé de recevoir leurs vœux et de bénir leurs personnes et leur habit. Les prêtres et ceux qui sont admis dans les grades inférieurs de la cléricature, peuvent être ordonnés aux Quatre-Temps, et les évêques, chaque jour de dimanche ; mais la consécration des vierges, d'autant plus précieuse qu'elle est plus rare, est réservée pour les fêtes les plus solennelles.

Cette sainte virginité excite dans l'Église une immense joie, que le Psalmiste avait prédite par ces paroles : [1] « Des vier- » ges richement parées seront amenées au roi pour marcher » après elle ; » Et ensuite : « Elles lui seront présentées avec » de grands transports de joie ; on les conduira dans le Tem- » ple. » On attribue à saint Matthieu, apôtre et évangéliste, l'institution et le Rituel de cette consécration, ainsi qu'on le lit dans les Actes de son martyre, qui racontent qu'il mourut

[1] *Psalm.* 44.

pour la défense de la virginité religieuse.[1] Mais les apôtres ne nous ont rien laissé par écrit, concernant la consécration des clercs et des moines. C'est donc de la sainteté même que leur sainte profession a tiré son nom, puisque c'est du mot *sanctimonia*, c'est à dire sainteté, que vient celui de Sanctimoniales ou moinesses. En effet, plus le sexe des femmes est faible, plus leur vertu est agréable et parfaite devant Dieu, ainsi qu'il le dit lui-même en exhortant son Apôtre à combattre pour la couronne de la gloire :[2] « Ma grâce vous suffit ; » car c'est dans la faiblesse que la vertu se perfectionne. »

C'est ainsi qu'en parlant, par la bouche de cet Apôtre, des membres de son corps, qui est l'Église, comme s'il eût principalement recommandé l'honneur aux membres les plus faibles, il lui fait dire dans cette même épître, qui est la première aux Corinthiens : « Les membres de notre corps qui » nous paraissent les plus faibles, sont les plus nécessaires ; et » ceux que nous croyons les moins nobles, sont ceux que nous » couvrons le plus honorablement ; et ceux qui sont les moins » honnêtes, sont couverts le plus honnêtement ; car ceux qui » sont honnêtes n'ont besoin de rien. Mais Dieu a disposé le » corps, de manière qu'on rend plus d'honneurs aux membres » les plus faibles, afin qu'il n'y ait point de schisme dans le » corps, et que tous les membres contribuent alternativement » à son usage. » N'est-ce pas aux femmes qu'il a dispensé sans réserve les trésors de la Grâce divine, quoique leur sexe fût le plus faible et le moins noble, tant par le péché originel que par sa nature ? Examinez les différens états de ce sexe, non seulement les vierges, les veuves, les femmes mariées, mais encore celles qui vivent dans le plus honteux libertinage, et vous verrez en elles les plus grands effets de la grâce du Seigneur, selon les paroles de Jésus-Christ et de l'Apôtre :[3] « Que les premiers

[1] L'Eglise ne reconnaît pas la tradition populaire sur le martyre de saint Matthieu. Voyez sa vie, dans *Les Vies des Saints*, par Baillet.
[2] Saint Paul. *Ep. ad Corint.* I. 12. — [3] *Evang. S. Matth.* 20.

» soient les derniers, et les derniers les premiers, et que là où
» le péché a abondé, il y ait aussi abondance de Grâce.[1] »

En effet, si nous remontons à l'origine du monde, nous trouverons que la femme, dès sa création, a été favorisée des dons de la Grâce divine et d'un honneur particulier : elle fut créée dans le Paradis, et l'homme y fut placé ; ce qui doit toujours avertir les femmes, que le Paradis est leur patrie naturelle, et qu'il leur convient surtout de mener dans le célibat une vie conforme à cette demeure céleste. C'est ce qui fait dire à saint Ambroise, dans son livre sur le Paradis : « Dieu prit
» l'homme qu'il avait fait et il le mit dans le Paradis. Or, vous
» voyez qu'il a pris celui qui était déjà, et qu'il l'a placé dans
» le Paradis. Observez que l'homme a été fait hors du Paradis,
» la femme dans le Paradis. L'homme, qui a été créé dans un
» lieu inférieur, se trouve supérieur ; et la femme, qui a été
» créée dans un lieu supérieur, se trouve inférieure. »

Le Seigneur a effacé par Marie la faute d'Eve, qui fut la mère du péché, avant que Jésus-Christ eût effacé celle d'Adam. Si le péché a commencé par la femme, c'est par elle aussi que la Grâce a commencé, et que la virginité a brillé de tout son éclat. Et déjà Anne et Marie avaient offert aux veuves et aux vierges, un modèle de profession religieuse, avant que Jean ou les apôtres eussent donné aux hommes l'exemple de la vie monastique.

Si après Eve nous examinons la vertu de Débora, de Judith et d'Esther, nous conviendrons assurément qu'elle doit faire rougir la force de l'homme. En effet, Débora, juge d'Israël, se mit à la tête du peuple de Dieu qui n'avait plus de généraux, livra bataille, vainquit les ennemis, et acheva, par cet éclatant triomphe, la délivrance du peuple de Dieu.[2] Judith, sans armes, accompagnée d'une servante, attaqua une armée terrible, et seule, après avoir tranché la tête d'Holopherne avec sa propre épée, elle défit l'ennemi et sauva son peuple

[1] *Ep. ad Rom.* 5. 20. — [2] *Judic.* 4.

qui était à toute extrémité?[1] Esther, par une inspiration secrète de l'Esprit Saint, quoique mariée, contre la loi, à un prince idolâtre, prévint l'édit cruel que l'impie Aman avait surpris au roi, et en un seul instant elle fit retomber cette sentence sur Aman lui-même.[2]

On regarde comme un prodige de force que David, avec une fronde et une pierre, ait attaqué et vaincu Goliath :[3] et la veuve Judith, sans pierre et sans fronde, et sans le secours d'aucune arme, s'avance contre toute une armée ennemie. Esther, par sa seule parole, délivre son peuple, et tournant contre ses ennemis le décret de proscription, les précipite eux-mêmes dans le piége qu'ils avaient tendu. C'est en mémoire de cette action remarquable que les Juifs ont institué une fête annuelle ; ce que jamais ils n'ont fait pour les actions d'aucun homme, si éclatantes qu'elles aient été.

Qui n'admirera pas l'incomparable constance de la mère des sept fils, lesquels avaient été saisis avec elle, lorsque l'impie roi Antiochus, comme le raconte l'histoire des Machabées,[4] essaya en vain de la forcer à manger de la chair de porc, défendue par la Loi? Cette mère, oubliant tous les sentimens de la nature et de l'humanité pour ne voir que Dieu seul, consomma par son propre martyre tous ceux qu'elle avait déjà soufferts dans celui de chacun de ses enfans, après les avoir aidés, par ses exhortations, à en mériter la couronne. Quand nous feuilleterions l'Ancien Testament, que trouverions-nous qui pût être comparé à la fermeté de cette femme?

Le démon, après toutes ses vaines persécutions contre le bienheureux Job, connaissant la faiblesse humaine aux approches de la mort, dit :[5] « L'homme donnera la peau d'autrui pour conserver la sienne, et tout ce qu'il possède, pour » sauver sa vie. » En effet, l'horreur que nous inspire le moment de la mort est si naturelle, que souvent nous opposons un membre pour la défense de l'autre, et que, pour conserver notre vie, nous n'appréhendons pas les plus grands

[1] *Judith.* 13.—[2] *Esther.* 8. —[3] *Reg.* I. 17. —[4] *Mach.* II. 7. —[5] *Job.* 2.

maux. Cette héroïne chrétienne a préféré de perdre sa vie et celle de ses enfans, plutôt que de transgresser la loi dans un seul point. Quelle est donc, je vous prie, cette transgression à laquelle on voulait la contraindre? L'obligeait-on de renoncer à son Dieu et de sacrifier aux Idoles? Non ; on ne leur demandait que de manger des viandes défendues par la Loi. O mes frères, et vous tous qui avez embrassé la vie monastique, qui, tous les jours, transgressez si impudemment notre Règle en mangeant des viandes qu'elle vous défend, qu'opposerez-vous à la fermeté de cette femme? Etes-vous assez insensibles pour n'être pas confondus par un pareil exemple? Sachez, mes frères,[1] le reproche que le Seigneur fait aux incrédules, en parlant de la reine du Midi : « La reine du Midi » s'élèvera au jour du jugement contre cette génération, et la » condamnera. » La constance de cette femme déposera d'autant plus contre vous, que son action aura été plus courageuse, et que vous êtes plus intimement dévoués par état à la profession religieuse. Aussi, en faveur du combat qu'elle a soutenu si courageusement, a-t-elle mérité que l'Église instituât une messe et des leçons solennelles en mémoire de son martyre, honneur qui jusqu'alors n'avait été accordé à aucun des saints dont la mort précéda la venue du Seigneur,[2] quoique, suivant la même histoire des Machabées,[3] Eléazar, ce vénérable vieillard, un des premiers scribes de la Loi, eût déjà souffert le martyre pour la même cause. C'est, comme nous l'avons dit, que le sexe de cette femme étant plus faible, son courage en est plus agréable à Dieu et plus méritoire; et le martyre du pontife n'a pas été célébré par une fête spéciale, comme si l'on devait moins s'étonner que le sexe

[1] Ici, Abélard oublie, dans son zèle religieux, qu'il s'adresse à des religieuses et non à des moines.

[2] Les fêtes de saint Joachim, de sainte Anne et de saint Joseph n'étaient pas encore établies.

[3] *Mach.* II, 6.

le plus fort soutint aussi les plus fortes épreuves. L'Ecriture dit, [1] en s'étendant davantage sur les louanges de cette même femme : « Cependant cette mère admirable par dessus tout et » digne de la mémoire des bons, voyant périr en un même » jour ses sept enfans, supportait constamment leur mort, à » cause de l'espérance qu'elle avait en Dieu; remplie de sa- » gesse, et alliant un courage mâle à la tendresse d'une » femme, elle exhortait fortement chacun d'eux. »

Peut-on refuser à la fille unique de Jephté d'avoir fait autant d'honneur à son sexe parmi les vierges? [2] elle qui, pour que son père ne fût pas même coupable d'un vœu imprudent, et pour que la victime promise répondît à la grâce dont il venait d'être comblé, excitait encore son père vainqueur à la sacrifier. Qu'aurait-elle donc fait si, forcée par les infidèles de renoncer à son Dieu, elle eût été exposée au martyre? Si elle eût été interrogée, comme le prince des Apôtres, au sujet de Jésus-Christ, aurait-elle dit : « Je ne connais pas cet » homme? » Son père l'ayant laissée libre pendant deux mois entiers, elle revient, à leur expiration, vers son père qui devait l'immoler; elle se dévoue volontairement à la mort, qu'elle provoque au lieu de la craindre. Par amour pour la vérité, elle rachète au prix de son sang le vœu insensé de son père, et le dégage ainsi d'un fatal serment. Quelle horreur n'aurait pas eu pour le parjure celle qui n'a pas même permis celui de son père? L'amour de cette vierge pour son père charnel comme pour son Père spirituel, n'est-il pas sans bornes? Cependant que par sa mort elle épargne au premier un mesonge, elle satisfait à la promesse faite à l'autre. Cette grandeur d'âme dans une jeune vierge a mérité que les filles d'Israël s'assemblassent chaque année dans un même lieu, pour célébrer ses funérailles par des hymnes solennels, et pour donner de pieuses larmes au sacrifice de l'innocente victime.

Mais sans citer d'autres faits, qui donc a été plus néces-

[1] *Mach.* 7. — [2] *Judic.* 11.

saire à notre rédemption et au salut de tout le genre humain, que ce sexe qui a mis au monde notre Sauveur? Cette femme, qui la première osa forcer la cellule de saint Hilarion, opposait à sa surprise la grandeur de cette prérogative, lorsqu'elle lui dit : « Pourquoi détournez-vous les yeux? pourquoi fuyez-» vous ma prière? Ne me regardez pas comme une femme, » mais comme une malheureuse; c'est mon sexe qui a engen-» dré le Sauveur. » Quelle gloire pourra être comparée à celle que ce sexe a acquise dans la mère de Jésus-Christ?

Le Rédempteur aurait pu, s'il l'eût voulu, naître d'un homme, aussi bien que d'une femme, lui qui a formé la femme du corps de l'homme; mais il a fait tourner à l'honneur du sexe le plus faible son humilité même qui avait trouvé grâce devant lui. Il aurait pu choisir, dans le corps de la femme, une autre partie plus noble que celle qui ouvre une voie impure à la conception et à l'enfantement des hommes; mais il a bien plus anobli, par sa naissance, les organes générateurs de la femme, qu'il n'avait purifié ceux de l'homme par la circoncision. Et maintenant, pour me taire sur l'honneur particulier des vierges, il convient que je vous parle des autres femmes, ainsi que je me le suis proposé.

Voyez la grandeur de la grâce que l'arrivée de Jésus-Christ a répandue aussitôt sur Elizabeth qui était mariée, et sur Anne qui était veuve. Zacharie, mari d'Élisabeth et grand-prêtre du Seigneur, n'avait pas encore recouvré la parole, que son incrédulité lui avait fait perdre, lorsqu'à l'arrivée et à la salutation de Marie, Élisabeth, remplie de l'esprit de Dieu, sentit tressaillir son enfant dans son sein, et prophétisa la première que Marie avait conçu, devint ainsi plus que prophète. Elle l'annonça sur-le-champ, et elle excita la mère du Seigneur à glorifier Dieu des grâces dont il la comblait. Le don de prophétie paraît plus accompli dans Élisabeth, qui a connu aussitôt la conception du Fils de Dieu, que dans saint Jean qui ne l'annonça que long-temps après sa naissance. Ainsi que j'ai appelé Marie-Madeleine l'*apôtre*

des apôtres, je ne crains pas d'appeler celle-ci le *prophète des prophètes*, conjointement avec Anne, cette sainte veuve dont j'ai déjà parlé plus amplement.

Si nous examinons jusque chez les Gentils ce don de prophétie, que la Sibylle paraisse ici la première, et qu'elle nous dise ce qui lui a été révélé au sujet de Jésus-Christ. [1] Si nous comparons avec elle tous les prophètes, Isaïe lui-même, qui, suivant saint Jérôme, [2] est plutôt un évangeliste qu'un prophète, nous verrons encore dans cette grâce la prééminence des femmes sur les hommes. Saint Augustin, voulant se servir de son témoignage contre les hérétiques, leur dit : [3] « Écoutons comment leur Sibylle prophétise Jésus-Christ : « Le Seigneur, a-t-elle dit, donne aux fidèles un autre Dieu à adorer ; » reconnaissez-le donc pour son Fils. » Dans un autre endroit » elle appelle *Symbole* le Fils de Dieu, c'est à dire Conseiller. » Et le prophète Isaïe dit : [4] « Il sera appelé l'admirable, le conseiller. » Saint Augustin, dans le dix-huitième livre de la Cité de Dieu, dit encore : « Quelques uns rapportent que dans ce temps-là la sibylle Érictrée avait fait cette » prédiction ; d'autres affirment que c'est plutôt celle de Cumes ; quelqu'un traduisit ainsi en vers latins les vingt-sept » vers grecs dont la prédiction est composée ; ces vers renferment ce passage :

« En signe de jugement, la terre s'humectera de sueur ; un » Roi, qui doit vivre dans tous les siècles, descendra du Ciel, » revêtu alors d'un corps mortel, pour juger l'Univers. »

En rassemblant les premières lettres de chaque vers grecs, on y trouvera « Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. »

Lactance [5] cite aussi plusieurs prophéties de la Sibylle relatives à Jésus-Christ. « Il tombera ensuite, dit-elle, dans les » mains des infidèles ; ils donneront à Dieu des soufflets avec

[1] Abélard suit ici l'opinion des anciens Pères de l'Église, qui se sont servi des oracles sybillins pour prouver aux païens la vérité du Christianisme.

[2] *Pr. in Isaic.* — [3] *Lib. Cant. Hær.* c. 3. — [4] *Isaie*, 9. — [5] *Inst.* l. IV, c. 1.

» des mains criminelles, et d'une bouche impure ils vomi-
» ront sur lui des crachats empoisonnés. Mais il tendra hum-
» blement son dos sacré à leurs coups, et il recevra leurs souf-
» flets en silence, de peur qu'on ne reconnaisse le Verbe,
» que l'enfer ne soit instruit de son arrivée. Ils le couronne-
» ront d'épines; pour nourriture, ils lui donneront du fiel,
» et pour boisson, du vinaigre; c'est ainsi qu'ils lui offri-
» ront l'hospitalité. Nation insensée! loin de comprendre
» que ton Dieu devait être adoré par tous les mortels, tu l'as
» couronné d'épines, et tu as mêlé le fiel avec le vinaigre! Le
» voile du Temple se déchirera, et, au milieu du jour, la
» nuit couvrira la terre pendant trois heures; il mourra, et
» après trois jours de sommeil, sortant alors des enfers, il
» reparaîtra à la lumière, pour montrer aux hommes le prin-
» cipe de la résurrection. »

Je serais tenté de croire que Virgile [1], le plus grand de nos poètes, connaissait cette prophétie de la Sibylle, et y a fait allusion, lorsque, dans sa quatrième Églogue, il prédit, sous le règne de César Auguste et le consulat de Pollion, la naissance miraculeuse d'un enfant qui devait être envoyé du ciel sur terre, pour effacer les péchés du monde, et amener un nouveau siècle plein de merveilles. Il avait emprunté, comme il le dit lui-même, cette prédiction aux oracles de la sibylle de Cumes, et il semble exhorter les hommes à se féliciter, à chanter et à écrire sur la naissance future de cet enfant si merveilleux, en comparaison duquel tous les autres sujets lui paraissent bas et méprisables. Il s'exprime ainsi : [2]

« Muses de Sicile, chantons de plus grandes merveilles : les
» arbrisseaux et les humbles bruyères ne plaisent pas à tout
» le monde. Enfin est arrivé le dernier âge prédit par l'o-
» racle de Cumes; les siècles vont reprendre un nouvel or-
» dre. Déjà reviennent et la Vierge et le règne de Saturne.

[1] Virgile, au moyen-âge, passait pour un prophète, et tous les prodiges qu'on lui attribuait sont racontés dans un vieux roman latin, dont il existe des traductions dans toutes les langues. — [2] *Ecl. I.*

» Déjà une nouvelle race est envoyée du haut des Cieux. »

Pesez toutes les paroles de la Sibylle, et vous verrez qu'elles renferment clairement ce que la foi chrétienne doit croire de Jésus-Christ. Et dans sa prophétie, dans ses écrits, elle n'a oublié ni sa divinité, ni son humanité, ni son arrivée pour les deux jugemens : le premier, par lequel il a été injustement condamné dans sa Passion ; l'autre, par lequel il jugera justement le monde dans toute sa majesté. Et en faisant mention de sa descente aux enfers et de la gloire de sa résurrection, elle s'est élevée non seulement au dessus des prophètes, mais même des évangélistes, qui n'ont presque rien écrit sur sa descente aux enfers.

Qui n'admirera pas sa conversation, aussi longue que familière, avec cette femme païenne de Samarie, qu'il daigna instruire avec tant de soin, que ses apôtres eux-mêmes en furent fortement surpris?[1] Après l'avoir réprimandée sur son aveuglement et sur la multitude de ses maris, il lui demanda même à boire, ce qu'il ne fit jamais depuis à personne. Ses apôtres, à leur arrivée, lui offrirent des alimens qu'ils venaient d'acheter, en disant : « Maître, mangez ; » mais il les refusa, en leur disant, comme pour s'excuser : « J'ai une nourriture à » manger, que vous ne connaissez pas. » Il demande lui-même à boire à cette femme qui, refusant cette faveur, lui dit : « Comment, vous qui êtes Juif, demandez-vous à boire à une » Samaritaine ? car les Juifs n'ont pas coutume de communi- » quer avec les Samaritains. » Et enfin : « Vous n'avez pas de » quoi puiser de l'eau, et le puits est très profond. » Il demande donc de l'eau à une femme infidèle, qui lui en refuse, et il ne se soucie pas des alimens que ses apôtres lui offrent. Quelle est donc, je vous prie, cette grâce qu'il accorde à la faiblesse de votre sexe, pour demander de l'eau à une femme, lui qui donne la vie à tout le monde ? Si ce n'est pour montrer ouvertement que la vertu des femmes lui est d'autant plus

[1] *Evang. S. Joh.* 4.

agréable que leur sexe est plus faible, et qu'il désire leur salut avec d'autant plus d'ardeur qu'il est certain que leur courage est plus admirable ; et lorsqu'il demande à boire à une femme, il fait entendre qu'il veut qu'elle étanche sa soif pour le salut des femmes. En appelant cette boisson *nourriture* : « J'ai, » dit-il, une nourriture à manger que vous ignorez, » il donne ensuite l'explication de cette nourriture, en disant : « Ma » nourriture est de faire la volonté de mon Père ; » désignant par là que la volonté particulière de son Père est qu'il travaille au salut du sexe le plus faible.

Suivant l'Écriture, le Seigneur eut un entretien familier avec Nicodême, qui occupait le premier rang parmi les Juifs, et qui était venu le trouver secrètement, et l'instruisit sur son salut; mais il n'en retira pas un aussi grand fruit. La Samaritaine, au contraire, fut remplie du don de prophétie ; elle annonça la venue du Christ, non seulement chez les Juifs, mais encore chez les Gentils, en disant : « Je sais que le Messie, qui » s'appelle Christ, doit venir ; lorsqu'il sera arrivé, il nous an» noncera tout. » Et plusieurs citoyens, croyant à ces paroles, se rendirent auprès de Jésus-Christ, crurent en lui et le retinrent deux jours avec eux, lui qui, cependant, dit ailleurs à ses disciples : « Éloignez-vous de la voie des Gentils, et n'entrez » pas dans la ville des Samaritains. »

Saint Jean rapporte bien que Philippe et André annoncèrent à Jésus-Christ que plusieurs Gentils, qui étaient venus à Jérusalem pour y célébrer un jour de fête, désiraient le voir ; mais il ne dit pas qu'ils furent admis, ni qu'à leur demande il fût accordé une grâce aussi essentielle qu'à la Samaritaine, qui ne l'avait point demandée. C'est par elle qu'il commença sa mission chez les Gentils ; non seulement il la convertit, mais par son moyen il se fit beaucoup de prosélytes. Les Mages, éclairés aussitôt par l'étoile, et convertis à Jésus-Christ, attirèrent à lui un grand nombre d'hommes par leur doctrine et leurs exhortations, mais seuls ils l'approchèrent; ce qui prouve clairement combien la Samaritaine obtint de confiance

auprès des Gentils, au nom de Jésus-Christ, puisque, le devançant, annonçant sa venue, et prêchant ce qu'elle avait entendu, elle convertit si promptement une grande partie du peuple de son pays.

Si nous feuilletons l'Ancien et le Nouveau-Testament, nous y verrons que les grâces signalées de la résurrection ont été accordées principalement aux femmes pour leurs morts, et que ce n'est qu'à leur sollicitation, ou pour elles-mêmes, que ce miracle s'est opéré. D'abord Élie et Élisée ressuscitèrent des enfans à la prière de leurs mères; [1] et le Seigneur lui-même en ressuscitant le fils d'une veuve, la fille du chef de la Synagogue, [2] et Lazare, à la prière de ses sœurs, [3] a, de préférence, accordé aux femmes la faveur de ce grand miracle. Ce qui fait dire à l'Apôtre, dans son Epître aux Hébreux : [4] « Les » femmes obtinrent pour leurs morts le bienfait de la résurrec- » tion; » car cette jeune fille ressuscitée recouvra son propre corps, et les autres femmes eurent la consolation de voir revivre ceux dont elles pleuraient la perte. Ce qui prouve encore la faveur spéciale que le Seigneur a toujours accordée aux femmes, c'est qu'elles furent d'abord comblées de joie, tant par la résurrection de ceux qui leur étaient chers que par la sienne propre; et, en dernier lieu, c'est qu'en leur apparaissant d'abord, comme je l'ai dit, il les a élevées beaucoup au dessus des hommes.

Ce sexe, en effet, paraît s'être rendu digne de ces bienfaits par la compassion naturelle qu'il témoigna envers Jésus-Christ, au milieu du peuple qui le persécutait. Car, selon saint Luc, lorsque les hommes le conduisaient au Calvaire pour être crucifié, leurs femmes le suivaient en le pleurant et se désolaient. Il se retourna vers elles, et comme pour les récompenser miséricordieusement de leur piété à l'heure de sa Passion, il leur prédit des malheurs futurs, afin qu'elles pus-

[1] *Reg.* III, 17; IV, 4. — [2] *Evang. S. Luc.* ; *Evang. S. Marc.* 51. — [3] *Evang. S. Joh.* 11. — [4] *Ep. ad Heb.* 22. 35.

sent s'en garantir : [1] « Filles de Jérusalem, dit-il, ne pleurez » pas sur moi, mais sur vous-mêmes et sur vos enfans; car » voici venir le jour où on dira : « Heureuses les stériles et » les entrailles qui n'ont point engendré ! »

Saint Mathieu rapporte [2] que la femme de ce juge inique avait travaillé avec zèle à la délivrance du Sauveur : « Tandis » qu'il siégeait au tribunal, sa femme lui envoya dire : « Ne » vous mêlez en rien de ce Juste; car j'ai été aujourd'hui » étrangement tourmentée en songe à cause de lui. »

Nous lisons encore qu'au moment où il prêchait, une seule femme éleva la voix du milieu de la foule, en s'écriant : « Bienheureux le sein qui vous a porté et les mammelles qui » vous ont allaité; » mais aussitôt il la reprit doucement de ce qu'elle venait de confesser, quoique cela fût très vrai, en lui répondant : « Plus heureux sont ceux-là qui écoutent la » parole de Dieu et qui l'accomplissent ! »

Saint Jean, le seul des apôtres qui obtint de Jésus-Christ d'être appelé son bien-aimé, dit de Marthe et de Marie : « Parce que Jésus aimait Marthe, Marie, sa sœur, et Lazare. » Cet Apôtre, qui, comme il est dit, jouit seul du privilége d'être le bien-aimé du Seigneur, déclare lui-même que ces femmes ont été aussi honorées de ce privilége, qui ne fut attribué à aucun autre des apôtres; et quoiqu'il associe le frère au même honneur, il les a cependant nommées avant lui, parce qu'elles le surpassaient en amour.

Mais, pour revenir aux femmes chrétiennes, publions avec admiration les effets de sa divine miséricorde, à l'égard même de celles qui vivaient publiquement dans la prostitution. Quoi de plus vil que la conduite de Marie-Madeleine [3] et de Marie l'Egyptienne dans les premiers temps de leur vie ? A quel degré d'honneur et de mérite la Grâce divine ne les a-t-elle pas

[1] *Evang. S. Luc.* 23, 28. — [2] *Evang. S. Matth.* 27, 19.

[3] Marie-Madeleine, qu'Abélard confond encore avec la femme pécheresse est placée par l'Église au rang des vierges.

ensuite élevées? L'une, ainsi que je l'ai rapporté plus haut, était toujours dans la société des apôtres; l'autre, ainsi qu'il est écrit, a surpassé, par sa pénitence, les vertus des anachorètes les plus austères; en sorte que le courage de ces deux femmes est au dessus de celui de tous les différens solitaires, et que les paroles du Seigneur aux incrédules: [1] « Les courtisannes » vous précéderont dans le royaume de Dieu, » peuvent s'appliquer avec justice aux hommes fidèles, et, suivant la différence d'état et de sexe, les premiers deviendront les derniers, et les derniers les premiers.

Quelqu'un ignore-t-il que les exhortations de Jésus-Christ et le conseil de l'Apôtre ont enflammé les femmes d'un tel amour de la chasteté, qu'elles s'offrirent elles-mêmes en holocauste au martyre, pour conserver la pureté de l'âme et de la chair, et qu'elles s'appliquèrent, en conquérant cette double couronne, « à suivre, dans toutes ses voies, l'Agneau, époux » des vierges? » Nous connaissons beaucoup plus d'exemples de cette vertu parfaite dans les femmes que dans les hommes. Il s'en est même trouvé parmi elles qui, par un zèle excessif pour la pureté, n'ont pas craint de se défigurer pour ne pas perdre cette innocence qu'elles avaient vouée à Dieu, et pour parvenir vierges à l'Epoux des vierges. Celui-ci a prouvé, en effet, combien le sacrifice de ces saintes femmes lui était agréable, puisqu'il a délivré d'un incendie corporel et spirituel un peuple entier d'infidèles, qui eurent recours aux prières de sainte Agathe, en opposant son voile à une terrible irruption de l'Etna prêt à les dévorer.[2]

Nous ne voyons pas qu'un capuce de moine ait jamais produit un tel prodige. Nous savons bien qu'Elie sépara les eaux du Jourdain avec son manteau, et qu'Elisée s'en servit également pour s'ouvrir un passage à travers la terre : mais le voile de cette vierge a sauvé une foule de Gentils des dangers qu'ils

[1] *Evang. S. Matth.* 1. — [2] *Mantua. in pass. Agat.*

couraient pour leurs âmes et pour leurs corps, et par leur conversion il leur a préparé le chemin du ciel. Ce qui ajoute encore à la dignité des saintes femmes, c'est qu'elles se consacrent elles-mêmes en ces termes : [1] « Il m'a engagée par son » anneau, c'est à lui que je suis mariée. » Ce sont les paroles de sainte Agnès, par lesquelles les vierges, en faisant leur profession, s'unissent à Jésus-Christ.

Si pour vous exhorter et vous encourager par des exemples on veut examiner quelles étaient la dignité et la forme de votre profession, même chez les païens, on y trouvera aisément beaucoup de choses qui ont préludé à son établissement, excepté en ce qui concerne la foi; et l'Église a conservé, après y avoir fait les changemens convenables, ce qui lui a paru de bon chez eux ainsi que chez les Juifs. Qui peut ignorer qu'elle a tiré de la Synagogue tous les ordres ecclésiastiques, depuis le portier jusqu'à l'évêque, l'usage même de la tonsure qui caractérise le clerc, les jeûnes des Quatre-Temps, le sacrifice des azymes, les ornemens sacerdotaux, la dédicace des églises et plusieurs sacremens? N'est-il pas notoire que, par une condescendance salutaire, non seulement elle a maintenu chez les nations converties les dignités séculières, telles que celles des rois et des autres princes, ainsi qu'une partie de leurs lois et les enseignemens de leur philosophie; mais encore, que la religion même a emprunté d'elles quelques grades de dignités ecclésiastiques, la pratique de la continence et le vœu de la pureté corporelle ? Nos évêques, en effet, et nos archevêques actuels représentent leurs flamines et leurs archiflamines, [2] et les temples, qui étaient alors élevés aux dé-

[1] Ce sont les paroles que saint Ambroise (*Serm.* 90) met dans la bouche de sainte Agnès, et qui étaient employées dans la cérémonie de la profession des religieuses.

[2] Les flamines étaient, chez les Romains, des prêtres institués par Numa Pompilius, pour présider aux sacrifices de Jupiter et de Mars. Leur nombre fut élevé à douze par la suite, et on les divisa

mons, ont été ensuite consacrés à Dieu et dédiés à la mémoire des saints.

Nous savons que c'est surtout chez les Gentils que la virginité a brillé de tout son éclat, alors que l'anathème de la Loi forçait les Juifs à se marier; et que cette vertu ou pureté de la chair était en tel honneur parmi les païens, que leurs temples étaient remplis de femmes qui se consacraient au célibat; ce qui fait dire à saint Jérôme, dans son troisième livre sur l'Épître aux Galathes : [1] « Que ferons-nous donc, nous » autres chrétiens, si, par notre condamnation, Junon a ses » femmes consacrées, Vesta ses vierges, et les autres idoles » leurs prêtres qui gardent la continence. » Or, il les distingue par *femmes* et pour *vierges*, en faisant entendre que les premières avaient connu des hommes, et que les autres étaient réellement vierges, c'est à dire avaient vécu seules; car de μόνος (*seul*) vient *moine*, c'est à dire solitaire. Le même Père, après avoir rapporté plusieurs exemples de la chasteté ou de la continence des femmes païennes, dans son livre contre Jovinien,[2] dit encore : « Je sais que j'exalte l'exemple de ces fem» mes, c'est pour que celles qui méprisent la pureté chré» tienne reçoivent des païens une leçon de chasteté. » Pour prouver encore combien la chasteté est agréable à Dieu, et combien cette vertu lui a été chère dans les païens mêmes, il rappelle, dans le même livre, les grâces et les prodiges nombreux, dont le Seigneur l'a signalée et récompensée chez les infidèles. « Que dirai-je, continue-t-il, de la sibylle d'Ere» thrée, de celle de Cumes et des huit autres? Car, selon Var» ron, elles étaient dix : la virginité fut leur principale vertu, » et la récompense de cette virginité, le don de prophétie. » Ensuite : « On rapporte que Claudia, vierge vestale, soup» çonnée d'avoir souillé cette vertu, conduisit avec sa cein-

en *archi flamines* et *flamines*, les premiers patriciens, et les seconds, plébéiens.

[1] *In Ep. ad Gal.* III, 6. — [2] *Cont. Jovin.* I.

» turent un vaisseau que des milliers d'hommes n'avaient pu » traîner.[1] » Sidoine, évêque de Clermont, dans son épître à son livre, fait cette comparaison :

« Telle ne fut point Tanauil,[2] ni celle que tu as engen- » drée, ô grand Tricipitin, ni cette vierge consacrée à Vesta » phrygienne, qui, sur les eaux gonflées du Tibre conduisit » un navire avec une tresse de ses cheveux. »

Saint Augustin, dans son livre vingt-deuxième[3] de la Cité de Dieu, dit : « Si nous en venons aux miracles qui ont été faits » par leurs Dieux, et qu'ils opposent à nos martyrs, ne trou- » vons-nous pas qu'ils militent pour nous, et qu'ils sont en- » tièrement à notre avantage ? Car, parmi les grands miracles » de leurs Dieux, le plus remarquable assurément est celui » que Varron cite au sujet de cette Vestale qui, accusée injus- » tement de s'être laissée déshonorer, remplit un crible de » l'eau du Tibre, et l'apporta devant ses juges, sans qu'il en » coulât une goutte. Qui a soutenu le poids de cette eau mal- » gré tant d'issues ? Dieu tout-puissant n'a-t-il pas pu ôter la » pesanteur à un corps terrestre, pour le vivifier dans l'élé- » ment même où il a voulu que résidât l'esprit vivifiant ? »

Ne soyons point surpris si, par ces miracles et par d'autres encore, le Seigneur a préconisé la chasteté des infidèles mêmes, ou s'il a permis qu'elle le fût par l'organe du Démon ; c'était pour amener les fidèles à pratiquer une vertu qu'ils voyaient si honorée par les païens mêmes. Nous savons que c'est à la dignité, et non à la persoune de Caïphe, que le don de prophétie a été accordé, et que si quelquefois les faux apôtres ont fait des miracles, c'est plutôt à cause de leur dignité que de leur personne. Est-il donc surprenant que le Seigneur n'ait pas accordé cette faveur à la personne des femmes infidèles, mais à leur chasteté, pour détruire une fausse accusation in-

[1] Voyez Tite-Live, *Hist. Rom.*, l. 39. — [2] Femme de Tarquin l'ancien, modèle accompli des vertus domestiques. — [3] C. 2.

-entée contre l'innocence d'une vierge? Il est certain, en effet, que l'amour de la chasteté est une vertu chez les infidèles, aussi bien que l'observation de la foi conjugale est un don de Dieu chez tous les hommes. Il ne faut pas s'étonner si Dieu honore ses dons, et non l'erreur du paganisme, par des prodiges qu'il n'accorde qu'aux infidèles, surtout quand il délivre par là, comme je l'ai dit, l'innocence accusée, et qu'il confond la malice des méchans: ce doit être un motif d'autant plus pressant pour les chrétiens de parvenir à cet état de perfection dont le Sauveur se glorifie, qu'ils ont moins de mérite que les infidèles à s'abstenir des voluptés charnelles.

C'est de là que saint Jérôme et plusieurs autres docteurs ont conclu avec grande raison contre l'hérétique Jovinien, cet ennemi de la chasteté, qu'ils devaient rougir de la vertu des païens, puisqu'ils n'admiraient pas celle des chrétiens. Ne sont-ce pas, en effet, des dons de Dieu, que la puissance des princes infidèles, quoiqu'ils en mésusent, et l'amour de la justice, et la douceur que leur a donnée la loi naturelle, et enfin les autres qualités qui conviennent aux princes? Qui niera que ce soient de bonnes qualités, parce qu'elles sont mêlées de mauvaises, surtout lorsque Saint Augustin et la raison même assurent qu'il ne saurait y avoir de mal que dans une bonne nature? Qui n'approuvera pas ce vers d'Horace: [1]

« Les gens de bien fuient le mal, par amour pour la » vertu. »

Ne fût-ce que pour encourager les souverains à pratiquer les vertus de Vespasien, qui n'approuvera pas, au lieu de le contester, le miracle que, suivant le rapport de Suétone, [2] il fit avant d'être empereur, en guérissant un aveugle et un boiteux? Il en est de même de ce que dit saint Grégoire sur l'âme de Trajan. [3]

[1] *Epist.* I. 15. — [2] *Vit. Vesp.* c. 7.— [3] Joh. Dia. *Vit. S. Greg.* II, c. 44. La délivrance de l'âme de Trajan, par saint Grégoire, est une fable que l'Eglise n'a jamais admise.

Si les hommes savent découvrir dans la terre une pierre précieuse, et séparer le grain de la paille, Dieu peut-il méconnaître les grâces qu'il a accordées aux infidèles, et haïr en eux ses bienfaits? Plus les faveurs dont il les comble sont éclatantes, plus il prouve qu'il en est l'auteur et que la méchanceté des hommes ne saurait les altérer; plus il montre quelles doivent être les espérances des fidèles, s'il traite ainsi les infidèles.

Rien n'indique mieux la vénération des païens pour la chasteté des vierges consacrées au service de leurs temples, que le supplice qu'ils faisaient souffrir à celles qui la perdaient. Juvénal, parlant de ce supplice dans sa quatrième satire contre Crispinus, dit : [1] « Hier encore, couronnée de bandelettes, » était couchée auprès de lui une vestale qui va descendre » toute vivante dans la terre. »

Saint Augustin, dans son troisième livre de la Cité de Dieu, s'exprime ainsi : « Les anciens Romains enterraient toutes vives » les Vestales convaincues d'incontinence. Quant aux femmes » adultères, ils se contentaient seulement de leur infliger » quelques peines, et ne les faisaient pas mourir. » Car l'un de ces deux crimes leur semblait plus grave que l'autre, et ils vengeaient mieux le sanctuaire des dieux que la couche des hommes.

Chez nous, les princes chrétiens ont pourvu avec d'autant plus de soin à notre chasteté, qu'on ne peut douter qu'elle soit encore plus sacrée. De là, cette loi de l'empereur Justinien : « Si quelqu'un ose, je ne dis pas enlever, mais seu- » lement tenter de séduire, même dans les vues de ma- » riage, quelques vierges consacrées à Dieu, qu'il soit puni » de mort. »

La discipline ecclésiastique, qui cherche plutôt la pénitence du pécheur que sa perte, prévient vos chutes par la sévérité

[1] *Satyr.* 4.

de ses décrets. Le pape Innocent, écrivant à Victricius, évêque de Rouen, lui disait à ce sujet : [1] « Si celles qui épousent Jésus-Christ spirituellement, et qui reçoivent le voile » de la main du prêtre, passent ensuite à des noces publi- » ques, ou se livrent à un commerce secret, il faut ne les » admettre à la pénitence qu'après la mort de l'homme avec » qui elles auraient vécu. » Mais celles qui, n'ayant pas encore reçu le voile sacré, auraient cependant feint de vouloir vivre dans la chasteté, il faudra les soumettre quelque temps à la pénitence, parce qu'elles n'en avaient pas moins promis fidélité à Dieu, quoiqu'elles ne fussent pas voilées.

En effet, si un contrat passé de bonne foi entre les hommes ne peut être rompu sous aucun prétexte, on ne peut, à plus forte raison, violer impunément une promesse faite à Dieu? car si saint Paul dit même que les femmes qui ont rompu le veuvage qu'elles s'étaient promis de garder, ont mérité condamnation pour avoir manqué à leur premier engagement, combien plus la méritent les vierges qui n'ont pas gardé la foi qu'elles avaient jurée? C'est ce qui fait dire à Pélage, dans sa lettre à la fille de Maurice : « La femme adultère à l'égard » de Jésus-Christ, est plus criminelle que celle qui se rend » adultère vis à vis de son mari. C'est pour cela que l'Église » romaine a prononcé depuis peu un jugement si rigoureux, » qu'elle juge à peine digne de la pénitence les femmes qui » souillent, par un commerce impur, un corps que Dieu avait » sanctifié. »

Si nous voulons examiner quel soin, quelle attention et quelle charité les Saints Pères, à l'exemple des apôtres et du Seigneur lui-même, ont toujours eus pour les femmes consacrées à Dieu, nous verrons qu'ils ont approuvé et excité leur dévotion avec un zèle ardent, qu'ils l'ont animée et échauffée par des instructions sans nombre et des exhortations multipliées. Mais, sans parler des autres, il me suffira de citer le

[1] C. 17. Q. 1. *Can. Viduas.*

principaux docteurs de l'Église, savoir : Origène, saint Am-Ambroise et saint Jérôme. Le premier, qui est sans contredit le plus grand philosophe des chrétiens, a embrassé avec tant de ferveur la direction des religieuses, qu'il porta les mains sur lui-même, suivant ce que rapporte l'Histoire ecclésiastique, pour éloigner tout soupçon qui aurait pu l'empêcher de se vouer à l'instruction et à l'exhortation des femmes. Saint Jérôme, à la prière de Paule et d'Eustochie, n'a-t-il pas enrichi l'Eglise d'une quantité considérable de livres divins? Il avoue lui-même que ce n'est qu'à leur demande qu'il a composé son discours sur l'Assomption de la mère de Dieu, lorsqu'il dit : [1] « Puisque mon amour pour vous ne me permet pas » de rien refuser à vos sollicitations, j'essaierai d'y satis» faire. » Nous savons cependant que plusieurs fameux docteurs, aussi grands par leur rang que par la sainteté de leur vie, lui ont souvent écrit de fort loin, en réclamant quelques mots de réponse, et ne les ont pas même obtenus. Car saint Augustin dit, dans son second livre des Rétractations : [2] « J'ai » adressé au prêtre Jérôme, qui demeure à Bethléem, deux » livres, l'un sur l'origine de l'âme, l'autre sur ces paroles » de l'apôtre saint Jacques : [3] « *Quiconque aura observé toute* » *la Loi, et la viole en un seul point, est coupable comme s'il* » *l'avait violée toute entière.* » Mais je n'ai pas résolu moi» même la question que je lui ai proposée sur le premier de » ces deux traités. Sur le second, au contraire, je lui expo» sai mes doutes et je lui demandai son avis sur chacun d'eux. » Il m'a répondu, en approuvant mes questions, qu'il n'avait » pas le loisir d'éclaircir mon incertitude. Tant qu'il a vécu, » je n'ai pas voulu mettre au jour ces ouvrages, dans l'espoir » qu'il satisferait tôt ou tard à ma demande et que je pour» rais publier sa réponse en même temps. Ce n'est donc » qu'après sa mort que je les ai publiés. »

[1] *Epist.* 10. — [2] C. 43. — [3] *S. Jac.* 2.

Voilà donc ce grand homme qui attend en vain pendant long-temps, de saint Jérôme, une simple et courte réponse, et qui ne la reçoit pas, tandis que nous savons que, sur la seule demande de quelques femmes pieuses, il a passé les jours et les nuits, soit à traduire soit à dicter tant d'ouvrages considérables, et témoigné en cela même beaucoup plus d'égards pour elles que pour un évêque. Peut-être ne favorise-t-il leur vertu avec tant de zèle, peut-être n'appréhende-t-il de la contrister, que parce qu'il considère la fragilité de leur nature. En effet, l'ardeur de sa charité vis à vis des femmes est quelquefois si grande, qu'il paraît souvent sortir du sentier de la vérité dans les louanges qu'il leur adresse, comme s'il avait éprouvé lui-même ce qu'il dit ailleurs : [1] « La charité n'a point de bornes. »

C'est ainsi qu'il captive l'attention de son lecteur, dès le commencement de la vie de sainte Paule : « Si tous les mem-» bres de mon corps se changeaient en langues, dit-il, et si » toutes ses parties pouvaient articuler des sons, je ne dirais » rien qui fût digne des vertus de la sainte et vénérablePaule. » Cependant ce saint Père a écrit l'histoire de plusieurs solitaires dont la vie n'était qu'un tissu de miracles et de prodiges bien plus étonnans; mais il ne paraît pas avoir exalté aucun d'eux, avec autant de paroles religieuses qu'il en a trouvées pour cette veuve. Dans une lettre [2] qu'il écrit à Démétriade, il commence par un tel éloge de cette vierge, qu'il semble tomber dans une flatterie immodérée : « Parmi tous les ouvrages, » dit-il, que j'ai écrits de ma main ou dictés à des secrétaires, » depuis ma naissance jusqu'à ce jour, je n'en trouve pas de » plus difficile que celui que j'entreprends : car je dois écrire » à Démétriade, vierge consacrée au Seigneur, qui occupe le » premier rang dans Rome et par sa naissance et par ses ri-» chesses, et si je veux rendre justice à chacune de ses ver-

[1] *Epist.* 17. — [2] *Ibid.* 8.

» tus, je passerai pour un flatteur. » Il était sans doute agréable à ce saint homme de se servir de certain artifice de style pour engager un sexe fragile à persévérer dans le pénible exercice de la vertu. Mais si les actions nous fournissent des argumens plus sûrs que les paroles, il a manifesté tant de charité envers les femmes, que sa sainteté même a imprimé une tache à sa réputation. Il en parle lui-même dans sa lettre [1] à Aselle, lorsqu'il fait mention de ses faux amis et de ses détracteurs : « Quoique quelques uns pensent que je sois un
» scélérat couvert de crimes, dit-il en autres choses, vous
» faites bien cependant de juger, d'après votre âme, que les
» méchans soient bons. Il est dangereux de juger le serviteur
» d'autrui, et Dieu ne pardonne pas facilement à qui calom-
» nie les justes. J'en ai vu qui m'ont baisé les mains et qui
» par derrière me déchiraient avec une langue de vipère ; ils
» me plaignaient du bout des lèvres, et intérieurement ils se
» réjouissaient de mon mal. Qu'ils disent s'ils ont trouvé en
» moi autre chose que ce qui convient à un chrétien? On ne
» me reproche que mon sexe, ce qu'on n'aurait pas fait sans
» le départ de Paule pour Jérusalem. » Ensuite : « Avant que
» je connusse la maison de sainte Paule, la ville entière re-
» tentissait de mes louanges. Au jugement de chacun, j'étais
» digne du pontificat ; mais du moment que, pénétré du mé-
» rite de cette femme, j'ai commencé à la respecter et à la
» fréquenter, toutes mes vertus m'ont aussitôt abandonné. »
Et dans la même lettre : « Saluez, dit-il, Paule et Eustochie ;
» qu'elles y consentent ou non, elles sont les miennes en
» Jésus-Christ. »

Nous lisons que l'extrême familiarité que le Seigneur lui-même témoigna envers la sainte Pécheresse, donna presque de la défiance au pharisien qui l'avait invité, puisqu'il se disait en lui-même : « Si cet homme était prophète, ne saurait-il

[1] Epist. 99.

» pas quelle est celle qui le touche? » Il n'y a donc rien d'étonnant que, pour gagner de telles âmes, les Saints, qui sont les membres du Christ, ne craignent pas, excités par son exemple, de faire le sacrifice de leur réputation. Ce fut pour éviter cela, qu'Origènes, ainsi qu'il est dit, eut le courage de s'imposer un plus grave sacrifice au détriment de son corps.

Ce n'est pas seulement par leur doctrine et leurs exhortations, que l'admirable charité des Saints Pères a éclaté envers les femmes; ils l'ont encore portée à un tel excès lorsqu'il s'est agi de consoler des femmes et d'adoucir leurs peines, qu'ils ont souvent, par une admirable compassion, promis des choses contraires à la foi. Telle est cette consolation que saint Ambroise donna aux sœurs de l'empereur Valentinien, en osant leur écrire que leur frère, qui n'était que catéchumène lorsqu'il mourut, [1] était sauvé; ce qui, par conséquent, paraît être bien éloigné de la foi catholique et de la vérité de l'Évangile; mais ces saints docteurs n'ignoraient pas combien la vertu de ce sexe fragile a toujours été agréable à Dieu.

Nous voyons, en effet, d'innombrables vierges imiter la chasteté de la Mère de Dieu, qui les met en état de suivre l'Agneau dans toutes ses voies; [2] mais nous connaissons peu d'hommes qui aient atteint ce degré de perfection. Par amour pour la vertu, quelques unes ont porté la main sur elles-mêmes pour conserver devant Dieu cette pureté corporelle qu'elles lui avaient consacrée; non seulement leurs sacrifices ne sont pas répréhensibles, mais encore l'Église les a honorées du titre de martyres.

Si les vierges mariées, avant de s'unir charnellement à leur

[1] Avant saint Ambroise on entendait à la lettre ces paroles de Jésus-Christ: *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ non potest introire in regnum Dei.* Saint Augustin s'est rangé de l'avis de saint Ambroise, et après la mort d'Abélard, saint Bernard a fait admettre par les théologiens, qu'*en cas de nécessité* il suffisait de désirer le baptême pour être sauvé. — [2] *Apocal.* 14.

mari, veulent choisir un monastère et prendre Dieu pour époux en répudiant le leur, elles en ont la pleine liberté, ce qui n'a jamais été accordé aux hommes.

Quelques femmes furent enflammées d'un si grand zèle pour la conservation de leur chasteté, qu'elles prirent un habit d'homme, malgré la défense de la loi, [1] et se retirèrent parmi des moines, où l'éminence de leurs vertus les a rendues dignes d'être élues abbés. C'est ainsi que sainte Eugénie, au su de l'évêque Hélène, et même par son ordre, prit l'habit d'homme, et après avoir été baptisée par cet évêque, elle fut reçue dans un monastère de religieux. [2]

Je pense, ma très chère sœur en Jésus-Christ, avoir suffisamment répondu à la première des deux questions que vous m'avez adressées récemment; c'est à dire, sur l'autorité de votre Ordre et sur la considération dont il jouit : vous embrasserez les devoirs de votre profession avec d'autant plus de ferveur que vous connaîtrez davantage son excellence. Maintenant je répondrai à la seconde, avec la grâce de Dieu, si vos mérites et vos prières me l'obtiennent. Adieu.

[1] *Deuter.* 22. — [2] *Vita Patrum.*

VII.

LETTRE D'ABÉLARD A HÉLOISE.

ÉTABLISSEMENT OU RÈGLE POUR LES RELIGIEUSES.

SOMMAIRE.

Abélard, qu'Héloïse pressait de lui rendre raison de deux points importans, ayant satisfait au premier dans la lettre précédente, répond au second dans celle-ci, qui contient, suivant le souhait d'Héloïse, une Règle pour les religieuses du Paraclet : c'est dans cette lettre, ou plutôt dans ce livre, qu'il l'expose avec clarté, en rassemblant comme des fleurs une foule de citations des Saints Pères, dont il parsème ses écrits. Il divise ce traité en trois parties, parce qu'il y traite surtout des trois vertus principales des moines, savoir : la continence, le vœu volontaire de pauvreté et le silence. Il établit dans la Congrégation sept sœurs officières pour veiller avec prudence aux choses qui regardent les âmes, comme à celles qui concernent le matériel et le temporel ; il permet aux religieuses l'usage de la viande trois fois par semaine, et l'usage modéré du vin ; ensuite il dispose soigneusement et convenablement tout ce qui appartient à la Règle de la vie monastique.

PRÉFACE D'ABÉLARD.

Après avoir satisfait, autant qu'il nous a été possible, à la première partie de votre demande, il ne nous reste qu'à nous occuper de la seconde, pour, avec l'aide du Seigneur, remplir vos désirs et ceux de vos filles spirituelles. En effet, il ne nous reste plus, en suivant l'ordre de vos demandes, qu'à tracer et vous envoyer un plan de vie religieuse qui soit comme la Règle de votre sainte profession, afin que vous sachiez, par une Règle écrite plutôt que par la coutume, la conduite qu'il vous convient de tenir. C'est donc ce que nous avons résolu de faire, en réunissant les meilleurs usages des couvens et les précep-

tes des Ecritures, pour en former un seul tout, fondé sur des preuves éclatantes ; en sorte que, pour décorer le temple spirituel de Dieu, qui est en vous, nous le revêtions de splendides peintures, et en formions un ouvrage parfait emprunté à d'imparfaits modèles.

A l'imitation du peintre Zeuxis, nous ferons, pour l'ornement d'un temple spirituel, ce qu'il fit pour un temple matériel : en effet, comme le rapporte Cicéron [1] dans sa Rhétorique les Crotoniates l'appelèrent chez eux pour orner d'excellentes peintures un temple qu'ils avaient en grande vénération. Jaloux de répondre à leur attente, il choisit dans la ville les cinq plus belles filles qu'il put trouver, afin qu'elles fussent sous ses yeux pendant son travail et qu'il reproduisît leur beauté dans le tableau. [2] Il est à présumer que deux raisons le déterminèrent à en agir ainsi : la première, c'est que, comme le rapporte le même auteur, ce peintre avait acquis une singulière habileté à peindre les femmes ; la seconde, parce que la beauté d'une jeune fille est naturellement plus élégante et plus délicate que celle d'un homme. Il choisit plusieurs vierges, dit le philosophe cité plus haut, parce qu'il ne crut pas trouver dans une seule tous les membres également beaux, car jamais la Nature n'a accordé à aucune femme une égale beauté de toutes les parties du corps, et elle semble n'avoir voulu rien produire de parfait dans la construction des corps, comme si, en réunissant tous ses dons sur un seul, elle eût craint de n'avoir plus rien à donner aux autres.

Ainsi donc, pour dépeindre la beauté de l'âme et décrire la perfection de l'épouse de Jésus-Christ, pour tracer le portrait d'une vierge spirituelle, qui soit comme un miroir, dans lequel vous aurez toujours sous les yeux votre beauté ou votre laideur ; nous nous sommes proposé de vous dresser une Règle d'après les nombreux écrits des Saints Pères et les meilleures

[1] *De Inv.* lib. I. — [2] C'était un tableau représentant Vénus.

coutumes des monastères; recueillant chaque chose, suivant qu'elle viendra s'offrir à ma mémoire, et liant, pour ainsi dire, en un seul faisceau tout ce qui me paraîtra convenir davantage à la sainteté de votre établissement.

Et non seulement je consulterai les usages des religieuses, mais encore ceux des religieux; car puisque nous sommes unis par le même nom et par la même profession de continence, la plupart de nos pratiques vous conviennent.

Nous tirerons donc, ainsi que nous l'avons dit, beaucoup de choses de ces différentes Règles, comme quelques fleurs dont nous embellirons les lys de votre chasteté, et nous mettrons plus de zèle à peindre la vierge du Christ, que n'en a mis Zeuxis à peindre le portrait d'une idole. Car il a cru que cinq vierges lui suffiraient pour modèles; mais nous qui avons en abondance les enseignemens que fournissent les écrits des Pères, nous ne désespérons pas, avec l'aide de la Grâce divine, de vous laisser un ouvrage plus parfait, lequel vous permettra d'atteindre le rang et l'excellence des cinq vierges sages, [1] que le Seigneur, dans son Évangile, nous propose comme le type de la virginité. Afin de pouvoir accomplir ce que j'ai résolu, je réclame vos prières.

Je vous salue, en Jésus-Christ, épouses de Jésus-Christ.

PREMIÈRE PARTIE.

J'ai résolu de diviser en trois parties la Règle de votre maison, soit pour conduire et fortifier votre religion, soit pour coordonner la célébration de l'office divin. Le véritable but de l'institution monastique consiste, si je ne me trompe, dans ces trois points : vivre chastement, faire vœu de pauvreté, et ne pas rompre le silence; ce qui est absolument conforme à la Règle évangélique : ceindre ses reins, renoncer à tout, éviter les paroles inutiles. [2]

[1] *Evang. S. Matth.* 20. — [2] *Evang. S. Luc.* 12. *S. Matth.* 19, 12.

La chasteté que vous devez suivre est celle que l'Apôtre [1] conseille, lorsqu'il dit : « Une vierge qui n'est pas mariée ne » pense qu'à Dieu, afin qu'elle devienne sainte et de corps et » d'esprit. » Il dit, de tout le corps, et non dans un seul membre, de peur que les autres ne se portent à l'impureté, soit par paroles, soit par actions. Elle devient alors sainte d'esprit, quand elle n'est souillée ni par pensée ni par consentement, et qu'elle ne se laisse point aller à l'orgueil, ainsi que ces cinq vierges folles qui, étant allées acheter de l'huile, trouvèrent à leur retour la porte fermée. En vain elles frappèrent et crièrent : « Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous! » l'Époux lui-même leur répondit ces paroles terribles : « En vérité, je vous dis que je ne vous connais pas. »

La pauvreté consiste, selon l'exemple des apôtres, à abandonner tout, pour suivre nus Jésus-Christ qui est nu lui-même, c'est à dire, à quitter non seulement les biens de ce monde et les attachemens charnels, mais encore à déposer toutes nos volontés, afin que, renonçant à nous conduire suivant notre caprice, nous suivions la volonté de notre supérieur qui représente Jésus-Christ, et que nous nous soumettions entièrement à lui comme à Jésus-Christ lui-même ; car il le dit : [2] « Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous » méprise, me méprise. » Et quand même il se conduirait mal, Dieu l'en préserve; si ses ordres sont justes, il ne faut pas que les défauts d'un homme fassent rejeter la voix de Dieu; car il nous en avertit lui-même : [3] « Profitez et faites ce qu'ils » diront; mais ne vous conduisez pas suivant leurs œuvres. »

Il nous a encore bien peint notre conversion spirituelle à Dieu, dans ces paroles : [4] « Celui qui n'aura pas renoncé à » tout ce qu'il possède, ne saurait être mon disciple. Si quel» qu'un, continue-t-il, vient à moi, et ne hait point son

[1] Saint Paul. *Ep. ad. Corint.* I, 7. — [2] *Evang. S. Luc.* 10. — [3] *Evang. S. Matth.* 23 — [4] *Evang. S. Luc.* 14.

» père, sa femme, son fils, ses frères et ses sœurs, même » sa propre vie, il ne peut être mon disciple. » Haïr son père ou sa mère, c'est renoncer à toutes les affections charnelles de ce monde, de même que haïr sa vie, c'est renoncer à ses propres volontés; ce qu'il recommande encore ailleurs : « Si » quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, » qu'il porte sa croix et qu'il me suive. » C'est ainsi qu'approchant de lui, nous venons après lui, c'est à dire que nous le suivons, en l'imitant autant qu'il est en nous. Lorsqu'il dit : « Je ne suis pas venu faire ma volonté, mais celle de mon » Père qui m'a envoyé, » c'est comme s'il nous disait de faire tout par obéissance.

En effet, « renoncer à soi-même, » est-ce autre chose que de quitter ses affections charnelles, de déposer sa volonté, et de se soumettre entièrement à celle d'autrui? C'est ainsi qu'on ne reçoit pas sa croix des mains d'un autre, mais qu'on la porte soi-même; c'est par cette voie que le monde est mort pour nous et que nous sommes morts pour le monde, lorsque, par un sacrifice de profession volontaire, nous nous interdisons les vanités et les plaisirs terrestres, en renonçant à suivre notre propre volonté. Quels sont les désirs des gens du monde, sinon de satisfaire leurs caprices? Quels sont les plaisirs terrestres, si ce n'est de remplir sa volonté, quand bien même on ne pourrait le faire sans affronter les plus grandes peines et les plus grands dangers !

Qu'est-ce que porter sa croix, c'est à dire souffrir quelque tourment, si ce n'est d'agir contre notre propre volonté, quoique ce que nous voulons faire nous paraisse utile et facile? C'est de là qu'un autre Jésus, bien inférieur au véritable, nous dit dans l'Ecclésiaste : « Détournez-vous de toute idée de con» cupiscence et de votre propre volonté; si vous favorisez » votre esprit dans ses désirs, il deviendra un sujet de joie » pour votre ennemi. »

Mais lorsque nous renonçons absolument aux choses ter-

restres et à nous-mêmes, c'est alors qu'ayant rejeté toute propriété, nous entrons dans la vie apostolique, qui réduit tout en commun, ainsi qu'il est écrit : [1] « La multitude des » fidèles ne faisait qu'un cœur et une seule âme. » Aucun d'eux ne regardait son bien comme particulier ; mais tout était commun entre eux. Le partage s'en faisait suivant les besoins de chacun, car ils n'avaient pas tous les mêmes besoins : la distribution n'en était donc pas égale, mais conforme à la nécessité. Ils ne faisaient qu'un cœur par la foi, parce qu'elle réside dans le cœur ; une seule âme, parce que, leur volonté réciproque étant fondée sur la charité, ils avaient tous les mêmes désirs, et que, leurs commodités leur étant indifférentes, tout était rapporté à l'avantage général, chacun renonçant à ce qu'il avait de particulier, pour ne s'attacher qu'aux choses qui viennent de Jésus-Christ : autrement, il n'est pas possible de vivre sans aucune propriété, laquelle consiste plus encore dans l'ambition que dans la possession.

Une parole inutile ou superflue est la même chose qu'un long discours inutile ; c'est ce qui fait dire à saint Augustin, dans son premier livre des Rétractations : « Loin de moi de re- » garder comme un discours inutile ce qu'il est nécessaire de » dire, quoiqu'il faille parler longuement. » Mais Salomon dit dans les *Proverbes* : [2] « Le péché abondera dans les longs » discours ; et celui qui saura arrêter sa langue, sera très » prudent. » Il faut donc éviter avec soin les choses où le péché abonde, et il faut pourvoir à cette maladie avec d'autant plus d'étude, qu'il est plus dangereux et plus difficile de l'éviter. Saint Benoît, persuadé de cette vérité, disait : [3] « En » tous temps les moines doivent s'étudier au silence. » S'étudier au silence, est bien différent de garder le silence ; car c'est porter une application perpétuelle d'esprit à faire quelque chose. Nous faisons en effet beaucoup de choses par

[1] *Act. Apost.* 4. — [2] *Prov.* 10. — *Reg. S. Bened.* c. 42.

négligence, et malgré nous; mais rien, avec étude, à moins que nous ne le voulions et que nous ne nous y appliquions.

L'apôtre saint Jacques dit,[1] en observant combien il est difficile et utile de mettre un frein à sa langue : « Nous pé- » chons tous dans plusieurs choses; si quelqu'un ne pèche pas » par les paroles, c'est un homme parfait. Il n'y a pas d'es- » pèce d'animaux, d'oiseaux, de serpens, que l'industrie » humaine n'ait domptée ou apprivoisée. » En réfléchissant encore sur la source des maux que la langue occasionne, et de tous les biens qu'elle peut détruire, il continue de dire : « La « langue, à la vérité, est un petit membre; mais c'est un feu » capable d'embraser une grande forêt. C'est une source d'ini- » quité, de maux inquiets et de poison mortel. » Qu'y a-t-il de plus dangereux que le poison, et qu'il faille éviter davantage? Car ainsi que le poison fait mourir, ainsi la grande quantité de paroles renverse la religion. « Si quelqu'un, con- » tinue l'Apôtre, pense avoir de la religion, et qu'il ne ré- » prime pas sa langue, il séduit son cœur, et sa piété n'est » qu'un fantôme. » Ce qui est écrit dans les *Proverbes* :[2] « Tout homme qui ne peut modérer sa langue en parlant, » ressemble à une ville sans portes ni murailles. » C'était bien là le sentiment de ce vieillard qui, lorsque saint Antoine lui disait, au sujet des frères grands parleurs qui l'avaient accompagné : « Vous avez trouvé de bons frères, mon père? » répondit : » Oui, ils sont bons, mais leur demeure n'a point » de portes; entrera qui voudra dans l'étable, et emmènera » l'âne. »

Notre âme est, pour ainsi dire, liée dans l'étable du Seigneur, où elle se nourrit des méditations sacrées qu'elle y rumine; mais elle se délie de cette étable, et elle erre çà et là dans le monde avec ses pensées, si elle n'est retenue par le silence. Les paroles, en effet, frappent l'intelligence de l'esprit, en sorte

[1] *S. Jac.* 13, 2. — [2] *Prov.* 25.

que celui qui comprend, retient, et reste attaché à la pensée. Or, nous parlons à Dieu par la pensée, comme aux hommes par les paroles, et tant que nous portons attention à celles-ci, il faut nécessairement que nous nous éloignions de l'idée de Dieu, car nous ne saurions songer à lui et au monde en même temps.

Non seulement il faut éviter les paroles inutiles, mais même souvent celles qui paraissent avoir quelque utilité; car il n'y a qu'un pas du nécessaire à l'inutile, et de l'utile aux choses nuisibles. « La langue, selon saint Jacques, est un mal in- » quiet, » d'autant plus mobile qu'elle est plus petite et plus déliée que les autres membres que fatigue le mouvement; le repos, au contraire, lui est insupportable et lui devient à charge.

Quoique cette partie soit chez nous la plus déliée et la plus flexible de notre corps, cependant elle l'est encore bien davantage dans votre sexe, et c'est en elle que consiste toute la malice des femmes. L'Apôtre, connaissant en elles ce défaut dominant, leur a absolument interdit la parole dans l'église, même sur ce qui regarde les choses de Dieu: il leur permet seulement d'interroger leurs maris dans leurs maisons; et pour ce qu'elles auront à apprendre ou à faire, il les soumet au silence, suivant ce qu'il en écrit à Timothée : [1] « Que la » femme apprenne en silence avec toute soumission; je ne » lui permets pas d'enseigner ni de dominer sur son mari, » mais de garder le silence. » S'il a ainsi commandé le silence aux femmes laïques et mariées, que devez-vous faire? Interrogé pourquoi il leur avait fait pareille défense, il les accuse d'être verbeuses et de parler quand il ne faut pas.

Pour obvier en quelque sorte à une peste aussi dangereuse, nous ordonnons un silence perpétuel et profond dans l'église, dans le cloître, le dortoir, le réfectoire, dans tous les endroits

[1] Saint Paul, *Ep. ad Tim.*, I, 2 11.

en général où l'on mangera, et dans la cuisine ; mais depuis Complies surtout, tout le monde l'observera : on sera seulement libre d'employer s'il est nécessaire, des signes, à la place des paroles dans ces différens lieux. On prendra le plus grand soin d'apprendre ces signes et de les enseigner, et on s'en servira pour inviter ceux à qui il serait indispensable de parler, à passer dans un endroit convenable et disposé pour l'entretien. Après l'avoir parlé le plus brièvement possible, on reviendra aux signes ou à ce qu'il sera opportun de faire.

On punira sévèrement l'excès dans les signes et dans les paroles, dans celles-ci surtout, avec lesquelles on court le plus grand danger. Saint Grégoire désirant ardemment remédier à un péril aussi grand et aussi manifeste, nous dit dans son septième livre [1] des Morales : « Tandis que nous ne faisons » pas attention aux paroles inutiles, nous parvenons aux » choses nuisibles : par là on sème la division ; de là naissent » les querelles, le flambeau de la haine s'enflamme, et la » paix des cœurs est détruite. » Salomon disait [2] bien prudemment : « Celui qui fait aller l'eau est la source des que» relles. » Faire aller l'eau, c'est abandonner sa langue à un flux de paroles. Au contraire, il dit en bonne part : « L'eau » profonde vient de la bouche de l'homme. » Celui qui fait aller l'eau est donc la source des querelles, parce que celui qui ne met pas un frein à sa langue détruit la concorde. D'où il est écrit : « Celui qui impose silence à un insensé, » arrête la colère. »

Nous voyons ainsi de quelle importance il est d'employer la censure la plus rigoureuse pour corriger ce défaut, et de ne point différer la punition d'un vice qui met la religion en danger ; en effet, c'est la source de la médisance, des procès, des injures, et souvent même l'origine des conjurations et des conspirations, qui ébranlent moins qu'elles ne renversent

[1] *C.* 18. — [2] *Prov.*

l'édifice de la religion. Lorsque ce vice sera déraciné, les mauvaises pensées ne seront peut-être pas absolument détruites, mais au moins on cessera de se corrompre mutuellement.

L'abbé Macaire, [1] comme s'il eût pensé qu'éviter ce défaut suffisait à la religion, donnait aux moines de son monastère la leçon suivante : « Mes frères, évitez-vous les uns » et les autres après l'office divin. » Un religieux lui ayant dit un jour : « Où voulez-vous, mon Père, que nous puissions » aller pour trouver une plus grande solitude ? » Il mit alors le doigt sur sa bouche, en disant : « C'est cela que je » vous dis d'éviter. » Il rentra ensuite dans sa cellule et s'y » enferma seul. » Cette vertu du silence qui, selon saint Jacques, [2] rend l'homme parfait, et de laquelle Isaïe avait dit : [3] « La pratique de la justice, c'est le silence, » a été saisie avec tant d'ardeur par les Saints Pères, que l'abbé Agathon, ainsi qu'il est écrit, mit pendant trois ans une pierre dans sa bouche, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à observer un silence complet.

Quoique ce ne soit pas le lieu qui sauve, il en est cependant de plus favorables et de plus sûrs pour l'exercice de la religion, dans lesquels on trouve tous les secours nécessaires, et où il n'y a point d'obstacles. C'est pour cela que les enfans des prophètes, que saint Jérôme [4] appelle *moines* dans l'Ancien Testament, se retirèrent dans le secret de la solitude, et se bâtirent des cellules par delà les bords du Jourdain. Saint Jean aussi et ses disciples, qui sont les premiers fondateurs de notre état; ensuite saint Paul, saint Antoine, saint Macaire, qui ont fleuri dans notre profession; fuyant le tumulte du siècle et les tentations dont le monde abonde, se formèrent des habitations dans les solitudes, afin

[1] *Vitæ Patrum*, part. 2, lib. de Contin. — [2] *S. Jac.* 3. — [3] *Isaïe*, 32. — [4] *Epist.* 4 et 13

de pouvoir converser avec Dieu et s'occuper de lui plus sincèrement. Jésus-Christ lui-même, auprès de qui la tentation ne pouvait avoir d'accès, voulant nous instruire par son exemple, cherchait les lieux retirés, et fuyait les rumeurs du peuple toutes les fois qu'il avait quelque grand acte à accomplir. C'est ainsi qu'il nous a consacré le désert par les quarante jours d'abstinence; c'est encore dans le désert qu'il a nourri des milliers d'hommes; c'est dans le désert qu'il se séparait, non seulement du monde, mais encore de ses apôtres mêmes, pour que rien ne troublât sa prière. Ce fut sur une montagne qu'il instruisit ses apôtres et qu'il accomplit le mystère de sa transfiguration; ce fut encore sur une montagne qu'il réjouit ses disciples réunis en les rendant témoins de sa résurrection, et qu'il quitta la terre pour monter au ciel; enfin c'est toujours dans la solitude ou dans des endroits secrets qu'il a opéré ses grandes merveilles.

Par ses apparitions à Moïse et aux différens Pères du désert, par le chemin qu'il indiqua à son peuple pour gagner la terre de Promission, par l'endroit où il le retint si long-temps pour lui dicter sa Loi, où il le nourrit de la manne céleste, où il fit sortir de l'eau d'un rocher, et où il lui apparut souvent pour le consoler, il nous montre clairement combien il aime que nous choisissions la solitude, afin d'y pouvoir vaquer plus purement à la prière.

Sous la figure mystique de l'âne sauvage, il dépeint exactement l'amour de la solitude, et il montre combien il l'approuve, lorsqu'il dit à Job : [1] « Qui a renvoyé libre l'âne sau-
» vage, et qui a délié ses liens? Qui lui a donné une retraite
» dans la solitude, et une demeure dans une terre propre à
» sa nourriture? Il méprise le tumulte des villes, il n'entend
» pas les cris du créancier, il ne cherche que les montagnes
» propres à son pâturage, et il a parcouru toutes les prai-

[1] *Job.* 32.

» ries. » Ce qui signifie : Qui a fait cela, si ce n'est moi?

L'âne sauvage, que nous appelons âne des bois, c'est le moine, qui, débarrassé des liens du siècle le fuit, et qui, pour s'y soustraire, s'est renfermé dans la douce liberté de la solitude, loin du monde qu'il a quitté. Il habite alors une terre de pâturages, lorsque l'abstinence a desséché ses membres. Il n'entend plus les cris du créancier, mais seulement sa voix, parce qu'il n'accorde rien de superflu et qu'il lui donne le strict nécessaire. Avons-nous, en effet, un créancier plus importun et plus persécutant, chaque jour, que notre ventre? Il ne faut jamais l'écouter, lorsqu'il demande des choses superflues ou trop délicates. Les montagnes couvertes de pâturages sont les vies et la doctrine des Saints Pères, dont la lecture et la méditation nous réparent. Il entend par les prairies l'Écriture sainte qui conduit à la vie céleste, et qui ne se fanera jamais.

Saint Jérôme nous exhorte principalement à la solitude, lorsqu'il écrit au moine Héliodore : [1] « Interprétez le mot » de moine, c'est votre nom. Que faites-vous donc dans le » monde, vous qui devez être seul? » Le même Père, en faisant la distinction de notre état avec celui des clercs, écrivait au prêtre Paul : [2] « Si vous voulez exercer les fonctions » de prêtre; si le ministère ou le fardeau de l'épiscopat vous » plaît, vivez dans les villes et dans les châteaux, et faites » votre salut en tâchant de sauver les autres. Si, ainsi que » vous le dites, vous désirez être moine, c'est à dire solitaire, » que faites-vous dans les villes où il n'y a pas une seule re» traite particulière, mais des habitations nombreuses? »

Chaque établissement a ses princes; et pour venir au nôtre, il faut que les évêques et les prêtres, à l'exemple des apôtres et des hommes apostoliques, s'efforcent de succéder à leurs vertus, puisqu'ils ont succédé à leurs dignités. Nos princes sont les

[1] *Epist.* 1. — [2] *Ibid.* 13.

Paul, les Antoine, les Hilarion, les Macaire; et, pour suivre l'Écriture Sainte, nos véritables princes sont Élie et Elisée; nos chefs, les enfans des prophètes qui demeuraient dans la campagne et dans les solitudes, et qui s'étaient bâti des cellules au delà des bords du Jourdain. Parmi eux sont les enfans de Rechab, qui ne buvaient ni vin ni cidre, qui demeuraient sous des tentes, dont Dieu lui-même fait l'éloge par la bouche de Jérémie, [1] en leur promettant qu'il y aura toujours quelqu'un de leurs descendans au service du Seigneur.

Si nous voulons donc être au service du Seigneur, toujours prêts à recevoir ses ordres, élevons-nous des maisons dans la solitude, de peur que la fréquentation des hommes ne trouble notre repos, ne nous conduise à la tentation, et ne nous détourne l'esprit de la sainteté de notre état. Pour nous engager à cette tranquillité solitaire, saint Arsenne, sous la conduite du Seigneur, a fourni lui seul un exemple frappant à tous ses successeurs; car il est écrit : [2] « L'abbé Ar-
» senne, étant encore dans le palais, pria le Seigneur de le
» conduire dans le chemin du salut. Il entendit une voix qui
» lui dit : « Arsenne, fuis les hommes et tu seras guéri. » Il
» embrassa alors la vie monastique, et renouvela à Dieu la mê-
» me prière. Il entendit de nouveau une voix qui lui dit : « Ar-
» senne, fuis, tais-toi et repose-toi; c'est là le moyen de ne
» plus pécher. » Instruit de sa règle par ce précepte divin, non seulement il évita les hommes, mais encore il les éloigna de lui; car son archevêque étant venu un jour avec un magistrat pour le visiter, et l'ayant prié de tenir quelque discours qui pût les édifier, il leur répondit : « Si je vous dis quelque chose,
» l'observerez-vous ? » Ils lui promirent de le faire fidèlement. Alors il leur dit : « Partout où vous entendrez Arsenne, n'ap-
» prochez pas. » Le même archevêque, voulant le visiter une autre fois, envoya d'abord savoir s'il ouvrirait; il lui fit cette

[1] *Hierem.* 15. — [2] *Vit. Patr.* pars. II, l. 2, *de* Quiete.

réponse : « Si vous venez, je vous ouvrirai ; et si je vous ou-
» vre, j'ouvre à tout le monde, et dès ce moment j'aban-
» donne cet endroit. » L'archevêque, ayant reçu cette réponse, dit : « Si je vais persécuter ce saint homme, je n'aurai plus » moyen d'aller le voir. » Ce même solitaire dit un jour à une dame romaine, que la réputation de sa sainteté avait amenée auprès de lui : « Comment avez-vous osé risquer un si grand » voyage ? Ignorez-vous que vous êtes femme, et que vous ne » devez pas sortir ? Lorsque vous serez de retour à Rome, » vous direz aux autres femmes que vous avez vu Arsenne, et » la mer sera couverte de femmes qui viendront le voir. » Elle lui répondit : « Si le Seigneur veut que je retourne à » Rome, je ne permettrai à qui que ce soit de venir ; mais » priez pour moi, et souvenez-vous toujours de moi. » Alors il lui dit : « Je prie le Seigneur qu'il efface votre souvenir de » mon cœur. » Elle sortit, troublée de cette réponse. L'abbé Marc lui ayant demandé pourquoi il fuyait les hommes : « Le » Seigneur sait, dit-il, que je les aime, mais je ne saurais » être également avec lui et avec eux. [1] »

Les Saints Pères ont eu tant d'horreur pour la société et la connaissance des hommes, que quelques uns, pour s'en éloigner absolument, se sont fait passer pour insensés ; d'autres, ce qui paraît bien plus surprenant, ont affiché l'hérésie. Il n'y a qu'à lire, parmi les Vies des Pères, [2] celle de l'abbé Simon ; on verra comment il se disposa à recevoir le magistrat de sa province, qui venait le visiter : il se couvrit d'un sac, et prenant du pain et du fromage dans sa main, il s'assit sur le seuil de sa maison, et se mit à manger. On trouvera [3] qu'un anachorète, informé que certaines personnes venaient vers lui avec des lampes, se dépouilla de tous ses vêtemens et les jeta dans le fleuve, où il commença à les laver. Celui qui le

[1] *Vit. Patr.* pars. IV, l. de Ætern, et pars. II, de Charit. — [2] Pars. II, lib. de Ostent. — [3] Pars. IV, *contr. vanam gloriam.*

servait, honteux de ce qu'il voyait, congédia ceux qui étaient venus visiter son maître, en leur disant : « Retournez, parce » que notre vieillard a perdu le sens commun. » Il vint ensuite lui demander : « Mon père, pourquoi avez-vous tenu » cette conduite? Tous ceux qui vous ont vu ont dit : « Le » vieillard est possédé du Démon. » Il lui répondit : « Voilà ce » que je désirais d'entendre. »

On lira encore que l'abbé Moyse, [1] pour s'éloigner absolument d'un magistrat de sa province, se retira dans un marais ; et que ce magistrat s'étant présenté un jour avec ceux qui l'accompagnaient, en lui demandant : « Vieillard, dites-» nous où est la cellule de l'abbé Moyse? » il leur répondit : « Pourquoi cherchez-vous cet homme ? c'est un fou et un hé-» rétique. » On apprendra que l'abbé Pasteur ne permit pas même au juge de sa province de le voir, pour délivrer de prison le fils de sa sœur qui l'en suppliait. C'est ainsi que tandis que les grands du siècle demandent la présence des Saints avec l'ardeur la plus respectueuse, ceux-ci, par mépris pour eux-mêmes, tâchent de s'en éloigner entièrement.

Mais pour vous faire connaître également la vertu de votre sexe, qui pourrait suffire à donner des éloges à cette vierge qui, pour ne pas se détourner de la contemplation céleste, refusa la visite de saint Martin? Saint Jérome en fait mention dans la lettre [2] qu'il écrit au moine Oceanus : « Dans la Vie » de saint Martin, dit-il, écrite par Sulpice, nous lisons que » ce saint désirant saluer, en passant, une vierge d'une con-» duite et d'une chasteté éminentes, elle ne le voulut pas, mais » elle lui envoya un petit présent, et regardant par la fenêtre, » elle dit au saint homme : « Mon père, priez là où vous êtes, » parce que je n'ai jamais reçu la visite d'aucun homme. » A » ces paroles, saint Martin rendit grâces à Dieu de ce que cette » vierge, douée de telles mœurs, avait conservé sa volonté

[1] *Ibid.* — [2] *Epist.* 51.

» sans tache ; il la bénit et se retira plein de joie. » Cette sainte, en effet, dédaignant ou craignant de quitter le lit de la contemplation, était prête à répondre à l'ami qui frapperait à sa porte ; « J'ai lavé mes pieds ; comment les souillerai-je ? [1] » Si les évêques ou les prélats de notre temps eussent essuyé un pareil refus de la part d'Arsenne et de cette vierge, ne se seraient-ils pas crus insultés ? Que la conduite de ces deux solitaires fasse rougir les moines qui, actuellement, dans la retraite, se réjouissent des visites fréquentes des évêques ; qui bâtissent des maisons pour les habiter en commun avec eux et les y recevoir ; qui dans la solitude qu'ils ont cherchée créent une cité, en n'évitant pas seulement, mais même en recherchant les grands du siècle, toujours accompagnés d'une foule de courtisans, et qui enfin, sous prétexte d'hospitalité, multiplient leurs maisons.

C'est assurément par une ruse du Démon, notre premier ennemi, que presque tous les anciens monastères, qui avaient d'abord été bâtis dans la solitude pour fuir la compagnie des hommes, ont été ensuite, par un certain refroidissement de religion, transportés au milieu de la société, et qu'en s'attachant des domestiques des deux sexes, on a construit des villes dans les retraites monastiques ; c'est ainsi qu'elles sont revenues dans le siècle ou, pour mieux dire, qu'elles ont attiré le siècle à elles. En se livrant aux plus grandes misères et à la plus grande servitude, en se liant aux puissances spirituelles et temporelles, tandis qu'ils désirent mener une vie oisive et vivre du bien des autres, les moines actuels ont perdu le eur, c'est à dire, qu'ils ont en même temps perdu et le nom et a vie des solitaires. Souvent ils sont agités de tant d'affaires, que, pendant qu'ils tâchent de veiller à la sûreté et aux biens de ceux qui dépendent d'eux, ils négligent leurs propres biens, et souvent leurs monastères sont embrasés par l'incendie des

[1] *Cant.* 5.

maisons voisines, sans que ce châtiment du ciel puisse mettre un frein à leur ambition.

Ceux qui, ne pouvant supporter la vie et l'assujettissement d'aucun monastère, se répandent, au nombre de deux ou trois, et souvent seuls, dans les bourgs, les châteaux ou les villes, pour y vivre sans aucune règle, sont d'autant plus coupables, qu'ils s'écartent davantage de leur institut. Par un étrange abus des mots et des choses, ils nomment *obédiences* les lieux qu'ils habitent, là où l'on n'observe aucune Règle, où l'on ne sait obéir qu'au ventre et à la chair. Au milieu de leurs proches ou de leurs amis, ils font ce qu'ils veulent d'autant plus librement, qu'ils ont moins à craindre de leurs complices. Il est certain que ce qui ne serait chez les autres hommes qu'une faute vénielle, devient dans ces apostats un excès très criminel. Évitez non seulement une conduite semblable, mais encore le tableau qu'on pourrait vous en faire.

La solitude convient d'autant plus à la faiblesse de votre sexe, qu'on y est moins exposé aux ravages des hostilités charnelles et que nos sens nous y portent moins. C'est ce qui fait dire à saint Antoine : [1] « Celui qui reste dans le repos de » la solitude est délivré de trois combats : de l'ouïe, de la » parole et de la vue; il n'en aura qu'un à soutenir, ce sera » celui du cœur. »

Le grand saint Jérôme, docteur de l'Église, considérant combien la solitude produisait encore d'autres avantages, exhortait fortement le moine Héliodore à l'embrasser : [2] « O soli- » tude, s'écriait-il, qui se réjouit de la familiarité de Dieu ! » Que faites-vous dans le monde, mon frère, vous qui êtes » au dessus de lui ? »

Actuellement après avoir traité des lieux où il convient de bâtir les monastères, montrons quelle doit être leur position. En bâtissant un monastère, ainsi que saint Benoît l'a sa-

[1] *Vit. Patr.* pars. II. lib. de Quiete. — [2] *Epist.* 1.

gement prévu, [1] il faut, s'il est possible, que dans l'enceinte de la maison soit renfermé tout ce qui est absolument nécessaire à son usage, c'est à dire, le jardin, l'eau, le moulin, la bluterie avec le four, et les endroits où les sœurs sont obligées de travailler journellement, afin de leur éviter l'occasion de sortir du convent.

Ainsi que dans les camps des armées de la terre, de même dans les camps des armées du Seigneur, c'est à dire dans les congrégations monastiques, il faut établir des chefs pour commander aux autres. Dans une place de guerre, un seul général, dont la volonté règle toutes choses, commande à tous; mais en raison de la multitude de son armée ou de la multiplicité de ses devoirs, il partage les charges avec des officiers choisis, sur lesquels il se réserve l'autorité suprême, afin qu'ils veillent aux troupes et aux devoirs de chaque soldat. Dans les monastères, le même ordre est nécessaire : une seule supérieure doit présider à tout; les autres doivent tout faire à sa considération et suivant sa volonté, sans lui résister dans la moindre chose ni murmurer de ce qu'elle ordonne; car aucune congrégation ou même aucune famille, quelque peu nombreuse qu'elle soit, ne peut se soutenir que par l'accord qui y règne et par le choix d'un seul chef qui la gouverne. C'est de là que l'arche qui représentait la figure de l'Église, quoiqu'elle eût plusieurs coudées tant en long qu'en large, finissait cependant par une seule. Et il est écrit dans les *Proverbes* : [2] « Les prin-» cesses ont multiplié à cause des péchés de la terre. » Ainsi, après la mort d'Alexandre, le nombre des rois s'étant multiplié, les maux se sont multipliés de même. [3] Rome, abandonnée à plusieurs maîtres, ne put conserver la paix; ce qui a fait dire au poète Lucain : [4]

« Rome, tu fus la cause de tes maux en te soumettant à » trois maîtres. Toujours un royaume partagé a fini malheu-» reusement. »

[1] *Reg. S. Bened.* c. 66. — [2] *Prov.* 28. — [3] *Mach.* 1. — [4] *Phars.* l. II.

Et ensuite :

« Tant que le monde existera, que les élémens seront dans
» l'équilibre et que les Titans continueront leurs travaux ; tant
» que la nuit succèdera au jour avec les mêmes signes, il n'y
» aura jamais de bonne foi parmi les rois alliés, et tout homme
» puissant sera jaloux de son rival. »

Tels étaient assurément ces disciples que le saint abbé Fronton, dont la vertu lui avait mérité tant de grâces vis à vis de Dieu et tant de respect de la part des hommes, était parvenu à réunir jusqu'au nombre de soixante-dix religieux dans la ville où il était né ; il abandonna son monastère et ce qu'il possédait dans la ville, et les entraîna avec lui, nus et manquant de tout, dans le désert. Mais semblables au peuple d'Israël, reprochant à Moïse de l'avoir tiré d'Égypte où régnait une abondance universelle, pour le mener dans la solitude, ils disaient en murmurant : « N'est-ce que dans le désert et non dans les
villes, que règne la chasteté ? Pourquoi ne revenons-nous
» pas dans la cité, de laquelle nous sommes sortis depuis un
» temps ? N'est-ce que dans le désert que Dieu exaucera nos
» prières ? Qui peut vivre de la nourriture des anges ? Qui peut
» se réjouir d'avoir pour société les bêtes féroces ? Qu'est-il be-
» soin que nous restions ici ? Pourquoi ne pas retourner bénir
» le Seigneur dans l'endroit où nous avons pris naissance ? »
L'apôtre saint Jacques a donc raison de dire : « Mes frères,
» gardez-vous de vous donner plusieurs maîtres ; sachez que
» c'est prendre un plus grand jugement. »

Saint Jérôme dit, dans une de ses lettres [1] au moine Rustic, sur la conduite de la vie : « Aucun art ne s'apprend sans
» maître ; les animaux et les bêtes féroces suivent le chef du
» troupeau ; les abeilles suivent toutes une d'elles qui les
» précède ; les grues suivent en bon ordre une d'elles qui
» les conduit. Il n'y a qu'un seul empereur, un seul juge pour

[1] *Epist. 4.*

» chaque province. Rome, du moment même de sa fondation,
» ne put avoir deux rois dans les deux frères, et elle fut fon-
» dée par un parricide. Esaü et Jacob se battirent dans le ven-
» tre de Rébecca. Chaque évêque, chaque archiprêtre, cha-
» que archidiacre, tous les ordres ecclésiastiques en général,
» reconnaissent leurs supérieurs. Il n'y a qu'un seul pilote sur
» un vaisseau, un seul maître dans une maison. Dans une
» armée, quelque nombreuse qu'elle soit, on n'attend le si-
» gnal que d'un seul. Tous ces exemples ne tendent qu'à vous
» montrer que vous ne devez pas vous conduire à votre vo-
» lonté, mais que, d'accord avec les autres moines, vous de-
» vez vivre sous la discipline d'un seul Père dans votre monas-
» tère. »

Or donc, pour pouvoir conserver la paix en toute chose, il convient qu'il y ait une seule supérieure, à laquelle toutes les sœurs obéiront absolument. Elle établira sous son autorité, et comme elle le décidera, d'autres personnes pour l'aider dans ses fonctions : elle leur assignera leur devoir et les conservera dans leurs places tant qu'elle jugera à propos; ce seront autant de chefs ou de consuls dans l'armée du Seigneur : le reste sera comme des soldats ou des fantassins, qui combattront plus délibérément le Démon et ses satellites, quand ils compteront sur la sollicitude prévoyante de leurs chefs. Je crois que sept chefs sont nécessaires et suffisent pour le besoin général du couvent, savoir : la portière, la cellerière, la robière, l'infirmière, une chantre, une sacristine, enfin une diaconesse, qu'on nomme actuellement abbesse. Dans ce camp donc, qui renferme, pour ainsi dire, une milice divine, ainsi qu'il est écrit : « La vie de l'homme sur terre est une milice ; » et ailleurs : « Elle est terrible comme une armée rangée en ba-
» taille, » la diaconesse représentera ce général à qui tout le monde doit obéir : elle aura sous elle, ainsi que nous l'avons dit, six officières qui auront le rang de chefs ou de consuls ; toutes les autres religieuses, que nous appelons cloîtrières

ainsi que des soldats, s'acquitteront promptement du service divin. Les sœurs converses, qui, en renonçant au monde, ont voué obéissance aux religieuses, sous un habit de religion différent de celui de l'Ordre, occuperont, ainsi que les fantassins, des emplois inférieurs.

Maintenant il me reste, avec l'aide du Seigneur, à régler chaque grade de cette milice, afin qu'elle soit véritablement contre les attaques du démon « une armée rangée en bataille. » En commençant par le chef lui-même, que nous appelons diaconesse, examinons premièrement les qualités qu'elle doit avoir, puisque c'est elle qui doit disposer tout. L'apôtre saint Paul, ainsi que je l'ai dit dans ma lettre précédente, écrivant à Timothée, [1] définit en ces termes la sainteté éminente et éprouvée qu'elle doit avoir : « Qu'on choisisse une » veuve qui ait au moins soixante ans, qui n'ait eu qu'un » mari, qui ait mené une conduite irréprochable et donné une » bonne éducation à ses enfans, qui ait exercé l'hospitalité, » qui ait lavé les pieds des saints et secouru les affligés, enfin » qui ait toujours fait de bonnes œuvres; mais ne choisissez » pas de jeunes veuves. » En parlant de la vie des diacres, il avait encore dit au sujet des diaconesses : « Que les femmes » soient de même, chastes, point médisantes, sobres, fidèles » en tout. » Nous avons assez discuté, dans notre lettre précédente, les raisons qui ont fait exiger toutes ces qualités des diaconesses; nous avons dit pourquoi l'Apôtre veut qu'elles n'aient eu qu'un seul mari et qu'elles soient d'un âge avancé. Nous ne sommes donc pas peu surpris de voir que l'Église ait pu admettre une coutume aussi dangereuse que celle de choisir plutôt des filles que des veuves pour occuper cette place, en sorte que souvent les plus jeunes commandent aux plus âgées, lorsque l'Ecclésiaste dit : [2] « Malheur à toi, terre, dont le roi » est enfant; » et que nous sommes tous du sentiment de

[1] *Ep. ad. Timot.* 1, 5. — [2] *Eccl.* 10.

Job : [1] « La sagesse est dans les vieillards, et la prudence ne » s'acquiert qu'avec le temps. » Car il est écrit dans les *Proverbes* : [2] « La vieillesse est une couronne d'honneur qui » se trouvera dans les voies de la justice. » Et dans l'Ecclésiaste : [3] « Qu'il est beau à la vieillesse de bien juger, et à la » jeunesse de prendre conseil des vieillards ! Que la sagesse » sied bien aux personnes avancées en âge ! Combien est glo- » rieuse cette expérience qui est la couronne des vieillards ! » Leur science et leur gloire, c'est la crainte de Dieu. » Ensuite : « Parlez, vous qui êtes les plus âgés, cela vous convient. » Jeune homme, ne parlez qu'avec peine dans votre propre » cause, lorsque cela sera nécessaire. Si on vous interroge » deux fois, répondez en peu de mots ; paraissez ignorant » dans beaucoup de choses ; écoutez en silence, et instruisez- » vous ; n'ayez point de présomption au milieu des grands, et » ne parlez pas beaucoup là où sont des vieillards. »

C'est de là que les prêtres qui gouvernent le peuple dans l'Église, sont appelés *Anciens*, afin qu'on sache par leur nom même ce qu'ils doivent être. Et ceux qui ont écrit les *Vies des Saints*, appelaient *Anciens* ceux que nous nommons actuellement *Abbés*.

Il faut donc, dans l'élection et la consécration d'une diaconesse, avoir égard au conseil de l'Apôtre, c'est à dire la choisir telle, que sa vie et sa science puissent servir d'exemple, que son âge garantisse la maturité de ses mœurs, et que celle qui, en obéissant, aura mérité de commander, ait plutôt appris la Règle par les actions que par les paroles, afin qu'elle la connaisse plus sûrement.

Si elle n'est point lettrée, qu'elle sache bien qu'elle ne préside pas à des écoles philosophiques ni à des disputes dialectiques, mais qu'elle doit seulement se conformer à la Règle et pratiquer de bonnes œuvres, ainsi qu'il est écrit de Jésus-

[1] *Job*. 12. — [2] *Prov*. 16. — [3] *Eccles*. 25 et 32.

Christ : « Il commença à faire et à enseigner; » c'est à dire, faire d'abord, et ensuite enseigner ; car la science de l'œuvre est meilleure et plus parfaite que celle du discours ; les faits instruisent mieux que les paroles. Observons avec attention ce que dit l'abbé Ipice : « Le vrai sage est celui qui enseigne aux » autres par ses actions, et non celui qui leur enseigne par » ses paroles ; » ce qui apporte principalement de la consolation et gagne absolument la confiance.

Remarquons cet argument avec lequel saint Antoine [1] confondit ces philosophes grands parleurs qui se moquaient des leçons d'un homme sans étude et sans littérature : « Ré» pondez-moi, leur dit-il : qui mérite la préférence, du bon » sens ou des lettres ? Le bon sens vient-il de celles-ci, ou vien» nent-elles au contraire du bon sens ? » Sur l'assurance qu'ils lui donnèrent que le bon sens était l'auteur et l'inventeur des lettres, il leur répondit : « Celui dont le bon sens est sain, » ne recherche pas les lettres. » Écoutons encore l'Apôtre, [2] et que ses paroles nous fortifient dans le Seigneur : « Dieu n'a» t-il pas rendu insensée la sagesse du monde ? » Et ailleurs : « Dieu a choisi les moins sages dans le monde pour confondre » les sages ; il a choisi les plus faibles pour confondre les plus » forts ; il a choisi les plus vils et les plus méprisables, et ce » qui n'était rien, pour détruire tout ce qui se croit quelque » chose, afin qu'aucun homme ne puisse se glorifier en sa pré» sence. » En effet, le royaume de Dieu, ainsi qu'il le dit ensuite, n'est pas dans les paroles, mais dans la vertu.

Si la diaconesse, pour s'éclaircir davantage sur quelques points de son ministère, pense devoir consulter l'Écriture, qu'elle ne rougisse pas d'avoir recours aux gens lettrés et de s'instruire, et qu'elle ne méprise pas les leçons que leur science lui donnera ; qu'elle les reçoive, au contraire, avec un pieux empressement, puisque le prince des Apôtres lui-

[1] *S. Ath. in vit. S. Ant.* — [2] Saint Paul. *Ep. ad Cor.* I, 1 et 4.

même reçut avec humilité la réprimande publique que lui fit l'apôtre saint Paul :[1] car, comme l'a fort bien remarqué saint Benoît,[2] souvent Dieu révèle au plus jeune les meilleurs moyens.

Mais, pour mieux suivre les vues du Seigneur, desquelles 'Apôtre nous a parlé plus haut, que ce ne soit jamais qu'à la dernière extrémité, et par des raisons bien fortes, que le choix d'une supérieure tombe sur des femmes de qualité. Confiantes dans leur naissance, elles s'en glorifient, et deviennent présomptueuses et orgueilleuses : leur élection sera plus pernicieuse encore pour le monastère, si elles sont pauvres; c'est alors qu'il faut craindre que le voisinage de leur famille ne les rende plus présomptueuses encore, que les visites fréquentes de leurs parens ne soient onéreuses ou importunes au monastère, et qu'ainsi, portant atteinte à leurs vœux à cause de leur parenté, elles ne tombent dans le mépris vis à vis des autres, suivant cette vérité : « Un prophète ne jouit pas de tous les » honneurs dans son pays. »

Saint Jérôme l'avait bien prévu, puisque dans sa lettre à Héliodore, après avoir dénombré tous les inconvéniens attachés à la vie des moines qui restent dans leur pays, il ajoute : « De ce calcul il résulte donc qu'un moine ne saurait être par- » fait dans son pays, et c'est être criminel que de ne pas » vouloir être parfait. » Quel scandale ne serait-ce pas de voir celle qui préside aux devoirs de la religion, être la plus tiède à les remplir? En effet, il suffit à chaque religieuse de prouver différentes vertus ; tandis qu'il faut qu'une supérieure annonce un degré de vertu éminent, et prêche par son exemple tout ce qu'elle enseigne par ses paroles, de peur que ses mœurs n'étant pas d'accord avec ses leçons, ses actions ne détruisent ses paroles, et qu'elle ne se prive par là du droit de reprendre les autres; car elle rougirait d'autant plus de corriger autrui, qu'elle aurait commis les mêmes fautes.

[1] *Ep. ad Gal.* 1. — [2] *Reg. S. Bened.* c. de adhib. ad consil. frat.

Le saint roi David, dans l'appréhension d'une chute semblable, adressait cette prière au Seigneur : « N'ôtez jamais » la vérité de ma bouche; » car il regardait cette privation comme la plus grande punition de Dieu, ainsi qu'il le rapporte ailleurs : [1] « Dieu a dit au pécheur : Pourquoi racontes-» tu ma justice, et pourquoi ta bouche publie-t-elle mon al-» liance, toi qui hais mes préceptes et qui rejettes mes pa-» roles loin de toi? » L'Apôtre, [2] craignant d'encourir un pareil reproche, disait : « Je châtie mon corps et je le réduis » en servitude, de peur d'être réprouvé moi-même après avoir » enseigné aux autres. » En effet, on méprise bientôt les exhortations et les instructions de celui dont on méprise la conduite; et si quelqu'un est attaqué du même mal qu'il doit guérir dans les autres, ce sera avec raison que le malade lui dira: « Médecin, guéris-toi toi-même. [3] »

Que ceux donc qui ont quelque supériorité dans l'Église, fassent bien attention à l'immense ruine que cause leur chute, puisqu'ils précipitent en même temps dans l'abîme quiconque se trouve au dessous d'eux : « Celui, dit Jésus-Christ, » qui violera le moindre de ces commandemens, et qui en-» seignera de même aux hommes, sera exclus du royaume » des cieux. [4] » Celui-là viole, en effet, un commandement, qui agit contre ses préceptes; et corrompant ainsi ses disciples par son exemple, il devient un docteur dans une chaire pestilentielle. Si celui qui se conduit de la sorte doit être exclus du royaume de Dieu, c'est à dire du ministère ecclésiastique, ne doit-on pas regarder comme un supérieur indigne, celui à la négligence duquel Dieu demandera compte non seulement de son âme, mais encore de toutes celles qu'il aura eues à gouverner? C'est à de semblables supérieurs que le Saint-Esprit adresse cette menace : [5] « Le Seigneur vous a

[1] *Psal.* 49. — [2] Saint Paul. *Ep. ad Cor.* I, 9. — [3] *Evang. S. Luc.* 4. — [4] *Evang. S. Matth.* 5. — [5] *Sap.* 6.

» donné toute puissance, et votre vertu vient du Très-Haut, » qui examinera vos œuvres et sondera vos cœurs, parce » qu'étant les ministres de son royaume, vous avez jugé injustement, et que vous n'avez pas observé la loi de la justice. C'est pourquoi il paraîtra devant vous avec toute sa » rigueur, parce qu'il jugera très sévèrement les supérieurs; » ce n'est qu'aux petits qu'il accordera sa miséricorde. Les » puissans de ce monde éprouveront des supplices propor- » tionnés à leur grandeur, et les tourmens les plus terribles » menacent les plus forts. »

Il suffit à chacun de veiller à la conduite et au salut de son âme; mais un supérieur trouve la mort même dans les péchés d'autrui: car nos dettes augmentent en raison des dons que nous avons reçus, et on demandera plus à celui à qui l'on aura donné davantage. Afin d'éviter un semblable péril, lisons l'avertissement que nous donnent les *Proverbes* : [1] « Mon fils, » si vous avez répondu pour votre ami, vous avez engagé votre » main à un étranger; vous avez été mis dans le filet par vos » propres paroles, et vous avez été pris par vos propres dis- » cours. Faites donc ce que je vous dis, mon fils, et délivrez- » vous vous-même, parce que vous êtes tombé dans la main » de votre prochain. Courez de tous côtés, hâtez-vous, ré- » veillez votre ami; ne permettez pas à vos yeux de s'aban- » donner au sommeil, et à vos paupières de s'assoupir. » Nous nous rendons certainement cautions de celui que notre charité nous a fait recevoir dans nos monastères. Nous lui avons promis tous les soins de notre vigilance, en même temps qu'il nous a promis toute son obéissance : nous engageons ainsi notre main pour lui, lorsque toute notre sollicitude se tourne vers le salut de son âme; et nous tombons alors dans ses mains, parce que, si nous cessons de veiller à lui, nous sentons qu'il devient le meurtrier de notre âme. C'est contre

[1] *Prov.* 6.

un pareil danger qu'on nous conseille « de courir, de nous hâ-» ter. » Il faut donc, à l'exemple d'un général prévoyant et infatigable, veiller et faire la ronde dans le camp, de peur que, par la négligence de quelqu'un, l'accès n'en soit ouvert à Celui qui, semblable au lion, rôde sans cesse cherchant qui il dévorera. Il faut qu'un supérieur connaisse le premier les maux de sa maison, afin qu'il puisse y remédier avant que autres en soient instruits et ne se trouvent entraînés par l'exemple. Qu'il prenne garde de mériter le reproche que saint Jérôme fait aux paresseux et aux négligens : « Nous avons » coutume d'être toujours les derniers instruits de ce qui se » passe dans notre maison, et nous ignorons encore les dé-» fauts de nos femmes et de nos enfans, tandis que les voisins » les chantent. » Qu'un supérieur sache donc qu'il doit éga-ment veiller et sur l'âme et sur le corps.

La garde des corps lui est recommandée par ces paroles de l'Ecclésiaste : « Vous avez des filles ; conservez leur corps, » et ne leur montrez pas un visage trop gai. » Et ailleurs : « La fille du père est cachée ; sa vigilance et sa tendresse lui » ôtent le sommeil, car il craint que sa fille ne soit désho-» norée pendant qu'il dort. » En effet, nous rendons nos corps impurs, non seulement par le péché d'action, mais même par tout ce que nous commettons d'indécent, tant par la langue que par telle autre partie dont nous abusons pour satisfaire notre vanité, ainsi qu'il est écrit : « La mort entre » par nos fenêtres ; » c'est à dire, le péché gagne notre âme par les cinq sens. Est-il mort plus terrible, une garde plus périlleuse que celle de l'âme ? « Ne craignez pas, dit » Jésus-Christ, ceux qui tuent le corps et qui n'ont aucun » pouvoir sur l'âme. [1] » D'après ce conseil, qui ne craindra plutôt la mort du corps que celle de l'âme ? Qui ne craindra pas plus le glaive que le mensonge ? Il est cependant écrit : [2]

[1] *Evang. S. Matth.* 10. — [2] *Sap.* 1.

« La bouche qui ment tue l'âme. » Que peut-on faire périr aussi facilement que l'âme? une flèche peut-elle être fabriquée aussi vite qu'un péché? qui peut seulement se garantir de sa pensée? qui peut suffire à éviter le péché, bien loin de se charger encore de veiller aux autres? quel pasteur mortel peut préserver des brebis spirituelles contre des loups spirituels, et des brebis invisibles contre des ennemis invisibles eux-mêmes? qui ne craindra pas un ravisseur lequel ne cesse de rôder, qu'on ne peut chasser d'aucun retranchement, qu'aucune épée ne saurait atteindre, qui sans cesse nous tend des embûches, et qui s'attache surtout à persécuter les religieux, suivant ces paroles d'Habacuc : [1] « Ses viandes sont choisies? » L'apôtre saint Pierre [2] nous exhorte à nous en garder : « Votre » ennemi c'est le Démon, qui, comme un lion rugissant, » rôde sans cesse cherchant qui il dévorera. » Le Seigneur lui-même a appris au saint homme Job [3] quelle est la fureur de cet ennemi contre nous : « Il engloutit un fleuve, sans être » étonné ; il espère que le Jourdain passera par son gosier. » Qui craindrait-il d'attaquer, lui qui n'a pas balancé de tenter le Seigneur lui-même, qui a perdu nos premiers pères au moment de leur naissance, et qui a enlevé de la compagnie des Apôtres celui même que Jésus-Christ s'était choisi ? Quel lieu et quels cloîtres peuvent nous mettre en sûreté contre lui? qui peut échapper à ses embûches et résister à sa force? C'est lui qui d'un seul coup a sappé les quatre coins de la maison du saint homme Job, et qui dans ses ruines a écrasé et anéanti ses enfans innocens. Que pourra donc contre lui un sexe plus faible? Qui doit plus craindre ses séductions, que les femmes? car c'est la femme qu'il a séduite la première, et, par elle, il a séduit l'homme et réduit en esclavage toute leur postérité. L'avidité d'un plus grand bien a privé la femme d'une possession qui paraissait moindre. C'est par cette même ruse qu'i

[1] *Hab.* I. — [2] *S. Pet.* I. 5. — [3] *Job.* 40.

captivera plus aisément une femme, en lui donnant l'idée de commander plutôt que d'être utile, et qu'il lui suggèrera des vues de gloire et d'ambition; mais la fin prouvera quelles furent ses secrètes intentions. Si une supérieure vit plus délicatement que les autres religieuses, ou si elle se permet quelque chose de plus que le nécessaire, il est certain qu'elle l'avait désiré avant de l'avoir: si elle recherche des ornemens plus précieux qu'auparavant, elle est assurément enflée d'une vaine gloire; enfin on verra, dans la suite, ce qu'elle était d'abord, et sa nouvelle dignité apprendra si la vertu qu'elle étalait naguère n'était qu'une feinte.

Loin de demander cette dignité, qu'elle soit plutôt forcée de l'accepter, suivant ces paroles de Jésus-Christ: [1] « Tous ceux » qui y viennent, sont autant de voleurs et de larrons. » — « Ils sont venus, dit saint Jérôme, parce qu'ils ne sont pas » envoyés. » Il vaut mieux être attirés par les honneurs, que d'attirer à soi les honneurs. « Car personne, dit l'Apôtre, [2] » ne doit s'attribuer cet honneur; il n'y a que celui qui est ap- » pelé par Dieu, comme Aaron. » Si une supérieure est élue, qu'elle gémisse et qu'elle se regarde comme dévouée à la mort; si au contraire elle est repoussée, qu'elle se regarde comme délivrée de la mort.

Nous rougissons d'entendre dire que nous valons mieux que les autres. Or, lorsque, par notre élection, les paroles se changent en fait, nous avons perdu toute pudeur; car qui ne sait pas qu'il faut préférer les meilleurs aux autres? Saint Grégoire dit, à ce sujet, dans son vingt-quatrième livre des Morales: [3] « Il ne faut se charger de la conduite des hommes » que lorsqu'on sait les reprendre par de bons avis. Il ne » convient pas que celui qui est choisi pour corriger les » fautes des autres, en commette de semblables. »

Si par hasard, dans le choix qu'on a fait de nous, nous re-

[1] *Evang. S. Joh.* 10. — [2] Saint Paul. *Ep. ad Heb.* 5. — [3] C. 15.

poussons par de vaines paroles la dignité qu'on nous offre, quoique nous en soyions flattés, nous ne l'acceptons cependant que contre nous-mêmes, pour que nous en paraissions plus justes et plus dignes. O combien en avons-nous vu qui, le jour de leur élection, s'affligeaient en apparence, mais qui se réjouissaient dans le cœur, en s'accusant de leur indignité, afin de se concilier davantage la faveur et l'estime des hommes, suivant ce qui est écrit : [1] « Le juste est le premier accusateur » de lui-même ! » et qui depuis ont tâché, par les brigues et l'importunité, de défendre leur prélature, quand l'occasion se présentait de la quitter, après avoir témoigné, par des larmes feintes et en s'accusant avec raison eux-mêmes, qu'ils n'acceptaient cet emploi qu'à regret ! Combien avons-nous vu de chanoines dans l'Église résister à leur évêque lorsqu'il les forçait à accepter les ordres sacrés, en lui opposant leur indignité pour un pareil ministère, et ne vouloir pas absolument se rendre ; qui, choisis dans la suite, quoique clercs, pour monter à l'épiscopat, n'ont fait qu'une légère résistance ! qui refusaient hier le diaconat pour sauver leur âme, et qui, purifiés, pour ainsi dire, par une seule nuit, n'ont pas redouté la chute dans un rang plus élevé.

C'est de tels hommes qu'il est écrit dans les *Proverbes* : [2] « L'homme insensé bat des mains, lorsqu'il a répondu pour » son ami. » Car le malheureux rit alors de ce qui devrait lui causer de la douleur, puisque, se chargeant de la conduite des autres, il se trouve assujetti par état à veiller sur ses inférieurs, desquels il doit se faire aimer plutôt que craindre.

Pour obvier à un tel abus autant qu'il sera en nous, l'abbesse ne vivra pas plus délicatement ni plus sensuellement que les autres religieuses : elle n'aura point d'endroits particuliers pour manger ou pour dormir ; mais elle fera toute chose, en présence du troupeau qui lui a été confié, afin qu'elle

[1] *Prov.* 28. — [2] *Ibid.* 17.

pourvoie d'autant plus à ses besoins, que jamais elle ne le perdra de vue Nous savons bien que saint Benoît, par charité envers les pèlerins et les hôtes, avait établi une table séparée pour eux et l'abbé. Quoique cet établissement ait été fondé sur un motif de piété, cependant il a été changé ensuite pour la plus grande convenance des monastères, afin que l'abbé ne sortît point du couvent, et on lui substitua un économe fidèle pour veiller aux besoins des étrangers.

C'est surtout dans les repas qu'il est aisé de pécher, et c'est alors qu'il faut veiller davantage à l'observation de la Règle. Certains abbés, sous prétexte de bien traiter leurs hôtes, ne pensent qu'à se bien traiter eux-mêmes : de là les soupçons que donne leur absence et les murmures qu'elle occasionne. Moins la vie d'un supérieur est connue et moins son autorité est sensible. Ensuite la pauvreté devient supportable à tous, quand on la partage également avec ses supérieurs, ainsi que nous l'avons appris de Caton : « S'étant trouvé un jour au milieu » d'une foule de peuple qui mourait de soif, on lui apporta » une petite quantité d'eau ; mais il la refusa et la renversa, » et tout le monde fut satisfait. »

Puisque la sobriété est absolument nécessaire aux supérieurs, ils doivent vivre avec d'autant plus de retenue qu'ils sont obligés de veiller aux besoins des autres. Pour qu'ils ne s'enorgueillissent point du don que Dieu leur a confié, c'est à dire de leur prélature, et qu'ils n'insultent à leurs inférieurs, ils doivent se rappeler qu'il est écrit : [1] « Ne soyez pas » comme un lion dans votre maison, renversant tous les domestiques et opprimant ceux qui vous sont soumis ; car » Dieu et les hommes ont également l'orgueil en horreur. Le » Seigneur a détruit les siéges des superbes et il a mis à leur » place des gens plus doux : ils vous ont choisi pour supérieur ; ne vous en élevez point, soyez parmi eux comme un

[1] *Eccles* 4

» d'entre eux. » L'apôtre Timothée, en donnant des leçons de conduite vis à vis des inférieurs, dit : « Ne maltraitez jamais » un homme plus âgé; mais priez-le comme votre père; les » jeunes, comme vos frères; les vieilles femmes, comme vos » mères, et les jeunes, comme vos sœurs. »

« Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, dit le Seigneur, mais » c'est moi qui vous ai choisis. » Tous les autres supérieurs sont élus par les inférieurs; ce sont eux qui les établissent et les constituent, parce qu'ils ne sont pas élevés au rang de maîtres, mais de ministres. Le Seigneur est le seul qui ait le droit de se choisir des serviteurs parmi ses sujets; cependant il s'est montré plus ministre que maître et il a confondu par son exemple ses disciples, qui aspiraient déjà au premier rang, en leur disant : « Les rois des nations dominent sur elles, et ceux » qui ont le pouvoir sur eux sont appelés bienfaisans; mais il » n'en doit pas être de même de vous. » C'est donc imiter les rois de la terre, que de désirer la supériorité sur des inférieurs plutôt que le ministère, de vouloir se faire plutôt craindre qu'aimer, et, tout enorgueilli de son élévation, de chercher à prendre la première place dans les repas, le premier rang dans les synagogues, à être salué dans les places publiques, à être appelé *maître* par les hommes. Pour que personne ne se glorifie de l'honneur de sa place ni du nom qu'on lui accorde, et pour conserver chacun dans l'humilité, le Seigneur leur dit encore : « Quant à vous, ne vous faites pas appeler *maîtres* et ne vous » laissez pas nommer *pères* sur terre. » Enfin, pour ôter la moindre envie de chercher la gloire, il ajoute : « Car celui » qui s'élèvera sera abaissé. »

Il faut pourvoir aussi à ce que le troupeau ne souffre de l'absence du pasteur, et que la Règle ne s'engourdisse sous des supérieurs qui seraient toujours éloignés. A cet effet, nous ordonnons que la diaconesse, occupée des soins spirituels plutôt que des temporels, ne sorte jamais du monastère pour les affaires du dehors, mais qu'elle aura d'autant plus de soin de

ses religieuses, qu'elle sera plus assidue auprès d'elles, et sa présence deviendra d'autant plus respectable aux hommes, qu'elle sera plus rare, ainsi qu'il est écrit : [1] « Éloignez-vous d'un » plus puissant qui vous appelle, et alors il redoublera ses in- » stances. » Si le monastère est obligé d'envoyer quelque députation, les moines ou les frères convers en seront chargés ; car il faut toujours que les hommes pourvoient aux besoins des femmes, et que, la dévotion de celles-ci étant plus grande, elles soient plus appliquées à Dieu et qu'elles aient recours fréquemment à la protection des hommes. C'est ainsi que l'ange avertit Joseph de prendre soin de la Mère du Seigneur, qu'il ne lui permit pas cependant de connaître. Le Seigneur lui-même, en mourant, donna en quelque sorte un autre fils à sa mère, pour l'assister dans ses besoins temporels. Nous avons assez de preuves du soin que les Apôtres ont pris des saintes femmes, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, puisqu'ils ont institué sept diacres pour les aider. Appuyés de cette autorité, et comme la nécessité même l'exige, nous avons ordonné que les moines et les frères convers, à l'exemple des Apôtres et des diacres, [2] rendraient aux monastères de femmes tous les services qui se font à l'extérieur, les moines étant nécessaires pour le sacrifice des autels, et les convers, pour les œuvres manuelles.

Il faut donc, ainsi que nous lisons que les choses existaient à Alexandrie sous l'évangéliste saint Marc, du temps de la primitive Église, il faut qu'il y ait des monastères de femmes et d'hommes qui vivent sous la même Règle, afin que ceux-ci leur administrent tous les secours du dehors. Nous croyons que les monastères de femmes observeront bien mieux leur Règle, s'ils sont gouvernés par la vigilance d'hommes spirituels, qui, ayant la conduite des brebis et des béliers, commanderont également aux hommes et aux femmes, suivant l'institution apostolique : « Que le chef de la femme soit l'homme, comme » Jésus-Christ l'est de l'homme, et Dieu, de Jésus-Christ. »

[1] Eccl. 13. — [2] Il parle des premiers diacres institués par les Apôtres.

C'est pourquoi le monastère de sainte Scholastique, situé auprès de celui de son frère, était gouverné par ses soins et ceux de ses religieux, et que par leurs visites fréquentes ils l'exhortaient et la consolaient. Saint Bazile nous instruit aussi sur la manière d'établir ce régime, dans un endroit de sa Règle : « DEMANDE. Faut-il que celui qui dirige le monastère, outre » celle qui dirige les sœurs, ait quelques entretiens qui » tendent à l'édification des vierges? — RÉPONSE. Oui, tou- » tes les fois que, suivant le précepte de l'Apôtre, tout se » fera honnêtement et dans l'ordre. » Et dans le chapitre suivant : « DEMANDE. Convient-il que celui qui dirige le mo- » nastère, s'entretienne fréquemment avec celle qui dirige » les sœurs, surtout si cela scandalise quelques frères? — » RÉPONSE. L'Apôtre dit qu'il ne convient pas aux autres de » juger ce qui est libre. Il est bon cependant d'imiter l'Apôtre » dans sa conduite : « Je ne me suis pas servi de mon pou- » voir, de peur de porter quelque atteinte à l'Évangile de Jé- » sus-Christ. » Autant que faire se peut, il faut voir les sœurs » le plus rarement et les entretenir le plus brièvement pos- » sible. »

Il est dit la même chose dans un Concile d'Espagne : « Nous » avons décidé, d'un avis commun, que les monastères de fem- » mes dans la province Bétique seront gouvernés et administrés » par des moines. En cela, nous rendons un service essentiel » aux vierges consacrées à Jésus-Christ, quand nous leur choi- » sissons des pères spirituels, qui non seulement veilleront » à leur conservation, mais encore qui pourront les édifier par » la doctrine. » Nous recommandons cependant les précautions suivantes à l'égard des moines : éloignés de la familiarité des religieuses, ils n'auront pas la liberté d'approcher même jusqu'au vestibule; leur abbé, ou celui qui lui suppléera, ne sera pas libre de parler aux vierges du Seigneur sur quelque matière que ce soit, en l'absence de leur supérieure, et ne s'entretiendra pas avec celle-ci en particulier, mais toujours en

présence de deux ou trois sœurs; enfin ses visites seront rares et ses discours très brefs. A Dieu ne plaise que nous voulions la moindre familiarité entre les moines et les vierges! mais, conformément aux ordres réguliers et aux canons de l'Église,[1] nous les séparons d'elles et nous les leur déléguons seulement comme des administrateurs; statuant que l'on fasse choix d'un moine éprouvé, qui aura l'intendance de leurs biens à la ville et à la campagne, présidera aux constructions de bâtimens et pourvoira à tous les autres besoins du monastère, afin que les servantes de Jésus-Christ, occupées seulement du service divin pour le salut de leur âme, puissent remplir tous leurs devoirs.

Il importe que le moine qui sera proposé par son abbé ait l'approbation de l'évêque. Les religieuses feront les habits de ces moines, de qui elles attendent leur conservation; puisque, grâce à eux, ainsi que nous l'avons dit, et à leur administration, elles recueilleront les fruits de leurs œuvres. Suivant donc cette disposition, nous voulons que les monastères de femmes soient toujours soumis aux monastères d'hommes, de manière que les frères prennent soin des sœurs, et qu'un seul abbé préside comme un père aux deux maisons et à tout ce qui concernera les monastères; en sorte que toutes deux, dans le Seigneur, ne fassent qu'une seule bergerie sous un seul pasteur. Cette société de fraternité spirituelle sera d'autant plus agréable à Dieu et aux hommes, qu'elle pourra, en devenant plus parfaite, procurer des moyens de conversion à l'un et à l'autre sexes; c'est à dire que les religieux recevront les hommes, et les religieuses, les femmes, et que la communauté veillera sur tous ceux qui pensent au salut de leur âme. C'est là où trouvera une entière consolation quiconque voudrait, pour se convertir, se retirer du monde avec sa

[1] Le canon du VII[e] concile général défend les monastères d'hommes et de femmes réunis dans une même enceinte.

mère ou sa sœur, sa fille ou celle qui lui est confiée; car deux monastères sont unis par une charité d'autant plus grande et s'aident réciproquement d'autant plus volontiers que les personnes qui les composent sont déjà jointes par les liens du voisinage et de la parenté.

Nous voulons que le supérieur des moines, qu'on nomme *abbé*, ait la direction des religieuses, mais qu'il les regarde comme ses supérieures et comme les épouses de Jésus-Christ, dont il est le serviteur, et qu'il se réjouisse plutôt de leur être utile que de leur commander; qu'il soit comme un intendant dans une maison royale, qui, bien loin d'être à charge à la femme de son maître, étend autour d'elle une active prévoyance; qui lui obéit aussitôt dans les choses nécessaires, sans entendre ce qu'elle peut ordonner de blâmable, et qui s'acquitte tellement des affaires du dehors, qu'il ne pénètre jamais dans les secrets particuliers des époux, à moins d'y être autorisé. C'est donc ainsi que nous voulons que le serviteur de Jésus-Christ veille aux épouses de son maître, s'acquitte fidèlement du soin qu'il doit en prendre, et traite de chaque chose avec la diaconesse; nous voulons qu'il la consulte sur tout ce qui regarde les servantes de Jésus-Christ, et que ce soit toujours par son intermédiaire qu'il leur transmette des paroles ou des instructions. Qu'il s'empresse de venir toutes les fois que la diaconesse le fera mander, et qu'il ne tarde pas, autant que possible, à l'assister dans les besoins qu'elle lui aura exposés, soit pour elle-même, soit pour ses religieuses. Lorsqu'il sera appelé, qu'il ne parle jamais à la diaconesse que publiquement et en présence de personnes irréprochables; qu'il ne s'approche pas trop d'elle et qu'il ne l'entretienne pas trop long-temps.

Tout ce qui concerne la nourriture et l'habillement, l'argent même, s'il y en a, sera déposé et conservé chez les religieuses; c'est de là que reviendra aux frères le superflu des sœurs. Les frères seront chargés de toutes les occupations du dehors; les sœurs, de celles qui conviennent à des femmes

dans l'intérieur de la maison, c'est à dire, de coudre les habits des frères, de laver le linge, de pétrir le pain, de le mettre au four et de l'en retirer cuit. Elles auront soin du laitage et de tout ce qui en dépend; elles donneront à manger aux poules et aux oies; elles feront enfin tout ce que des femmes peuvent mieux faire que des hommes.

Le supérieur, dès qu'il aura été choisi, jurera, en présence de l'évêque et des sœurs, de leur être un fidèle économe en Jésus-Christ et de veiller soigneusement à ce que leur chasteté ne reçoive aucune atteinte. Si par hasard, (Dieu nous en préserve!) l'évêque le trouvait en défaut, qu'il le dépose aussitôt comme un parjure. Les frères eux-mêmes jureront, en prononçant leurs vœux, d'avoir la même sollicitude pour les sœurs, de ne pas souffrir qu'il leur soit fait aucune peine, et de veiller également à ce que leur pureté charnelle ne soit pas altérée. Aucun moine ne pourra donc parler aux sœurs sans la permission du supérieur, et ne recevra que de la main de son supérieur ce qui lui serait adressé par les sœurs.

Aucune sœur ne sortira de la clôture du monastère, mais les frères, ainsi qu'il est dit, feront tout ce qui doit être fait au dehors, car il est juste que les plus forts se chargent de la plus forte tâche. Aucun d'eux n'entrera jamais dans l'intérieur de la maison, si ce n'est avec la permission du supérieur et de la diaconesse, lorsqu'il s'agira de quelque chose d'essentiel et d'honnête. Si un frère enfreint cet ordre, qu'il soit aussitôt expulsé de son monastère.

De peur, cependant, que les hommes ne prétendent, comme les plus forts, opprimer les femmes, nous avons décidé qu'ils n'entreprendraient rien contre la volonté de la diaconesse, mais qu'ils se conduiraient en toute chose suivant ses intentions, et que les hommes et les femmes lui jureraient obéissance, afin que la paix fût d'autant plus solide et que la concorde se conservât d'autant mieux entre les uns et les autres, que les plus forts auraient moins de pouvoir, et que ceux-ci, à leur

tour, n'ayant pas à craindre de violence de la part des plus faibles, seraient moins gênés par l'obéissance ; car il est certain que plus on s'humilie devant Dieu, plus on s'élève. Nous en avons dit assez sur les diaconesses, venons actuellement aux officières.

La sacristine, qui en même temps sera trésorière, aura soin de l'église ; elle en gardera les clés ; elle conservera tout ce qui est nécessaire au culte ; elle recevra les offrandes ; elle pourvoira aux ornemens, et sera chargée de les faire réparer ou d'en fournir de nouveaux. Ce sera elle encore qui veillera aux hosties, aux vases sacrés, aux livres de l'autel et à sa décoration, aux reliques, à l'encens, au luminaire, à l'horloge et aux cloches à sonner.

Que ce soient des vierges, s'il est possible, qui fassent les hosties, qui nettoient le froment destiné à cet usage sacré, et qui lavent les pales de l'autel ; mais ni elles, ni aucune autre religieuse, n'auront la permission de toucher aux reliquaires et aux pales, à moins qu'on les leur donne à laver : elles manderont et attendront alors quelques moines ou frères convers ; et s'il est même nécessaire, on en choisira un qui soit digne de toucher ces choses saintes et qui les tirera des armoires ouvertes par la sacristine, pour les y replacer ensuite. Il faut que celle qui présidera ainsi au sanctuaire, soit douée d'une vertu éminente ; que la chasteté de son âme égale, s'il est possible, celle de son corps, et que sa continence soit éprouvée aussi bien que son abstinence. Il est absolument indispensable qu'elle connaisse le comput de la lune, afin qu'elle puisse parer l'Église suivant l'ordre des temps. [1]

La chantre aura soin du chœur en général, et règlera les offices divins ; elle apprendra aux autres à lire et à chanter, ainsi qu'à dicter et à écrire la musique notée. Elle aura aussi

[1] « Il paraît par cet endroit, dit dom Gervaise, que l'usage de dresser un *ordo*, tel qu'on le fait à présent chaque année pour l'office divin, n'était pas encore en pratique dans l'Eglise. »

la garde de la bibliothèque, elle y prendra les volumes demandés et les y remplacera; elle s'appliquera soigneusement à copier et à orner des livres. Elle assignera les places dans le chœur, et designera les sœurs qui devront chanter ou réciter ; elle fera tous les samedis une liste qui sera lue dans le Chapitre, laquelle contiendra les noms des semainières. A ces causes, il convient qu'elle soit instruite, et qu'elle sache principalement la musique. Elle tiendra la main à l'observance de la Règle, sous les ordres de la diaconesse; et dans le cas où celle-ci serait distraite par des occupations étrangères, elle la remplacera dans ses fonctions.

L'infirmière servira les malades et veillera autant au spirituel qu'au temporel. Elle leur accordera tout ce qu'exigera leur état, soit bains, soit alimens, soit autre chose ; car on connaît le proverbe usité en pareille circonstance : « La Loi » n'a pas été établie pour les infirmes. » On ne leur refusera donc aucune viande, si ce n'est le vendredi, les veilles des grandes fêtes, les quatre-temps et le carême ; car il faut d'autant plus les éloigner du péché, que leur fin prochaine les engage à penser davantage à leur salut. C'est surtout dans ces momens qu'on doit s'étudier à garder le silence, qui évite beaucoup de péchés, et se livrer à la prière, ainsi qu'il est écrit : « Mon fils, ne vous abandonnez pas vous-même dans votre » infirmité; mais priez Dieu, et il vous guérira. Détournez-» vous du péché, élevez vos mains vers lui, et purifiez votre » cœur de toute iniquité. » Il faut que l'infirmière fasse une garde vigilante auprès des malades, afin d'être toujours prête à voler à leur secours. Il faut que la maison soit fournie de tout ce qui est nécessaire à une infirmerie, et que même, suivant ses moyens, elle soit approvisionnée de médicamens; ce qui se fera plus aisément, si l'infirmière connaît un peu la médecine. Ce sera encore elle qui veillera sur les sœurs qui perdront le flux de sang périodique. Or, il faut que quelqu'une d'elles sache saigner pour que cette opération ne nécessite

l'accès d'aucun homme auprès des religieuses. L'infirmière pourvoira aux offices et à la communion, de peur que les malades n'en soient privées, et elle les fera communier au moins le dimanche, toujours après les avoir préparées par la confession et la contrition, suivant leur état. Que l'on observe surtout avec soin le précepte de l'apôtre saint Jacques, au sujet de l'extrême-onction. Pour administrer ce sacrement, lorsqu'on désespérera de la vie d'une malade, on introduira dans le monastère les deux plus vieux prêtres d'entre les moines, accompagnés d'un diacre, qui apporteront avec eux les saintes huiles, et qui feront l'onction en présence de toute la communauté, laquelle cependant se tiendra dans une chambre séparée. On agira de même, toutes les fois que besoin sera, pour la communion. [1]

Il faut donc que l'infirmerie soit disposée de manière que, pour l'administration des sacremens, les moines puissent entrer et sortir, sans voir la communauté et sans être vus. Chaque jour, une fois au moins, la diaconesse, suivie de la cellerière, visitera les malades comme si c'était Jésus-Christ, afin de pourvoir à leurs besoins tant spirituels que corporels, et de mériter d'entendre un jour ces paroles du Seigneur : « J'étais malade, et vous m'avez visité. » Si une malade approchant de sa fin tombe dans l'agonie, aussitôt une de celles qui la garderont se hâtera de parcourir le couvent avec la crécelle, et en l'agitant à grand bruit, elle annoncera la fin de la sœur ; et toute la communauté, à telle heure que ce soit du jour ou de la nuit, se rendra promptement auprès de la

[1] « C'était l'usage de l'Eglise, en ce temps-là, dit dom Gervaise, de donner l'extrême-onction avant le viatique. Ce ne fut qu'au XIII[e] siècle qu'on commença à changer cet ordre, parce que plusieurs croyaient que, depuis qu'on avait reçu l'extrême-onction, il n'était plus permis de manger de la viande, et que les personnes mariées étaient obligées de garder la continence le reste de leurs jours; ce qui fut cause que plusieurs malades ne voulurent recevoir l'onction qu'à la dernière extrémité. »

mourante, à moins que ce ne soit au moment des offices. Dans ce cas, comme il ne faut rien préférer à Dieu, il suffit que la diaconesse s'y rende accompagnée de celles qu'elle aura choisies, et que la communauté y vienne ensuite. Dès qu'elles seront arrivées, elles commenceront aussitôt les litanies pour invoquer les saints et saintes, et l'on continuera les Psaumes ou les prières qui appartiennent aux funérailles. Nous voyons dans l'*Ecclésiaste* combien il est salutaire de visiter les malades ou les morts : « Il vaut mieux, y est-il dit, aller » dans une maison de deuil, que dans une maison de gaîté ; » dans la première, on apprend quelle est la fin de tous les » hommes, et celui qui vit encore, pense à ce qu'il doit de- » venir un jour. » Et encore : « Le cœur des sages se plaît là » où est la tristesse. »

Aussitôt que la malade aura rendu les derniers soupirs, on lavera son corps ; on lui mettra une vieille robe, mais une chemise propre, avec des sandales, et on la posera sur un brancard, la tête couverte de son voile. Il faut que ces vêtemens soient cousus ou attachés de manière qu'ils ne puissent éprouver de dérangement. Le corps apporté dans l'église, les moines, lorsqu'il sera temps, lui donneront la sépulture, tandis que les sœurs psalmodieront dans le chœur ou prieront dans leurs cellules. La sépulture de la diaconesse ne se distinguera des autres qu'en un point, c'est qu'on enveloppera son corps dans un seul cilice, où elle sera cousue comme dans un sac.

La robière aura soin de tout ce qui concerne l'habillement, tant pour les chaussures que pour les autres parties. Elle fera tondre les brebis et recevra le cuir ; elle recueillera le lin et la laine et dirigera la fabrication des toiles ; elle distribuera à chacune le fil, les aiguilles et les ciseaux ; elle aura la surveillance du dortoir et de tous les lits ; elle sera chargée de tailler, de coudre et de faire laver les nappes de table, les essuie-mains et tout le linge du monastère. C'est surtout à elle qu'il

faut appliquer ce passage : « Elle a cherché le lin et la laine, » et elle les a travaillés de ses mains. Sa main a pris la que» nouille, et ses doigts ont tourné le fuseau. Elle ne craindra » pas pour sa maison le froid de la neige; car ses domestiques » sont couverts de doubles vêtemens, et elle sourira le jour de » sa mort. Elle a toujours veillé sur la conduite de sa maison, » et n'a point mangé son pain dans l'oisiveté. Ses enfans se » sont levés, et ont annoncé qu'elle était bienheureuse. » Elle aura tous les instrumens nécessaires à son emploi, et elle distribuera l'ouvrage entre les sœurs qui doivent l'aider ; car elle prendra soin des novices, jusqu'à ce que celles-ci soient admises dans la communauté.

La cellerière aura soin de tout ce qui regarde la nourriture, le cellier, le réfectoire, la cuisine, le moulin, la boulangerie, le four, les jardins, les vergers et la culture des champs; elle veillera sur les ruches, les troupeaux et tous les animaux en général. C'est à elle qu'il faudra s'adresser pour ce qui concerne la nourriture. Elle ne doit pas être avare, mais prompte et disposée à accorder tout ce qui est nécessaire : « Car Dieu » aime celui qui donne gaîment. » Nous lui défendons, pendant son administration, d'avoir des préférences pour elle-même, de se faire donner des portions particulières et de se réserver ce dont elle prive les autres; car, selon saint Jérôme : « Celui qui ne se réserve rien est un économe excellent. » Judas, s'étant fait un pécule en abusant de ses fonctions d'économe, fut retranché du cénacle apostolique. Ananie et Saphire sa femme, ayant retenu ce qui ne leur appartenait pas, prononcèrent eux-mêmes leur sentence de mort.

Quant à la portière, elle aura la charge de recevoir les hôtes et tous ceux qui arriveront dans le monastère, de les conduire et de les annoncer partout où besoin sera. L'hospitalité sera exclusivement de son ressort. Il convient qu'elle soit d'un âge et d'un esprit mûrs, afin qu'elle puisse donner et recevoir les réponses, et juger quels sont ceux qui doivent entrer ou

non dans la maison. Comme c'est d'elle que l'on prendra la première impression de tout le monastère, il faut qu'elle fasse honneur à la religion du couvent, comme si elle était le vestibule du Seigneur. Il faut, à cet effet, qu'elle ait la parole douce et la conversation agréable, afin que ceux même qu'elle congédira puissent être édifiés par les raisons que lui inspirera sa charité; car il est écrit : « Une réponse douce apaise » la colère, et une parole dure excite la fureur; » et ailleurs : « Une parole douce multiplie les amis et adoucit les enne- » mis. »

Comme elle verra plus souvent les pauvres et qu'elle les connaîtra mieux, elle leur distribuera les alimens et les habillemens qui seraient à distribuer. Si la portière ou les officières avaient besoin de quelques autres sœurs qui les aidassent dans leurs fonctions, la diaconesse leur donnera des suppléantes, qu'il convient de prendre toujours parmi les converses, pour qu'aucune religieuse ne manque jamais à l'office divin, au Chapitre ou au réfectoire.

La portière aura un petit logement auprès de la porte, afin qu'elle ou sa compagne soit toujours prête à répondre à ceux qui se présenteront; elles ne resteront pas oisives, et elles s'attacheront d'autant plus à observer un silence profond, que leur loquacité pourrait venir aux oreilles des personnes qui sont dehors. Elle aura le plus grand soin d'éloigner non seulement les hommes qui se présenteraient, mais encore d'empêcher qu'il ne se glisse des paroles dangereuses dans l'intérieur du couvent, et elle sera responsable de tous les abus de ce genre. Si elle entend quelque chose qui ait besoin d'être su, qu'elle aille le communiquer à la diaconesse, afin que celle-ci prenne à cet égard les mesures qu'elle croira nécessaires.

Dès qu'on aura frappé ou appelé à la porte, il faut que la portière, ou celle qui la remplace, demande aux survenans, ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent, et qu'elle ouvre la porte aussitôt, s'il y a lieu, pour les recevoir. Il ne sera permis qu'aux

femmes seulement d'être logées dans l'intérieur du couvent; les hommes seront conduits chez les moines. Aucun, pour telle raison que ce soit, ne sera admis dans l'intérieur, sans l'avis et les ordres de la diaconesse; mais on ouvrira sans délai aux femmes. [1] Lorsque la portière aura laissé entrer des femmes ou des hommes, pour quelques raisons particulières, elle les fera rester dans sa cellule, jusqu'à ce que la diaconesse ou d'autres sœurs viennent les recevoir, si c'est nécessaire ou décent. Si ce sont des pauvres à qui il faille laver les pieds, la diaconesse elle-même et les sœurs s'acquitteront diligemment de ce devoir d'hospitalité. L'humilité de cette fonction a mérité à l'Apôtre le nom de *diacre*, ainsi qu'il est dit dans la Vie des Pères : « A cause de vous, le Sauveur a été » fait diacre, en se ceignant d'un linge pour laver les pieds à » ses disciples, et en leur ordonnant de laver les pieds à leurs » frères. » C'est de là que l'Apôtre dit, en parlant de la diaconesse : « Si elle a donné l'hospitalité, et si elle a lavé les » pieds des saints ; » car le Seigneur lui-même dit : « J'étais » étranger, et vous m'avez reçu. » Toutes les officières seront instruites de ces devoirs qui n'ont pas de rapport avec les lettres, excepté la chantre et celles qui se livrent à l'étude des lettres et qui ne doivent pas en être distraites.

Que les ornemens de l'église soient suffisans et non superflus, qu'ils soient plutôt propres que précieux. Que rien ne soit de matière d'or ou d'argent, sinon un calice, ou plusieurs, s'il le faut. Point d'autres ornemens en soie, que les étoles et les manipules. [2] Qu'il n'y ait aucune image taillée; mais seulement une croix de bois sur l'autel, où il n'est pas defendu

[1] Les bulles de Boniface VIII, de Pie V et de Grégoire XIII, ainsi que les canons du concile de Trente, ont interdit aux femmes l'entrée des couvens de leur sexe.

[2] « Les diacres et sous-diacres, dit dom Gervaise, ne se servaient point alors de dalmatiques, mais seulement de l'étole croisée pour le diacre, et de la manipule pour le sous-diacre. »

de peindre l'image du Sauveur. [1] Les autels ne porteront aucune autre image. Deux cloches suffiront au monastère. On placera un vase d'eau bénite à la porte de l'église, en dehors, où puissent se sanctifier les religieuses qui entreront ou sortiront après complies. Qu'aucune religieuse ne s'absente des heures canoniales ; mais aussitôt que l'office sera sonné, qu'elles quittent tout, et que, d'un pas modeste toutefois, elles se hâtent de s'y rendre. En entrant dans l'église, que celles qui prieront se rappellent ces paroles du Roi-prophète : « J'entrerai dans votre maison, je vous adorerai dans votre saint temple. » On n'aura pas d'autre livre au chœur, que celui qui sera utile pour l'office présent. Les Psaumes se diront assez distinctement pour être entendus, et la psalmodie ou le chant sera réglé de telle sorte que celles qui ont la voix faible pourront l'accompagner. On ne lira, on ne chantera rien dans l'église, qui ne soit tiré des écrits canoniques, mais surtout du Nouveau et de l'Ancien Testament, en ayant soin de distribuer les leçons de manière que les Écritures soient lues en entier à l'Église dans le courant de l'année. Les sermons des Pères de l'Eglise ou leurs exhortations seront lus au réfectoire ou au Chapitre ; mais on en permettra la lecture généralement partout où besoin sera. Aucune religieuse ne lira ou ne chantera, sans s'y être préparée ; si par hasard, malgré cette précaution, elle commettait quelque faute dans l'église, qu'elle y satisfasse aussitôt devant toutes ses sœurs, en répétant ces paroles dans le secret de son cœur : « Seigneur, pardon-» nez encore cette fois à ma négligence. »

On se lèvera au milieu de la nuit pour chanter les matines, suivant l'institution du Prophète, et à cet effet on se couchera de bonne heure, afin que les religieuses d'une santé dé-

[1] L'Eglise a ordonné depuis, qu'on ne pourrait célébrer la messe sur un autel où ne se trouverait pas une image en relief de Jésus-Christ. Les canons des anciens conciles avaient défendu les peintures dans l'intérieur des Eglises.

licate puissent assister aux vigiles. Que tout ce qui doit se faire dans le jour, finisse avec le soleil, selon la Règle de saint Benoît. Après les matines, on retournera dans le dortoir jusqu'à laudes. On pourra donner au sommeil tout ce qui reste de la nuit entre ces deux offices ; car le sommeil rafraîchit beaucoup un corps fatigué, et le rend plus patient au travail, plus dispos et plus sobre. Celles qui ont besoin de méditer sur quelque psaume ou quelques leçons, doivent le faire de manière à ne pas troubler le sommeil des autres. Voilà pourquoi saint Benoît s'est servi du mot *méditation*, plutôt que du mot *lecture*, parce que la lecture pourrait nuire au repos de ceux qui dorment ; il ne force personne à cette méditation, puisqu'il l'accorde « aux frères qui en ont besoin. » Les laudes se chanteront à la pointe du jour, et il faut les sonner, s'il est possible, au crépuscule. Cet office fini, on retournera au dortoir. Si c'est dans l'été, où les matines sont courtes et les laudes longues, nous n'empêchons pas de dormir jusqu'au moment où les primes sonneront. Saint Grégoire fait mention de ce repos après laudes dans le chapitre second des Dialogues, lorsqu'il dit, en parlant du saint abbé Libertinus : « On devait ce jour-là décider quelque chose d'important pour le monastère ; après » laudes, Libertinus vint au lit de l'abbé, pour lui demander » humblement sa bénédiction. » Il est donc permis de se reposer après laudes, depuis Pâques jusqu'à l'équinoxe d'automne, époque où le jour diminue.

En sortant du dortoir elles se laveront les mains ; et après avoir pris leurs livres, elles resteront dans le cloître, et liront ou chanteront jusqu'à ce que primes sonnent. A l'issue de primes, elles iront au Chapitre, où, étant toutes rassemblées, on fera la lecture du martyrologe, après avoir annoncé le jour de la lune ; ensuite on prononcera quelque discours édifiant, ou l'on exposera quelque passage de la Règle.

On doit savoir qu'un monastère ou bien une maison quelconque ne saurait passer pour désordonnée, parce qu'il s'y

commet quelque faute contre l'ordre, mais seulement dans le cas où ces fautes ne seraient pas scrupuleusement corrigées; car quel est le lieu absolument exempt de péché? Saint Augustin montre combien il était persuadé de cette vérité, lorsqu'il dit en quelque endroit de son Instruction à son clergé : [1] « Quelque soin que la Règle mette dans ma maison, je suis » homme, et je vis parmi des hommes. Je n'ose pas me flat- » ter que ma maison soit meilleure que l'Arche de Noé, où » cependant sur huit hommes il y en eut un de réprouvé; ni » meilleure que la maison d'Abraham, à qui il a été dit : « Chas- » sez votre servante et son fils; » ni meilleure que la maison » d'Isaac, où Dieu a dit : « J'ai aimé Jacob et haï Esaü; » ni » meilleure que la maison de Jacob, où le fils a souillé par un » inceste le lit de son père; ni meilleure que la maison de Da- » vid, dont un fils a couché avec sa sœur, et dont un autre fils » s'est révolté contre son propre père; ni meilleure que la » compagnie de saint Paul, qui n'aurait pas dit, s'il eût habité » avec des gens de bien : « Au dehors, j'ai des combats à sou- » tenir; au dedans, des craintes à éprouver; il n'y a personne » qui soit sincèrement inquiet de vous, chacun cherche ce qui » l'intéresse; » ni meilleure que la compagnie de Jésus-Christ » lui-même, qui, parmi ses douze apôtres, a souffert un Judas » perfide et voleur; ni meilleure enfin que le ciel, du haut » duquel les anges ont été précipités. » Le même Père de l'Église, pour nous exhorter à suivre exactement la Règle du monastère, ajoute : « J'avoue devant Dieu que, du moment » où je me suis consacré à lui, je n'ai pas trouvé de meil- » leurs chrétiens que ceux qui ont vécu régulièrement dans » les monastères, mais aussi je n'en ai pas trouvé de pires que » ceux qui ont mal vécu dans les monastères; » en sorte que je pense que c'est de là qu'il est écrit dans l'Apocalypse : « Que » le juste devienne encore plus juste, et que celui qui vit dans » le désordre s'y enfonce encore davantage. »

[1] *Ep.* 137.

Il faut donc que la correction se trouve tellement bien ordonnée, que, si quelque religieuse a caché la faute d'une autre, elle soit punie plus rigoureusement que celle qui a commis la faute. Que nulle ne diffère d'accuser son péché et le péché d'autrui. Celle qui préviendra l'accusation des autres, en s'accusant elle-même, ainsi qu'il est écrit : [1] « Le juste est » le premier à s'accuser, » encourra une peine plus légère, pourvu qu'elle ne retombe pas dans la même faute. Que nulle ne prenne sur soi d'excuser une autre, à moins que par hasard la diaconesse ne s'informe de la vérité d'une chose que les autres ignorent; qu'aucune ne se mêle d'adresser des remontrances aux autres, si ce n'est de la part de la diaconesse ; car il est écrit, au sujet du règlement de la correction : [2] « Mon fils, » ne rejetez point la correction du Seigneur, et ne vous abattez » point lorsqu'il vous châtiera ; car le Seigneur châtie celui » qu'il aime, et il se complaît en celui qu'il châtie, comme un » père dans son fils. » Ensuite : [3] « Celui qui épargne la verge, » hait son fils ; mais celui qui l'aime, s'applique à le corriger. » Quand l'homme corrompu sera châtié, l'insensé deviendra » plus sage. Le fouet est destiné pour le cheval, la corde pour » l'âne, et la verge pour ceux qui sont sans conduite. [4] Celui » qui en corrige un autre, méritera dans la suite plus de » reconnaissance de sa part , que celui qui le trompe par des » caresses. [5] Toute correction semble, dans le moment, pleine » d'amertume et non de joie; mais un jour elle rendra les » fruits les plus doux à la justice. [6] La confusion d'un père est » dans un enfant qui n'est pas corrigé, et sa honte dans la » mauvaise conduite de sa fille. Celui qui aime son fils le corrige assidûment, afin d'être réjoui dans sa vieillesse. Celui » qui instruit son fils, sera loué dans son fils même, et au milieu de toute sa maison il sera glorifié dans son fils. Un

[1] *Prov.* 18. — [2] *Ibid.* 3. — [3] *Ibid.* 13. — [4] *Ibid.* 19. — [5] *Ibid.* 21. — *Eccl.* 22.

» cheval indompté devient intraitable, de même l'enfant » abandonné à sa volonté devient insolent. Flattez votre fils, » et il vous causera de grandes frayeurs; jouez avec lui, et il » vous contristera. »

Chaque religieuse sera libre de donner son avis dans le conseil ; mais on s'en tiendra définitivement à ce que la diaconesse aura décidé, parce que c'est de sa volonté que tout dépend, quand bien même (Dieu l'en préserve) elle se tromperait et s'arrêterait au plus mauvais parti ; car saint Augustin dit dans dans son livre des Confessions : « Celui-là commet un grand » péché, qui désobéit en quelque chose à ses supérieurs, » lors même qu'il ferait mieux que ce qui lui est ordonné. » Il est plus avantageux pour nous, en effet, de bien faire que de faire le bien; il faut moins se préoccuper de la chose elle-même, que de la manière de la faire et de l'esprit dans lequel on la fait. Tout ce qui se fait par obéissance est bien fait, encore que cela ne paraisse pas un bien. Il faut donc obéir en tout point à ses supérieurs, quels que soient les inconvéniens de leurs commandemens, pourvu toutefois que l'âme ne courre aucun péril. Le supérieur veillera à ne commander que des choses justes. Il suffira aux religieux de bien obéir, et de suivre la volonté de leur supérieur et non la leur. Nous défendons absolument de jamais opposer la coutume à la raison, et d'opposer également la raison à la coutume, en défendant, non ce qui est usité, mais ce qui est bien ; mais nous voulons qu'un commandement soit reçu d'autant plus volontiers, qu'il paraîtra meilleur; autrement, semblables aux chrétiens qui judaïsaient, nous préfèrerions l'ancienne Loi à l'Évangile.

Saint Augustin, appuyé du témoignage de saint Cyprien, dit dans quelque endroit : [1] « Celui qui, au mépris de la vérité, » préfère suivre la coutume, est assurément ou jaloux ou

[1] L. 3, *de Bapt. cont. Donat.* c. 5.

» envieux contre ses frères, à qui la vérité a été révélee, » ou est ingrat envers Dieu, qui, par l'inspiration, instruit » son Église. » Puis : [1] « Jésus-Christ dit dans son Évangile : « Je suis la vérité ; » il ne dit pas : « Je suis la coutume. » C'est » pourquoi, lorsque la vérité se montre, il faut que la cou- » tume cesse, et que la vérité succède à l'erreur, quand elle » est prouvée par la révélation ; car saint Pierre cessa de cir- » concire lorsque saint Paul eut prêché la vérité. » Ensuite, dans son quatrième livre du Baptême : [2] « C'est en vain » que ceux qui sont vaincus par la raison nous opposent la » coutume; comme si la coutume était au dessus de la vérité, » et que dans les choses spirituelles il ne fallût pas suivre ce » que l'Esprit-Saint a révélé de meilleur ! » Il est absolument essentiel de préférer la raison et la vérité à la coutume. Saint Grégoire écrivait à l'évêque Yuimondus : [3] « Pour me servir » du sentiment de saint Cyprien, il faut mettre la vérité au » dessus de toute coutume, quelque ancienne et quelque » répandue qu'elle soit, et il faut abolir tout usage contraire » à la vérité. » Dans l'Ecclésiastique, [4] nous apprenons aussi combien l'amour de la vérité doit s'attacher à nos paroles : « Ne rougissez pas de dire la vérité, lorsqu'il s'agit du salut » de votre âme. Ne contredisez en aucune manière la parole » de vérité. » Et ailleurs : [5] « Que la parole de la vérité » précède toutes vos œuvres, et qu'un conseil stable pré- » side à vos actions. » Que ce ne soit pas la coutume de plusieurs qui vous autorise, mais l'approbation des sages et des gens de bien. « Le nombre des insensés, dit Salomon, » est infini; » et selon cette parole de la Vérité même : » Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » La rareté rend les choses précieuses, et dès qu'elles ne sont plus rares, elles diminuent de prix. Que personne ne suive donc le conseil du

[1] *Ibid.* l. 6, c. 37. — [2] C. 6. — [3] *Dist.* 8, c. *Consuet.* — [4] *Ecclesias.* 4. — [5] *Ibid.* 37.

plus grand nombre, mais le meilleur. Ce n'est pas l'âge de l'homme qu'il faut considérer, mais sa sagesse ; ce n'est pas son amitié, mais la vérité ; ce qui fait dire à Ovide : [1]

« Il est permis d'apprendre, même de son ennemi. »

Toutes les fois qu'il sera besoin de prendre conseil, il ne faudra pas différer ; et si l'affaire est essentielle, on assemblera toute la communauté. Dans les affaires moins importantes, il suffira que la diaconesse convoque quelques unes des principales sœurs ; car il est écrit, au sujet du conseil : [2] « Où » il n'y a personne pour gouverner, le peuple périt ; mais le sa- » lut est là où sont beaucoup de conseils. La voie de l'insensé » est toujours droite à ses yeux, mais le sage écoute les con- » seils. [3] » Et : « Mon fils, ne faites rien sans consulter, et » vous ne vous repentirez pas de ce que vous aurez fait. » Si quelqu'affaire réussit sans avoir consulté, ce hasard heureux n'excuse pas la présomption de l'homme ; si, au contraire, malgré le conseil, on ne réussit pas, on ne sera pas accusé de présomption ; car il faut moins accuser celui qui a eu confiance, que ceux qui l'ont entraîné dans leur erreur.

En sortant du Chapitre, chaque religieuse retournera à son ouvrage, soit à la lecture, soit au chant, ou enfin à ses travaux manuels, jusqu'à l'heure de tierce. Après tierce on dira la messe, qui sera célébrée par un prêtre choisi entre les moines pour être semainier, lequel, si les moines sont en nombre, viendra avec un diacre et un sous-diacre, qui l'assisteront dans ses fonctions sacerdotales. Leur arrivée et leur départ auront lieu de telle sorte, que la communauté ne s'en aperçoive en aucune manière. Dans le cas où il faudrait plusieurs religieux pour desservir l'église des sœurs, on y pourvoira, autant que possible, de façon que les messes des moniales n'empêchent jamais ces moines d'assister chez eux aux offices divins.

Lorsque les sœurs désireront communier, on choisira le

[1] *Metam.* l. IV. — [2] *Prov.* 11 — [3] *Eccl.* 32.

prêtre le plus âgé, qui leur donnera la communion après la messe, ayant fait sortir auparavant le diacre et le sous-diacre, pour ôter tout sujet de tentation. La communauté entière communiera au moins trois fois par an, à Pâques, à la Pentecôte et à la Nativité, ainsi qu'il a été etabli par les Pères pour les personnes mêmes qui vivent dans le monde. Les sœurs se prépareront à cette communion générale par la confession et par une pénitence de trois jours, pendant lesquels elles jeûneront au pain et à l'eau, et se purifieront sans cesse par la prière avec une humilité craintive, en se rappelant cette sentence terrible prononcée par l'Apôtre : « Quiconque, dit-il, » mangera le pain ou boira le calice du Seigneur indigne- » ment, sera coupable du corps et du sang de Jésus-Christ. » Que l'homme s'éprouve donc avant de manger ce pain et » de boire ce calice; car celui qui le mange et qui le boit in- » dignement, mange et boit sa propre condamnation, n'ayant » pas su distinguer le corps du Seigneur. C'est pour cela que » l'on voit parmi vous tant de malades et de faibles, et que » plusieurs sommeillent. Si nous nous jugeons nous-mêmes, » nous ne serons certainement pas jugés. »

Après la messe, les religieuses retourneront encore au travail jusqu'à sexte, [1] pour qu'elles ne restent oisives en aucun moment ; mais chacune s'acquittera de ce qu'il faut et de ce qu'elle peut. Après sexte on dînera, si ce n'est pas un jour de jeûne ; car alors il faudrait attendre après none, [2] et dans le carême, après vêpres. Dans tous les temps, on fera la lecture au réfectoire. Lorsque la diaconesse l'aura trouvée assez longue, elle dira : « C'est assez ; » et aussitôt on se lèvera pour rendre grâces à Dieu. Dans l'été, après le dîner, on se retirera dans le dortoir, pour s'y reposer jusqu'à none; et après none, on retournera au travail jusqu'à vêpres. Après

[1] C'était midi, heure du dîner des religieuses.

[2] On disait, en toutes saisons, none à deux heures après midi, et vêpres à quatre heures.

vêpres, on soupera aussitôt, ou l'on fera collation, suivant l'ordre des temps. Les samedis, avant le repas du soir, on se purifiera, c'est à dire on se lavera les pieds et les mains. La diaconesse sera chargée de cette fonction, avec les semainières de la cuisine. Après la collation, l'on ira aussitôt à complies, après quoi l'on se rendra au dortoir.

Quant à la nourriture et à l'habillement, on suivra le précepte de l'Apôtre, qui dit : [1] « Contentons-nous de nos ali-» mens et de nos vêtemens ; » en sorte qu'il faut chercher le nécessaire, et non le superflu. On emploiera tout ce qu'on pourra acheter de plus grossier, ou ce qu'on pourrait avoir plus aisément, ou ce dont on pourra user sans scandale. L'Apôtre, persuadé que le vice n'existe pas dans les alimens mais dans la gourmandise, avertit d'éviter seulement le scandale de sa propre conscience et des autres. « Que celui qui » mange, dit-il, [2] ne méprise pas celui qui ne mange pas; » que celui qui ne mange pas, ne juge pas celui qui mange » car Dieu s'en est chargé. Qui êtes-vous, vous qui jugez le » serviteur d'autrui? Celui qui mange, mange pour plaire au » Seigneur, car il lui en rend grâces; et celui qui ne mange » pas, ne mange pas pour plaire au Seigneur, à qui il en » rend grâces aussi. Ne nous jugeons donc plus les uns et » les autres; mais jugez plutôt que vous ne devez offrir ni » pierre d'achopement ni scandale à votre frère. Je sais et » je confesse en Jésus-Christ, qu'il n'y a rien d'impur par » soi-même, mais seulement par l'impureté qn'on y attache; » car le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et » dans le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans » la joie que donne l'Esprit-Saint. Tout, à la vérité, est pur; » mais le mal est dans l'homme qui mange pour scandaliser » les autres. Il vaut mieux ne point manger de viande et ne » point boire de vin, ni rien faire qui puisse offenser ou scan-

[1] Saint Paul. *Ep. ad Tim.* I, 6. — [2] *Ep. ad Rom.* 14.

» daliser votre frère. » Le même Apôtre, après avoir parlé du scandale que l'on cause à ses frères, parle en ces termes de celui que l'on cause à sa propre conscience : « Heureux celui » que sa conscience ne condamne point en ce qu'il veut faire ! » Mais celui qui doute s'il mangera, et qui le fait, est con- » damné, parce qu'il n'agit pas suivant la foi : or, tout ce qui » n'est pas selon la foi, est péché. »

Nous péchons dans tout ce que nous faisons contre notre conscience et notre croyance. Nous nous jugeons et nous nous condamnons nous-mêmes par cela seul que nous avons approuvé, c'est à dire, par la Loi que nous avons reçue, si nous mangeons tels alimens dont nous faisons la distinction suivant cette Loi, et que nous rejetons comme impurs : tant est grand le témoignage de notre conscience, qu'il peut nous accuser ou nous excuser devant Dieu ; ce qui fait dire à saint Jean dans sa première épître : [1] « Mes chers frères, ayons con- » fiance en Dieu, si notre cœur ne nous reproche rien, et » nous recevrons de lui tout ce que nous lui demanderons, » parce que nous avons gardé ses préceptes et que nous ne » faisons rien qui ne lui soit agréable. » Saint Paul avait bien dit auparavant, qu'il n'y a rien d'impur par Jésus-Christ, si ce n'est ce qu'on croit devoir l'être par l'interdiction de la Loi. Nous appelons, en effet, viandes impures, celles qui sont ainsi désignées par la Loi, parce que la Loi les interdit à ses enfans, tandis qu'elle les expose et les livre à ceux qui sont hors de la Loi. Les femmes communes sont impures, et tout ce qui est commun ou impur devient vil ou moins précieux. Il n'y a donc, suivant saint Paul, aucune viande commune, c'est à dire impure par Jésus-Christ, puisque sa loi n'en interdit aucune, si ce n'est, comme il a été dit, pour éviter le scandale de sa propre conscience ou de celle d'autrui ; au sujet de laquelle il est dit ailleurs : [2] « C'est pourquoi, si la

[1] *Ep.* I, 3. — [2] *Ep. ad Cor.* I, 8 et 9.

» viande que je mange scandalise mon frère, je n'en mangerai » jamais, afin de ne pas le scandaliser. Ne suis-je pas libre? » ne suis-je pas apôtre? » C'est comme s'il disait : « N'ai-je pas cette liberté que Jésus-Christ a donnée à ses apôtres, de manger de toutes sortes de viandes et de recevoir des secours de tout le monde? » car lorsqu'il envoya ses apôtres prêcher sa parole, il dit dans un certain endroit : [1] « Mangez et buvez ce » que vous trouverez chez eux. » Il n'a sans doute fait aucune distinction dans les alimens. L'Apôtre, fondé sur cette maxime, continue de dire que les chrétiens ont la liberté de manger toute espèce d'alimens, fussent même ceux destinés aux infidèles ou offerts aux idoles, pourvu toutefois qu'il n'y ait aucun sujet de scandale. « Tout est permis, dit-il, [2] mais » tout n'est pas avantageux; tout est permis, mais tout n'édifie pas. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, » mais le bien des autres. Mangez de tout ce qui se vend à la » boucherie, sans vous enquérir de rien à cause de la con- » science. La terre, et tout ce qu'elle contient, est au Sei- » gneur. Si un infidèle vous invite à manger chez lui, et que » vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, » sans vous enquérir de rien à cause de votre conscience. » Mais si quelqu'un vous dit : « Ceci a été immolé aux idoles, » » n'en mangez pas, à cause de celui qui vous a donné cet avis » et à cause de la conscience. Je ne parle pas de votre con- » science, mais de celle d'un autre. Ne donnez point occasion de » scandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Église de Dieu. »

Ces paroles de l'Apôtre nous prouvent clairement qu'aucune espèce d'alimens ne nous est interdite, si nous en pouvons manger sans offenser notre propre conscience ou celle de nos frères. Or, nous agissons sans offenser notre propre conscience, si nous croyons de bonne foi suivre le genre de vie qui doit nous conduire au salut; nous n'offensons pas les

[1] *Evang. S. Luc.* 10. — [2] *Ep. ad Cor.* I. 10.

autres, s'ils sont persuadés que notre genre de vie doit nous sauver. Vivons donc de cette manière, si, en satisfaisant tous les besoins de la nature, nous évitons les péchés, et si, présumant trop de notre vertu, nous ne sommes pas chargés, par notre profession, d'un joug pesant sous lequel nous succomberons; car la chute serait d'autant plus dangereuse que la profession fut plus élevée.

L'Ecclésiaste, pour prévenir cette chute et le vœu d'une profession qui ne nous convient pas, dit : [1] « Si vous avez » fait un vœu à Dieu, ne différez pas de vous en acquitter, » car la promesse infidèle et imprudente lui déplaît; mais » accomplissez tous les vœux que vous aurez faits : il vaut » beaucoup mieux ne point faire de vœux, que de ne pas » accomplir ceux qu'on a faits. » Voici le conseil de l'Apôtre pour prévenir ce danger : [2] « Je veux, dit-il, que les » jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfans, qu'elles » deviennent mères de famille, et qu'ainsi elles ne donnent » à l'Ennemi des hommes aucune occasion de les faire pécher; » car déjà quelques unes se sont tournées du côté de Satan. » Cet Apôtre, considérant combien la nature est faible à cet âge, oppose le remède d'une vie plus relâchée au danger d'une meilleure. Il conseille de se tenir en bas, de peur d'être précipité d'en haut.

Tel est aussi le sentiment de saint Jérôme, dans les instructions qu'il donne à Eustochie? [3] « Si celles, lui dit-il, qui sont » restées vierges, sont condamnées pour d'autres péchés, que » fera-t-on de celles qui auront prostitué les membres de Jésus-» Christ, et qui auront changé le temple de l'Esprit-Saint en » un lieu de débauche? Il eût été plus avantageux à l'homme » de s'être marié, que de tomber au fond de l'abîme en » voulant s'élever au plus haut des cieux. » Que si même nous examinons toutes les paroles de l'Apôtre, nous trouve-

[1] *Ecc.* 5. — [2] Saint Paul. *Ep. ad Tim.* I, 5. — [3] *Ep.* I, 22.

rons que ce n'est qu'aux femmes qu'il a permis des secondes noces; mais qu'il exhortait beaucoup les hommes à la continence. « Si un homme, dit-il, [1] est appelé circoncis, qu'il » n'affecte point de paraître incirconcis. » Et ailleurs : « Êtes-» vous veuf? ne cherchez plus d'autre femme. » Moïse, au contraire, plus indulgent pour les hommes que pour les femmes, avait permis aux premiers d'avoir plusieurs femmes, sans accorder à une seule femme d'avoir plusieurs maris. Il punissait encore plus sévèrement les adultères des femmes que ceux des hommes. « La femme, dit l'Apôtre, [2] lorsqu'elle a » perdu son mari, est dégagée de la loi qui la liait à lui, et » elle n'est point adultère si elle épouse un autre homme. » Et ailleurs : [3] « Je dis aux vierges et aux veuves, qu'il est bon de » demeurer dans cet état comme j'y demeure moi-même. Mais » si elles ne peuvent garder la continence, qu'elles se marient; » car il vaut mieux se marier que de brûler. » Et ailleurs : « La » femme dont le mari ne vit plus, est libre; elle peut épou-» ser qui elle voudra, pourvu que ce soit au nom du Seigneur; » mais cependant elle sera plus heureuse si elle reste veuve, » comme je le lui conseille. » Ce ne sont pas seulement les seconds mariages qu'il concède aux femmes, mais encore il ne borne pas le nombre des mariages qu'elles peuvent contracter, puisqu'il leur permet, si leurs maris viennent à mourir, d'en épouser d'autres. Il ne fixe pas le nombre de leurs mariages, pourvu qu'elles évitent la fornication. Qu'elles se marient plusieurs fois plutôt que de forniquer une fois, de peur que, s'étant données à un seul, elles ne finissent par s'abandonner à beaucoup d'autres. Le mariage cependant n'est pas absolument exempt de péchés; mais on doit tolérer les moindres pour éviter les plus grands. Qu'y a-t-il donc de surprenant, si, pour éviter le péché, on accorde une chose qui n'en

[1] *Ep. ad Cor.* I, 7, 18, 27. — [2] Saint Paul, *Ep. ad Rom.* 7. — [3] *Ep. ad Cor* I, 7.

renferme aucun, c'est à dire, en permettant tous les alimens nécessaires et non superflus? car, ainsi que nous l'avons dit, ce n'est pas la nourriture qui cause le péché, mais le désir, lorsqu'on veut ce qui n'est pas permis, que l'on convoite ce qui est interdit, et que souvent on entreprend impudemment ce qui peut engendrer un très grand scandale.

En effet, parmi tous les alimens à l'usage de l'homme, y en a-t-il de plus dangereux, de plus condamnable, ou qui nuise plus à notre profession et qui soit plus contraire à une vie sainte et paisible, que le vin? Le plus grand des sages,[1] qui avait bien réfléchi à cela, nous exhorte à nous abstenir de vin, en disant : [2] « Le vin est une source d'intempérance, » et l'ivrognerie est pleine de désordre. Quiconque se plaît à » boire, ne sera pas sage. A qui malheur? malheur au père de » qui? pour qui les querelles? pour qui les précipices? pour qui » les blessures sans sujet? pour qui les éblouissemens? n'est-» ce pas pour ceux qui s'oublient dans le vin et qui s'exer-» cent à vider les coupes? Ne regardez point le vin, quand il » paraît clair, lorsque sa couleur brille dans le verre. Il entre » agréablement; mais il mord à la fin comme le serpent, et il » répand son venin comme le basilic. Vos yeux verront les » femmes étrangères, et votre cœur dira des paroles déré-» glées. Vous serez comme un homme endormi au milieu de » la mer, comme un pilote assoupi qui a perdu le gouvernail; » et vous direz : « Ils m'ont battu, et je n'ai pas souffert; ils » m'ont entraîné, et je n'ai rien senti. Quand me réveillerai-» je et trouverai-je encore du vin pour boire? » Et plus loin : « O Lamuel, ne donnez pas de vin aux rois! Où règne l'ivro-» gnerie, il n'y a pas de secret. Le vin pourrait leur faire » oublier leur jugement et nuire à la cause du pauvre. » Il est dit dans l'Ecclésiastique :[3] « L'ouvrier adonné au vin ne devien-» dra jamais riche; et celui qui néglige les petites choses

[1] Salomon. — [2] *Prov.* 20, 23. — [3] C. 19.

» tombera peu à peu. Le vin et les femmes font apostasier » les sages et condamnent les gens sensés. »

Le prophète Isaïe,[1] sans faire mention de tous les autres alimens, cite seulement le vin comme la cause de la captivité du Peuple de Dieu. « Malheur, dit-il, à vous qui vous levez dès le » matin pour vous plonger dans les excès de la table et pour boire » jusqu'au soir, jusqu'à ce que le vin vous échauffe! Le » luth et la harpe, les flûtes, les tambours et le vin règnent » dans vos festins, et vous ne songez pas à l'œuvre du Sei- » gneur; c'est pour cela que mon Peuple a été emmené » captif, parce qu'il n'a point eu l'intelligence. Malheur à vous » qui êtes puissans à boire du vin, et vaillans à vous eni- » vrer! » Il étend encore ses plaintes jusqu'aux prêtres et aux prophètes: « Mais pour ceux-ci, ils sont si pleins de vin qu'ils » ne savent ce qu'ils font; ils sont tellement ivres qu'ils ne » peuvent se soutenir. Le prêtre et le prophète ne se connais- » sent plus, à cause de l'ivresse; ils sont absorbés dans le vin, » ils chancèlent dans l'ivrognerie, ils n'ont point connu la » prophétie, ils ont ignoré le jugement; toutes les tables sont » couvertes des traces dégoûtantes de leur intempérance, » comme s'il n'y avait pas d'autre endroit à salir. A qui le » Seigneur apprendra-t-il sa loi, et à qui donnera-t-il l'intelli- » gence de sa parole? » Car il dit par la bouche de Joel: [2]« Ré- » veillez-vous, ivrognes, et pleurez, vous qui aimez à boire » du vin. » Il n'est pas défendu de boire du vin en cas de nécessité, comme l'Apôtre le conseille à Timothée, « à cause » des faiblesses fréquentes de son estomac. » Il ne dit pas seulement *faiblesses*, mais il ajoute encore *fréquentes*.

Noé, qui le premier planta la vigne, ignorait encore assurément le mal de l'ivrognerie; et dans l'ivresse il étala sa nudité, parce que la honte de la luxure est attachée à celle du vin. Un de ses fils s'étant moqué de lui, il le chargea de sa

[1] *Isaïe*. 5. — [2] *Johel*, 1.

malédiction, et prononça contre lui une sentence d'esclavage, la première à notre connaissance qui ait été portée.[1] Les filles de Lot avaient bien prévu que jamais ce saint homme ne commettrait d'inceste que dans l'ivresse.[2] Judith était bien persuadée que par ce moyen seul elle pourrait tromper et abattre le superbe Holopherne.[3] Nous lisons que, quand les anges ont apparu aux anciens patriarches qui leur donnèrent l'hospitalité, ils firent usage de viandes, et non de vin.[4] Les corbeaux qui, matin et soir, portaient du pain et de la chair au prophète Élie, notre premier instituteur, ne lui portaient pas de vin dans sa solitude.[5] Le peuple d'Israël, qui fut nourri dans le désert avec la chair délicate des cailles,[6] ne fit pas usage de vin, et nous ne lisons pas qu'il en ait même désiré. On ne distribua pas de vin le jour que Jésus-Christ nourrit tant de peuple, mais seulement du pain et du poisson. Ce fut seulement aux noces,[7] pour lesquelles on a quelque indulgence, que se fit le miracle du vin, qui est source de la luxure. Mais la solitude, qui est destinée aux moines, a plutôt éprouvé le miracle de la chair que du vin. C'était un point essentiel de la loi des Nazaréens, que ceux qui se consacraient au Seigneur évitassent absolument le vin et tout ce qui peut enivrer : car de quelle vertu, de quel bien les ivrognes sont-ils capables ? C'est pourquoi le vin et tout ce qui peut enivrer étaient interdits aux prêtres de l'ancienne Loi.[8] Saint Jérôme, écrivant à Népotien sur la conduite des clercs, témoigne toute son indignation de ce que les prêtres de l'ancienne Loi s'abstenaient de tout ce qui peut enivrer, et par cette abstinence l'emportaient sur ceux de la nouvelle.[9] « Ne sentez jamais le vin, dit-il, de peur qu'on ne vous applique ces paroles d'un philosophe : « *Ce n'est pas offrir un baiser,* » *mais présenter du vin.* »

[1] *Gen.* 9. — [2] *Ibid.* 19. — [3] *Jud.* 13. — [4] *Gen.* 18. — [5] *Reg.* III, 17. — [6] *Exod.* 17. — [7] Les noces de Cana. *Ev. S. Joh.* 2. — [8] *Num.* 6. — [9] *Ep ad Nepot.* 2.

L'Apôtre condamne les prêtres qui boivent du vin, et l'ancienne Loi le défend : « Que ceux qui servent à l'autel ne fas» sent jamais usage de vin ni de bière. » Par le mot *bière*, les Hébreux entendaient toute boisson qui peut enivrer, soit qu'elle fût faite avec de la levure, ou du suc de pomme, ou du miel, ou bien avec des herbes, des fruits de palmier et des grains, qui, par l'expression ou la coction dans de l'eau, donnent une liqueur douce et onctueuse. Tout ce qui peut enivrer et obscurcir la raison, fuyez-le comme le vin. Saint Pacôme, dans sa Règle, ne permet le vin qu'aux malades. Qui de vous ignore que le vin ne convient nullement aux moines, et que les religieux d'autrefois l'avaient tellement en horreur, que, pour s'en détourner, ils l'appelaient Satan? D'où nous lisons dans les Vies des Pères : « Quelqu'un rapporta un jour à l'abbé Pasteur » qu'un certain moine ne buvait pas de vin; il répondit : « Parce que les moines doivent s'en abstenir. » Et encore : « Un jour, qu'on célébrait des messes dans le monastère de » l'abbé Antoine, on y trouva un vase rempli de vin; un des » vieillards en versa dans une coupe, et la porta à l'abbé Sisoï. » Celui-ci but; une seconde fois, il accepta et but encore; » mais il répondit la troisième fois qu'on lui offrit du vin : « C'est assez, mon frère. Ignorez-vous que c'est le démon ? » Ce saint abbé fit la même réponse à des personnes qui lui demandaient si ce n'est pas beaucoup de boire, un jour de sabbat ou le dimanche, à l'église, trois coupes de vin : « Ce serait » peu, dit le vieillard, si ce n'était pas Satan. » Saint Benoît, en permettant l'usage modéré du vin à ses religieux, dit : « Quoique nous lisions que le vin ne convienne nullement aux » moines; mais, dans notre siècle, il n'est pas possible de le » leur persuader. »

Il n'est donc pas surprenant, si le vin est à peine permis aux moines, que saint Jérôme en interdise absolument l'usage aux femmes, dont la nature est plus faible, quoiqu'elles soient plus fortes contre le vin; car dans les préceptes qu'il donne

à la vierge Eustochie [1] pour conserver sa virginité, il l'exhorte en ces termes : « Si je suis capable de vous donner quelqu'a- » vis, et si vous vous en rapportez à l'expérience, je vous » avertis et je vous conjure qu'une épouse de Jésus-Christ » fuie le vin comme un poison. Ce sont les premières armes » des démons contre la jeunesse. Il nous agite plus que l'a- » varice, il nous gonfle plus que l'orgueil, il nous délecte » plus que l'ambition. Nous quittons aisément les autres » vices; mais celui-ci est un ennemi renfermé au dedans de » nous-mêmes, et nous le portons partout avec nous. Le vin » et la jeunesse sont deux flambeaux de la volupté. Pourquoi » ajouter de l'huile à la flamme ? Pourquoi donner encore » des alimens à un brasier ardent ? » Il est cependant prouvé par l'expérience, que la force du vin a bien moins de pouvoir sur les femmes que sur les hommes. Théodose Macrobe en rend raison dans son Livre des Saturnales, lorsqu'il dit : « Selon Aristote, les femmes s'enivrent rarement et les » hommes très souvent. La femme a le corps humide ; la dou- » ceur et la blancheur de sa peau l'annoncent, ainsi que cette » purgation périodique qui la délivre d'une humeur superflue. » Le vin perd donc de sa force en raison de la grande humi- » dité qu'il trouve dans l'estomac ; ses vapeurs s'y éteignent » et ne peuvent plus monter au cerveau. » Et ailleurs : « Le » corps des femmes, épuré par de fréquentes purgations, est » comme un crible par où les humeurs sortent sans cesse ; » c'est par ces issues que la vapeur du vin s'évapore en un » instant. »

Par quelle raison donc accorder aux moines ce qu'on refuse au sexe le plus faible ? Quelle est donc cette folie de tolérer l'usage du vin chez ceux à qui il peut nuire davantage, et de le refuser aux autres ? Quoi de plus insensé que de permettre aux personnes de notre état ce qui est le plus con-

[1] *Ep.* 22.

traire à la religion et ce qui éloigne le plus de Dieu ? Quoi de plus imprudent que de ne pas s'abstenir, pour la perfection chrétienne, de ce qui est interdit aux rois et aux prêtres de l'ancienne Loi ; bien plus, d'en faire ses plus grandes délices ? Quelqu'un ignore-t-il tout le soin que les ecclésiastiques et les moines mettent actuellement à remplir leurs celliers de différentes sortes de vins ; à y mêler des herbes, du miel et d'autres ingrédiens qui les enivrent d'autant plus aisément, qu'ils boivent avec plus de plaisir, et qui les excitent d'autant plus aux passions qu'ils sont plus exaltés par le vin ? N'est-ce pas tant une erreur qu'une fureur, si ceux que leur profession oblige à la continence, ne font rien pour conserver leur vœu, ou, pour mieux dire, font tout pour le rompre ? Leurs corps, en effet, sont retenus dans les cloîtres, mais leur cœur est plein de libertinage, et leur âme s'embrase pour la fornication. L'Apôtre, dans sa lettre à Timothée, lui dit : « Ne buvez » pas encore d'eau, mais usez d'un peu de vin, à cause de » votre estomac et de vos fréquentes faiblesses. » C'est à cause de sa faiblesse qu'un peu de vin lui est permis ; car il est certain qu'en santé il n'en boirait pas. Si nous professons la vie apostolique ; si nous nous engageons dans un état de pénitence, et que nous nous proposions de fuir le siècle, pourquoi donc faire nos délices de ce qui est absolument contraire à ce pieux dessein et de ce qu'il y a de plus délectable dans tous les alimens ? Saint Ambroise, ce grand peintre de la Pénitence, ne blâme que le vin dans la nourriture des pénitens, en disant : [1] « Qui peut croire que l'on fait pénitence, » lorsqu'on a l'ambition de posséder des charges, lorsqu'on » boit du vin en abondance et que l'on use des droits du mariage ? Il faut renoncer au siècle. Il est plus aisé de trou» ver des hommes qui aient conservé leur innocence, que » d'en trouver qui aient fait une sincère pénitence. » Et dans

[1] L. II. *de Pœnit.* c. 20.

son livre sur la Fuite du Siècle : [1] « Vous le fuyez bien, dit-
» il, si vos yeux évitent les coupes et les bouteilles, de peur
» de devenir libidineux en regardant le vin. » De tous les alimens à éviter il ne parle que du vin ; et si nous le fuyons, il nous assure que nous fuyons le siècle, comme si toutes les voluptés du siècle dépendaient du vin. C'est pourquoi il ne dit pas seulement que la bouche en fuie le goût, mais encore, que l'œil en fuie la vue, de peur d'être séduit par les charmes de cette boisson et de la débauche. C'est de là que Salomon dit, ainsi que je vous l'ai rapporté plus haut : « Ne regardons pas
» le vin quand sa couleur brille dans le verre. » Que dirons-nous donc, je vous prie, nous qui, pour que cette liqueur nous réjouisse par son goût autant que par sa vue, y mêlons des herbes, du miel et différentes épices, et qui voulons encore nous enivrer par l'odorat ?

Saint Benoît, forcé de permettre l'usage du vin, disait : [2]
« Je n'y consens qu'à condition que nous n'en boirons point
» jusqu'à satiété, mais en très petite quantité, parce que
» le vin fait apostasier même les sages. » Plût à Dieu que nous nous contentassions d'en boire jusqu'à satiété, et jamais au-delà des bornes de la modération ! Saint Augustin, dans sa Règle pour les monastères qu'il avait établis, dit : [3] « Le
» samedi et le dimanche seulement, ainsi que c'est la cou-
» tume, on donnera du vin à ceux qui en voudront. » C'était autant par respect pour le dimanche et pour ses vigiles, qui sont le samedi, que parce que ces jours-là tous les frères, répartis dans différentes cellules, se réunissaient, ainsi que saint Jérôme en fait mention dans la Vie des Pères, [4] où il dit en parlant d'un monastère qu'il nomme la Celle : « Cha-
» cun reste dans sa cellule ; le samedi et le dimanche seule-
» ment on se rassemble à l'église ; là, tous se regardent

[1] *De fug. Sæcul.* c. 9. — [2] *Reg. S. Bened.* 40. — [3] *Reg.* II, c. 2, *et Ser.* I, *ad frat, in erem.* — [4] *Vit. Pat.* pars 1.

» comme rendus au ciel. » Il était sans doute convenable d'offrir, par cette indulgence, quelque récréation qui pût plaire aux frères réunis ensemble, lorsqu'ils penseraient plutôt qu'ils ne diraient : « C'est une chose bonne et agréable pour des frè- » res d'habiter sous le même toit ! [1] »

A présent, si nous nous privons de viande, doit-on nous tenir grand compte de cette abstinence, lorsque nos tables sont chargées d'une quantité superflue d'autres alimens, lorsque nous achetons à grands frais différentes sortes de poissons, lorsque nous mélangeons les saveurs du poivre et des épices, et que, non contens d'être gorgés de vin, nous y ajoutons encore des liqueurs fortes ? Tout cela est excusé par l'abstinence des viandes les plus grossières, pourvu que nous ne les mangions pas en public ; comme si la qualité des alimens et non leur superfluité, faisait la faute, lorsque le Seigneur nous défend seulement la gourmandise et l'ivrognerie, c'est à dire, la superfluité plutôt que la qualité de la nourriture et du vin !

C'est cette réflexion qui a engagé saint Augustin à ne rien retrancher des alimens, si ce n'est le vin ; et sans distinguer leur qualité, il a cru qu'il suffisait de s'abstenir de cette boisson, ainsi qu'il le dit en peu de mots : [2] « Domptez votre chair » par les jeûnes et l'abstinence dans le boire et le manger, » autant que votre santé vous le permettra. » Il avait assurément lu, si je ne me trompe, les exhortations que saint Athanase faisait aux moines : « Quant aux jeûnes, on ne doit » pas les mesurer à la volonté, mais bien à la possibilité, qui » peut s'étendre en raison des efforts que l'on fait. Que les » jeûnes aient lieu tous les jours, excepté le dimanche, mais » qu'ils ne soient pas l'objet d'un vœu. » C'est comme s'il disait : « Si on a fait le vœu de jeûner, il faut l'accomplir en » tous temps, excepté les jours de dimanche. » Il ne déter-

[1] *Psalm.* 132. — [2] *Ep.* 109, *Serm. ad Fr.* 25, *et Reg.* III, c. 2.

mine aucuns jeûnes, mais il avertit de consulter ses forces. Car il est dit : « Considérez la force de votre tempérament » et qu'elle vous règle dans vos jeûnes, sachant qu'on ne pè- » che en rien si on garde le milieu en tout. » C'est sans doute pour que nous ne nous laissions pas amollir par les voluptés, comme ce peuple qui se nourrissait de pain blanc et qui buvait du vin le plus pur, duquel il est écrit : [1] « Ce peuple chéri » s'est engraissé et s'est révolté. » Ne macérons donc pas trop notre corps par des abstinences, qui pourraient nous faire succomber, qui perdraient tout leur fruit en provoquant nos murmures, ou qui susciteraient notre orgueil par leur singularité. L'Ecclésiaste nous prévient en disant : [2] « Le juste périt dans » sa justice. Ne soyez pas plus juste ni plus sage qu'il n'est » nécessaire, de peur que vous ne deveniez stupide, ou que » vous ne vous enorgueillissiez en admirant, pour ainsi dire, » votre singularité. »

Il faut donc que la prudence, qui est mère de toutes les vertus, veille attentivement aux fardeaux qu'elle imposera à chacun, selon sa force; et que, suivant la nature au lieu de la devancer, elle ne retranche jamais l'usage, mais l'abus des choses, et que par-là les vices soient déracinés de manière à ne pas offenser la nature. Il suffit aux faibles d'éviter le péché, quand même ils n'atteindraient pas le comble de la perfection. Il suffit d'être dans un coin du Paradis, si l'on ne peut prendre place auprès des martyrs. Il est plus sûr de faire des vœux sages, afin que la Grâce puisse y ajouter quelque chose. C'est pourquoi il est écrit : [3] « Lorsque vous aurez fait tout » ce qui a été ordonné, dites : « Nous sommes des serviteurs » inutiles; nous avons fait ce que nous devions. » L'Apôtre dit : [4] « La Loi produit la colère, car là où il n'y a point de » loi, il n'y a point de violement de loi. » Et ailleurs : [5] « Car

[1] *Deut.* 32. — [2] *Eccl.* 1. — [3] *Evang. S. Luc.* 7. — [4] Saint Paul. *Ep. ad Rom.* 4. — [5] *Ibid.* 7.

» sans la Loi le péché était mort, et moi je vivais autrefois » sans Loi. Mais, le commandement étant survenu, le péché » est ressuscité, et moi je suis mort; et il s'est trouvé que le » commandement qui devait servir à me donner la vie, a servi » à me donner la mort : car le péché ayant pris naissance » dans le commandement, me trompe et me tue par ce com- » mandement même; de sorte que le péché est devenu par le » commandement une source plus abondante de péché. » Saint Augustin disait à saint Simplicien : « La défense ayant » augmenté le plaisir, il est devenu plus doux, et par cela » même il nous a trompés. » Et dans le livre des Questions,[1] question quatre-vingt-troisième : « Nous nous sentons plus » délicieusement entraînés au péché, lorsqu'il est défendu de » le commettre. »

« Toujours nous sommes portés vers ce qui est défendu, et » nous souhaitons ce qu'on nous refuse.[2] »

Que ces réflexions fassent donc trembler celui qui veut se soumettre au joug de quelque Règle et s'enchaîner à une nouvelle Loi. Qu'il choisisse selon ses forces; qu'il redoute ce qui est au-delà. Il n'y a de coupable envers la Loi, que celui qui y fut soumis. Avant de faire un vœu, réfléchissez; lorsque vous l'aurez fait, observez-le. Auparavant, c'était un acte volontaire; après, il est forcé. « Dans la maison de mon père, dit » Jésus-Christ,[3] il y a plusieurs demeures. » Ainsi il y a plusieurs voies qui y conduisent. Les gens mariés ne sont pas damnés; mais les célibataires se sauveront plus aisément. Ce n'est pas pour que nous soyons sauvés que les Saints Pères ont institué des Règles; c'est pour que nous le soyons plus facilement et pour que nous puissions nous consacrer plus purement à Dieu. « Quoique, dit l'Apôtre,[4] une fille se marie, » elle ne pèche pas; mais elle souffrira dans sa chair des maux

[1] Lib. I, *Quæst. qu.* 66. — [2] Ovid. *Amor.* III. Eleg. 3. — [3] *Evang. S Luc.* 14. — [4] Saint Paul. *Ep. ad Cor.* I, 7.

» et des afflictions : je veux donc vous les épargner. Une femme
» qui n'est point mariée et qui est vierge s'occupe des choses
» du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit ; mais
» celle qui est mariée s'occupe des choses du monde, et cher-
» che comment elle plaira à son mari. Or, je vous dis ceci
» dans votre intérêt, non pour vous dresser une embûche,
» mais pour vous porter à tout ce qui est vertueux et qui
» vous donne la facilité de prier Dieu sans empêchement. »

C'est ce que nous exécutons alors très facilement, lorsque, nous éloignant du monde, nous nous renfermons dans des monastères cloîtrés, pour être à l'abri du tumulte du siècle. Il faut que non seulement celui qui se soumet à la Loi, mais encore celui qui impose la Loi, prenne garde, en multipliant les commandemens, de multiplier également les péchés. Lorsque le Verbe de Dieu est venu sur terre, il a abrégé la Loi. Moïse l'avait trop étendue; et cependant, comme dit l'Apôtre, [1] « Sa
» Loi n'a rien conduit à la perfection. » En effet, ses commandemens étaient en si grand nombre et si difficiles à observer, que l'apôtre saint Pierre avoue que personne n'a pu les exécuter tous, et dit : [2] « Mes frères, pourquoi tentez-vous
» Dieu, en imposant sur la tête de vos disciples un joug que
» ni nous ni nos pères n'avons pu porter ? Mais nous croyons
» que la grâce du Seigneur Jésus-Christ nous sauvera aussi
» bien qu'eux. »

Jésus-Christ, en peu de paroles, a instruit ses apôtres sur l'édification des mœurs et la sainteté de la vie, et il leur a enseigné la perfection. Écartant les préceptes trop pesans et trop austères, il a renfermé toute sa religion dans les plus doux et les plus légers : « Venez, dit-il, [3] à moi, vous tous qui êtes
» fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Imposez-
» vous mon joug, et apprenez de moi que je suis doux et hum-
» ble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes ; car
» mon joug est doux et mon fardeau est léger. »

[1] Saint Paul. *Ep. ad Heb.* 7. — [2] *Act. Ap.* 15. — [3] *Evang. S. Matth.* 11.

En effet, il en est souvent des bonnes œuvres comme des affaires du siècle. Combien de gens travaillent plus et gagnent moins! Combien paraissent à l'extérieur être plus éprouvés, et sont à l'intérieur moins méritans devant Dieu, qui regarde plutôt le cœur que les œuvres! Ceux, en effet, qui s'occupent des choses extérieures, peuvent moins s'occuper des choses intérieures; et plus ils sont connus des hommes qui jugent d'après les apparences, plus ils acquièrent de gloire devant eux, et plus ils sont facilement séduits par les louanges. L'Apôtre, pour prévenir ce danger, diminue beaucoup le mérite des actions et augmente celui de la foi. « Si Abraham, dit-» il, [1] a été justifié par ses œuvres, il a de quoi se glorifier, » mais non devant Dieu. Car que dit l'Écriture? « Abraham a » cru en Dieu, et cela lui a été réputé à justice. » Et ailleurs : « Que dirons-nous donc? Que les Gentils qui ne cherchaient » point la justice ont embrassé la justice, cette justice qui » vient de la foi, et que les Israélites, en cherchant la loi de » la justice, ne sont point parvenus à la loi de la justice. Pour-» quoi? Parce que ce n'est pas par la foi, mais comme par les » œuvres. »

Ils ressemblent à ceux qui nettoient les dehors d'un plat ou d'un vase, sans songer à la propreté du dedans; et, s'occupant plus de la chair que de l'âme, ils sont plutôt charnels que spirituels. Pour nous, qui désirons que Jésus-Christ habite dans l'homme intérieur par la foi, nous faisons peu de cas des choses extérieures, qui sont également communes aux justes et aux réprouvés, suivant ce qui est écrit : [2] « J'ai en moi, Seigneur, » tous les vœux et toutes les louanges que je dois vous rendre. » C'est pourquoi nous ne suivons pas cette abstinence extérieure, prescrite par la Loi, qui ne nous rend pas plus justes. Car le Seigneur ne nous a interdit aucune nourriture, mais seulement la débauche et l'ivrognerie, c'est à dire le superflu. Il

Ep. ad Rom. 4. 9. — [2] *Psalm.*

n'a pas rougi de prêcher ses leçons par son exemple, quoique plusieurs qui s'en scandalisèrent lui adressassent de vifs reproches; ce qui lui fait dire en parlant de lui-même : [1] « Jean » est venu, ne mangeant ni ne buvant ; et ils ont dit : « Il est » possédé du démon. » Le Fils de l'Homme est venu, mangeant » et buvant ; et ils ont dit : « Voilà un homme gourmand et » qui boit du vin. » Pour excuser même ses disciples, qui ne jeûnaient pas comme ceux de saint Jean, et qui n'avaient pas l'attention de laver leurs mains au moment des repas, il dit encore : [2] « Les enfans de l'époux ne peuvent pleurer, quand » l'époux est encore avec eux. » Et ailleurs : « Ce n'est pas » ce qui entre dans la bouche de l'homme, qui la souille, » mais ce qui en sort. Ce qui vient de la bouche part du » cœur : voilà ce qui souille l'homme ; car manger sans la- » ver ses mains, ce n'est pas ce qui rend l'homme impur. »

Aucun aliment ne souille donc l'âme, mais elle est souillée par la convoitise d'un aliment défendu ; car, ainsi que le corps ne peut être souillé que par des choses corporelles, de même l'âme ne peut l'être que par des choses spirituelles. Nous ne devons avoir aucune appréhension de ce qui se passe dans notre corps, si notre cœur n'y prend aucune part, et nous ne pouvons nous glorifier de la pureté de notre corps, si notre cœur est corrompu par la volonté. C'est donc dans le cœur absolument qu'existe la mort ou la vie de l'âme ; ce qui fait dire à Salomon dans ses *Proverbes* : [3] « Conservez votre cœur » avec tout le soin possible, car il est la source de la vie. » Suivant cette déclaration de la Vérité, c'est du cœur que sort ce qui souille l'homme, parce que l'âme se perd ou se sauve par les bons ou les mauvais désirs. Mais comme l'âme et le corps ont une union intime dans la même personne, il faut bien prendre garde que le plaisir du corps n'entraîne le consentement de l'âme, et que, par trop d'indulgence pour la chair, la chair

[1] *Evang. S. Luc.* 21. — [2] *Evang. S. Math.* 6, 15. — *Prov.* 4.

ne lutte contre l'esprit et ne commence à dominer, au lieu de se soumettre. Nous pourrons éviter ce danger, si, comme je l'ai dit souvent, nous contentant du nécessaire, nous renonçons entièrement au superflu, et si, accordant l'usage de toute nourriture au sexe le plus faible, nous lui en défendons l'abus. Il faut permettre tous les alimens, pourvu qu'on n'use d'aucun avec excès : « Tout ce que Dieu a créé, dit l'Apôtre,[1] » est bon, et l'on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec » action de grâces: car il est sanctifié par la parole de Dieu » et par la prière. Enseignant cela à nos frères, vous serez » un bon ministre de Jésus-Christ, nourri des paroles de la » foi et de la bonne doctrine que vous avez suivie. » Ainsi donc, en suivant avec Timothée cette doctrine de l'Apôtre, et, selon la sentence du Seigneur, n'évitant rien dans les alimens que la gourmandise et l'ivrognerie, usons de tous modérément, de manière à les employer tous au soutien de la faible nature et non à nourrir le vice; et aussi, nous devons nous modérer davantage sur ceux qui peuvent être plus nuisibles par leurs excès; car il est plus grand et plus louable de manger sobrement, que de jeûner tout à fait. Ce qui fait dire à saint Augustin, dans son livre des Biens du Mariage,[2] lorsqu'il parle des alimens qui doivent soutenir le corps : « On » n'use jamais bien que des choses dont on peut se passer. » Beaucoup, en effet, aiment mieux s'en priver que d'en user » sobrement; cependant personne n'en peut user sagement, » s'il ne peut en user avec continence. » C'est de cette habitude que saint Paul disait : « Je sais jouir de l'abondance et » souffrir la disette. » Souffrir la disette, c'est à faire à tous les hommes; mais il n'appartient qu'aux grandes âmes de savoir la souffrir. De même, l'abondance peut échoir au premier-venu, mais ceux-là seuls savent en jouir, que l'abondance ne corrompt pas.

[1] Saint Paul. *Ep. ad. Tim.* I, 4. — [2] Lib. *de bono Conj.*

Quant au vin, qui, comme il est dit, est une cause de luxure et de tumulte, et qui dès lors est aussi contraire à la continence qu'au silence; ou les femmes s'en abstiendront absolument à cause de Dieu, comme les épouses des Gentils s'en abstenaient par crainte des adultères; ou elles le tempéreront avec de l'eau, afin qu'il convienne également à la soif et à la santé, sans altérer les forces, ce qui arrivera si on y mêle au moins la quatrième partie d'eau. Car il est très difficile de rester sur sa soif et de ne pas boire jusqu'à la satiété, ainsi que saint Benoît l'a ordonné dans sa Règle au sujet du vin. Nous pensons donc qu'il est plus sûr de ne point interdire la satiété, de peur d'encourir un autre danger; car ce n'est pas de la satiété, comme nous l'avons déjà dit bien des fois, mais du superflu, que naît le crime. Ainsi donc, nous n'empêchons pas de composer des vins avec des herbes, pour médicament, et de prendre du vin pur : la communauté cependant n'en fera aucun usage, mais seulement les malades.

Nous défendons absolument que le pain soit fait de pur froment; mais lorsqu'on aura du froment, on y mêlera au moins un tiers d'autre farine plus grossière. On ne mangera jamais de pain chaud, mais de celui qui aura été cuit un jour auparavant. Quant aux autres alimens, la diaconesse y pourvoira dans sa prudence, en sorte, comme nous l'avons déjà dit, que ce qu'on pourra acquérir au plus vil prix et avoir le plus facilement, soutienne la faiblesse de votre sexe. Quoi de plus insensé, en effet, que d'acheter les biens d'autrui, quand les nôtres suffisent? que d'aller ailleurs chercher du superflu, lorsqu'on a le nécessaire chez soi? que de travailler à se procurer des choses superflues, lorsqu'on a sous la main ce qui suffit?

Ce sont moins les hommes que les anges et Dieu même, qui nous enseignent cette sage modération pour subvenir aux nécessites de cette vie, et qui nous invitent par leur exemple à ne pas tant rechercher la qualité des alimens qu'à nous contenter

de ceux qui sont près de nous. Car les anges mangèrent des viandes qu'Abraham leur présenta, et Jésus-Christ, avec des poissons qu'il trouva dans le désert, rassasia une multitude de peuple qui était à jeun ; ce qui nous prouve clairement que la chair ou les poissons nous doivent être également indifférens, et qu'il faut prendre surtout la nourriture qui n'est pas une occasion de péché, et qui, s'offrant spontanément à nous, est d'un apprêt plus facile et exige moins de dépense. Car Sénèque, le plus grand partisan de la pauvreté et de la continence, celui de tous les philosophes qui a le plus prêché pour les mœurs, disait : [1] « Notre but est de vivre selon la nature. » Or il est contre la nature, de tourmenter son corps, et de se » refuser la propreté qu'on peut se procurer aisément, et » d'aimer la saleté, et de ne pas tant faire usage des alimens » les plus communs que des plus dégoûtans. » De même que rechercher les choses délicates est le propre de la luxure, de même c'est de la folie que de se priver de celles qui sont ordinaires et sans apprêt. La philosophie veut la frugalité, mais non la peine. Il peut y avoir une frugalité modérée ; c'est celle-là que je demande. Saint Grégoire, dans son trentième livre des Morales, [1] pour montrer que les hommes pèchent moins par la qualité des alimens que par celle du cœur, distingue ainsi les tentations de la gourmandise : « Quelquefois, » dit-il, elle cherche les alimens les plus délicats ; quelquefois » elle désire que tout ce qu'elle mange soit apprêté avec le » plus grand soin. » Son désir se porte quelquefois sur les alimens les plus grossiers, et cependant, par la violence même de ce désir immense, elle pèche encore.

Les Israélites tirés d'Égypte succombèrent dans le désert, parce qu'au mépris de la manne, ils demandèrent des viandes qu'ils crurent plus délicates. Ésaü perdit la gloire de son droit d'aînesse pour avoir désiré ardemment une nourriture

[1] *Ep. ad Cecil.* 5. — [1] C. 13.

commune, c'est à dire des lentilles. En vendant ainsi son droit d'aînesse, il a montré quelle était l'impatience de son désir pour ce plat de lentilles. Or, ce n'est pas la nourriture, mais le désir qui occasionne le péché. Nous pouvons manger souvent les mets les plus délicats, sans commettre de faute, et souvent nous ne pouvons toucher aux plus grossiers, sans rendre notre conscience criminelle. Ésaü donc, ainsi que je viens de le dire, a perdu son droit d'aînesse pour des lentilles, et dans le désert Élie a conservé la vertu du corps en mangeant des viandes. Le Démon, convaincu que ce n'est pas l'aliment, mais la convoitise de l'aliment qui cause la perte de l'âme, a subjugué le premier homme par une pomme et non par des viandes. C'est également avec du pain qu'il a tenté le second [1]. C'est ainsi que souvent on pèche comme Adam, en mangeant même les alimens les plus grossiers et les plus vils.

Il faut donc prendre ce que le besoin de la nature demande et non ce que la passion de manger suggère. Nous désirons avec bien moins d'ardeur ce qui nous paraît être moins précieux, ce qui est plus abondant et ce qui est à bas prix : telles sont les viandes communes, qui sont plus propres que les poissons à donner des forces à une nature faible, qui coûtent moins et qui demandent un apprêt plus facile.

Il en est de la viande et du vin comme du mariage ; ces trois choses tiennent le milieu entre le bien et le mal, c'est à dire sont indifférentes, quoique les devoirs du mariage ne soient pas tout à fait exempts de péché, et que le vin soit le plus pernicieux des alimens. Or, si la religion n'en défend pas l'usage modéré, qu'avons-nous donc à craindre des autres viandes, pourvu que nous ne tombions pas dans l'excès ? Si saint Benoît, tout en avouant que le vin ne convenait pas aux moines, est cependant, par une sage prévoyance, forcé d'en permettre

[1] Jésus-Christ tenté par le démon dans le désert.

l'usage aux moines de son temps, parce que la ferveur de l'ancienne charité était déjà refroidie; que ne devons-nous pas permettre aux femmes sur tout le reste, elles à qui leur profession ne défend encore rien? Si les évêques eux-mêmes, les curés et les communautés peuvent faire usage de la viande sans pécher, parce qu'il n'y a aucune loi qui la leur défende; qui pourra nous blâmer d'accorder la même permission aux femmes, surtout si dans les autres points elles supportent de plus grandes privations? Il suffit sans doute au disciple de ressembler à son maître;[1] et ce serait une grande inconséquence que de refuser aux monastères de femmes ce qu'on permet aux monastères d'hommes. Il ne faut pas croire que ce soit peu de chose, si les femmes, avec les autres devoirs de leur monastère, et malgré cette simple permission de manger de la viande, ne sont pas inférieures aux pieux laïques; puisque saint Chrysostome dit[2] qu'il n'y a rien de permis aux séculiers, qui ne le soit aux religieux, excepté le droit de se marier. Saint Jérome, pensant que la conduite des clercs ne devait pas être inférieure à celle des moines, dit :[3] « Tout ce qui » est enjoint aux moines regarde les clercs, qui sont eux- » mêmes les pères des moines. » On sait qu'il est contraire à tout discernement d'imposer les mêmes fardeaux aux forts et aux faibles, et de soumettre les femmes à la même abstinence que les hommes. Si quelqu'un en demandait la raison, outre celle que la nature indique elle-même, qu'il consulte saint Grégoire à ce sujet. Ce grand instituteur et docteur de l'Église, instruisant les autres docteurs de l'Église, parle ainsi dans son *Pastoral*,[4] chapitre vingt-troisième : « On doit avertir les hom- » mes, d'une manière, et les femmes, d'une autre; aux pre- » miers, on peut imposer un joug pesant, mais un plus doux » à celles-ci; il faut qu'ils accomplissent de grands devoirs,

[1] *Evang. S. Matth.* 16. — [2] *Hom.* 7 *in Ep. ad Heb.* — [3] *Ep.* 10. — [4] *Pars* III, *admon.* 1, c. 24.

» tandis qu'elles n'en aient que de légers à remplir en se » jouant; car ce qu'on considère comme peu de chose dans » les forts, est réputé pour beaucoup dans les faibles. » Au reste, l'usage des viandes communes flatte moins la sensualité que la chair des poissons ou des oiseaux, que saint Benoît ne nous interdit pas; l'Apôtre dit, [1] en faisant la distinction des différentes espèces de viandes : « Toute chair n'est pas la » même; celle des hommes diffère de celle des animaux, celle » des oiseaux, de la chair des poissons. » La Loi a décidé qu'on offrirait des animaux et des oiseaux en sacrifice au Seigneur, mais nullement des poissons, afin que personne ne croie que la chair des poissons soit plus pure devant lui que celle des animaux. En effet, le poisson est d'autant plus cher et plus onéreux pour la pauvreté, qu'il est moins abondant que la viande, et qu'il fortifie moins la nature; en sorte que d'un côté il coûte davantage, et que de l'autre il ne nourrit pas autant.

Consultant donc la fortune et la nature de l'homme, nous n'interdisons rien dans les alimens, si ce n'est le superflu. Nous réglons l'usage des viandes et des autres alimens, de manière que, tous étant permis, l'abstinence des moniales soit plus grande que celle des moines, à qui l'on en avait interdit quelques uns; car nous voulons que l'usage de la viande soit réglé de telle façon, qu'elles n'en mangent qu'une fois par jour; qu'on n'en serve point plusieurs plats à la même personne; qu'on n'y ajoute aucun ragoût et qu'on ne puisse en user plus de trois jours par semaine, savoir le dimanche, le mardi et le jeudi, quelles que soient les fêtes qui arrivent dans l'intervalle; car plus la solennité est grande, plus il faut la célébrer avec une grande abstinence. C'est à quoi saint Grégoire de Nazianze, cet excellent docteur, nous exhorte ardemment dans son troisième livre de la Chandeleur ou de la seconde

[1] Saint Paul. *Ep. ad Cor.* I, 15.

Épiphanie [1] : « Célébrons, dit-il, cette fête, non par les plai-
» sirs sensuels des festins, mais par les joies pures de l'es-
» prit. » Le même, dans son quatrième livre de la Pentecôte et de l'Esprit-Saint : « C'est aujourd'hui le jour de notre fête : » amassons dans le trésor de nos cœurs quelque chose de dura- » ble, mais non de ces choses qui passent et tombent en disso- » lution. Le corps a assez de sa méchanceté, il n'a que faire » de plus de matière ; gardons-nous de rendre cette bête plus » insolente par une nourriture plus abondante, car elle nous » tourmenterait plus violemment. » C'est pourquoi il faut célébrer une fête tout spirituellement, d'autant mieux que saint Jérôme, son disciple, dit dans sa lettre [1] sur la manière de recevoir les présens : « Nous devons moins nous inquiéter de » célébrer les fêtes par l'abondance des victuailles que par la « joie de l'esprit, attendu qu'il serait absurde d'honorer par » la bonne chère un martyr qui a été agréable à Dieu par ses » jeûnes. » Et saint Augustin, sur le Remède de la Pénitence : [2] « Voyez tant de milliers de martyrs : pourquoi célé- » brer leurs fêtes par tant de festins honteux, et ne pas plutôt » imiter leur vie par des mœurs honnêtes ? »

Les jours où l'on ne mangera pas de viande, on aura deux portions de différens légumes, auxquelles nous n'empêchons pas d'ajouter du poisson. On ne mettra dans les alimens de la communauté aucun assaisonnement précieux, mais elle se contentera de ceux que produit le pays qu'elle habite. On ne mangera du fruit que le soir. Nous ne défendons nullement que l'on serve, à celles qui en auront besoin pour leur santé, soit des herbes, soit des racines, soit des fruits, soit autre chose de ce genre.

Si par hasard une religieuse étrangère reçue en hospitalité, se trouvait au réfectoire, on lui donnera quelque portion supplémentaire, pour qu'elle juge de la charité qui règne dans

[1] *Lib. de lumin. vel secund. Epiph.* III.— [1] *Ep.* 19. — [2] *De Pen. med.* 4

la maison. Elle sera libre de partager cette portion avec qui elle voudra. On la fera asseoir à la plus grande table, ainsi que toutes celles qui seraient avec elle, et la diaconesse les servira. Elle mangera ensuite avec les religieuses qui auront servi au réfectoire.

Si quelque religieuse veut dompter sa chair en diminuant sa nourriture, qu'elle ne le fasse jamais sans permission ; et que cette permission ne lui soit pas refusée, si ce n'est point par légèreté, mais par vertu, qu'elle fait cette demande, et si ses forces le lui permettent. Mais, cependant, qu'on ne souffre pas que personne dans le couvent reste un jour sans nourriture.

Les vendredis, on ne mangera jamais rien d'accommodé au gras ; [1] mais on se nourrira comme dans le carême, afin de se rappeler par cette abstinence la mort de l'Époux. Il est encore une chose qu'il faut non seulement défendre, mais encore avoir en grande horreur, quoiqu'elle soit en usage dans plusieurs monastères : c'est qu'avec les morceaux de pain qui restent du dîner, et qui appartiennent aux pauvres, les religieux essuient leurs mains ou leurs couteaux, et souillent ainsi, pour ménager leurs nappes, le pain des pauvres ou plutôt de Jésus-Christ qui dit, au sujet des pauvres : « Ce que » vous aurez fait au moindre des miens, vous l'aurez fait à » moi-même. »

Quant aux jeûnes, on suivra absolument les commandemens de l'Église, car nous ne voulons pas imposer aux moniales un fardeau plus lourd que celui qu'ils imposent aux pieux laïques, ni mettre la faiblesse des femmes au dessus de la force des hommes. Depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à Pâques, à cause de la brièveté des jours, nous pensons qu'un seul repas suffit ; ce que nous ne déci-

[1] « Il veut parler, dit dom Gervaise, des monastères de la règle de Cluni, où les légumes étaient assaisonnés de graisse, même le vendredi. Cet abus ne fut retranché que par un statut de Pierre-le-Vénérable. »

dons pas eu égard à l'abstinence monastique, mais eu égard à la brièveté du temps. Nous ne ferons ici aucune distinction dans les alimens.

On évitera surtout les habits précieux que l'Écriture condamme absolument.[1] Le Seigneur lui-même nous donne ce conseil, en accusant le Mauvais Riche qui s'enorgueillissait du luxe de ses habits, et approuvant au contraire l'humilité de Jean-Baptiste.[2] C'est ce qu'explique saint Grégoire, dans sa sixième Homélie sur les Évangiles : « Pourquoi se sert-il de » ces paroles : *Les gens qui sont mollement vêtus sont dans les* » *maisons des riches*, si ce n'est pour prouver clairement » qu'ils combattent pour la gloire terrestre et non pour la » gloire céleste ; qu'ils ne se privent de rien pour Dieu, et » qu'ils sacrifient tout à l'extérieur en cherchant les dou- » ceurs et les plaisirs de cette vie ? » Et encore, dans sa quarantième Homélie : « Il s'en trouve quelques-uns qui pen- » sent que porter des habits élégans et précieux, ce n'est pas » pécher. Si ce n'était pas une faute, le Seigneur ne nous » aurait pas dit expressément que le riche qui est descendu » aux enfers était couvert de lin et de pourpre. Or, personne » ne cherche, sinon que dans un but de vaine gloire, à se distin- » guer par ses vêtemens, afin de paraître plus digne d'honneur » que les autres ; car ce n'est pas seulement pour la vaine gloire » des vêtemens, qu'on en a de précieux ; ce qui le prouve, » c'est que personne ne veut se vêtir d'habits précieux, là où » il ne peut être vu par les autres. » Saint Pierre, exhortant, à ce sujet, dans sa première épître, les femmes séculières et mariées, dit :[3] « Que les femmes soient soumises à leurs » maris ; en sorte que s'ils ne croient pas à la parole des » femmes, ils règlent au moins leur propre conduite, sans » le secours de la parole, d'après la bonne conduite de leurs

[1] *Ep. ad Tim.* I, 2. *Ep. S. Pet.* I, 3.—[2] *Ev. S. Luc.* 16. *Ev. S. Matth.* 11. —[3] *Ep. S. Pet.* I, 5.

» femmes. Qu'elles n'aient donc ni tresses de cheveux pos-
» tiches, ni ceinture d'or, ni somptueux habillemens; mais
» qu'elles s'attachent à parer l'homme invisible qui est caché
» dans le cœur, par un repos incorruptible et un esprit mo-
» deste, ce qui est vraiment riche devant Dieu. »

C'est avec raison qu'il a cru devoir détourner de cette vanité les femmes plutôt que les hommes, puisque leur esprit faible en est d'autant plus avide, que la luxure les y porte avec plus de fureur. Or, si les femmes qui vivent dans le monde doivent s'abstenir d'une telle vanité, ne convient-il pas d'en garder celles qui sont consacrées à Jésus-Christ, celles dont le principal ornement est de paraître n'en pas avoir! Une d'elles qui recherche ces ajustemens, ou qui ne les rejette pas si on les lui offre, perd sa réputation de chasteté; et la sœur qui agit de la sorte, semble se disposer moins à la religion qu'à la fornication; ce n'est pas tant une religieuse qu'une courtisanne. La parure est comme l'insigne de la corruption, qui produit l'inceste de l'âme, ainsi qu'il est écrit: [1] « L'ha-
» billement du corps, le rire et le marcher de l'homme, an-
» noncent ce qu'il est. »

Nous voyons que le Seigneur, comme je l'ai déjà dit, avait loué et recommandé dans Jean-Baptiste la grossièreté de ses habillemens plutôt que son austérité pour les alimens. « Qu'ê-
» tes-vous allé voir, dit-il, dans le désert? Est-ce un homme
» vêtu de riches habits? » Parfois l'usage d'alimens recherchés a quelque utilité, mais celui de riches habits n'en a aucune; car plus les habits sont précieux, plus on les conserve, et moins ils font de profit: ils sont plus désavantageux à qui les achète, puisque, à cause de leur finesse même, ils se détériorent plus aisément et procurent au corps moins de chaleur.

Les habits seront d'étoffe de laine noire; [2] cette couleur

[1] *Eccles.* 19.

[2] Les premières religieuses étaient habillées de brun.

sied bien à l'état de pénitence, et aucune fourrure, mieux que celle des agneaux, ne convient aux épouses du Christ, afin que cet habit leur rappelle sans cesse qu'elles sont revêtues ou qu'elles doivent se revêtir de l'Agneau époux des vierges.

Les voiles ne seront pas de soie, mais de toile ou d'étamine teinte. Nous voulons qu'il y en ait de deux sortes : les uns, pour les vierges qui ont prononcé leurs vœux, les autres, pour les novices. [1] Les voiles des vierges consacrées seront marqués du signe de la croix, qui, par sa blancheur, annoncera que la chasteté de leur corps est vouée entièrement à Jésus-Christ, et que leur habit diffère de celui des autres en raison de leur consécration ; afin que tous les fidèles, respectant ce signe, redoutent davantage de porter sur elles un œil de concupiscence. Ce ne sera qu'après avoir été consacrées par l'évêque, qu'elles pourront porter sur le sommet de la tête cette croix faite avec du fil blanc, en symbole de leur candeur : nul autre voile ne sera décoré de ce signe. [2]

Elles porteront sur la chair des chemises de toile, qu'elles ne quitteront pas même la nuit. La faiblesse de leur sexe nous engage à permettre l'usage des matelas et des draps. [3] Chacune couchera et mangera séparément. Que nulle sœur ne s'indigne, si l'on donne à une de ses sœurs, qui en a un plus pressant besoin, des habits ou d'autres choses qui lui auraient été donnés à elle-même : qu'elle se réjouisse, au contraire, lorsqu'elle aura pu secourir sa sœur dans la nécessité, et qu'elle s'attache moins à vivre pour soi que pour les autres. Autrement, elle ne doit plus être admise dans la société fraternelle, car elle est coupable du sacrilége de propriété.

[1] On pense que le voile des religieuses était noir, celui des novices, blanc.

[2] Les veuves étaient fort nombreuses dans les monastères où on les distinguait des vierges.

[3] Anciennement toutes les religieuses couchaient à terre sur une natte, couvertes de leurs habits ordinaires.

Nous pensons donc qu'une chemise, une peau d'agneau et une robe, suffisent pour couvrir le corps; en ajoutant par dessus, lorsque le froid sera excessif, un manteau [1] dont elles pourront se servir comme d'une couverture dans leur lit; mais, pour éviter l'invasion de la vermine et pour que ces vêtemens puissent être lavés dès qu'ils seront sales, il faudra les avoir doubles, ainsi que Salomon a dit à la louange de la femme forte et prudente : « Elle ne craint pas le froid pour sa maison, car tous ses do- » mestiques ont double vêtement. » Les habits ne descendront pas plus bas que les talons, de peur de soulever la poussière. Les manches n'excèderont pas la longueur des bras et des mains. Les jambes seront couvertes de chausses, et les pieds, de chaussons et de souliers. Jamais elles ne marcheront pieds nuds, sous prétexte même de dévotion. Chaque lit aura un matelas, un traversin, un oreiller, une courtepointe et un drap. Leur tête s'entourera d'une bandelette blanche, avec un voile noir par dessus; et lorsqu'il sera nécessaire, elles porteront, en outre, à cause de leur tonsure, un bonnet de peau d'agneau.

Ce n'est pas seulement dans la nourriture et l'habit qu'il faut éviter le superflu, mais encore dans les bâtimens et les autres possessions. Quant aux bâtimens, s'ils sont plus grands ou plus beaux qu'il ne faut, ou si nous les ornons de sculptures ou de peintures, on voit clairement que nous ne bâtissons pas des asiles de pauvres, mais que nous érigeons des palais de rois. Car saint Jérôme dit : [2] « Le Fils de l'Homme n'a pas où re- » poser sa tête, et vous avez de grands portiques et une im- » mense étendue de logement. » Avoir de beaux chevaux de prix, c'est moins une superfluité qu'une grande vanité. Si nous multiplions nos troupeaux et nos biens terrestres, nous annonçons par là une ambition qui se déploie dans les choses extérieures; car plus nous possédons de biens sur la terre,

[1] Ce manteau était une espèce de chappe. — [2] *Ep.* 1.

plus nous sommes forcés, pour y veiller, de nous éloigner de la contemplation des biens célestes. Car, quoique notre corps soit enfermé dans un cloître, notre esprit se réjouit de ces possessions du dehors, et, contraint de les suivre, il se répand comme elles çà et là. Nos tourmens augmentent ainsi en raison des possessions que nous pouvons perdre ; car plus elles sont précieuses et plus nous les aimons, plus elles enchaînent par l'ambition notre misérable cœur.

Il faut donc disposer tout, de manière que nous fixions des bornes certaines aux dépenses de nos maisons, et que nous ne souhaitions rien, ne recevions rien et ne gardions rien au delà du nécessaire. En effet, tout ce qui dépasse le nécessaire, nous le possédons par rapine ; et nous devenons coupables de la mort d'autant de pauvres, que nous en aurions pu secourir. Chaque année donc, après les récoltes, il faudra pourvoir aux besoins de l'année, et restituer plutôt que donner le superflu aux pauvres.

Il y en a qui, ignorant les fins de la Providence, se réjouissent d'avoir une nombreuse famille, quoique n'ayant que très peu de revenus; chargés alors de lui procurer de quoi subsister, ils vont mendier impudemment, et souvent extorquer ce qu'on ne leur donne pas. [1] Tels sont quelques supérieurs de monastères, qui, se glorifiant de la multitude des moines, ne se soucient pas tant d'en avoir de bons que d'en avoir beaucoup, et qui se grandissent à leurs propres yeux, s'ils se voient au milieu d'une nombreuse communauté. Pour attirer les novices dans leurs maisons, lorsqu'ils devraient les préparer aux austérités, ils leur promettent les plus douces choses, et, comme ils les reçoivent sans aucun examen avant de les avoir éprouvés, ils les perdent facilement par l'apostasie. C'est à eux, sans doute, que Jésus-Christ adressait ces paroles : [2]

[1] Cette conduite des moines rentés faisait déjà pressentir la fondation des ordres mendians qui n'existaient pas encore à cette époque. — [2] *Ev. S. Matth.* 23, 15.

« Malheur à vous qui parcourez la mer et la terre pour faire » un prosélyte ! Lorsque vous l'aurez fait, vous le rendez » digne de l'enfer deux fois plus que vous ! » Ils se glorifieraient moins de la multitude, s'ils s'attachaient plutôt au salut des âmes qu'au nombre des prosélytes, et s'ils présumaient moins de leurs forces dans la conduite de leur communauté. Le Seigneur avait choisi peu d'apôtres, et entre ceux de son choix, il y eut pourtant un apostat; ce qui lui fait dire :[1] « Ne vous ai-je pas choisi tous les douze? et cependant il se » trouve un démon parmi vous! » Tel Judas fut parmi les disciples; ainsi fut Nicolas parmi les sept diacres. Lorsque les Apôtres n'avaient encore réuni qu'un petit nombre de fidèles, Ananias et Saphira sa femme méritèrent d'être frappés d'une sentence de mort.[2] De tous les disciples du Sauveur, beaucoup l'abandonnèrent, peu revinrent avec lui; car le chemin qui conduit à la vie est étroit,[3] et peu savent y marcher: au contraire, celui qui conduit à la mort est large et spacieux, et beaucoup s'y engagent volontiers, parce que, comme le Seigneur l'a dit ailleurs: « Il en est beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ; » et selon Salomon : « Le nombre des insensés est infini. »

Que celui donc qui se réjouit de la multitude de ses moines, craigne que, suivant les paroles du Seigneur, il se trouve peu d'élus parmi eux, et que multipliant son troupeau aussi imprudemment, il ne puisse suffire à le garder; en sorte qu'on lui applique avec raison ces paroles du Prophète :[4] « Vous » avez multiplié le peuple, mais vous n'avez pas augmenté » sa joie. » Tels sont, en effet, ceux qui se glorifient de la multitude; car forcés souvent, tant pour leurs propres besoins, que pour ceux de la communauté, de rentrer dans le siècle et de courir çà et là en mendiant, ils s'embarrassent bien plus des soins corporels que des spirituels, et ils gagnent plus de mépris que de gloire.

[1] *Ev. S. Joh.* 6. — [2] *Act. Ap.* 5. — [3] *Ev. S. Matth.* 7, 20. — [4] *Isaïe.* 9.

Les femmes auraient d'autant plus à rougir d'une pareille conduite, qu'il y a moins de sûreté pour elles à se répandre dans le monde. Quiconque désire de vivre avec une honnête tranquillité, de s'appliquer aux offices divins, et de devenir cher à Dieu et aux hommes, doit craindre de rassembler plus de frères qu'il n'en peut soigner; et, dans ses dépenses, il ne faut pas qu'il compte sur la bourse d'autrui ni sur les aumônes à demander, mais qu'il songe plutôt aux aumônes à faire. L'apôtre saint Paul, ce grand prédicateur de la morale évangélique, quoique cette fonction lui permît de recevoir les secours temporels, travaille de ses mains, dans la crainte d'être à charge aux fidèles et de porter atteinte à sa gloire. Pour nous donc qui n'avons pas à prêcher, mais à pleurer nos péchés, quelle serait notre témérité, ou plutôt notre impudence, de mendier notre subsistance? Pouvons-nous par là sustenter ceux que nous rassemblons inconsidérément? Et même, ne poussons-nous pas souvent la démence, jusqu'à soudoyer des prédicateurs, si nous ne savons pas prêcher; et, conduisant avec nous ces faux apôtres, à porter partout nos croix et nos reliques, [1] afin de vendre aux simples et imbécilles chrétiens, non la parole de Dieu, mais ces fictions du Diable? Ne leur promettons-nous pas tout ce qui peut servir à escroquer leur argent? C'est par cette impudente cupidité à chercher les biens de ce monde et non ceux de Jésus-Christ, que déjà personne, si je ne me trompe, n'a plus de respect ni pour notre Ordre, ni pour la prédication de la parole de Dieu.

Ainsi, les abbés et les supérieurs de monastères, qui assiègent avec importunité les puissans du siècle et les cours des rois, passent plutôt pour des gens charnels que pour des cénobites. Poursuivant par métier la faveur des hommes, ils se sont

[1] C'était alors la coutume de faire des quêtes générales, pendant lesquelles on animait le zèle charitable des fidèles par quelque procession et quelque exhibition de reliques.

habitués à converser avec les hommes plutôt que de parler avec Dieu : ils ont souvent lu, souvent entendu, mais non médité, mais non compris, cet avertissement de saint Antoine : [1] « Les poissons qui sont long-temps hors de l'eau, meurent; » ainsi les moines qui quittent long-temps leurs cellules, ou » qui vivent au milieu des séculiers, sont déliés de leur vœu » de retraite. »

Il faut donc, comme le poisson dans la mer, retourner dans nos cellules, de peur que, restant dehors trop long-temps, nous n'oublions la garde de l'intérieur. Saint Benoît, le fondateur de la Règle monastique, persuadé de cette vérité, a enseigné clairement par ses écrits et son exemple, qu'il veut que les abbés soient assidus dans leurs monastères, et veillent soigneusement à la garde de leur troupeau. Car, lui-même ayant quitté sa maison un jour pour aller rendre visite à sainte Scholastique sa sœur, [2] elle voulut le retenir auprès d'elle seulement une nuit pour écouter ses instructions; mais il avoua qu'il ne pouvait absolument rester hors de sa cellule. Il ne dit pas même : « Nous ne pouvons pas, » mais « Je ne peux pas; » parce que les frères pouvaient le faire avec sa permission, et que, lui, ne le pouvait qu'avec celle de Dieu, comme il l'a fait ensuite. C'est pour cela que dans sa Règle il n'a parlé nulle part de la sortie de l'abbé, mais seulement de celle des frères. Il a, au contraire, prudemment exigé la présence de l'abbé, et il ordonne que, aux vigiles des dimanches et des jours de fête, la lecture de l'Évangile et des réflexions qui y sont jointes, ne puisse être faite que par l'abbé [3]. Dans son règlement pour la table de l'abbé, à laquelle mangent toujours les étrangers et les hôtes, il lui permet, à défaut de ceux-là, d'y inviter les frères qu'il voudra, en laissant un ou deux des anciens avec les autres frères. Il fait entendre que l'abbé ne doit jamais être

[1] *Vit. Pat.* Pars II. de Quiete.— [2] *Dialog.* II, 33. — [3] *Reg. S. Bened.* 11, 56.

absent du monastère au moment des repas, de peur que, s'habituant à la chère délicate des grands, il ne partage plus ensuite avec ses religieux le pain grossier du monastère. C'est de ces abbés que Jésus-Christ a dit : [1] « Ils lient des fardeaux » pesans et qu'on ne saurait porter; ils les mettent sur les » épaules des hommes, et ils ne veulent pas les remuer » du bout du doigt. » Et ailleurs, parlant des faux prédicateurs : « Gardez-vous des faux prophètes qui viennent vers » vous. » Ils y viennent d'eux-mêmes, dit-il, sans que Dieu les envoie et sans être chargés de cette mission. Jean Baptiste, notre instituteur, qui par héritage devait être pontife, s'éloigna de la ville pour se retirer dans le désert, abandonna le pontificat pour le monachisme, et les cités pour la solitude. Le peuple venait à lui, mais il n'allait pas au devant du peuple. Il fut si grand, qu'il passa pour le Christ, et qu'il put corriger plusieurs abus dans les villes. [2] Il était déjà dans ce petit lit, d'où il était prêt à répondre au Bien-aimé frappant à la porte : « Je me suis dépouillé de ma robe, comment la » reprendrai-je? J'ai lavé mes pieds, comment les souille- » rai-je? [3] »

Quiconque donc désire vivre dans la solitude monastique, doit se réjouir d'avoir plutôt un petit lit qu'un grand; car c'est de ce lit que Jésus-Christ a dit : « Qu'on prenne l'un, et » qu'on laisse l'autre. » Nous lisons, en effet, que le petit lit de l'Épouse n'est autre chose qu'une âme contemplative, qui embrasse plus étroitement Jésus-Christ et qui s'attache à lui par un souverain désir. C'est de ce petit lit qu'elle dit elle-même : « En veillant toute la nuit dans mon petit lit, j'ai cherché » celui que chérit mon âme. » C'est de ce petit lit que, dédaignant ou redoutant de se lever, elle fait la réponse que je viens de rapporter; car elle pense qu'elle ne trouvera hors de son lit que des ordures, dont elle craint de souiller ses pieds.

[1] *Ev. S. Math* 23, 7. — [2] *Ev. S. Marc.* 1. — [3] *Cant.* 5

Dina ne sortit qu'une fois pour aller visiter des étrangères, et elle se perdit. Et comme un moine cloîtré, nommé Malche, l'ouït prédire à son abbé qui en fit après lui-même l'expérience : Une brebis qui quitte le troupeau est bientôt sous la dent du loup. Ne composons donc pas une communauté trop nombreuse, qui nous fournisse des occasions de sortir, et même qui nous force à sortir, de peur de faire à notre détriment le profit des autres : semblables au plomb qui est consumé dans la fournaise pour conserver l'argent. Craignons, au contraire, qu'une fournaise trop ardente de tentations ne consume à la fois et le plomb et l'argent. Jésus-Christ a dit, m'objectera-t-on : « Je ne rejeterai pas celui qui aura recours à moi. » Nous ne voulons pas rejeter ceux qui sont admis ; mais qu'on prenne garde à ceux qu'on admettra, afin qu'après les avoir admis, nous ne soyons pas nous-mêmes rejetés à cause d'eux ; car nous ne voyons pas que le Seigneur ait rejeté aucun de ceux qu'il avait admis, mais il en a repoussé qui se présentaient, puisqu'à celui qui lui disait : « Maître, je vous suivrai partout où vous irez, » il répondit : « Les renards ont » des tanières, etc. »

Il nous avertit encore de prévoir avec soin les dépenses nécessaires dans les projets que nous pourrions former, lorsqu'il dit : [1] « Qui est celui d'entre vous qui, voulant bâtir une » tour, ne suppute auparavant, à tête reposée, les dépenses » qui y sont nécessaires, pour savoir s'il a de quoi l'achever ; » de peur qu'en ayant jeté les fondemens et ne pouvant l'a» chever, tous ceux qui le verront ne commencent à se mo» quer de lui, en disant : « Cet homme a commencé de bâtir » et il n'a pu achever? » C'est beaucoup si chacun peut se sauver soi-même ; mais il est dangereux de veiller sur d'autres, quand on suffit à peine à sa propre garde. En effet, celui qui a été défiant dans l'admission de ses brebis, est soi-

[1] *Ev. S. Luc.* 14. 28.

gneux de les garder. Personne ne persévère plus dans une entreprise que celui qui a été lent et prévoyant pour la commencer. Que la prévoyance des femmes soit donc d'autant plus grande, que leur faiblesse supporte moins de lourds fardeaux et qu'elle a plus besoin de repos.

L'Écriture Sainte est sans contredit le miroir de l'âme; quiconque se nourrit de sa lecture et profite de ce qu'il y voit, connaît la beauté de ses mœurs ou en découvre la difformité, afin de détruire celle-ci et d'accroître celle-là. Saint Grégoire, dans son livre des Morales, [1] dit, en nous rappelant ce miroir de l'âme : « L'Écriture Sainte est comme un miroir aux yeux » de l'âme, dans lequel nous pouvons voir notre face inté- » rieure. C'est là que nous connaissons nos bonnes et mau- » vaises actions; c'est là que nous voyons nos progrès et com- » bien nous sommes éloignés de la perfection. » Or, celui qui regarde l'Écriture sans la comprendre, ressemble à un aveugle qui l'aurait devant les yeux. L'aveugle ne peut se voir tel qu'il est dans ce miroir, et l'autre ne cherche pas dans l'Écriture la doctrine qui y est renfermée : dans son incapacité oisive, il ressemble à un âne tenant une lyre, et il a, pour ainsi dire, devant lui un pain dont il ne mange pas même à jeun, puisque, ne pénétrant pas par l'intelligence la parole de Dieu et ne se la faisant pas expliquer par d'autres, il a une nourriture qui lui est absolument inutile.

C'est de là que l'Apôtre [2] dit, pour nous exhorter tous généralement à l'étude de l'Écriture Sainte : « Tout ce qui est » écrit, a été écrit pour notre instruction, afin que nous ayons » de l'espoir par la patience et de la consolation par les Écri- » tures. » Et ailleurs : « Remplissez-vous de l'Esprit Saint, » en vous entretenant vous-même dans les psaumes, les hym- » nes et les cantiques spirituels. » Or, c'est s'entretenir avec soi-même que de comprendre ce que l'on dit et de savoir

[1] L. II, c. 11. — [2] Saint Paul. *Ep. ad Rom.* 15, 4.

en profiter. Le même Apôtre écrivait à Timothée : [1] « En at-
» tendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'ex-
» hortation et à l'instruction. » Et encore : « Quant à vous, de-
» meurez ferme dans les choses que vous avez apprises et qui
» vous ont été confiées; sachant de qui vous les avez ap-
» prises, et vu que vous avez été nourri dès votre enfance
» dans les lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le
» salut, par la foi qui est en Jésus-Christ. Toute Écriture, di-
» vinement inspirée, est utile pour instruire, pour repren-
» dre, pour corriger et pour conduire à la justice, afin que
» l'homme de Dieu soit parfait, étant instruit à toutes sortes
» de bonnes œuvres. » Dans sa lettre aux Corinthiens, [2] il les
invite à l'intelligence de l'Écriture Sainte, afin de pouvoir ex-
pliquer les passages qu'on citerait en leur présence : « Recher-
» chez, dit-il, la charité; enviez les dons spirituels, surtout
» le don de prophétie : car celui qui parle une langue inconnue
» ne parle pas aux hommes, mais à Dieu; au lieu que celui qui
» prophétise, édifie l'Église. C'est pourquoi celui qui parle une
» langue inconnue prie de manière qu'elle soit entendue. Je
» prierai de cœur, je prierai aussi avec intelligence. Je chan-
» terai de cœur, je chanterai aussi avec intelligence. Car en-
» fin, si vous priez de cœur, comment celui qui est du peuple
» répondra-t-il *Amen* à la fin de votre action de grâces, puis-
» qu'il ne sait ce que vous dites? Votre action de grâces est
» bien faite, mais personne n'en est édifié. Je rends grâces à
» Dieu de ce que je parle une langue que vous entendez tous;
» mais, à mon avis, j'aimerais mieux dire dans l'Église cinq
» paroles intelligibles pour instruire les autres, que dix mille
» dans une langue étrangère. Mes frères, ne soyez point en-
» fans pour l'intelligence; mais soyez enfans pour la malice
» et parfaits dans la sagesse. »

Parler une langue, c'est former seulement des sons avec

[1] *Ep. ad Tim.* I,14, et II, 13. — [2] *Ep. ad Cor.* I 14.

la bouche et non pas en donner l'intelligence aux autres; mais c'est prophétiser ou interpréter, que de dire, à l'exemple des Prophètes, ce que l'on voit, ou de comprendre ce qu'on dit, afin de pouvoir mieux l'expliquer aux autres. C'est prier ou chanter seulement de cœur, que de former des sons avec le souffle seul, sans y ajouter l'intelligence. Ainsi donc, lorsque notre cœur prie ou que nous nous contentons d'articuler des sons par le souffle de la prononciation, sans rien comprendre de ce que la bouche profère, alors nous ne retirons aucun fruit de l'intelligence qu'on doit certainement avoir dans la prière, afin qu'elle puisse nous conduire vers Dieu avec plus d'amour et de ferveur. C'est par cette raison qu'il nous recommande l'intelligence de ce que nous disons, afin que, comme beaucoup d'autres, nous ne sachions pas seulement proférer des paroles, mais encore que nous en comprenions le sens ; autrement, il assure que la prière et le chant restent sans fruit. Saint Benoît était de cet avis : [1] « Composons notre chant, de manière que notre intelligence » soit d'accord avec notre voix. » David l'avait ordonné, en disant : [2] « Chantez sagement ; » afin sans doute que la douceur et l'assaisonnement de l'intelligence ne manquent pas à nos paroles et que nous puissions véritablement dire au Seigneur : « Que vos paroles sont douces à mon gosier ! » Et ailleurs : « Ce n'est pas avec des flûtes que l'homme se » rendra agréable à Dieu. » La flûte, en effet, rend un son qui conduit à la volupté, mais nullement à l'intelligence; en sorte que bien jouer de cet instrument n'est pas plaire à Dieu, car ceux qui se délectent à la mélodie de ses sons, ne sont nullement édifiés par l'intelligence. Comment, dit l'Apôtre, quand on donnera la bénédiction dans l'Église, répondra-t-on *Amen*, puisqu'on n'entend pas ce qui se dit dans cette bénédiction, puisqu'on ne sait si ce que la prière demande est bon

[1] *Reg. S. Bened.* 19. — [2] *Psalm.* 118. 146.

ou ne l'est pas? C'est ainsi que dans nos Églises nous voyons souvent des gens simples, ignorant le sens des langues, commettre souvent des erreurs qui leur sont plus nuisibles qu'utiles; car lorsqu'on dit : « *Ut sic transeamus per bona temporalia, ut non amittamus æterna.* » L'affinité même de deux mots presque semblables trompe quelques personnes, au point de leur faire dire : « *Ut* NOS *amitamus æterna*; » il y en a d'autres qui prononcent ainsi : « *Ut non* ADMITTAMUS *æterna.* » C'est pour prévenir ce danger que l'Apôtre dit : « Au reste, si vous louez Dieu de cœur, » (c'est à dire : si vous formez seulement avec le souffle les paroles de la bénédiction, sans en apprendre le sens à celui qui vous écoute,) « qui tiendra la place des simples? » (c'est à dire : qui, des assistans, chargé de répondre, répondra ce que le peuple ne saura et ne devra pas même faire?) « Comment dira-t-il *Amen*? » (puisqu'il ignorera si ce sont des bénédictions ou des malédictions que vous prononcez sur sa tête?) Enfin ceux qui ne comprennent pas les Saintes Écritures,[1] comment pourront-ils prononcer des discours édifians, exposer ou interprêter la Règle, ou enfin en réformer les abus?

Je suis très étonné, et c'est encore là un piège du démon, que dans les monastères la Règle soit seulement de chanter et de former des sons, sans entendre les Saintes Écritures et le sens qu'elles renferment; comme si le bêlement de la brebis était plus utile pour elle que de paître. L'intelligence des Saintes Écritures est en effet la nourriture spirituelle de l'âme. C'est ainsi que Dieu, destinant Ézéchiel à la prédication, le nourrit d'abord de sa parole, qui découla aussitôt de la bouche du prophète, comme du miel. C'est de cette nourriture qu'il est écrit dans Jérémie : « Les enfans ont demandé du pain, et il ne

[1] Ce passage prouve que la Bible et les ouvrages des Saints Pères n'étaient pas encore traduits en langue vulgaire. Abélard pose ici les opinions que Calvin développa et fit adopter dans la Réforme, quatre siècles plus tard.

» se trouva personne pour leur en couper ; » car c'est couper du pain aux enfans, que de donner aux simples le sens des Écritures. Ces enfans qui demandent du pain, sont ceux qui désirent nourrir leur esprit par l'intelligence de l'Écriture, ainsi que le dit ailleurs le Seigneur : [1] « J'enverrai la faim sur la » terre, non pas la faim du pain ni la soif de l'eau, mais la » faim d'entendre la parole de Dieu. »

Le Démon, au contraire, a envoyé dans les cloîtres des monastères la faim et la soif d'entendre la parole des hommes et les rumeurs du siècle; en sorte que nous sommes d'autant plus dégoûtés de la parole de Dieu, que, sans la douceur et l'assaisonnement de l'intelligence, elle nous paraît insipide. C'est de là que David disait, ainsi que je l'ai rapporté : « Que » vos paroles sont douces à mon gosier! elles le sont plus » que le miel dans ma bouche. » Il explique aussitôt en quoi consiste cette douceur, en ajoutant : [2] « Vos préceptes m'ont » donné l'intelligence; » c'est à dire : « J'ai plutôt reçu l'in- » telligence de vos préceptes, que de ceux des hommes; ce » sont eux qui m'ont instruit et donné la sagesse. » Il n'oublie pas de montrer quelle est l'utilité de cette intelligence, en disant plus loin : « C'est pour cela que j'ai haï toutes » les voies de l'iniquité. » Il y a, en effet, beaucoup de voies d'iniquité tellement ouvertes, qu'on les évite ou méprise facilement; mais ce n'est que par la connaissance de la parole divine, que nous pouvons les connaître toutes et les éviter. C'est de là qu'il dit encore : « J'ai caché vos paroles dans mon » cœur, afin de ne point vous offenser. » Elles sont plutôt cachées dans notre cœur que sonnantes dans notre bouche, lorsque la méditation nous en a donné l'intelligence. Ainsi, moins nous nous appliquerons à cette intelligence, moins nous connaîtrons toutes les voies de l'iniquité, moins nous éviterons et moins nous pourrons nous prémunir contre le péché.

[1] *Amos.* 1. — [2] *Psalm.* 118.

Cette négligence est d'autant plus blâmable parmi les moines qui aspirent à la perfection, que la science leur est plus facile, puisqu'ils ont en abondance les livres saints et qu'ils jouissent des loisirs de la solitude. Dans les Vies des Pères, [1] ce vieillard blâme fortement ces moines, qui sont orgueilleux d'avoir une quantité considérable de livres, et qui n'en font aucun usage : « Les prophètes, dit-il, ont écrit des livres ; nos pères, » qui sont venus ensuite, ont beaucoup travaillé sur ces li- » vres ; puis, leurs successeurs en ont rempli leur mémoire. » Mais la génération présente les écrit sur des papyrus ou des » peaux, et les oublie ensuite dans les bibliothèques. » L'abbé Pallade, en nous exhortant fortement à apprendre et à enseigner, disait : « Il faut qu'une âme qui veut se conformer à la » volonté de Jésus-Christ, apprenne fidèlement ce qu'elle » ignore, ou enseigne clairement ce qu'elle sait. Or, si elle ne » suit ni l'un ni l'autre de ces avis lorsqu'elle le peut, elle est » assurément atteinte de folie. »

En effet, on commence à s'éloigner de Dieu quand on prend en dégoût sa doctrine. Et comment peut-on l'aimer, lorsqu'on ne désire pas ce dont l'âme a toujours besoin? Aussi, saint Athanase, dans son Exhortation aux moines, [2] leur recommande tellement la lecture et l'étude des livres saints, qu'il leur conseille même, pour s'y livrer, d'interrompre la prière: « Je vais, dit-il, vous tracer votre conduite. D'abord, » le soin de l'abstinence, la patience du jeûne, l'assiduité à » la prière et à la lecture, ou enfin, si quelqu'un de vous » n'était pas encore versé dans les lettres, le désir d'écouter » dans le but d'apprendre ; ce sont là véritablement les pre- » miers élémens de la connaissance de Dieu. » Et plus loin : « Il faut, dit-il, être continuellement en prières, de sorte » qu'il y ait à peine entre elles un intervalle. » Ensuite, il

[1] Pars II, l. de discret.

[2] Il est presque certain que l'*Exhort. ad Monach.* n'est pas de saint Athanase, quoique ce traité figure dans ses œuvres.

ajoute : « Il faut qu'elles ne soient interrompues que par la » lecture. » Saint Pierre n'a-t-il pas dit ailleurs : [1] « Mes frè- » res, soyez toujours prêts à rendre raison de votre foi et de » votre espérance, à tous ceux qui vous le demanderont. » Et saint Paul : [2] « Nous ne cessons de prier pour vous, afin que » vous soyez remplis de la connaissance de la volonté de Dieu, » dans la sagesse et l'intelligence spirituelles. » Et encore : [3] « Que la parole de Jésus-Christ demeure en vous avec pléni- » tude, et vous remplisse de sagesse. »

Et dans l'Ancien Testament, on conseille aux hommes de s'instruire aussi des préceptes de la Loi ; car David disait : [4] « Heureux l'homme qui ne se laisse pas aller au conseil des » impies, qui ne s'arrête pas dans la voie des pécheurs, et » qui ne s'assied pas dans une chaire de peste, mais dont la » volonté est dans la loi du Seigneur. » Dieu lui-même dit à Jésus-Nave : [5] « Ce livre ne sortira pas de vos mains, et vous » le méditerez jour et nuit. »

A ces occupations se mêlent fréquemment les mauvaises pensées; et quoique notre esprit soit assidûment tendu vers Dieu, cependant le soin dévorant des choses du siècle nous tourmente toujours. Or, si avec le travail nous sommes encore exposés à des tentations aussi fréquentes, que serait-ce donc si nous restions dans l'oisiveté ? Le pape saint Grégoire dit, dans son dix-neuvième livre des Morales : [6] « Nous gé- » missons de voir déjà arrivé le temps où nous trouvons dans » l'Église beaucoup de chrétiens qui ne veulent pas exécuter » ce qu'ils comprennent, ou qui font peu de cas d'entendre » et de connaître la parole de Dieu ; car ils ferment leurs » oreilles à la vérité pour écouter des fables, tandis qu'ils » cherchent tout ce qui est de ce monde, et nullement ce qui » est de Jésus-Christ. Partout les divines Écritures sont expli-

[1] *Ep. S. Pet.* I, 3. — [2] *Ep. ad Colos.* 1. — [3] *Ibid.* 3. — [4] *Psal.* 1. — [5] *Jesu.* 1. — [6] C. 6, *in Ep. ad Tim.* II, 4.

» quées ; partout, elles sont mises sous nos yeux. Si les hom-
» mes dédaignent de les connaître, aucun ne cherche assuré-
» ment à savoir ce qu'il croit. »

La Règle des monastères et les exemples des Saints Pères nous y exhortent pourtant. Saint Benoît, en effet, ne donne aucun avis sur la science ou sur l'étude du chant; mais il donne beaucoup de préceptes sur la lecture, et il en assigne exactement le temps, ainsi que celui du travail. Il a tellement pourvu à l'occupation de dicter ou d'écrire, qu'il n'a pas oublié le papier et les plumes parmi les objets nécessaires que l'abbé doit fournir aux moines. Il ordonne même, entre autres choses, qu'au commencement du carême on remette à chaque moine quelques livres de la bibliothèque, qu'ils liront à la suite et en entier. Quoi de plus ridicule que de lire sans apporter tous ses soins à comprendre ce qu'on lit ? Car on connaît ce proverbe du Sage : [1] « Lire sans entendre, c'est perdre son temps. » C'est à une semblable lecture qu'on peut appliquer avec raison la pensée du philosophe grec : *Un âne devant une lyre*; car un lecteur qui tient un livre et qui n'en sait pas faire l'usage auquel ce livre est destiné, est comme un âne devant une lyre. Il serait plus convenable d'employer de tels lecteurs à d'autres emplois où ils pourraient être de quelque utilité, que de les laisser perdre leur temps sur des livres qu'ils n'entendent pas et dont ils tournent inutilement les feuillets. Ces lecteurs-là remplissent bien la prophétie d'Isaïe : [2] « Toutes les visions des prophètes vous seront comme
» les paroles d'un livre fermé qu'on donnera à un homme qui
» sait lire, en lui disant : « Lisez ce livre ; » et il répon-
» dra : » Je ne le puis, parce qu'il est fermé. » Et on don-
» nera le livre à un homme qui ne sait pas lire, et on lui
» dira : « Lisez ; » et il répondra : « Je ne sais pas lire. »
» C'est pourquoi le Seigneur a dit : « Parce que ce peuple

[1] Salomon. — [2] C. 29.

» s'approche de moi, seulement de bouche, et me glorifie
» des lèvres; mais que son cœur est éloigné de moi, et qu'il
» ne me craint que par les maximes et les ordonnances hu-
» maines, je ferai donc encore une merveille dans ce peuple,
» un prodige étrange, qui le surprendra; car la sagesse de
» ses sages périra, et l'entendement de ses habiles sera
» obscurci. »

En effet, on appelle *lettré*, dans les cloîtres, quiconque a appris à prononcer des mots; car pour ce qui est de l'intelligence, ils avouent qu'ils ignorent la Loi; et le livre qu'on leur donne est pour eux un livre fermé, comme pour ceux qu'ils appellent *illettrés*. C'est à eux que le Seigneur fait ce reproche : « Ces gens-là s'approchent plutôt de moi par la
» bouche et les lèvres que par le cœur, » puisqu'ils ne peuvent comprendre toutes les paroles qu'ils profèrent. Privés de la science des divines révélations, ils se soumettent plutôt à la coutume des hommes qu'à l'utilité de l'Écriture. C'est par cette raison que le Seigneur les menace d'aveugler les sages et les docteurs qui sont parmi eux.

Saint Jérôme, ce grand docteur de l'Église, qui fut l'honneur de la profession monastique, nous exhorte à l'amour des lettres, quand il dit : [1] « Attachez-vous à la science des
» lettres, et vous détesterez les péchés de la chair. » Nous apprenons aussi par son témoignage combien il a dépensé de temps et de travail pour l'intelligence des Saintes Écritures. Entre les différentes choses qu'il a écrites au sujet de ses études, afin de nous instruire sans doute par son exemple, il dit, dans quelque endroit, à Pammache et à Océanus : [2] « Lors-
» que j'étais jeune, je brûlais de l'amour d'apprendre. Je
» ne me suis pas instruit moi-même, suivant la présomption
» de quelques uns, mais j'ai écouté fréquemment Apollinaire
» à Antioche; je l'ai chéri, lorsqu'il m'instruisait sur les Sain-

[1] *Epist.* 4. — *Ibid.* 65.

» tes Ecritures. Ma tête blanchissait déjà, et il me convenait
» plutôt d'être maître que disciple : je suis allé pourtant
» à Alexandrie écouter Didyme; je lui ai l'obligation de m'a-
» voir appris beaucoup de choses que j'ignorais. Chacun s'i-
» maginait que je cesserais enfin d'apprendre, lorsque je
» retournai encore à Jérusalem et à Bethléem, où j'obtins à
» grande peine et à grands frais, que le docteur hébreu Ba-
» rannias me donnerait des leçons la nuit; car il craignait les
» Juifs, et il se montrait pour moi comme un autre Nico-
» dême. » Sa mémoire lui avait sans doute gravé dans le
cœur ce précepte de l'Ecclésiastique : « Mon fils, commen-
» cez à vous instruire dès votre jeunesse; car jusqu'en vos
» vieux ans vous trouverez la sagesse. » Instruit non seule-
ment par ces paroles de l'Écriture, mais encore par l'exemple
des Saints Pères, parmi les éloges qu'il donne à cet excellent
monastère, il ajoute ceci, au sujet de l'étude particulière
qu'on y faisait des Saintes Écritures : « Nous n'avons jamais
» vu tant de méditation, tant d'intelligence des Écritures di-
» vines, ni tant d'exercices de la science; en sorte qu'on pren-
» drait la plupart d'entre eux pour des docteurs dans la sa-
» gesse divine. »

Saint Beda, suivant l'histoire d'Angleterre, ayant été curé
fort jeune dans un monastère, disait : « Tout le temps de ma
» vie que j'ai passé dans le même monastère, je l'ai em-
» ployé à l'étude de l'Écriture; et dans les momens que me
» laissaient l'observance de la Règle et le soin quotidien de
» chanter à l'église, j'ai toujours trouvé doux d'apprendre,
» d'enseigner ou d'écrire. » Mais à présent, ceux qui sont éle-
vés dans les monastères, arrivent à un tel degré de démence,
que, contens de former des sons, ils ne cherchent point à
comprendre ce qu'ils disent ni à instruire leur cœur, mais
bien leur langue. Salomon, dans ses *Proverbes*, leur fait ce
reproche ouvertement : « Le cœur du sage, dit-il, cherche la
» science, et la bouche de l'insensé se repaît d'ignorance; »

sans doute lorsqu'il se réjouit de prononcer des paroles qu'il n'entend pas. En vérité, ceux-là peuvent d'autant moins aimer Dieu et s'enflammer pour lui, qu'ils sont plus éloignés de l'intelligence de Dieu et du sens de l'Écriture qui nous le fait comprendre.

Je crois que l'ignorance des moines actuels provient de deux causes : d'abord, de l'envie des frères laïques ou convers et même des supérieurs ; ensuite, de la nonchalante oisiveté qui règne aujourd'hui dans les cloîtres. Ces moines, qui désirent nous attacher comme eux aux choses terrestres plutôt qu'aux spirituelles, ressemblent aux Philistins qui persécutaient Isaac, lorsqu'il creusait des puits, et comblaient ces puits avec de la terre pour le priver d'eau. [1] C'est ce que saint Grégoire a bien défini dons son seizième livre des Morales, [2] lorsqu'il dit : « Souvent, lorsque nous nous appliquons aux » Saintes Écritures, nous nous laissons aller aux embûches des » Esprits malins, qui obscurcissent nos yeux par la poussière » des pensées terrestres, et qui les ferment à la lumière de la » vue intérieure. » Ce que David n'avait que trop éprouvé, lorsqu'il disait : [3] « Éloignez-vous de moi, Esprits méchans, » et je scruterai les commandemens de mon Dieu ; » faisant entendre clairement qu'il ne pourrait scruter les commandemens de Dieu, tant que son esprit serait en proie aux embûches des Esprits malins : ce que nous désigne aussi la méchanceté des Philistins, qui comblaient de terre les puits qu'Isaac faisait creuser.

Nous creusons assurément des puits, lorsque nous portons l'intelligence dans la profondeur du sens de l'Écriture ; mais les Philistins les comblent secrètement, quand ils nous suggèrent les idées terrestres de l'Esprit immonde, au moment où nous nous élevons vers la science, et ils nous privent, pour ainsi dire, de l'eau de la science divine. Mais comme personne

[1] *Gen.* 26. — [2] C. 8, *in Job.* — [3] *Psalm.* 118.

ne peut surmonter de tels ennemis par sa propre vertu, il nous est dit par Éliphat : [1] « Le Tout-Puissant sera contre » vos ennemis, et vous amasserez des trésors. » C'est comme s'il était dit : « Tandis que le Seigneur, par sa puissance, éloi- » gnera de vous les malins Esprits, le trésor de l'Écriture s'ac- » croîtera en vous par l'intelligence. » Il avait sans doute lu, si je ne me trompe, l'Homélie [2] du grand Origène, sur la Genèse, et il avait puisé dans les écrits de ce grand philosophe des chrétiens ce qu'il nous dit à l'égard de ces puits; car non seulement il mettait la plus grande ardeur à creuser des puits et à nous inviter à venir boire de leur eau, mais encore il nous exhortait à en creuser nous-mêmes, ainsi qu'il parle dans sa douzième Homélie : « Essayons de faire ce que la sagesse » nous enseigne, en disant : [3] « *Buvez de l'eau de vos fontai-* » *nes et de vos puits, et ayez une fontaine à vous.* » Tâchez » donc, mon cher auditeur, d'avoir une fontaine et un puits » qui vous appartiennent en propre, afin que, lorsque vous » prendrez un livre des Saintes Écritures, vous puissiez, avec » votre propre intelligence, y comprendre quelque chose, se- » lon ce que vous avez appris dans l'Église; tâchez d'étancher » votre soif à la source de votre esprit. L'eau vive qui existe » au dedans de vous, ce sont les veines intarissables et les » fleuves coulans d'une intelligence raisonnable, pourvu qu'ils » ne soient pas comblés de terre et de pierres. Mais creusez » fortement votre terre, purgez-la de ses ordures, c'est à dire » arrachez de votre cœur la paresse et l'engourdissement. » Écoutez les paroles de l'Écriture : « *Piquez votre œil, et il* » *en sortira des larmes; piquez votre cœur, et il en sortira de* » *l'intelligence.* » Purifiez donc votre esprit, afin que vous » buviez de l'eau de vos fontaines et que vous puisiez de l'eau » vive à votre puits; car si vous avez gardé en vous la parole » de Jésus-Christ, si vous avez reçu de lui l'eau vive et que

[1] *Job.* — [2] *Hom.* 12. *in Gen.* c. 26. — [3] *Prov.* 5.

» vous l'ayiez reçue fidèlement, elle deviendra pour vous une » source d'eau jaillissante dans la vie éternelle. » Et encore dans l'Homélie suivante, [1] au sujet des puits d'Isaac dont je vous ai parlé plus haut : « Ces puits, dit-il, qui avaient été » comblés par les Philistins, ce sont certainement ceux qui » ferment l'intelligence spirituelle, en sorte qu'ils n'y boivent » pas eux-mêmes et qu'ils ne permettent pas aux autres de » boire. » Écoutez le Seigneur lorsqu'il dit : « Malheur à vous, » scribes et pharisiens, parce que vous avez perdu la clé de la » science : vous n'êtes pas entrés vous-mêmes et vous n'avez » pas laissé entrer ceux qui le voulaient. »

Quant à nous, par notre assiduité à creuser des puits d'eau vive, à approfondir l'Ancien et le Nouveau-Testament, devenons semblables à ce Scribe de l'Évangile, dont le Seigneur dit, « qu'il tire de son trésor nouvelles et anciennes pièces de » monnaie. » Imitons Isaac, et creusons avec lui des sources d'eau vive; persévérons dans nos travaux, même si les Philistins s'y opposent, même s'ils en viennent aux mains avec nous, afin qu'il nous soit dit : « Buvez de l'eau de vos vases et de » vos puits. » Creusons si profondément, que l'eau abonde dans nos places publiques, afin que nous puissions non seulement nous désaltérer dans la science des Saintes Écritures, mais encore en rafraîchir les autres et leur apprendre à boire. Il faut que les hommes et que les bêtes boivent, suivant cette parole du Prophète : [2] « Seigneur, vous sauverez les » hommes et les bêtes. » Et ensuite : « Le Philistin et celui qui » se borne à la science terrestre, ne peuvent trouver de l'eau » dans toute la terre ni rencontrer la véritable intelligence. »

A quoi donc vous servirait d'avoir de la science, si vous n'en faites aucun usage? d'avoir la parole, et de ne pas savoir parler? Ce serait être semblable aux enfans d'Isaac, qui creusaient des puits d'eau vive dans quelque terre que ce fût. Pour

[1] *Hom.* 13, c. 26. — [2] Salomon. *Psal.* 35, 7.

vous, agissez autrement, fuyez toute vaine conversation, et que toutes celles de vous qui ont le don d'apprendre s'instruisent à fond de ce qui regarde Dieu, ainsi qu'il est écrit sur le saint homme:[1] « Sa volonté est dans la loi du Seigneur, et il la méditera » nuit et jour. » Or, ce qui prouve l'utilité de l'étude assidue de la loi du Seigneur, c'est ce qui est dit ensuite: « Et il sera » comme un arbre planté au bord d'un ruisseau. » Car on ressemble à un arbre sec et infructueux, lorsqu'on n'est pas arrosé par l'intelligence des Saintes Écritures, desquelles il est écrit : « Il coulera de son sein des fleuves d'eau vive. »

Ce sont là ces fleuves que l'Epouse, dans le Cantique des Cantiques, chante à la louange de l'Époux, quand elle dit: [2] « Ses yeux » sont comme des colombes sur le bord des eaux; qui sont la» vées dans du lait, et qui séjournent près des fleuves abon» dans. » Soyez donc aussi lavées dans le lait, c'est à dire éclatantes par la candeur de votre chasteté, semblables à ces colombes restées auprès des fleuves, afin qu'en y buvant à longs traits la sagesse, vous puissiez, non seulement apprendre vous-mêmes, mais encore enseigner les autres, et leur montrer, du regard, pour ainsi dire, la voie à suivre, afin que vous puissiez non seulement apercevoir l'Epoux, mais encore le dépeindre aux autres. Car nous savons qu'il est écrit de l'Epouse qui mérita de concevoir l'Epoux par l'oreille du cœur : [3] « Or, Marie conservait toutes ces paroles et les » portait dans son cœur. » Cette mère du Verbe éternel avait donc plutôt dans son cœur que dans sa bouche les paroles divines, et elle les gardait précieusement. Elle les méditait avec soin, elle les comparait ensemble, et elle voyait comme toutes ces paroles s'accordaient bien ensemble. Elle savait, suivant le mystère de la Loi, qu'on appelle animal impur celui qui rumine et qui a la corne fendue. [4] En effet, il n'y a

[1] *Psal.* 1. — [2] *Cant.* 5, 12. — [3] La Sainte Vierge. *Evang. S. Luc.* 2, 19. — [4] *Levit.* 11, 26.

d'âme pure que celle qui rumine, autant qu'elle peut par la méditation, les préceptes divins, et qui a assez de discernement pour les suivre, afin de ne pas seulement faire le bien, mais de le bien faire, c'est à dire avec une droite intention. La corne du pied fendue, c'est le discernement de l'esprit, duquel il est écrit : « Si vous offrez justement, mais que vous » ne pratiquiez pas de même, vous péchez. »

« Si quelqu'un m'aime, dit Jésus-Christ, [1] il conservera ma » parole. » Or, qui pourra garder l'obéissance aux paroles et aux commandemens de Dieu, s'il ne les a pas compris auparavant? Personne ne sera exact à obéir, s'il n'a été attentif à écouter; comme faisait cette sainte femme, [2] qui, dédaignant tout le reste, s'assit aux pieds du Seigneur pour entendre sa parole, sans doute avec les oreilles de cette intelligence qu'il demande lui-même, lorsqu'il dit : « Que celui-là écoute, qui a » des oreilles pour écouter. »

Si vous ne pouvez être enflammées de la même ferveur de piété, imitez au moins, dans l'amour et l'étude des Saintes Écritures, ces bienheureuses disciples de saint Jérôme, Paule et Eustochie, à la demande desquelles ce grand docteur a, par tant d'ouvrages, illustré l'Église

[1] *Evang. S. Joh.* 14. — [2] Marie-Madelaine.

VIII.

LETTRE
D'ABÉLARD A HÉLOISE.

A ma très vénérée et très aimée sœur en Jésus-Christ, Héloïse.

Après avoir dernièrement achevé un Recueil d'hymnes et d'antiennes, que vous m'aviez demandé, je me suis hâté, contre mon habitude, d'écrire, en outre, quelques Sermons, selon votre désir et celui de vos filles spirituelles du Paraclet. Or, moins occupé du sermon lui-même que de la leçon qu'il renferme, je m'attache à l'exposition des vérités chrétiennes plutôt qu'à la perfection de l'éloquence, et au sens de la lettre, plutôt qu'aux ornemens de la rhétorique. Et peut-être ce style naturel sera-t-il, par sa simplicité même, plus accessible qu'un style orné, à l'intelligence des simples; et eu égard à la condition des personnes à qui ces Sermons sont destinés, la naïveté et l'incorrection du langage seront une sorte d'ornement et d'élégance, et, pour ainsi dire, un assaisonnement qui aidera la compréhension des esprits faibles. Dans le classement et la rédaction de ces Sermons, j'ai suivi l'ordre des fêtes de l'Église, et j'ai commencé aux commencemens mêmes de notre Rédemption.

Salut en Jésus-Christ, servante du Seigneur, vous que j'ai chérie autrefois dans le siècle et que je chéris maintenant davantage en Jésus-Christ : vous étiez alors mon épouse charnelle, vous êtes aujourd'hui ma sœur spirituelle et ma compagne dans la profession religieuse.

SUIVENT LES SERMONS.

X.

LETTRE

D'ABÉLARD A HÉLOISE.

Ma sœur Héloïse, qui m'étiez chère autrefois dans le siècle et qui m'êtes aujourd'hui plus chère en Jésus-Christ, la logique m'a rendu odieux au monde; car ils disent, ces pervers qui pervertissent tout et dont la sagesse est dans la perdition, ils disent que je suis le plus habile en logique et que pourtant j'ai gravement erré dans mon Commentaire sur saint Paul : lorsqu'ils vantent la finesse de mon esprit, ils me refusent la pureté de la foi chrétienne, parce que, ce me semble, ils me jugent d'après l'opinion plutôt que par l'autorité de l'expérience. Je ne veux plus être un philosophe, si je me trouve en désaccord avec saint Paul ; je ne voudrais pas être Aristote, pour être retranché de la grâce de Jésus-Christ.

J'adore le Christ qui règne à la droite du Père ; je presse dans les embrassemens de la foi ce Christ incarné au sein d'une vierge et prouvant par des miracles la divinité du Consolateur. Et pour que toute crainte, toute inquiétude et toutes préoccupations soient bannies du fond de votre cœur, retenez bien que j'ai fondé ma conscience sur la même pierre où Jésus-Christ a bâti son Eglise. Je vous apprendrai en peu de mots ce que j'ai écrit sur cette pierre.

Je crois en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, éternellement seul et vrai Dieu, qui admet ainsi la Trinité dans les personnes, pour conserver toujours l'unité dans la substance. Je crois que le Fils, en toute chose, est égal au Père, égal en éternité, puissance, volonté et œuvres. Je n'entends pas Arius, qui, poussé par un génie pervers et même séduit par l'esprit des ténèbres, établit des degrés dans la Trinité, soutenant que

le Père est plus grand que le Fils, et oubliant ainsi ce précepte de la Loi : « Vous ne monterez point par degrés à mon autel. » Car c'est monter par degrés à l'autel de Dieu, que de placer une personne avant ou après l'autre dans la Trinité. Je reconnais que le Saint-Esprit est consubstantiel et égal en toute chose au Père et au Fils, le Saint-Esprit que j'ai souvent désigné dans mes écrits sous le nom de la Bonté suprême.

Je condamne Sabellius qui, affirmant que le Père et le Fils ne sont qu'une même personne, pense que le Père a souffert la Passion : de là le nom des Patripassionnistes.

Je crois aussi que le Fils de Dieu a été fait Fils de l'Homme, et qu'une seule des trois personnes participe de deux natures. Je crois qu'après l'accomplissement de sa vie humaine, il a souffert, il est mort, il a ressuscité, et il est monté au ciel, et qu'il viendra juger les vivans et les morts.

Je déclare aussi que tous les péchés sont remis dans le baptême; que nous avons besoin de la Grâce, avec laquelle nous commençons et achevons le bien, et que la pénitence relève ceux qui ont failli.

Quant à la résurrection de la chair, à quoi bon en parler, puisque je me glorifierais en vain d'être chrétien si je ne croyais pas que je dois ressusciter? Telle est la foi dans laquelle je m'assieds et dont je tire la force de mon espérance. A l'abri de cette foi salutaire, je ne crains pas les aboiemens de Scylla, je me ris des gouffres de Carybde, j'entends sans frémir les chants mortels des Sirènes. Si la tempête éclate, je ne suis pas renversé; si les vents grondent, je ne suis pas ému, car je suis fondé sur une pierre inébranlable.

TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imp. Louis BOYER, 7, rue de Provence.


a39003 001330256b